Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16500 – 7,50 F

VENDREDI 13 FÉVRIER 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

■ L'édit de Nantes, mémoire brouillée : un dossier de cinq pages





MUSÉE DE HANOVRE

■ Gare Saint-Lazare

Le Musée d'Orsay offre, jusqu'au 17 mai, une exposition « Manet, Monet, la gare Saint-Lazare », et présente une toile de Monet, *La Gare Saint-Lazare : les signaux* (1877), refusée par les musées français en 1896. p. 27

■ L'impérialisme nigérian

Les soldats nigérians de la Force ouest-africaine (Ecomog) ont lancé l'assaut sur Freetown pour déloger la junte sierra-léonaise. p. 2

■ 35 heures : le patronat s'interroge

Après le vote du projet de loi Aubry, la voie des négociations est ouverte pour les chefs d'entreprise et les syndicats. p. 5

■ Le fondu de Nagano



REUTERS/MAXPPP

Vainqueur du 10 kilomètres, le skieur de fond norvégien Björn Dählie est le premier homme à avoir gagné six médailles d'or aux Jeux d'hiver.

p. 22 et 23

■ L'homéopathie dans les amphis

Le conseil de l'ordre des médecins réclame que l'homéopathie soit intégrée dans le cursus médical. p. 10

■ Commerce amoureux

La Saint-Valentin, ou comment le marketing s'est emparé des sentiments. p. 25

■ Philips se redresse

Le groupe néerlandais d'électronique, qui n'est pas sorti du cycle des restructurations, a opéré un redressement spectaculaire p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 213 - 7,50 F

Enquête sur la grande misère des banlieues

● « Le Monde » analyse la défaillance des services publics ● Près de la moitié des quartiers difficiles sont privés de bureau de poste, d'autobus, d'antenne HLM ● Les agences de l'ANPE y sont faiblement implantées ● Jean-Pierre Sueur fait 50 propositions pour relancer la politique de la ville

JEAN-PIERRE SUEUR, maire (PS) d'Orléans, remettra, vendredi 13 février au gouvernement, les conclusions de sa mission sur l'avenir de la ville. Ce volumineux rapport présente cinquante mesures destinées à relancer la politique de la ville. Lionel Jospin avait précisé, le 13 janvier, qu'un *« plan gouvernemental en faveur de l'intégration et de la ville »* serait présenté *« dès le mois de février »*.

Les propositions du rapport Sueur ne bouleversent pas les principes de la politique actuelle. Elles s'articulent autour d'une réorganisation des actions urbaines à l'échelle de l'agglomération et d'un engagement pluriannuel de l'Etat en matière de financement. Bien que critiquées, les zones franches urbaines, lancées par Alain Juppé, ne devraient pas être remises en question.

M. Sueur insiste également sur la nécessité de développer les services publics dans les quartiers en difficulté. Depuis une dizaine d'années, les gouvernements successifs ont tous affirmé le besoin de renforcer cette présence de l'Etat, garante de l'*« égalité républicaine »*. L'enquête réalisée par *Le Monde*, à partir de plusieurs études confidentielles, montre que le rattrapage souhaité n'a pas eu lieu. Les services publics, quand ils ne sont pas absents, demeurent défaillants ou largement inadaptés aux besoins des habitants.

En 1991, une étude constatait qu'environ la moitié des quartiers ne disposaient pas d'un bureau de poste, de transports en commun, d'antennes HLM ou de caisses d'allocation familiales. *« Les choses n'ont pas beaucoup évolué »*, note-t-on aujourd'hui à la délégation interministérielle à la ville (DIV).

A ce sous-équipement, à cette désorganition de services de l'Etat, s'ajoute la démotivation des fonctionnaires. Ainsi, en 1994, plus de la moitié des gardiens de la paix de Seine-Saint-Denis ont demandé leur mutation. 55 % des enseignants travaillant dans les quartiers en difficulté d'Ile-de-France ont exprimé le souhait de les quitter.



Lire pages 8 et 9

Irak : les Etats-Unis préparent l'opération « Tonnerre du désert »

***WASHINGTON** a rejeté, mercredi 11 février*, une nouvelle proposition de l'Irak à propos des sites dits présidentiels, dont Bagdad refuse l'accès aux experts de désarmement de l'ONU. Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, a réuni le même jour les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie), *qui ont décidé de poursuivre les efforts diplomatiques*. Les Etats-Unis, soutenus par la Grande-Bretagne, sont favorables, en cas d'impasse diplomatique, à des frappes militaires contre l'Irak, alors que la Russie et la Chine les refusent catégoriquement. Parallèlement aux efforts diplomatiques de M. Annan, la marine américaine a dévoilé le nom de l'opération de représailles qui pourrait être engagée : « Tonnerre du désert » (*« Desert thunder »*).

Lire page 3

Alerte aux crayons et porte-clefs laser vendus en grandes surfaces

LA PREMIÈRE alerte a été donnée en novembre 1995 par un médecin du travail, qui a attiré l'attention de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Puis d'autres témoignages ont suivi. En particulier de la part de responsables d'établissements scolaires, surpris de voir leurs élèves jouer à la guerre des étoiles avec des porte-clefs et des pointeurs laser utilisés par les conférenciers pour la présentation de leurs dossiers. En décembre 1997, le proviseur d'un lycée de la région parisienne, relate *Le Parisien* dans son édition du 9 février, a informé l'INRS qu'un de ses élèves « visé » par l'un de ces pointeurs se plaignait depuis de *« douleurs oculaires et de problèmes de vision »*.

Alertée, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a lancé une enquête, qui a permis de confirmer ce qui lui avait déjà été transmis : certains de ces systèmes laser en vente libre dans les grandes surfaces ne respectent pas les normes de sécurité (NF EN 60825-1) en vigueur en France. Les coupables : de petits lasers du type *« laser diode classe 3A »* fabriqués à Taïwan, qui, si le faisceau de lumière est braqué plus d'un quart de seconde sur l'œil, peuvent provoquer des lésions sur la rétine.

Ces risques sont bien connus des utilisateurs de lasers, qui, en principe, portent des lunettes de protection pour se prémunir de tels effets. Mais ceux que l'on utilise dans l'industrie, la chirurgie, la métrologie, la chimie ou le bâtiment sont d'une puissance bien supérieure à celle de ces petits pointeurs, qui font l'objet d'une législation française et européenne sévère. La plupart font, en effet, appel à des lasers dits de classe 1, qui *« intrinséquement sont sans danger »*, du fait *« de leur conception technique »*, ou de classe 2, qui, en principe, sont sans risque pour l'homme dans la mesure où *« la protection de l'œil est normalement assurée par le clignement de la paupière »*.

Mais, avec les systèmes de classe 3-A, les pointeurs et les porte-clefs taïwanais *« modèle QPON 670-220 Intertronic »* deviennent une arme qui peut se révéler redoutable. Or tout vendeur de lasers est tenu d'adjoindre aux appareils qu'il propose un marquage spécifique comportant une signalétique de danger et des consignes de sécurité, ce qui n'est pas le cas des produits importés du Sud-Est asiatique. La France n'est d'ailleurs pas le seul pays confronté à ce problème, sur lequel elle n'a pas encore légiféré. En Grande-Bretagne, des voix se sont élevées pour contrôler la vente aux enfants de ces crayons laser.

Policiers, pompiers, médecins et élus ont demandé au gouvernement britannique de prendre des mesures. *« C'est une très grave question de santé,* explique le professeur John Haywood, physicien spécialiste des lasers et de la santé. *Ces crayons sont vendus comme des jouets. Dans des mains innocentes, ils sont aussi dangereux que des couteaux. »*

Christiane Galus

La victoire des femmes corses

***PLUS DE 40 000** personnes* ont défilé à Ajaccio, Bastia, Bonifacio, Calvi, Ghisonaccia, Porto-Vecchio, mercredi 11 février, cinq jours après l'assassinat du préfet Claude Erignac. Les Corses se sont ainsi dressés contre les dérives sanguinaires et mafieuses de leur île. *Notre envoyé spécial à Ajaccio*, Dominique Le Guilledoux, raconte les regards noirs, ce *« silence massif »*. Les quinze premières femmes du Manifeste pour la vie, qui, en décembre 1995, avaient lancé une sorte d'insurrection contre la violence, étaient en tête. Cette levée en masse de la Corse est leur amère victoire.

Lire pages 12 et 32 et notre éditorial page 14

« Monicagate » : la révélation du journalisme Web

DANS le paysage médiatique américain, on parlera sans doute un jour de « l'avant-Monica » et de « l'après-Monica ». Fortement secoués par la réaction du public au traitement du dernier scandale de la Maison Blanche, les médias traditionnels, écrits et audiovisuels, ont commencé leur examen de conscience sur leurs méthodes journalistiques et le décalage avec l'opinion publique ; mais ils tentent aussi, ces jours-ci, de mesurer les conséquences d'un phénomène qui, apparu depuis deux ans, connaît une véritable consécration depuis deux semaines : la montée en puissance d'un autre journalisme, professionnel, de qualité, et pourtant différent, dont le support est le World Wide Web.

Ce journalisme-là n'est pas celui du vaste forum universel que constitue l'Internet, où chacun, du plus humble au plus puissant, peut apporter sa contribution sur le réchauffement de la planète, la mort de Diana ou les pratiques sexuelles du président des Etats-Unis. Ce n'est pas non plus le journalisme sauvage de Matt Drudge, transformé en héros par l'affaire Monica Lewinsky, qu'il a contribué à faire éclater en volant à *Newsweek* son propre scoop pour le mettre sur Internet. En reconnaissant ouvertement que les informations diffusées sur son site ne sont exactes qu'à 80 %, Matt Drudge est au journalisme électronique ce que les tabloïds et feuilles à scandales sont à la presse écrite : un élément remuant, voire dérangeant, du processus de l'information, mais à la fiabilité douteuse.

Le journalisme qui s'affirme sur le Web est, souvent, celui de transfuges de médias traditionnels. On les trouve soit dans des publications qui n'existent que sur le World Wide Web (*Slate, Salon, HotWired, Wired News*, etc.), soit dans les éditions électroniques, ou en ligne, c'est-à-dire sur le Web, de grands médias écrits ou audiovisuels (*Wall Street Journal Interactive Edition, New York Times, Pathfinder* pour le groupe Time, CNN.com, etc.). Pour Michael Kinsley, rédacteur en chef de *Slate* (www.slate.com), le « Monicagate » *« est à l'Internet ce que l'assassinat de Kennedy fut à l'information télévisée : le révélateur d'un vrai média »*.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 14

Madame la conseillère



SIMONE VEIL

LE PRÉSIDENT du Sénat, René Monory, l'a choisie pour siéger au Conseil constitutionnel à partir du 1er mars. Deux autres gardiens de la Constitution seront désignés par le président de la République et celui de l'Assemblée nationale. Simone Veil, 70 ans, magistrate de formation, ancienne ministre, européenne convaincue, a toujours su préserver son indépendance d'esprit.

Lire page 6



AFRIQUE Les combats qui opposent depuis six jours les troupes de la junte sierra-léonaise du commandant Johnny Paul Koroma aux soldats nigérians de la force ouest-africaine (Ecomog), déterminés à s'emparer de Freetown, touchent douloureusement les populations civiles qui tentent de fuir vers le centre de la capitale ou la Guinée voisine. ● PAR LA FORCE D'INTERPOSITION ouest-africaine initialement destinée à rétablir la paix au Liberia, le Nigeria, son armée en constituant l'ossature, cherche à imposer sa loi dans la région et veut restaurer en Sierra Leone le pouvoir élu chassé par un coup d'Etat le 25 mai 1997. ● LE GÉNÉRAL SANI ABACHA, *chef de la junte militaire nigériane*, a multiplié les arrestations. Les principaux opposants sont emprisonnés depuis plusieurs années et ceux qui pouvaient être soupçonnés de vouloir lui faire de l'ombre viennent d'être jetés en prison.

Le Nigeria conforte en Sierra Leone son statut de puissance régionale

La junte nigériane a lancé ses militaires à l'assaut de Freetown pour rétablir au pouvoir un homme qui est proche de ses options. Tirs de mortiers et de mitrailleuses lourdes ont fait des victimes dans la population civile

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

La Sierra Leone s'est encore enfoncée dans le chaos, mercredi 11 février, au sixième jour de l'offensive lancée par le Nigeria sur Freetown, la capitale de ce petit pays d'Afrique occidentale. Agissant, en théorie, au nom de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et arborant le sigle de sa force d'interposition, l'Ecomog, les soldats nigérians semblent décidés à déloger la junte militaire au pouvoir en Sierra Leone depuis le coup d'Etat du 25 mai 1997.



Les combats dans les faubourgs de la capitale se sont poursuivis toute la journée, des tirs de mortier tuant et blessant des civils, la population de la capitale assiégée tentant de se réfugier dans les locaux des organisations non gouvernementales présentes en Sierra Leone ou de fuir par la mer. Une cinquantaine de personnes se sont noyées dans un estuaire à la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée.

Profitant du couvre-feu instauré à l'occasion des combats, les soldats sierra-léonais et leurs alliés, les guérilleros du Front révolutionnaire uni (RUF), ont pillé les rares magasins de Freetown qui avaient réussi à reconstituer leurs stocks depuis le putsch. Les hôpitaux, surchargés, manquent de médicaments et doivent faire face à des coupures d'électricité de plus en plus fréquentes. La situation alimentaire risque de devenir rapidement très critique.

Dans le reste du pays, la situation est également tendue. Selon Amnesty International, la junte militaire et le RUF ont terrorisé la population de la ville de Kenema, à l'est du pays, s'en prenant à tous les habitants soupçonnés de sympathie pour le régime civil déchu et la milice de chasseurs traditionnels qui le soutient, les Kamajors. Dans cette région, de violents combats ont opposé, ces dernières semaines, putschistes et guérilleros du RUF aux Kamajors pour le contrôle des mines de diamants, qui permettent de financer l'effort de guerre et de s'enrichir.

Le Nigeria a accusé le président libérien, Charles Taylor, d'avoir envoyé des troupes en Sierra Leone afin de soutenir les militaires putschistes. M. Taylor, qui a mené une guerre civile sans merci au Liberia pendant sept ans, avait favorisé l'apparition du RUF en 1991. Ce mouvement de guérilla a combattu plusieurs régimes, civils et militaires, avant de se rallier à la junte après le coup d'Etat de mai 1997.

Selon le Nigeria, les affrontements ont débuté vendredi, lorsque des éléments du RUF ont attaqué des positions de l'Ecomog, à une vingtaine de kilomètres de Freetown. La riposte ponctuelle de l'Ecomog s'est vite transformée en offensive généralisée, une éventualité que la junte redoutait depuis quelques semaines, tant la perspective d'une solution négociée s'était éloignée.

Pourtant, le 23 octobre 1997, les putschistes et le RUF, d'une part, la Cedeao et le gouvernement sierra-léonais déchu, d'autre part, avaient signé un accord qui prévoyait le retour de l'ordre constitutionnel et du président renversé, Ahmad Tejan Kabbah, avant le 22 avril. Cette restauration devait intervenir après le désarmement des milices (le RUF côté junte, les Kamajors côté civils) et la constitution d'un gouvernement d'union nationale. En attendant, le régime militaire de Freetown restait soumis à un embargo sur le pétrole et les armes.

Si les Nigérians ont appliqué les sanctions, outrepassant même leur mandat, puisqu'ils ont privé Freetown de nourriture, ils ont refusé de mettre en œuvre les compromis politiques prévus – dans des termes souvent ambigus – par l'accord d'octobre. Parallèlement, ils ont encouragé la guérilla des Kamajors, qui, dans le sud et l'est du pays, jouit d'un appui réel des Mendés, la communauté dont est issue cette milice, qui réunissait à l'origine des chasseurs de village.

Les habitants de la capitale assiégée tentent de fuir par la mer

A ce jour, les Kamajors n'ont pas pris le contrôle des villes, se contentant de les asphyxier en interceptant le trafic routier et en attaquant les convois de la junte et du RUF. Ces derniers seront peut-être bientôt forcés d'abandonner les centres urbains à leurs adversaires nigérians et Kamajors. Il gagneront alors probablement la brousse, et la guerre civile sierra-léonaise, vieille déjà de sept ans, se poursuivra à front renversé.

Thomas Sotinel

L'ONU appelle à l'arrêt des combats

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a lancé mercredi 11 février un appel aux deux parties en conflit au Sierra Leone pour qu'elles épargnent les civils et protègent le personnel des organisations humanitaires. M. Annan a rappelé que l'ONU soutenait les termes de l'accord de Conakry signé en octobre 1997, prévoyant le rétablissement du gouvernement élu du président Ahmad Tejan Kabbah, renversé par un coup d'Etat militaire en mai 1997. Les quinze membres du Conseil de sécurité ont appelé à un arrêt immédiat des combats, blâmant implicitement les forces de l'Ecomog (force d'interposition ouest-africaine de maintien de la paix). *M. Annan a déclaré qu'il partageait les préoccupations du Conseil* de sécurité.

Abuja joue l'indifférence et la passivité de la communauté internationale

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

En lançant une offensive généralisée sur Freetown, la capitale de la Sierra Leone, les militaires nigérians ont joué l'indifférence et la passivité de la communauté internationale. Apparemment, ils sont en train de gagner leur pari. Quelle que soit la nature du régime visé, l'attaque d'une capitale par un pays étranger suscite souvent une certaine activité diplomatique. Mais les Nigérians prétendent ne pas agir en leur nom propre.

Selon le régime militaire au pouvoir à Abuja, les soldats qui bombardent Freetown tout en coupant l'approvisionnement de la ville en nourriture et en médicaments agissent au nom de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao en français, Ecowas en anglais), dans le but de *« rétablir l'ordre constitutionnel »* mis à mal par le coup d'Etat du 25 mai 1997, une explication dont, pour l'instant, les pays de la région, l'ancienne puissance coloniale (la Grande-Bretagne) et la France, qui vient d'admettre le Nigeria au sein de la francophonie, semblent se contenter. D'ailleurs, les forces nigérianes en Sierra Leone arborent le signe de l'Ecomog. Inventé en 1991, il désignait alors les militaires ouest-africains chargés de la mise en œuvre et de la surveillance du cessez-le-feu (Ecowas Ceasefire Monitoring Group) au Liberia voisin, où régnait alors la guerre civile. Aujourd'hui, la guerre du Liberia est terminée, et depuis quelques mois le Nigeria n'a pas caché sa volonté de transférer ses forces vers la Sierra Leone afin de réinstaller au pouvoir le président Ahmad Tejan Kabbah, chassé par les militaires après avoir été démocratiquement élu.

Pour le chef de l'Etat nigerian, le général Sani Abacha, arrivé au pouvoir après avoir annulé l'élection au suffrage universel de Moshood Abiola, il ne s'agit pas tant de faire progresser la cause de la démocratie en Afrique de l'Ouest que de rétablir une influence régionale mise à mal par le relatif échec de l'aventure nigériane au Liberia. Après avoir combattu militairement et politiquement le Front national patriotique du Liberia (NPFL) de Charles Taylor, l'Ecomog a été forcée d'organiser un scrutin présidentiel qui a donné la victoire à son ennemi. Une fois élu, celui-ci s'est empressé de réduire autant que possible l'influence d'Abuja, exigeant et obtenant une importante réduction des effectifs de l'Ecomog au Liberia.

SOUTIEN MILITAIRE SOUS LABEL ECOMOG

Le putsch en Sierra Leone, qui coïncidait avec la campagne présidentielle au Liberia, a provoqué une vive indignation en Afrique de l'Ouest, dont tous les dirigeants (à l'exception du général Sani Abacha) peuvent aujourd'hui se prévaloir d'avoir été choisis au suffrage universel, lors d'élections pluralistes, quelles qu'aient été les conditions d'organisation des scrutins. Profitant de ce mouvement de protestation, la junte d'Abuja a imposé ses bons services militaires, sous label Ecomog.

Officiellement chargé d'imposer un embargo limité au carburant et aux armes, le Nigeria avait en fait trois objectifs : d'abord remettre au pouvoir le président Kabbah, que des liens étroits unissent au général Abacha, et préserver ainsi l'espèce de protectorat militaire qui s'était établi pendant les douze premiers mois du mandat du président sierra-léonais ; il s'agissait ensuite de rétablir un prestige régional mis à mal tant par les déboires libériens que par l'incapacité du Nigeria à sortir de sa crise économique et politique, au moment où le Ghana et la Côte-d'Ivoire, pour ne citer qu'eux, ont renoué avec la croissance ; il semble enfin que le général Abacha ne soit guère pressé de voir rentrer au Nigeria des troupes à la fois aguerries et exaspérées par sept ans de guerre au Liberia, alors que son régime découvre chaque année un nouveau « complot » politico-militaire supposé vouloir le renverser.

Les dirigeants d'Afrique de l'Ouest sont tout à fait conscients des vraies motivations du régime militaire nigérian, et ils ont essayé d'aboutir à une solution pacifique en négociant l'accord de Conakry puis en refusant d'accorder un mandat militaire au Nigeria lors d'un sommet au Togo. Mais l'agacement des pays de la Cedeao face au géant nigérian ne s'est pas encore traduit en actes ni même en paroles. Pour l'instant, seul le Liberia a critiqué l'offensive sur Freetown.

Il est vrai que le Nigeria profite des atermoiements des Nations unies, dont M. Kabbah fut longtemps secrétaire général adjoint. Depuis le putsch, l'ONU a empêché ses agences humanitaires d'opérer sur le territoire sierra-léonais, officiellement pour des raisons de sécurité, mais aussi parce que M. Kabbah voulait accentuer la pression sur la junte. Le Programme alimentaire mondial, qui a constitué d'importants stocks de nourriture en Guinée à l'intention des populations sierra-léonaises, a protesté publiquement contre le refus de lui accorder l'autorisation d'acheminer ces vivres.

La déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a demandé mardi l'arrêt des combats et une restauration pacifique de l'ordre constitutionnel, intervient bien tard, d'autant qu'elle suit de peu la décision, prise à la demande des diplomates occidentaux, de geler la mise en place du bureau de liaison de l'ONU à Freetown, qui devait surveiller la bonne application de l'accord de Conakry.

T. S.



Le général Sani Abacha multiplie les arrestations pour affermir son pouvoir

Les principaux opposants au chef de l'Etat nigérian seront jugés prochainement par un tribunal militaire

LE GÉNÉRAL VICTOR MALU, ancien commandant en chef des troupes de l'Ecomog au Liberia, présidera le tribunal militaire chargé de juger l'ancien « numéro deux » du régime nigérian, le général Oladipo Diya, et les autres militaires et civils – au total vingt-six accusés – impliqués dans un complot pour renverser le régime d'Abuja et assassiner son chef, le général Sani Abacha. Le tribunal siégera dès cette semaine à Jos, au centre du pays, où ses auditions devraient durer environ six mois, ont indiqué, mardi 10 février, les autorités nigérianes.

Le choix du général Malu, un officier d'élite qui s'était acquis une bonne réputation auprès de la communauté internationale au cours de sa mission à Monrovia, est plutôt de nature à rassurer ceux qui craignaient que ce procès ne se déroule pas dans des conditions équitables. Mais en lui confiant cette tâche délicate, le général Abacha exige aussi une preuve de loyauté envers un régime dont la hiérarchie militaire a été ébranlée par deux « complots » en un peu plus de deux ans.

L'arrestation en décembre 1997 du général Oladipo Diya et d'une dizaine d'officiers supérieurs appartenant en majorité à l'influente communauté yorouba, dans le sud-ouest du pays, a installé un climat de suspicion dans les casernes et aggravé le malaise de l'opinion, déjà choquée par la mort en détention du général en retraite Shehu Musa Yar'Adua, un politicien de valeur, originaire du Nord musulman.

Le général Diya aurait assuré l'intérim à la tête de l'Etat si le général Abacha décidait de démissionner pour se porter candidat à l'élection présidentielle, prévue début juillet. Afin de prouver la réalité du complot, des extraits des interrogatoires des accusés ont été diffusés sur bande vidéo à un répertoire choisi de personnalités nigérianes, de diplomates étrangers et de journalistes. Dans la séquence la plus marquante, le général Diya sanglote et se couche à plat ventre aux pieds du général Abacha, implorant son pardon. Le magazine *Tell*, l'un des porte-voix les plus virulents de l'opposition, a publié en janvier une transcription partielle de ces bandes enregistrées, qui suggère que les conjurés sont peut-être tombés dans un piège : ils auraient été *« approchés »*, affirment-ils, séparément lors des interrogatoires, par de hauts responsables militaires prétextant une décision *« collégiale »* de la hiérarchie pour changer de gouvernement.

« SENSIBILITÉS » ETHNIQUES

La junte a par ailleurs constitué avec soin la commission militaire d'enquête sur cette affaire, en veillant à préserver un délicat équilibre entre les armes et les « sensibilités » ethniques. Malgré ces précautions, le régime aura du mal à dissiper l'impression qu'il a un problème avec les Yoroubas. Le vainqueur présumé de l'élection présidentielle de 1993, le milliardaire Moshood Abiola, détenu sans jugement depuis trois ans et demi, est lui aussi un Yorouba, tout comme le général Olusegun Obasanjo, un ancien chef de l'Etat lourdement condamné pour complot en 1995, et nombre de journalistes ou militants des droits de l'homme qui croupissent en prison, parmi lesquels le Dr Beko Ransome-Kuti (frère du défunt musicien Fela), dont la santé s'est gravement détériorée ces dernières semaines. L'hebdomadaire d'opposition *The News* relève que la moitié des officiers de l'armée de l'air mis récemment à la retraite étaient d'origine yorouba.

« C'est une situation préoccupante », confiait pour sa part un ancien chef de l'Etat nigérian à ses interlocuteurs français. *« Si Abacha ne fait pas un geste spectaculaire pour se réconcilier avec les Yoroubas, comme de libérer Moshood Abiola, il ne pourra pas se faire élire facilement. »*

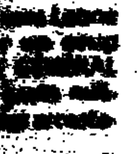
Selon la feuille d'information *Africa Confidential*, les conseillers du général Abacha travailleraient à un scénario permettant d'éviter une élection au suffrage universel, dont les résultats ne sont pas garantis, au profit d'un scrutin indirect réservé à un collège restreint. Il faudrait au préalable modifier la Constitution, qui n'a toujours pas été publiée depuis son adoption, en 1995.

Michèle Maringues

Visite de Jean Paul II au mois de mars

Jean Paul II effectuera une visite au Nigeria du 21 au 23 mars. Il s'y était déjà rendu en 1982, durant l'une des rares parenthèses « civiles » depuis l'indépendance. La moitié de la population (environ 105 millions d'habitants) adhère au christianisme, mais la cohabitation avec les musulmans est parfois difficile, surtout dans le Nord.

Le pape doit célébrer deux messes en plein air, près d'Onitsha, cœur du pays catholique ibo, où il béatifiera le prêtre Michael Iwene Tansi, et dans la région d'Abuja, la capitale fédérale, où l'on prépare un site capable d'accueillir deux millions de fidèles. Son récent voyage à Cuba laisse présager qu'il tiendra un langage ferme sur la question des droits de l'homme, en public comme lors de sa rencontre avec le général Sani Abacha.



La mission européenne n'a pas embarrassé le pouvoir algérien

ALGER
de notre envoyé spécial

Contrairement aux jours précédents, la quatrième et dernière journée d'entretiens de la délégation du Parlement européen à Alger s'est achevée, mercredi 11 février, sans passion ni coup de théâtre. Les précautions oratoires d'André Soulier (UDF), président de la mission, sont révélatrices du fait que tout était rentré dans l'ordre depuis l'incident de la veille sur la lettre de l'ex-Front islamique du salut (FIS), transmise par Abdennour Ali-Yahia, le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh), et que M. Soulier avait déchirée ostensiblement devant les journalistes, mardi, sans même l'ouvrir. Il s'agit d'un *« acte irresponsable »*, a commenté l'instance exécutive du FIS à l'étranger dans un communiqué publié mercredi à Bonn et adressé aux médias. L'attitude de M. Soulier, *« contraire à l'usage diplomatique »*, est, selon ce texte, *« une bouffonnerie médiatique »* indigne *« d'un chef de délégation parlementaire de ce niveau »*. La délégation aurait *« dû refuser d'emblée de recevoir la lettre au lieu de la déchirer devant la presse »*.

« Les choses évoluent en Algérie, mais on ne sait pas à quelle vitesse ; c'est pour cette raison que nous ne pouvons aboutir d'ores et déjà à des conclusions », a estimé de son côté M. Soulier, qui a expliqué que l'Assemblée des Quinze ne devrait pas se saisir du dossier algérien lors de la session plénière, prévue la semaine prochaine à Strasbourg. Elle préfère en discuter au préalable en commission des affaires étrangères, mardi 17 février. *« Les relations entre l'Algérie et l'Europe ont besoin d'un véritable texte fondateur*, a affirmé l'eurodéputé, *car la politique de l'Union se résume à un catalogue de bonnes intentions. »*

PRESSE SATISFAITE

La satisfaction de la presse algérienne à l'issue de la visite contraste avec la méfiance dont elle était l'objet à son arrivée. La délégation européenne était soupçonnée d'être à l'écoute du FIS, parti interdit, en raison notamment de la présence de Daniel Cohn-Bendit. Au bout du compte, il n'est plus question pour les parlementaires européens de solliciter l'Assemblée algérienne pour qu'elle constitue une commission d'enquête sur les personnes disparues et les prisonniers politiques en contrepartie de la lutte contre les réseaux islamiques dans l'Union.

Les eurodéputés, y compris M. Cohn Bendit, estiment que vérifier si les droits de l'homme sont pleinement respectés passe par les Nations unies. Au titre d'une convention de l'ONU, l'Observatoire national des droits de l'homme, l'organe officiel dans ce domaine, doit transmettre, en mars, à Genève, un rapport sur les libertés individuelles en Algérie. L'Assemblée de Strasbourg attend de prendre connaissance du document pour vérifier s'il est conforme aux informations que sa mission a recueillies à Alger. Dans le cas contraire, elle se déclare décidée à formuler ses observations et à faire pression sur ses interlocuteurs algériens.

En attendant, tout le monde veut se persuader que les auditions parlementaires et tout le battage médiatique qui les a accompagnées pendant toute la semaine témoignent d'une réelle volonté du gouvernement algérien de renforcer la démocratie. En tout cas, les eurodéputés sont persuadés qu'une brèche a été ouverte. L'est-elle vraiment ? Invité à commenter la visite, le porte-parole du gouvernement algérien, Habib-Chawki Hamraoui, a déclaré : *« Nous nous sommes fait un devoir de recevoir [les parlementaires], et à un très haut niveau, nous les avons écoutés, nous avons exprimé nos positions et notre opinion sur ce qui se passe en Algérie et en dehors de l'Algérie (...). En dehors de cela, ce sont les mêmes positions de l'Algérie que vous connaissez déjà. »*

Marcel Scotto

Le Conseil de Sécurité de l'ONU privilégie la diplomatie envers l'Irak

Les Etats-Unis ont rejeté les dernières propositions de Bagdad

Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, a réuni, mercredi 11 février, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Les diplomates sont convenus de privilégier la voie diplomatique pour régler la crise qui oppose l'Irak à l'ONU à propos de l'accès de sites suspects aux experts en désarmement des Nations unies.

NEW YORK (Nations Unies)
de notre correspondante

Déterminé à ne pas être un « spectateur passif » dans la crise qui oppose l'Irak aux Nations unies, *et singulièrement* aux Etats-Unis, à propos du désarmement irakien, le secrétaire général de l'ONU entend jouer un rôle central pour parvenir à un dénouement pacifique. Ainsi, pour la première fois depuis le début de la crise, Kofi Annan s'est réuni, mercredi 11 février, avec les représentants des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) pour passer en revue des initiatives diplomatiques susceptibles de recueillir un consensus.

Après avoir contesté la composition des équipes d'experts de la commission spéciale des Nations unies (Unscom) chargée du désarmement, l'Irak s'oppose à présent à leur accès à des sites dits « présidentiels », au nom de sa « souveraineté ». Sans qu'aucune formule nouvelle ne soit présentée par le secrétaire général, les cinq ambassadeurs ont accepté de consulter leurs gouvernements et de se réunir de nouveau avec lui, vendredi 13 février. Selon M. Annan, *« les membres permanents ont admis que les initiatives diplomatiques soient poursuivies afin d'assurer l'application par l'Irak des résolutions du Conseil de sécurité »*.

Parmi les cinq membres, la Chine et la Russie ont exprimé à plusieurs reprises leur opposition aux frappes militaires de représailles souhaitées par les Etats-Unis avec le soutien de la Grande-Bretagne, en cas d'impasse diplomatique. M. Annan, selon un des participants à la réunion de mercredi, serait *« plutôt favorable »* à une proposition française qui consiste à trouver *« des modalités »* d'inspection des sites suspects en Irak. Paris propose que les palais présidentiels *« soient traités différemment »* des autres sites en Irak. *« Nous estimons qu'ils pourraient éventuellement être distincts des autres sites sensibles que la commission spéciale de l'ONU souhaite inspecter »*, explique une source française.

Sous pression des pays arabes, le secrétaire général se dit prêt à entreprendre un déplacement à Bagdad si, selon l'un de ses proches, *« les paramètres de son voyage sont acceptés par les cinq membres permanents »*. Le diplomate ghanéen souhaite aussi être muni *« d'une marge de manœuvre pour les négociations »*, qu'il mènerait éventuellement avec le président irakien Saddam Hussein.

Mais, pour l'instant, aucune date n'a été fixée.

A l'occasion de la réunion avec les ambassadeurs, mercredi 11 février, M. Annan a, en revanche, noté l'absence de progrès de la part du régime de Bagdad sur la durée des inspections comme sur leur nature. Plus tôt dans la journée, le chef de la diplomatie irakienne, Saïd al-Sahhaf, avait proposé que les huit « sites présidentiels » soient inspectés une seule fois, par *« une équipe spéciale désignée par le secrétaire général de l'ONU et composée d'experts des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et des 21 Etats formant l'Unscom »*.

A Washington, cette apparente « ouverture » a été rejetée. Saddam Hussein, a souligné le président Bill Clinton, *« doit autoriser un accès libre et total de tous les sites suspects. S'il n'agit pas, nous devons être prêts à le faire »*. Le porte-parole de la Maison-Blanche a rappelé que ce n'est pas à Bagdad de *« définir les conditions de ces inspections »*, mais aux Nations unies. *« Si nous laissons aménager la mission de l'Unscom tel que proposé par l'Irak, nous nous engagerions sur une pente savonneuse, vers davantage de manœuvres dilatoires et de confusion »*, a ajouté le porte-parole du département d'Etat.

INTERROGATIONS DE LA PRESSE

L'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, s'est néanmoins entretenu mercredi 11 février en tête-à-tête avec le secrétaire général de l'ONU pour lui demander des *« clarifications »* sur les propositions de Bagdad. Parlant des *« concessions »* de l'Irak, une source américaine a fait remarquer que la stratégie des Etats-Unis qui consiste en une diplomatie soutenue par la force *« commence à porter ses fruits »*. *« Bien que les propositions des Irakiens ne soient pas tout à fait acceptables pour nous, je constate que le fait d'avoir montré notre détermination à recourir à la force, si nécessaire, les a fait réfléchir »*, a ajouté cette même source.

Il reste que M. Richardson, en public, déclare que les conditions de l'Irak sur la composition des équipes des inspecteurs de l'ONU sont *« totalement inacceptables »*. L'ambassadeur a insisté sur *« l'intégrité de l'autorité »* de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement, sans laquelle, a-t-il dit, *« les résolutions de l'ONU seront tournées en dérision »*. Cet argument, souvent cité par des responsables américains, devient, assurent certains diplomates, *« de moins en moins crédible »*. *« Je peux vous citer des dizaines de résolutions de l'ONU qui n'ont jamais été appliquées »*, rappelle l'un d'entre eux sous couvert d'anonymat. *« Si on devait recourir à la force à chaque fois qu'une résolution du Conseil n'est pas appliquée, on serait en permanence en guerre. »* La presse américaine elle-même, d'ordinaire unanime dans son opposition à l'Irak, commence à poser des questions sur les mérites d'une action militaire d'envergure contre un pays qui refuse d'obéir aux décisions des Nations unies.

Afsané Bassir Pour

Après la « Tempête », le « Tonnerre du désert »

L'amiral américain Thomas Fargo, commandant de la 5[e] flotte, qui croise dans le Golfe, a révélé, mercredi 11 février, le nom de l'opération qui pourrait être engagée contre l'Irak en représailles contre le blocage des inspections de la Commission spéciale de l'ONU (Unscom) chargée du désarmement irakien. Celle-ci s'appellerait « Tonnerre du désert » *(Desert Thunder)*, un « clin d'œil » à l'opération « Tempête du désert » *(Desert Storm)* menée en 1991 après l'invasion irakienne du Koweït.

Au cours d'une tournée effectuée dans le Golfe et avant de se rendre à Moscou, mercredi, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a indiqué qu'il s'était efforcé de *« bien faire comprendre que notre objectif n'était pas de s'engager dans des destructions massives qui causeraient des dégâts considérables »*. *« Il n'est pas dans notre intention d'infliger de grands dommages et châtiments au peuple irakien »*, a ajouté M. Cohen. – *(AFP.)*

Un militant tunisien des droits de l'homme condamné

LE VICE-PRÉSIDENT de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), Khémaïs Ksila, quarante et un ans, a été condamné, mercredi 11 février, à trois ans de prison ferme ainsi qu'à une amende par le tribunal correctionel de Tunis, soit la peine maximale qu'il encourait, pour *« diffamation de l'ordre public »*, *« propagation de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public »* et *« incitation des citoyens à transgresser les lois »*.

M. Ksila avait été arrêté le 29 septembre 1997 à Tunis après avoir entamé, le jour même, une grève de la faim en protestation contre la confiscation de son passeport et la perte de son emploi. Il avait publié à cette occasion un communiqué dans lequel il appelait *« à la vigilance extrême en ce moment difficile par lequel passe notre pays, où il semble que le pouvoir s'emploie, nons sans succès notable,* [à] *quadriller la société, éliminer toute opinion dissidente »*. *« La plupart des institutions et organisations de la société civile ont été satellisées, après avoir été domestiquées et détruites, la peur et la terreur s'étant répandues à grande échelle »*, poursuivait M. Ksila.

Présente au procès du vice-président de la LTDH, aux côtés de représentants de l'ambassade des Etats-Unis et de pays de l'Union européenne, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) estime, dans un communiqué publié, mercredi 11 février, que *« si le procès s'est déroulé dans des conditions formelles satisfaisantes, en revanche, il faut dénoncer avec la plus grande vigueur des poursuites et une condamnation visant à sanctionner exclusivement un délit d'opinion, sur le fondement d'une interprétation très criticable du code de la presse tunisien, assimilable à un détournement de procédure, et parfaitement contraire aux prescriptions des instruments internationaux de protection des droits de l'homme »*. Et le communiqué d'ajouter : *« On peut conclure aujourd'hui que les quelques espaces de liberté encore tolérés hier sont désormais anéantis : la Tunisie est une Etat policier. »* M. Ksila devait faire appel, jeudi 12 février, de la sentence.

Le député russe Vladimir Jirinovski a conduit un « vol humanitaire » à Bagdad

MOSCOU. Profitant de la crise irakienne, le député russe amateur de scandales, Vladimir Jirinovski, a reconquis l'attention des médias en convoyant un second vol *« humanitaire »*, arrivé, mercredi 12 février, à Bagdad. Le premier, en décembre, était passé inaperçu. Mais le patronage du Parlement et du ministère des affaires étrangères russes à la nouvelle opération visant à *« forcer le blocus des Etats-Unis contre le peuple libre d'Irak »* a permis à M. Jirinovski d'embarquer cette fois-ci, outre des tonnes d'aide humanitaire, deux cent passagers, dont des députés et des journalistes russes et étrangers. La plupart furent cependant laissés sur place à Erevan, en Arménie, où l'avion a attendu trois jours l'aval du Comité des sanctions de l'ONU pour gagner Bagdad. Ce contretemps, ponctué d'ultimatums aux *« valets de Washington »*, de beuveries et de coups de poings, amena la diplomatie russe à prendre ses distances avec l'expédition. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **IRAN : trois organisations de défense des droits de l'homme** – Human Rights Watch, la Ligue française des droits de l'homme et l'Institut international de la presse (IPI) – ont demandé aux autorités iraniennes de réviser la condamnation à mort, prononcée fin janvier, du journaliste iranien, Morteza Firouzi, accusé d'espionnage. Dans une lettre adressée à l'ayatollah Mohammed Yazdi, la plus haute autorité judiciaire de la République islamique, Human Rights Watch demande la libération du rédacteur-en-chef du journal *Iran News*. La Ligue française des droits de l'homme rappelle de son côté que le président iranien, Mohamad Khatami, s'est engagé à plusieurs reprises à promouvoir l'Etat de droit. – *(AFP, Reuters.)*

■ **ÉTATS-UNIS/CONGO-KINSHASA : le département d'Etat américain** s'est déclaré *« déçu »*, mercredi 11 février, par le refus du président congolais Laurent-Désiré Kabila de recevoir l'émissaire américain pour la promotion de la démocratie en Afrique, le révérend Jesse Jackson, et a contesté les explications données par le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). L'ambassade américaine à Kinshasa avait averti le gouvernement congolais de l'intention de M. Jackson de rencontrer des responsables de l'opposition. Kinshasa avait accepté une rencontre, mardi matin, entre M. Jackson et le président ainsi qu'avec le ministre des affaires étrangères, Bizima Karaha, mais elle a été annulée *« au dernier moment »*. – *(AFP.)*

■ **ITALIE/RUSSIE : Fiat et le groupe automobile russe Gaz** ont signé, mercredi 11 février à Rome, en présence du président russe, Boris Eltsine, et du président du conseil italien, Romano Prodi, un accord pour la construction en Russie de 150 000 voitures Fiat par an. L'investissement s'élève à 850 millions de dollars. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le général Alexandre Lebed**, l'un des prétendants à la succession de Boris Eltsine, a annoncé qu'il briguerait le poste de gouverneur de Krasnoïarsk lors des élections qui doivent se tenir dans cette importante région de Sibérie, le 26 avril. – *(Reuters.)*

■ **MONTÉNÉGRO : l'ancien président** monténégrin, Momir Bulatovic, et trois de ses collaborateurs ont été inculpés, mercredi 11 février, d'agissements préjudiciables à l'Etat au cours d'émeutes survenues en janvier. Le procureur général, Bozidar Vukcevic, a estimé que Momir Bulatovic et ses collaborateurs s'étaient engagés, par leurs discours et leurs actes, sur la voie d'un *« acte criminel – une atteinte à l'ordre constitutionnel – et avaient mis des vies et de nombreux biens en péril »*. Des partisans de Bulatovic avaient tenté en janvier de s'opposer à la passation des pouvoirs après la victoire du jeune réformateur Milo Djukanovic à l'élection présidentielle d'octobre. – *(Reuters.)*

■ **AUTRICHE : le Vatican** a décidé d'envoyer un enquêteur ecclésiastique pour examiner la situation du cardinal Hans Hermann Groer, ancien archevêque de Vienne, accusé d'abus sexuels sur de jeunes séminaristes. L'enquêteur sera le Père Marcel Rooney, abbé primat de l'ordre des bénédictins, auquel appartient Mgr Groer. Devant le scandale, celui-ci vient de démissionner de son poste de prieur de l'abbaye de Maria Reggendorf où il s'était retiré en 1995. – *(AFP.)*

La Slovénie plaide sa cause à Paris pour son entrée dans l'Union européenne

PARIS. Le lancement en mars du nouveau processus d'élargissement de l'Union européenne a été au centre de la première visite officielle que le premier ministre slovène, Janez Drnovsek, a faite à Paris, mardi 10 et mercredi 11 février. Il y a été reçu par le président Jacques Chirac et le premier ministre, Lionel Jospin. La Slovénie, qui cultive ses relations avec la France, fait partie des six pays avec lesquels les négociations d'adhésion vont s'ouvrir dès le mois de mars. Même si, comme pour tous les autres candidats, l'intégration de l'acquis communautaire demeure une affaire difficile et coûteuse, ce pays de deux millions d'habitants, détaché de l'ancienne Yougoslavie, est celui dont l'économie paraît la mieux à même de surmonter le choc de l'intégration. Son revenu par habitant a rattrapé le niveau de la Grèce et du Portugal. M. Drnovsek, qui souhaite que son pays rejoigne au plus tôt la nouvelle zone monétaire européenne, estime que l'intégration de la Slovénie dans l'Union ne doit pas dépendre des négociations avec les autres pays.

Le président-élu coréen face à la grogne syndicale et patronale

Rejetant l'accord sur les licenciements, la Confédération coréenne des syndicats menace de déclencher, vendredi 13 février, une grève illimitée. Des policiers anti-émeutes ont pris position dans le centre de Séoul

L'état de grâce s'achève pour le chef de l'Etat-élu de la Corée du Sud, Kim Dae-jung. L'une des principales *confédérations syndicales du* pays, la KCTU, exige la renégociation de l'accord sur la « flexibilité » du travail que le futur président avait conclu avec le patronat. La KCTU menace d'entamer, vendredi 13 février, *une grève illimitée jugée « illégale » par les* autorités qui ont fait déployer des forces anti-émeutes dans le centre de la capitale, Séoul. Un succès, jugé improbable, de ce mouvement entamerait la crédibilité du nouveau *président ainsi* que celle du plan de redressement économique de la Corée mis au point avec le Fonds monétaire international. *De son côté, le patronat, notamment les « barons »* de l'économie à la tête des empires industriels que sont les *chaebols*, résiste à la restructuration et à des réformes qui donneraient satisfaction aux syndicats.

TOKYO
de notre correspondant

Après une période au cours de laquelle le nouveau président élu, Kim Dae-jung (qui prendra ses fonctions le 25 février) a cherché à redonner confiance à la fois à ses compatriotes et à la communauté internationale, commence à présent, pour le futur chef de l'Etat, celle des décisions et de l'évaluation des rapports de forces. Un premier « bras de fer » oppose M. Kim à la plus militante des deux organisations syndicales, la Confédération coréenne des syndicats (KCTU). Celle-ci a rejeté, après l'avoir *accepté*, l'accord sur les licenciements conclu la semaine dernière avec les représentants du gouvernement et du patronat. Un autre « bras de fer » le met aux prises avec les « barons » de l'économie qui sont à la tête d'empires industriels familiaux.

La KCTU menace de déclencher une grève illimitée, vendredi 13 février, si l'accord sur la flexibilité de l'emploi n'est pas renégocié (*Le Monde* du 11 février). Dans l'entourage du président Kim, on exclut la *renégociation d'un accord qui de*vrait être soumis au Parlement avant la fin février. Des policiers anti-émeutes ont pris position depuis mercredi 11 février dans le centre de Séoul, autour de la cathédrale de Myongdong. Là où, l'année dernière, les dirigeants du KCTU s'étaient retranchés, contraignant par un mouvement de grèves le gouvernement à ajourner des mesures analogues. Pour les autorités, la grève de vendredi est *« illégale »*.

UN TEST

Elle sera en tout cas un test de la force d'un syndicat comptant 500 000 adhérents dans des secteurs-clés, tels que les transports urbains et l'automobile, mais qui est divisé entre un courant modéré, signataire de l'accord, et une aile plus radicale emmenée par M. Dan Byung-ho, président de la Fédération des métallurgistes. Celui-ci a pris la tête de KCTU à la suite de la démission de la direction précédente.

Dans un climat économique et social tendu, le revirement de la KCTU a fait chuter de plusieurs points la Bourse de Séoul. S'il prend une certaine ampleur, le *mouvement de grève pourrait af*fecter la crédibilité du président qui cherche à attirer les investissements étrangers. Une plus grande flexibilité de l'emploi fait en outre partie des conditions posées par le Fonds monétaire international à l'octroi de son aide à la Corée (57 millions de dollars, environ 342 millions de francs). Mais la plupart des observateurs doutent que la grève de vendredi 13 février soit largement suivie.

Un autre « bras de fer » qui aura sans doute plus d'impact sur l'avenir du pays oppose le président aux conglomérats (*chaebols*). M. Kim *entend obtenir d'eux des réformes* qui donneraient partiellement satisfaction aux demandes des syndicats. La commission chargée de restructuration de l'économie, qui comprend des membres de l'administration en place et des conseillers de M. Kim Dae-jung, a donné jusqu'à samedi 14 février aux conglomérats pour présenter un *programme de réformes compor*tant la fermeture de leur département de coordination et de planification. Elle a demandé en outre que le système de garanties croisées des emprunts des entreprises d'un même groupe soit abandonné. Les commissions présidentielles pour la transition, qui préparent les réformes du futur gouvernement, *ont d'autre part recommandé* la vente (éventuellement à des intérêts étrangers) des actions détenues par l'Etat dans plusieurs entreprises telles que l'aciérie géante de Pohang (Posco) et Korea Telecom. Favorable à cette initiative, le fondateur de Posco, Park Tae-jun, aujourd'hui allié politique de Kim Dae-jung, estime cependant qu'il n'y a pas d'urgence.

La nomination comme conseiller économique du nouveau président d'un universitaire, M. Kim Taedong, *professeur d'économie* à l'université Sungkyunkwan à Séoul – farouche adversaire des *chaebols* –, est interprétée comme le signe de la volonté politique du chef de l'Etat de réformer les conglomérats. Diplômé de l'univer*sité américaine* Yale, M. *Kim* Taedong a été un membre actif d'un groupe de citoyens militant pour la justice économique. Certains commentateurs de presse se demandent néanmoins si le professeur Kim n'a pas une vision trop académique du fonctionnement de l'économie.

Philippe Pons

Séoul écoute Radio-Pyongyang

La Commission pour la transition, « cerveau » des réformes de la future administration Kim Dae-jung, a annoncé, jeudi 11 février, parmi les *« cent enjeux »* du programme du nouveau chef de l'Etat, que les émissions de Radio-Pyongyang pourront désormais être écoutés en Corée du sud. Les images en provenance du Nord seront également progressivement autorisées. Jusqu'à présent, ces émissions étaient brouillées. Il était interdit au Sud-Coréens de les recevoir en vertu des dispositions de la loi sur sécurité nationale. Ces interdictions étaient au demeurant dépassées depuis que Pyongyang dispose d'un site internet. – *(Corresp.)*

Convergences de vues entre Vienne et Paris sur l'Europe

VIENNE
de notre envoyée spéciale

La préparation de la présidence de l'Union européenne que l'Autriche assumera pendant le second semestre de cette année est le thème principal de la visite que Jacques Chirac effectue à Vienne en compagnie du ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. Mais avant même les entretiens politiques qui devaient avoir lieu, jeudi 12 février, on a senti, dès l'arrivée du président de la République mercredi soir et le dîner qui fut offert en son honneur par le président Thomas Klestil dans l'ancien palais impérial des Habsbourg, que les Autrichiens voulaient faire de cette visite plus qu'une simple rencontre de travail.

Dans un discours, dont il a pris la peine de prononcer une partie en français, M. Klestil a souligné l'importance particulière que revêt à ses yeux la première visite du chef de l'Etat français à Vienne depuis l'entrée de l'Autriche dans l'Union. Les responsables autri*chiens voient dans l'intégration* européenne la possibilité pour leur pays de retrouver un rôle politique sur la scène internationale. Sans doute y voient-ils aussi un moyen de rééquilibrer leurs relations extérieures et d'échapper à une proximité *trop exclusive avec* l'Allemagne induite par les réalités économiques. Ils sont pour ces raisons très fortement demandeurs de relations plus intenses avec la France et se disent disposés à mener avec elle certains combats européens.

Jacques Chirac, comme son homologue *autrichien*, a *souligné* mercredi soir dans son discours les convergences de vues entre les deux pays sur plusieurs questions européennes qui font actuellement débat, en particulier la dimension sociale et l'accompagnement politique de l'entrée en vigueur de l'euro. M. Chirac devrait aussi évoquer avec son partenaire autrichien un sujet sur lequel l'accord reste à trouver : celui de la réforme des institutions européennes dans la perspective de l'élargissement de l'Union, en particulier la question de la représentation des « petits » pays à la Commission de Bruxelles.

Enfin, le président de la République devait rencontrer jeudi matin des représentants des milieux divers autrichiens et plaider pour une intensification des relations économiques. La tendance est bonne mais le champ reste encore très largement ouvert puisque avec 4,8 % en parts de marché, la France arrive très loin derrière l'Allemagne et l'Italie parmi les partenaires commerciaux de l'Autriche.

Claire Tréan

M. Suharto veut contrecarrer un « complot » contre l'économie de l'Indonésie

BANGKOK
de notre correspondant
en Asie du Sud-Est

Le président Suharto, qui brigue un septième mandat le 10 mars, estime faire face à un *« complot délibéré pour détruire les fondations économiques »* de son pays. Pour surmonter la crise la plus grave d'un règne de trente-deux ans, qui s'accompagne déjà de manifestations de mécontentement sporadiques mais violentes, le chef de l'Etat semble déterminé à avancer ce que certains considèrent comme son dernier atout : instaurer une parité fixe entre la monnaie nationale et le dollar. Mais, dans l'atmosphère délétère qui prévaut en Indonésie, ce projet controversé est une fuite dans l'inconnu. Sans refuser ouvertement cette solution, le Fonds monétaire international (FMI) fait grise mine. Robert Rubin, secrétaire américain au Trésor, a estimé, mercredi 11 février, que le pays avait d'abord *« de nombreux problèmes plus importants à régler »*, relatifs *« à la crédibilité dans la mise en œuvre des réformes »*.

La forte probabilité de l'adoption d'une parité fixe (dans une fourchette de 5 000 à 6 000 roupies *pour 1 dollar*) a eu *pour effet* – momentané – de faire très nettement remonter la monnaie indonésienne. Ces achats de roupies, *pendant trois jours, ont été spé*culatifs. Car une fois la parité fixée, à un taux élevé, les acheteurs empocheront de sérieux bénéfices s'ils les échangent contre des devises étrangères. Mais la légère rechute, jeudi 12 février, de la roupie, après des mouvements erratiques, montre que les financiers commencent à se méfier de la « solution Suharto ».

Pour Djakarta, l'adoption d'une parité, gérée par un directoire financier, s'annonce très complexe. *Elle implique une renégociation* de l'accord du 15 janvier avec le FMI, qui prévoyait notamment une large autonomie de la Banque *centrale. Celle-ci perdra, le cas* échéant, ses deux principaux leviers d'intervention : jouer sur le taux de change et contrôler les taux d'intérêt, ces derniers étant déterminés librement, dans le cas d'une parité, par le marché. Le Fonds monétaire international doit être d'autant plus associé à la mise en place d'un directoire financier qu'il est le gérant de 33 milliards de dollars (environ 198 milliards de francs) de crédits mis à la disposition de l'Indonésie, *fin octobre 1997, et que les ré*serves de devises de Djakarta sont évaluées à seulement 19 milliards de dollars (ce qui ne couvre pas la *monnaie en circulation* et l'ensemble de dépôts).

Ces préparatifs impliquent un certain nombre de mesures, dont la restructuration de la dette extérieure privée, évaluée à 75 milliards de dollars, et des limites strictes de convertibilité de la roupie, une fois la parité adoptée. Pour éviter une ruée sur le dollar et la dilution des dépôts en roupies, des billets à ordre devront être émis. La chute de la Bourse de Djakarta, mercredi 11 et jeudi 12 février (– 5,81 % et – 7,8 %), traduit la méfiance des investisseurs à l'égard d'un contrôle strict des mouvements de capitaux qui accompagnera inévitablement une parité fixe de la roupie.

En règle générale, l'ensemble de l'opération doit s'effectuer dans la transparence. Son succès repose sur la crédibilité du gouvernement. Que M. Suharto ait dénoncé, mercredi 11 février, sans autre précision, *« un complot pour faire tomber le taux de change de la roupie par rapport au dollar au-dessous de 20 000 »*, résume ses préoccupations et son analyse de la situation. A plusieurs reprises, depuis le 15 janvier, le président indonésien a laissé entendre qu'il n'était pas convaincu par les *mesures préconisées par le FMI*, que la crise n'était pas le produit d'une mauvaise gestion indonésienne mais de *« spéculateurs et joueurs »* étrangers. Surtout, il a indiqué que la priorité était le maintien de l'ordre alors que la population est victime d'une flambée des prix et de licenciements massifs.

Des troubles ont encore eu lieu, d'ailleurs, mercredi 11 février. A *Djakarta*, 141 personnes *ont été in*terpellées lors de la dispersion d'une marche apparemment animée par des partisans de l'opposante, Megawati Sukarnoputri. Les manifestants protestaient contre l'inflation, le chômage et la corruption *administrative*. Au même moment, de brefs affrontements avaient lieu à Bumiayu, dans le centre de Java, où des échoppes ont été bombardées de pierres. Dans plusieurs villes de l'archipel, quadrillées par l'armée, la hausse des prix entretient un climat de forte tension.

La Thaïlande – l'autre pays de l'Asie du Sud-Est qui a fait appel aux bons offices du FMI – est la première à suivre avec la plus grande attention l'initiative du président Suharto. En cas de succès, l'adoption d'une parité fixe de la roupie devrait encourager Bangkok à en faire autant avec le baht, qui s'est redressé ces derniers jours. Mais en cas d'échec, toute la région tremblerait à l'idée *d'une rechute générale* entraînée par la monnaie indonésienne.

Jean-Claude Pomonti

Rechute des places asiatiques

Après plusieurs séances de rebond, les places financières asiatiques ont rechuté, jeudi 12 février, les opérateurs ayant mal réagi aux menaces de grève en Corée du Sud et au projet du président indonésien Suharto d'introduire un système de *currency board* sur la roupie. Projet qui n'a pas reçu l'aval du Fonds monétaire international (FMI) et qui risque de se traduire par une envolée des taux d'intérêt dans le pays.

L'information selon laquelle le ministre indonésien de la recherche et de la technologie, Jusuf Habibie, peu apprécié des investisseurs, serait candidat au poste de vice-président a accentué le mouvement de baisse à la Bourse de Djakarta, qui a terminé la séance sur une perte de 8,60 %. Son plongeon a entraîné le repli des autres places de la région : Kuala Lumpur a reculé de 4,79 %, Manille de 2,34 % et Singapour de 2,54 %. Les monnaies asiatiques ont cédé du terrain face au dollar. La roupie indonésienne a abandonné 7,6 %, le ringgit malaisien 4,2 % et le baht thaïlandais 4,9 %.

Prochaine enquête sur un ministre américain

WASHINGTON
de notre correspondant

La décision de Janet Reno ne *pouvait plus mal tomber* : au moment où les conseillers présidentiels concentrent leurs attaques sur Kenneth Starr, procureur indépendant chargé de l'affaire Monica *Lewinsky*, la ministre de la justice américaine a annoncé, mercredi 11 février, qu'un autre procureur indépendant serait bientôt chargé d'enquêter sur les allégations concernant le secrétaire à l'intérieur, Bruce Babbitt.

TRIBUS RICHES ET PAUVRES

En prenant cette décision, Mme Reno accorde *de facto* une sorte de légitimité à un corps de magistrats – incarné par M. Starr – dont les *méthodes* et les pouvoirs sont sévèrement critiqués par plusieurs responsables de l'administration. La ministre de la justice donne, d'autre part, implicitement raison aux républicains, qui ont réclamé pendant des mois la nomination d'un procureur indépendant afin d'enquêter sur le financement électoral du Parti démocrate.

C'est en effet dans ce registre que s'inscrivent les faits reprochés à M. Babbitt. Le 14 juillet 1995, le secrétaire à l'intérieur a annulé le *projet présenté par trois tribus* indiennes (pauvres) du Wisconsin visant à construire un casino. Peu de temps après, d'autres tribus (riches) du Minnesota, qui avaient mené une vigoureuse campagne auprès de l'administration pour s'opposer au casino, ont versé quelque 280 000 dollars (environ 1,70 million de francs) au Parti démocrate.

Or un ami de M. Babbitt, Paul Eckstein, *qui défendait les intérêts* des tribus du Wisconsin, assure avoir été reçu par le secrétaire à l'intérieur, lequel lui aurait expliqué que Harold Ickes, à l'époque secrétaire général adjoint de la Maison Blanche, était hostile au *projet, dans la mesure où* d'importantes contributions électorales *étaient en jeu. Un lobbyiste démo*crate lié à la Maison Blanche, Patrick O'Connor, défendait les intérêts des tribus hostiles au casino.

M. Babbitt a commencé par nier, puis, interrogé dans le cadre de la commission d'enquête du Sénat sur le financement électoral du Parti démocrate, est revenu sur ses propos, indiquant qu'il avait cité le nom de M. Ickes *« simplement pour terminer la conversation »* avec M. Eckstein... *Le ministère de* la justice, qui ne peut pas enquêter directement sur des membres du gouvernement, a estimé que les explications successives de Bruce Babbitt manquaient de cohérence.

MARGE DE MANŒUVRE

Mme Reno a donc demandé à trois juges de nommer un procureur indépendant, lequel est chargé, en principe, de vérifier uniquement *si le secrétaire à l'inté*rieur a ou non menti au Sénat. Mais c'est aux juges qu'il appartient de définir le champ du mandat du procureur.

Or l'expérience semble montrer que ceux-ci accordent une grande marge de manœuvre aux procureurs indépendants. Là est le *danger pour l'administration* Clinton, qui craint qu'une telle enquête s'étende inéluctablement à l'ensemble du scandale dit de l'« Asiagate », c'est-à-dire aux financements douteux ou illicites dont a bénéficié le Parti démocrate.

Laurent Zecchini

Une taupe « révisionniste » à Berlin

L'AFFAIRE a fait les grands titres, jeudi 12 février, de la presse berlinoise. Le Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales Marc-Bloch – vitrine *prestigieuse de la recherche universitaire française* dans la capitale allemande – s'est vu affecter en janvier par le CNRS un nouveau chercheur, Gabor Rittersporn, qui a participé à la publication de l'ouvrage de référence du mouvement négationniste français *Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson, la question des chambres à gaz*, paru en mars 1980, sous la direction de Serge Thion, aux éditions La Vieille Taupe. Sous la plume du journaliste Maxime Leo, le *Berliner Zeitung*, qui rend publique cette affaire, affirme qu'interrogé par le quotidien, l'intéressé a maintenu que *« l'existence des chambres à gaz n'a pu être prouvée jusqu'à aujourd'hui »*.

Dans l'autre quotidien berlinois *Tagesspiegel*, Rittersporn affirme, jeudi, n'avoir jamais nié les chambres à gaz, et avoir déclaré que *« cela ne changerait rien à notre jugement sur le national-socialisme si les chambres à gaz n'avaient pas existé »*. Il souligne qu'il n'a pas participé lui-même à la rédaction de l'ouvrage de Serge Thion, *mais qu'il faisait seulement* partie du comité d'édition, aux côtés d'autres membres de La Vieille Taupe, comme Jean-Gabriel Cohn-Bendit. *« Je pensais alors naïvement*, dit-il, *qu'au nom de la liberté de la recherche, des thèses absurdes comme celles de Robert Faurisson, que je condamne, doivent être discutées »*.

Selon le Cercle Marc-Bloch de Lyon, association de lutte contre le négationnisme, le Centre de Berlin avait été alerté dès le mois de novembre des amitiés de M. Rittersporn. Dans un communiqué, le directeur de l'institution berlinoise, l'historien Etienne François, indique, jeudi, que le passé du chercheur, spécialiste de l'ex-URSS, avait été discuté avec les responsables du CNRS avant sa nomination. Il était connu, indique M. François, que l'intéressé, *« il y a plus de vingt ans, avait fréquenté des cercles d'ultra-gauche favorables aux thèses révisionnistes et négationnistes »*, mais celui-ci, précise-t-il, *« avait pris ses distances par rapport à ces activités et en avait fait état aussi bien devant des collègues français que lors de sa nomination au centre Marc-Bloch »*.

Jusqu'à ses propos dans le *Tagesspiegel*, M. Rittersporn, qui est né lui-même en 1948 à Budapest, d'une famille en partie juive, n'avait pas jugé utile de confirmer publiquement cette prise de distance. Devant l'émotion suscitée par la révélation de sa présence à Berlin, le Centre Marc-Bloch, qui a organisé lui-même plusieurs conférences sur le national-socialisme et la Shoah, rappelle qu'*« il va de soi que nous ne pouvons en aucun cas accepter de travailler avec un chercheur qui défendrait ouvertement ou subrepticement des thèses négationnistes »*. Des discussions étaient en cours jeudi avec les autorités de tutelle du centre – le CNRS et le ministère des affaires étrangères – pour envisager le rappatriement du chercheur. Celui-ci conservera en tout état de cause un poste au CNRS, qui ne dispose pas d'organisme de contrôle permettant de démettre un de ses chercheurs statutaires en cas de manquement éthique. Si M. Rittersporn est aujourd'hui rattrapé par son histoire, il est de notoriété publique que le CNRS continue d'abriter d'autres chercheurs négationnistes notoires, dont Serge Thion en personne.

Henri de Bresson

Convergences de vues entre Vienne et Paris sur l'Europe

TRAVAIL Après l'adoption du projet de loi Aubry, en première lecture, par l'Assemblée nationale, les principales dispositions du texte ne devant pas être modifiées par les « navettes » parlementaires, patronat et syndicats s'interrogent avant les négociations de branche ou d'entreprise. ● CERTAINES FÉDÉRATIONS syndicales observent quelques mouvements du côté des chefs d'entreprise, bien que la consigne officielle du CNPF reste hostile aux 35 heures. ● LA STRATÉGIE adoptée par le CNPF après l'échec de la conférence du 10 octobre 1997 est remise en question, en privé, par des responsables patronaux, qui constatent qu'elle n'a abouti à aucun aménagement notable du projet Aubry. ● AU SÉNAT, qui doit s'en saisir début mars, la commission d'enquête dirigée par Jean Arthuis conteste les prévisions de créations d'emplois liées aux 35 heures.

Syndicats et patronat s'observent après le vote des 35 heures

Le projet de loi de Martine Aubry, qui ne sera pas modifié sensiblement par la suite du travail parlementaire, ouvre la voie à des négociations, dans lesquelles les chefs d'entreprise et les représentants des salariés hésitent à entrer. Certains contacts commencent cependant à être pris

« DONNER DU POIDS à la négociation », pour la CFTC, ou bien *faire en sorte* que la réduction de la durée du travail soit centrée *« sur le double objectif de créations d'emplois et d'amélioration des conditions de travail »*, pour la CGT : les centrales syndicales parties prenantes de la conférence nationale du 10 octobre 1997 sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail sont ouvertes aux négociations dans les branches et les entreprises. Ayant gardé en mémoire l'échec des négociations qui ont suivi l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995 sur l'annualisation et la réduction du temps de travail, elles n'ont pas attendu le vote en première lecture du projet de loi Aubry pour préparer leurs fédérations à négocier dans les branches professionnelles et les entreprises.

Officiellement, en revanche, du côté du patronat, il ne saurait être question de négocier les 35 heures. Hormis le grand commerce de centre-ville, qui devait tenir, jeudi 12 février, sa deuxième réunion sur les 35 heures et l'annualisation (*Le Monde* du 10 février), aucune grande branche n'a invité les syndicats à traiter de cette question. Au contraire, à cause des *« incertitudes liées au projet de loi sur les 35 heures »*, selon la formule consacrée, nombre de branches ont décidé de repousser au printemps leurs négociations salariales même quand leur rôle se borne à négocier des minima conventionnels, pourtant peu contraignants.

Certaines, même, ont saisi le prétexte des 35 heures pour dénoncer leur convention collective. C'est le cas de l'Association française des banques (AFB), mais aussi des industries du sucre, une petite branche (8 000 salariés) qui a donné jusqu'au 30 avril aux syndicats pour signer un accord sur le temps de travail, faute de quoi elle dénoncerait la convention existante.

Pourtant, derrière cette attitude apparemment très ferme, les syndicats observent quelques signes d'ouverture. Officiellement, l'AFB n'a rien contre les 35 heures. C'est même pour que les banques puissent négocier la compensation salariale qu'elle est obligée de dénoncer la convention collective prévoyant que les salaires sont fixés par la branche et non dans les entreprises, expliquent ses dirigeants.



VIGILANCE SUR LES EMBAUCHES

La fédération FO de l'agriculture, de l'alimention et des tabacs a déjà préparé un mode d'emploi de la loi Aubry pour ses sections d'entreprise. Alain Kerbriand, son secrétaire général, constate que, *« dans le secteur agroalimentaire, il n'y a pas trop d'opposition patronale, mis à part chez les sucriers »*, et que *« la mise en place d'accords type loi Robien dans les coopératives a déjà déclenché des négociations et redonné du grain à moudre aux syndicats et au patronat »*. La fédération sera extrêmement vigilante pour que le passage aux 35 heures n'entraîne pas de discriminations entre anciens et nouveaux embauchés. *« Dans le secteur de l'hôtellerie, en raison des pics d'activité saisonniers, la réduction du temps de travail ne pourra pas se faire dans un strict cadre journalier et entraînera des formes d'annualisation du temps de travail qu'il faudra encadrer »*, explique M. Kerbriand.

Rémi Jouan, secrétaire général de la fédération CFDT des services, n'est pas, non plus, pessimiste. *« Certaines branches comme la propreté ou la restauration collective ne sont pas opposées à une négociation, mais un de leurs problèmes concerne la passation de marchés*, dit-il. *Elles ne peuvent pas s'engager à maintenir des emplois, car, si elles perdent un marché, elles sont forcées d'en supprimer. C'est un problème réel, qu'il faut étudier avec les services du ministère du travail. »* Hervé Garnier, responsable de la FGA-CFDT (agroalimentaire), fait le même constat. *« Aujourd'hui*, dit-il, *tout le monde s'observe. Les contacts ne sont que bilatéraux et informels mais, tout en critiquant sévèrement Martine Aubry, les branches se préparent pour le jour où la loi sera adoptée. Des discussions ont lieu dans des secteurs qui n'avaient pas droit à la loi Robien, comme des centres de formation ou des caisses de la Mutualité sociale agricole. Parfois, c'est nous qui freinons, car il n'est pas sérieux de négocier une réduction du temps de travail en quelques jours. »*

APPROCHES INFORMELLES

Dans la métallurgie, *« tout est bloqué »*, selon Michel Huc, secrétaire général de FO-Métaux et *« il n'y aura aucune discussion dans les branches avant le mois d'avril »*, soit après les élections régionales et le vote définitif de la loi. Au niveau des entreprises, en revanche, la situation est moins homogène qu'il y paraît. *« Des contacts informels se sont déjà noués*, indique M. Huc, *car les répercussions de la loi Aubry sont au centre des discussions dans les établissements, les salariés redoutant notamment que l'ouverture de négociations sur une nouvelle organisation du temps de travail ne débouche sur une dégradation de leurs conditions de travail. »* Selon la CFDT, trois branches liées à la métallurgie auraient prévu d'ouvrir des discussions sur les salaires et le temps de travail : les services de l'automobile (400 000 salariés), la réparation du machinisme agricole (75 000) et les jouets (10 000).

En revanche, le bâtiment et les travaux publics campent sur une position dure et les fédérations de l'habillement et du textile n'ont pas répondu aux syndicats qui leur ont demandé d'ouvrir des négociations. Secrétaire général adjoint de la fédération CGT du textile, de l'habillement et des cuirs (THC), Serge Nybelen remarque qu'*« après avoir fait feu tous azimuts à l'automne la fédération patronale du secteur commence à faire machine arrière, car des entreprises semblent prêtes à ouvrir des discussions »*. Estimant que la réduction de la durée du travail ne peut pas s'appliquer de manière uniforme au secteur des textiles, la fédération privilégie une approche entreprise par entreprise. Un accord de branche est en revanche nécessaire pour celles qui n'ont pas de représentants syndicaux.

Dans la chimie et le pétrole, la fédération CFDT n'a pas attendu la fin de la discussion du projet de loi pour mobiliser ses équipes sur la réduction du temps de travail. Jacques Kheliff, secrétaire de la fédération, observe la même dichotomie entre l'organisation patronale, qui reste très en retrait, et des entreprises plus disposées à engager des discussions. Un syndicaliste observe que certains chefs d'entreprise contactent directement les syndicats en raison des aides prévues par le projet de loi. Ces contacts officieux ne sont sans doute pas étrangers aux déclarations prudentes du patron du CNPF sur ce qu'il revient aux branches de faire.

Alain Beuve-Méry et Frédéric Lemaître

Quelques accords d'entreprise

Plusieurs grandes entreprises mènent actuellement des négociations sur la réduction du temps de travail. Chez Thomson-RCM, la direction a signé avec la CFDT, FO et Supper un accord réduisant à 38 h 30 le temps de travail des ingénieurs et cadres. En contrepartie, la direction s'engage à effectuer 110 embauches. Au pôle eau de la Générale des eaux, la direction a signé avec la CFDT et la CFTC un accord réduisant la durée du travail à 35 heures, mais les autres syndicats contestent le gel des salaires et les 700 embauches sur deux ans, alors qu'il y a plus de 650 départs.

Par ailleurs, Eurocopter est, selon la CFDT, en train de négocier une réduction du temps de travail de 37 à 35 heures avec 360 emplois à la clé. Si tous ces accords sont dans l'esprit de la loi Aubry, aucun ne l'utilise. Soit la réduction du temps de travail n'atteint pas 10 %, soit les embauches sont insuffisantes.

Des responsables patronaux s'interrogent sur la pertinence de la stratégie du refus

LA RÉUNION mensuelle de la commission sociale du Conseil national du patronat français (CNPF), jeudi 12 février, devait être l'occasion, pour l'organisation patronale, de tester les intentions de ses branches professionnelles, deux jours après l'adoption en première lecture du projet de loi sur les 35 heures à l'Assemblée nationale. Même si le travail parlementaire est loin d'être achevé, le vote des députés a ouvert une nouvelle phase. Le passage aux 35 heures va désormais être davantage l'affaire des fédérations, des entreprises et des syndicats que du CNPF en tant que tel.

La confédération patronale, qui, derrière son nouveau président, Ernest-Antoine Seillière, a retenu pour ligne stratégique l'opposition totale et de principe au projet de loi, est désormais confrontée à un exercice difficile : comment maintenir son discours de refus sans, pour autant, mettre à l'index les branches ou les entreprises qui, d'une manière ou d'une autre, inscriront le passage aux 35 heures sur leur calendrier de négociations ?

Mercredi, le CNPF a officiellement laissé les entreprises libres de tirer parti, si elles le jugent possible, de la réduction du temps de travail. *« Le CNPF se tourne vers les entreprises et dit : "Ne vous résignez pas, essayez de regarder franchement et en face si l'aménagement du temps de travail peut donner quelques pistes pour améliorer la vie des salariés et pour aménager votre entreprise de façon à ce qu'elle soit plus gagnante"*, a déclaré M. Seillière sur Europe 1. *Si vous y arrivez, faites un accord, si vous n'y arrivez pas, ne faites rien ! »*

En attendant les deux grands rendez-vous qu'il s'est fixés – la rédaction du *« projet d'espoir des entrepreneurs »* et une réforme de ses statuts, qui devrait être bouclée mi-avril –, le CNPF entend poursuivre son lobbying sur les 35 heures, même s'il n'en escompte pas grand-chose d'ici aux élections régionales. Relativement absent de l'Assemblée nationale, il prévoit, dès l'examen du texte au Sénat, le 3 mars, d'y faire valoir ses observations « techniques », comptant que la droite, majoritaire au Palais du Luxembourg, l'aidera à obtenir quelques modifications à la marge : par exemple, sur le contingent d'heures supplémentaires.

Au vu des maigres résultats obtenus ou espérés, certaines voix s'élèvent pour s'interroger sur la stratégie adoptée. Les réticences de plus en plus manifestes de Marc Blondel, le secrétaire général de FO, quant au projet de loi sur les 35 heures, la méfiance de la CGT, la gêne de la CFDT donnent des regrets à plusieurs dirigeants patronaux. Et s'il y avait eu un « coup à jouer » avec les confédérations syndicales ? Parmi les vice-présidents du CNPF, plusieurs, et non des moindres, reprennent à leur compte cette interrogation stratégique de Jean-Louis Giral, ancien président de la Fédération des travaux publics et figure, bien qu'aujourd'hui en marge, de la galaxie CNPF.

« UNE QUESTION DE CRÉDIBILITÉ »

Ces responsables patronaux expliquent qu'une alliance aurait dû être élaborée lors des premières prises de contact organisées début janvier entre M. Seillière et les secrétaires généraux de FO et de la CFDT, M. Blondel et Nicole Notat. *« C'est une question de crédibilité*, explique, sous couvert d'anonymat, un vice-président. *On ne peut pas expliquer qu'on refuse les grand-messes sociales organisées par l'Etat et se montrer incapables d'initier, de nous-mêmes, une table ronde. Seillière aurait dû dire aux syndicats : "Vous êtes désorientés par ce projet de loi. Tâchons de travailler ensemble !" »*

Certains estiment que, en se cantonnant à une opposition de principe, le CNPF s'est condamné à l'impuissance. *« Le CNPF n'a pas fait preuve – c'est un euphémisme – d'une capacité à transcender le débat. Ce n'est pas une situation qui peut perdurer, sans quoi elle entraînera de l'inconfort pour tous »*, confie, anonymement lui aussi, un membre influent du conseil exécutif. *« Ernest-Antoine Seillière s'est efforcé d'empêcher les outrances, il a canalisé la colère du petit patronat de province, qui rêvait de grandes manifestations du type défense de l'école privée, mais il s'est laissé prendre au piège de son discours de campagne et de son élection »*, explique un autre vice-président.

Ces critiques restent, pour le moment, au niveau des réserves embarrassées. Ceux qui les expriment le font en privé. Pour autant, l'unanimisme de façade qui prévalait au moment de l'élection de M. Seillière commence à se lézarder. L'emprise de Denis Kessler, le président de la commission économique, est critiquée. Certains de ses collègues le jugent trop idéologue, pas assez politique, et regrettent que le CNPF n'ait pas retrouvé un nouveau Pierre Guillen, du nom de l'ancien dirigeant de l'UIMM et président de la commission sociale, aujourd'hui membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France, réputé pour son sens tactique.

Caroline Monnot

La commission d'enquête sénatoriale doute que la réduction du temps de travail soit créatrice d'emplois

« ÇA PEUT MARCHER ; ça peut ne pas marcher. Dans le doute, abstiens-toi. » Telle est l'une des conclusions figurant dans le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les 35 heures rédigé par l'ancien ministre de l'économie, Jean Arthuis, qui l'a rendu public jeudi 12 février, trois semaines avant l'examen par le Sénat du projet de loi de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

M. Arthuis consacre une bonne partie de son rapport à contester la fiabilité des études mises en avant par le gouvernement à l'appui de son projet, et notamment celle de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et celle commandée à la Banque de France. *« Le recours à des modèles pour décrire les effets d'une réduction du temps de travail suppose de poser des hypothèses. Sans être arbitraires – elles peuvent être argumentées –, ces hypothèses* [de la Banque de France et de l'OFCE] *n'offrent aucune garantie d'exactitude »*, estime-t-il.

Après avoir, donc, relativisé la pertinence des modèles macroéconomiques en général – qui, selon lui, *« ne sauraient constituer le moyen d'étayer scientifiquement l'opportunité »* de la réduction du temps de travail – et celle, en particulier, des trois études citées par le premier ministre lors de son intervention télévisée du 21 janvier, M. Arthuis en conclut qu'*« il n'est pas possible d'affirmer que* [la réduction du temps de travail] *"va" créer des emplois »*.

Tout en affirmant que le gouvernement a, d'une part, *« dissimulé l'ampleur des efforts »* que devront consentir les Français, d'autre part, laissé le Parlement dans l'ignorance du *« coût de la mesure pour les finances publiques »*, M. Arthuis relève qu'en matière de création d'emplois *« tout dépendra en fait du comportement des agents économiques et sociaux »*. A ce sujet, le rapporteur affirme que *« trop d'obstacles font craindre que ce pari ne soit perdu d'avance »*, mettant en avant *« des raisons objectives – le recours à un dispositif légal obligatoire et uniforme – et des raisons subjectives – l'absence des conditions favorables à un dialogue social fructueux »*.

RISQUES MINIMISÉS

Reprochant aux modèles économétriques de s'attarder, par construction, sur les évolutions moyennes et, donc, de minimiser les risques de dépôt de bilan pour certaines entreprises, le rapport ajoute que *« même une réduction du temps de travail "réussie" suppose des coûts qu'il convient, pour l'honnêteté du débat, d'exposer aux Français »*.

Or, là encore, dit-il, *« les modèles utilisés ne les prennent pas tous en considération et, par conséquent, les minimisent »*. En particulier, M. Arthuis reproche aux simulations de ne pas tenir *« compte des coûts d'organisation que devront supporter »* les ménages, les entreprises et la puissance publique. L'ancien ministre de l'économie et des finances confirme, par ailleurs, son scepticisme sur la loi Robien, adoptée pourtant avec l'accord du gouvernement dont il faisait partie.

Créée le 11 décembre 1997 au Palais du Luxembourg, alors que le gouvernement avait déjà déposé son texte sur le bureau de l'Assemblée nationale, cette commission, présidée par Alain Gournac (RPR, Yvelines), a procédé à trente-neuf auditions et à de nombreuses consultations de chefs d'entreprise. Arguant du pouvoir qui lui est reconnu d'enquêter *« sur pièces et sur place »*, la commission avait décidé de se rendre à Bercy, le 5 janvier, pour y recueillir tous les *« éléments d'information sur les conséquences financières, économiques et sociales »* du passage aux 35 heures.

Dans son rapport, M. Arthuis revient sur cet épisode, qui a provoqué un échange de courrier virulent entre le président du Sénat, René Monory, et le premier ministre, qui s'est entretenu de ce sujet avec le président de la République (*Le Monde* des 9 et 14 janvier). Selon le rapporteur, Bercy aurait accepté de remettre à la commission d'enquête *« certaines études concernant la direction de la prévision »*, ainsi que *« la totalité des notes prévues par la Dares »*.

En revanche, le ministère de l'économie et des finances n'aurait fourni *« aucune note émanant de la direction du budget ni, même, la "main courante" de ces notes »*. *« Le gouvernement a même refusé, contrairement aux engagements verbaux pris par ses collaborateurs, de fournir la liste de ces documents »*, précise M. Arthuis, qui ajoute qu'*« aucune des notes émanant de la direction des relations du travail »* n'a été communiquée à la commission.

Jean-Baptiste de Montvalon



Philippe Séguin accuse Lionel Jospin de « manœuvre » au sujet du cumul des mandats

Les communistes et les radicaux de gauche demandent qu'un parlementaire puisse rester maire

L'opposition a très majoritairement réagi avec hostilité aux propositions de Lionel Jospin, mercredi 11 février. A l'exception de François Léotard, ses membres critiquent l'interdiction du cumul d'un mandat de parlementaire avec la présidence d'exécutifs locaux, ainsi que le moment choisi par M. Jospin pour annoncer la réforme. Dans la majorité, en général favorable, quelques critiques se sont fait entendre.

LA FRANCHE hostilité prédomine à droite, l'approbation plus ou moins spontanée prévaut à gauche, mais les deux camps sont divisés. Les propositions de Lionel Jospin sur une nouvelle restriction des cumuls des mandats n'a pas manqué de susciter de multiples réactions, tant sur leur contenu que sur le moment choisi pour les annoncer.

La majeure partie des élus du RPR et de l'UDF sont des opposants déclarés à l'interdiction du cumul d'un mandat parlementaire et d'une présidence d'exécutif local. C'est sur ce chapitre des propositions de Lionel Jospin que s'est concentrée leur colère, et tout particulièrement celle des sénateurs. René Monory (UDF-FD), président du Sénat, exprime sa franche hostilité à cette interdiction dans un entretien à *Valeurs actuelles* daté 14-20 février. Les hiérarques de la majorité sénatoriale l'ont instantanément secondé. Josselin de Rohan, président du groupe RPR, a dénoncé *« un grossier subterfuge »*, et Henri de Raincourt, président du groupe des républicains et indépendants, *« une ficelle à usage politicien »*.

Philippe Séguin, personnellement favorable à une réforme de la loi sur le cumul des mandats, n'a cependant pas caché son mécontentement en se déclarant *« stupéfait, déçu, scandalisé »*. Le président du RPR estime que M. Jospin, *« une fois de plus, privilégie un effet d'annonce sur le règlement, au fond, d'un vrai problème »*. Selon lui, *« la réduction des cumuls (...) n'a de sens que* [si] *elle s'accompagne d'une évolution concomitante du contexte institutionnel »* renforçant le rôle du Parlement, et d'un statut de l'élu. M. Séguin a également dénoncé un *« calendrier surréaliste »* en raison des élections régionales et cantonales de mars prochain.

Les responsables de l'opposition à l'Assemblée nationale ont également manifesté leur hostilité. Sur RTL, jeudi 12 février, François Bayrou, président du groupe UDF, s'est dit *« prêt à voter deux sur trois des dispositions »*, mais pas celle concernant le cumul d'un mandat parlementaire et de la présidence d'un exécutif local. Le président de Force démocrate s'est en outre dit *« choqué »* de *« la duplicité et de l'hypocrisie »* de l'annonce de cette réforme qui *« ne s'appliquera pas à ceux qui vont être élus aux régionales »*. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, a assuré que les propositions du premier ministre risquent de provoquer la constitution *« d'une technocratie politique »*. Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, député et président du conseil général de Vendée, partage leur courroux.

Les partisans de la réforme sont moins nombreux. François Léotard est de ceux-là. Partisan de la règle *« un homme, un mandat »*, le président de l'UDF a annoncé sur France Info qu'à titre personnel, il *« votera »* la réforme. M. Léotard a toutefois regretté que le *« bon principe »* de la réduction des cumuls soit *« détruit par une mauvaise manœuvre »*. *« Dire cela à la veille d'une élection, et avec des arrière-pensées qui ne sont pas totalement absentes du débat, cela pollue la qualité du principe »*, a-t-il affirmé. Parmi les autres partisans du mandat unique, ne s'est manifesté que Dominique Paillé, député (UDF-AD) des Deux-Sèvres, qui pose cependant des conditions à un vote favorable.

« RECUL DE LA DÉMOCRATIE »

La majorité ne se présente pas non plus parfaitement unie. François Hollande, premier secrétaire du PS, a bien entendu approuvé une réforme qui va dans le sens des propositions du Parti socialiste, tout comme Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS de l'Assemblée, *et sept jeunes députés socialistes*, parmi lesquels Arnaud Montebourg (Paris), Vincent Peillon (Somme) et Marisol Touraine (Indre-et-Loire), auteurs de propositions de loi plus strict que le projet de M. Jospin.

Certains auraient souhaité davantage d'audace. Jack Lang a regretté que la réforme proposée *« soit trop modeste et trop partielle »*. *« Une interdiction du cumul devrait être générale et absolue »*, a-t-il estimé. Jean-Marie Bockel, député et maire de Mulhouse, s'est lui aussi déclaré partisan d'*« une mesure radicale »* consistant à *« supprimer complètement le cumul »*. Noël Mamère, député Verts de Gironde, a approuvé les propositions, mais a regretté, mercredi sur RTL, que le premier ministre ne soit *« pas allé assez loin »*.

D'autres, au contraire, penchent pour des dispositions prudentes. André Labarrère, député et maire de Pau, a exprimé les réticences de certains de ses amis en jugeant *« très dures »* les propositions sur les parlementaires. Dures, Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, les trouve aussi. Il propose notamment que l'interdiction du cumul d'un mandat de parlementaire et d'un mandat de maire soit limitée aux villes de plus de 100 000 habitants. En revanche, Maxime Gremetz, député de la Somme, est favorable à la réforme.

Le plus hostile a été Michel Crépeau, *président du groupe Radical*, Citoyen, Verts, qui a violemment dénoncé, à travers les projets de M. Jospin, *« un recul de la démocratie »*. Mais le Parti radical de gauche est, lui aussi, divisé : Alain Tourret, député du Calvados, estime que l'argument du *« terrain »* est un leurre, et approuve la réforme proposée.

Cécile Chambraud

Simone Veil est nommée au Conseil constitutionnel par le président du Sénat

Conforter l'autorité de l'institution

RENÉ MONORY a pris tout le monde de vitesse : le président du Sénat a annoncé, mercredi 11 février, qu'il nommera Simone Veil au Conseil constitutionnel. *Il a* ainsi écorné la coutume qui veut que les trois autorités désignant un des gardiens de la Constitution (le chef de l'Etat et les président de chacune des deux Chambres du Parlement) fassent connaître leur choix en commun et sous la signature du président de la République. Or, le mandat des trois membres qu'il s'agit de remplacer ne s'achève que le 1er mars à *minuit*. L'a*nnonce de* la désignation de leurs successeurs n'était prévue qu'aux environs du 20 février.

C'était sur le choix de René Monory que pesait le plus d'incertitude. Sans, bien entendu, que rien ne soit définitif avant l'annonce officielle, il semble acquis que Jacques Chirac désignera Pierre Mazeaud, député (RPR) de Haute-Savoie, et le nom de Jean-Claude Colliard, *professeur* de droit et ancien directeur du cabinet de François Mitterrand, est le plus souvent cité pour Laurent Fabius. Cette prochaine vague de nominations va modifier l'équilibre du Conseil constitutionnel. Jusqu'à présent, cinq de ses neuf membres avaient été nommés par des personnalités de gauche et quatre par des élus de droite. A partir du mois de mars, le rapport *de force sera exactement inverse.*

INDÉPENDANCE D'ESPRIT

Le choix de Mme Veil ne pourra que contribuer à l'atténuation de la coupure partisane. Certes, l'ancienne ministre et ancienne présidente du Parlement européen n'a jamais participé au combat politique que du côté de la droite, mais elle a toujours démontré son indépendance d'esprit et son *refus de se sentir liée par tous* les partis pris de son camp. Sa bataille pour faire adopter, en 1975, la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse l'a démontré et n'a jamais été oubliée. Au Conseil, elle apportera son ouverture sur les problèmes de société, sa connaissance du fonctionnement de l'appareil d'Etat, puisqu'elle a été par deux fois ministre, d'abord dans les gouvernements de Jacques Chirac et de Raymond Barre au début du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, ensuite dans celui d'Edouard Balladur, lors de la deuxième *cohabitation*. Elle le fera bénéficier aussi de ses compétences juridiques, puisque, de formation, elle est magistrate, même si elle n'a jamais siégé dans un *tribunal, mais a toujours été en* poste à la chancellerie.

L'européenne convaincue sera surtout d'un précieux apport pour un Conseil où le poids des *farouches défenseurs de* la souveraineté française commençait à être fort, y compris du fait de précédentes nominations par M. Monory. D'ailleurs, le pré*sident du Sénat ne donne qu*'un titre à Mme Veil dans son communiqué annonçant sa désignation, celui *« d'ancien président du Parlement européen »*, fonction qu'elle a occupée de 1979 à 1982.

L'arrivée d'une telle personnalité est particulièrement appréciée par les membres actuels du Conseil. Dans les tourments que traverse cette institution, elle a le plus grand besoin d'être confortée. *Le choix de* Mme Veil *manifeste* que les plus hautes autorités de l'Etat sont convaincues du rôle essentiel qu'elle joue dans l'équilibre des pouvoirs et dans la protection de l'Etat de droit. Au-delà, volontairement ou non, M. Monory a désigné un membre dont l'éventuelle accession à la présidence du Conseil constitutionnel serait non seulement acceptée, mais saluée *par tout le monde*. Or, les ennuis actuels de Roland Dumas peuvent rendre cette fonction libre avant son terme normal, en février 2004.

Certes, le président est désigné par le chef de l'Etat, mais même si depuis 1958, celui-ci a toujours choisi un membre qu'il avait lui-même nommé, rien ne l'oblige à le faire. Or, au-delà de leurs divergences politiques, M. Chirac a toujours manifesté beaucoup d'amitié à Simone Veil.

Thierry Bréhier

Neuf membres renouvelés par tiers

Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres, nommés pour neuf ans : trois par le président de la République, trois par celui du Sénat, trois par celui de l'Assemblée nationale. Il est renouvelé par tiers tous les trois ans. Au 1er mars s'achèvent les mandats des personnalités suivantes : Maurice Faure, ancien ministre radical de gauche, choisi par François Mitterrand ; Jean Cabannes, ancien magistrat, désigné par Alain Poher ; Jacques Robert, professeur de droit, nommé par Laurent Fabius.

Restent en fonction : Georges Abadie, ancien préfet, et Roland Dumas désignés par François Mitterrand ; Alain Lancelot, professeur de sciences politiques, et Yves Guéna, ancien sénateur RPR, choisis par René Monory ; Noëlle Lenoir, membre du Conseil d'Etat, nommée par Henri Emmanuelli ; Michel Ameller, ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale, désigné par Philippe Séguin.

Les parlementaires veulent siéger à la commission du secret-défense

LES PARLEMENTAIRES pourront-ils siéger au sein de la commission du secret de la défense nationale, créée dans le cadre de la très attendue réforme du secret-défense ? Cette question devrait être le point-clé du débat sur le projet de loi du ministre de la défense, Alain Richard, qui s'ouvre jeudi 12 février au Palais-Bourbon. *Lors de son discours* de *politique* générale, le 19 juin 1997, le premier ministre Lionel Jospin avait affirmé sa volonté de lutter contre *« l'utilisation abusive »* du secret-défense, formule derrière laquelle des gouvernants se réfugient pour refuser l'accès à certaines informations aux magistrats.

Présentée en conseil des ministres du 17 décembre 1997, cette autorité administrative indépendante devra remplir une mission de transparence. Chargée de donner son *« avis »* sur les demandes de levée du secret-défense formulées par les magistrats, la commission secret-défense serait saisie *« sans délai »* par l'administration qui a classé l'information en question. Elle disposerait de deux mois pour rendre son avis, *« favorable, favorable sous certaines conditions ou défavorable »*. L'administration disposerait à son tour d'un mois pour notifier sa décision au juge concerné. Un amendement accepté par la commission de la défense de l'Assemblée prévoit de réduire de moitié ce délai.

Le gouvernement, qui, au départ, ne souhaitait pas que des parlementaires siègent au sein de la commission, pourrait changer d'opinion au cours du débat. La question n'est pas *« définitivement tranchée »*, explique le cabinet du ministre de la défense, qui ajoute que si des parlementaires siègent, ils devront être tenus au secret des délibérations.

A l'origine, le projet de loi prévoyait que la commission, outre le président, soit composée de *« deux personnalités qualifiées »* choisies par le président de la République sur une liste de six membres du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes. Dans l'esprit du gouvernement, le parlementaire ne devait pas avoir droit de cité en tant qu'*« intermédiaire »* entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire, indique-t-on dans l'entourage de M. Richard.

CLIVAGE DROITE-GAUCHE DÉPASSÉ

C'est pourtant sur le même argument que se fondent les élus pour réclamer, dans un amendement accepté par la commission, en plus des trois membres prévus, la présence *« d'un député, désigné pour la durée de la législature par le président de l'Assemblée nationale »* et celle d'un sénateur désigné par le président du Sénat. *« Les parlementaires apporteraient la caution, l'expérience et le symbole de la représentation nationale »*, plaide le rapporteur du texte, Bernard Grasset (PS, Charente-Maritime). Ce débat dépasse le clivage droite-gauche. Pour Michel Voisin (UDF, Ain), la présence d'élus est *« logique, si l'on va dans le sens de la transparence »*.

L'autre question en suspens concerne la présidence de la commission secret-défense, qui doit être assumée *« de droit »*, selon le texte du gouvernement, par le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), en l'occurrence Dieudonné Mandelkern, conseiller d'Etat. Ce « cumul » se justifie pour *« des raisons de cohérence et d'organisation »*, explique Philippe Yvin, chef de cabinet de M. Richard, les deux entités étant dotées de missions et d'un pouvoir consultatif similaires. Une même tête serait donc *« plus efficace »*. Sans attendre la mise en place de la future *commission, M. Jospin a chargé dès le mois* de décembre le président de la CNCIS de l'affaire des écoutes de l'Elysée.

Plusieurs députés ne le voient pas de cet œil. Un amendement de la commission propose que le président soit nommé par le président de la République pour une durée de six ans, sur une liste de six noms établie *« conjointement »* par le vice-président du Conseil d'Etat, le premier président de la Cour de cassation et le premier président de la Cour des comptes. Une présidence commune *« pourrait présenter un certain danger »*, note dans son rapport M. Grasset puisqu'elle confie à un même haut fonctionnaire un pouvoir *« important »*. Selon le projet de loi, le président peut mener *« toutes investigations utiles »* tandis que les autres membres sont seulement *« autorisés à connaître de toute information classifiée dans le cadre de leur mission »*.

Par ailleurs, ce président commun pourrait se trouver confronté à des *« contradictions »*, poursuit le rapporteur, dans le cas où il devrait émettre un avis sur la *déclassification* d'une interception de sécurité qu'il aurait préalablement autorisée. Il apparaîtrait alors comme *« juge et partie »*.

Clarisse Fabre

Un rapport de la Cour des comptes alimente le malaise des chambres de commerce et d'industrie

CENT QUATRE-VINGT-TROIS présidents de chambre de commerce et d'industrie (CCI) vont se réunir pour un huis clos particulier, vendredi 13 février à Paris. Leur patron, Gérard Trémège, qui envisage de solliciter le renouvellement de son mandat lors d'un scrutin prévu le 3 mars, les a convoqués pour tenter de dissiper les interrogations suscitées par une lettre d'observation que lui a adressée, le 4 décembre 1997, Hélène Gisserot, procureur général de la Cour des comptes.

M. Trémège, expert-comptable, député UDF-DL des Hautes-Pyrénées de mars 1993 à octobre 1995, préside, depuis mars 1995, l'Assemblée permanente des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). La Cour des comptes, qui a passé au crible les exercices 1984 à 1995 de l'ACFCI, a formulé ses observations dans un référé adressé au ministère de l'économie, au secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'à celui du budget. Elle les a communiquées à M. Trémège, dans une lettre dont *Les Echos* ont publié des extraits le 7 février.

La Cour des comptes s'interroge sur la gestion financière, les conséquences de l'absence d'une grille de rémunération du personnel d'encadrement, l'évaluation défectueuse d'un projet immobilier engagé par les prédécesseurs de M. Trémège et aujourd'hui abandonné. Le magistrat juge la gestion financière de l'établissement *« critiquable »*. De 1984 à 1995, *« l'ACFCI, qui dispose d'un montant important de valeurs mobilières de placement (46 millions de francs), a néanmoins recouru à des découverts bancaires courants et voit ses dettes à l'égard de ses fournisseurs s'accroître »*, souligne la Cour. De fait, relève-t-elle, l'ACFCI a dû *« augmenter ses ressources provenant de l'IATP »*, impôt additionnel prélevé sur la taxe professionnelle acquittée par les entreprises *« au-delà du raisonnable »*.

Le procureur général de la Cour des comptes juge également *« irrégulière »* l'absence de grille des emplois et de rémunérations du personnel d'encadrement. *« Il en résulte*, note le magistrat, *des rémunérations diversifiées, déterminées par les responsables de l'établissement, en dehors de toute contrainte. »* La Cour donne acte à M. Trémège d'y avoir partiellement remédié, à partir de 1996, en décidant de mettre en place, quelques mois après son arrivée, une telle grille pour tous les postes *« à l'exception de celui de directeur général »*.

« INDEMNITÉS CHOQUANTES »

La Cour des comptes s'interroge aussi sur le montant élevé de certaines indemnités de rupture de contrat perçues par des responsables bénéficiant de la qualité de fonctionnaire. *« Bien que ces indemnités soient censées couvrir la réparation d'un préjudice subi à l'occasion de licenciements, elles demeurent choquantes lorsqu'elles sont versées à des fonctionnaires »*, souligne le magistrat. Le procureur général relève également que l'abandon du projet immobilier de regroupement de l'ensemble des locaux de l'ACFCI – *« projet mal évalué qui aurait conduit à un endettement excessif »* – a néanmoins *« entraîné une lourde charge pour l'établissement »*.

La principale critique porte sur une indemnité forfaitaire mensuelle de 30 000 francs pour frais de déplacement que le bureau de l'ACFCI a accordée à M. Trémège. *« L'actuel président de l'ACFCI a choisi, à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel, d'abandonner sa fonction de parlementaire pour exercer celle de président de l'établissement public. Il perçoit à ce titre une indemnité globale pour frais de mandat. Mais il bénéficie aussi d'une indemnité à titre des frais de déplacement, cette dernière indemnité ayant été attribuée par une décision du bureau de l'ACFCI, en date du 3 octobre 1995, avec effet rétroactif au 2 mars 1995. »* Or, note la Cour, *« cette indemnité de frais de déplacement, qui n'existait pas dans le passé, paraît d'un montant élevé puisque le président bénéficie déjà de l'indemnité globale pour frais de mandat et de remboursement de frais réels de mission et de réception »*.

Le magistrat indique que les frais de déplacement supportés par M. Trémège, *« censés justifier dans son principe et son montant une indemnité forfaitaire annuelle de 360 000 francs, n'ont pu être réellement contrôlés en raison de leur caractère personnel »*. La Cour note que, *« sur 1996, l'intéressé a fourni des justificatifs sur 180 000 francs »* et s'interroge sur *« la fraction de cette indemnité qui pourrait correspondre à une indemnité déguisée »*. *« Si cette situation pouvait être mise en évidence*, remarque le procureur général, *elle constituerait une violation du décret du 18 juillet 1991, qui précise que les fonctions des membres de compagnies consulaires sont gratuites. »*

AVANCES EN TROP-PERÇU

M. Trémège affirme, de son côté, que le bureau de l'ACFCI a décidé, en octobre 1995, de lui attribuer cette indemnité, sans qu'il n'ait rien demandé. *« L'ensemble des justifications seront données »*, déclare-t-il. Pour lui, le solde entre les justificatifs fournis (sur 180 000 francs) et le montant de l'indemnité annuelle (360 000 francs) s'explique par le fait qu'il n'a pas consommé l'intégralité des avances. *« Je n'ai pas dépensé l'intégralité de la somme »*, indique-t-il, soulignant que, dans ce cas, il doit naturellement rembourser les avances en trop-perçu.

Par ailleurs, il n'estime *« pas anormal »* que cette indemnité pour frais de déplacement ait été appliquée avec effet rétroactif à compter de mars 1995, alors qu'il était encore parlementaire pour six mois, et ait bénéficié jusqu'en octobre 1995 de la prise en charge de certains frais de déplacement attachés au mandat de député.

Alors que plusieurs présidents de chambre de commerce et d'industrie souhaitaient, en début de semaine, monter une sorte de collectif pour s'opposer à ce que l'assemblée générale du 13 février se transforme *« en exercice de vote de confiance »*, M. Trémège a déclaré *au Monde* : *« Je serai très attentif à toutes les manifestations quelles qu'elles soient : de confiance comme de défiance. »*

Caroline Monnot

…e Veil est nommée
…eil constitutionnel
…président du Sénat
…l'autorité de l'institution

Neuf membres renouvelés par tiers

…commerce et d'indust…

Thierry Jean-Pierre et Elisabeth Hubert perturbent la droite en Loire-Atlantique

L'ex-juge d'instruction et l'ancienne ministre sont jugés indésirables sur les listes des régionales

La composition de la liste de la droite pour les élections régionales en Loire-Atlantique met aux prises les responsables locaux et les directions nationales du RPR et de l'UDF. Celles-ci tentent d'imposer la présence de l'ancienne ministre Elisabeth Hubert (RPR) et de Thierry Jean-Pierre, l'ex-juge d'instruction devenu trésorier de Démocratie libérale (UDF), contre l'avis du RPR local et des partisans d'Hervé de Charette.

NANTES
de notre correspondant

Un élu nantais se souvient d'un voyage durant lequel Olivier Guichard préparait la liste pour les régionales en recevant les postulants les uns après les autres dans sa chambre d'hôtel. Ils attendaient sagement dans le couloir. Depuis que le baron gaulliste a annoncé son retrait, c'est en public que la droite de Loire-Atlantique règle ses affaires.

Premier épisode : le duel à distance pour la présidence de région entre le Sarthois François Fillon (RPR) et l'Angevin Hervé de Charette (PPDF). La commission nationale d'investiture RPR-UDF tranche en faveur de M. Fillon et impose Michel Hunault (RPR) comme tête de liste en Loire-Atlantique, au grand dam de Gisèle Gautier, conseillère régionale sortante. Une semaine plus tard, la même commission impose la présence, sur cette liste, de Thierry Jean-Pierre, à la demande très pressante d'Alain Madelin, président de Démocratie libérale, dont l'ex-juge d'instruction est le trésorier.

M. Jean-Pierre vit au Mans, où il s'était rendu célèbre en déclenchant l'affaire Urba, ce qui n'avait pas empêché qu'il soit sèchement écarté, en janvier, de la liste RPR-UDF de la Sarthe. Sa réapparition en Loire-Atlantique, où les places sont déjà chères, met l'UDF locale en état d'apoplexie. Mme Gautier refuse d'avaler une seconde couleuvre parisienne. Elle quitte la liste RPR-UDF, claque la porte du PPDF pour retrouver sa *« liberté de parole et d'action »* et annonce, le 6 février, la mise sur pied d'une liste dissidente, en jurant qu'elle reste fidèle à M. Fillon.

Deuxième épisode : le RPR a aussi des soucis avec Elisabeth Hubert, dont la présence sur la liste est ardemment souhaitée par l'appareil parisien. L'ancienne ministre de la santé, reconvertie en directrice générale du laboratoire pharmaceutique Fournier, croit toujours en son étoile nantaise, malgré son échec sévère aux élections municipales de 1995 à Nantes et, deux ans plus tard, dans sa tentative pour reprendre son siège de député dans une circonscription très défavorable à la droite. Membre de la commission exécutive du RPR, chargée de mission auprès de Philippe Séguin, Mme Hubert est nettement moins appréciée par les militants RPR de son département.

La dissidence de Mme Gautier et la mauvaise image de Mme Hubert mettent en péril la droite, donnée battue par un sondage réalisé en novembre 1997 dans ce département d'où seront issus 31 des 93 conseillers régionaux. Mesurant la tendance, M. Hunault se mue d'un coup en champion du refus des décisions parisiennes : il met son veto à la présence de M. Jean-Pierre et obtient la mise à l'écart de Mme Hubert. La liste déposée à la préfecture, le 10 février, fait la part belle au MPF et au CNI, dont les voix seront précieuses face au Front national, emmené par Samuel Maréchal, gendre de Jean-Marie Le Pen. Ainsi s'explique, en partie, la mise à l'écart inattendue du RPR Etienne Garnier, ancien député et conseiller régional sortant qui, il y a trois semaines, composait la liste avec M. Hunault et qui la juge, aujourd'hui, *« confondante de maladresses et d'incroyables manœuvres »*.

Mercredi soir, les instances nationales du RPR enjoignaient de nouveau M. Hunault de réintégrer M. Jean-Pierre et Mme Hubert sur sa liste.

Adrien Favreau

Valéry Giscard d'Estaing remporte une victoire parlementaire

DÉPUTÉ (UDF) du Puy-de-Dôme, Valéry Giscard d'Estaing, a obtenu, mercredi 11 février, à l'Assemblée nationale, le rejet d'un amendement à la proposition de loi relative au fonctionnement des conseils régionaux. Le rapporteur de la commission des lois, René Dosière (PS, Aisne), souhaitait en effet réintroduire dans ce texte un amendement – adopté en première lecture à l'Assemblée puis rejeté par le Sénat – visant à assurer la publicité des délibérations des commissions permanentes des conseils régionaux.

M. Giscard d'Estaing, président de l'Association des présidents de conseils régionaux, s'est opposé à cet amendement et s'est prononcé en faveur du statu quo, en affirmant qu'il se fait, au sein des commissions permanentes, *« un travail utile, sérieux, qui contribue à faire naître une culture administrative régionale »*. Malgré deux suspensions de séances, la gauche, minoritaire, n'a pu obtenir l'adoption de cet amendement.

DÉPÊCHES

■ **RÉGIONALES : François Hollande et Robert Hue ont signé**, mercredi 11 février, l'accord sur la constitution de listes communes dans 84 départements, pour les élections régionales du 15 mars. Le premier secrétaire du Parti socialiste et le secrétaire national du Parti communiste français ont souligné que la gauche doit remporter la victoire dans un maximum de régions pour pouvoir appliquer localement la politique du gouvernement, notamment en matière d'emploi.

■ **ARMÉES : le ministre de la défense, Alain Richard**, a déclaré, mardi 10 février, à l'Institut des hautes études de défense nationale, que la France *« doit conserver une posture d'attente stratégique lui garantissant, dans un futur lointain, d'assurer sa sécurité »*. Alors que le gouvernement prépare ses arbitrages en matière d'équipement des armées, M. Richard a précisé que ses services étudient *« les différentes économies possibles et les alternatives envisageables. (...) en veillant aux risques de rupture dans les capacités que nous jugeons indispensables »*.

■ **EXTRÊME DROITE : Jean-Marie Le Pen, président du Front national**, a assisté au dix-neuvième anniversaire de la révolution islamique, mardi 10 février, à l'ambassade d'Iran, dont il était l'invité d'honneur.

CARNET

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 5 février sont publiés :

● **Ethnologie** : un arrêté portant nomination au Conseil du patrimoine ethnologique.

● **Santé** : un décret portant diverses dispositions relatives à l'organisation et à l'équipement sanitaires.

● **Amiante** : un arrêté relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis.

Au *Journal officiel* du vendredi 6 février sont publiés :

● **Coopération** : un décret portant création du comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

● **Impact** : une circulaire du premier ministre, relative à l'étude d'impact des projets de loi et de décrets en Conseil d'Etat.

● **Apprentissage** : un décret relatif à la cotisation professionnelle à caractère parafiscal destinée aux formations initiales dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

● **Dissolution** : un décret portant dissolution du conseil municipal de la commune de Mimet (Bouches-du-Rhône).

● **Territoriale** : un décret portant modification de certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

Au *Journal officiel* du samedi 7 février sont publiés :

● **Routiers** : une loi tendant à améliorer les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier.

● **AOC** : deux décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlée « Muscat du cap Corse » et « Béarn ».

Au *Journal officiel* daté lundi 9-mardi 10 février sont publiés :

● **Adoption** : trois arrêtés portant nomination au Conseil supérieur de l'adoption. La présidente est Véronique Neiertz, député (PS) de Seine-Saint-Denis.

● **Hôpitaux** : une circulaire de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, aux directeurs des agences régionales de l'hospitalisation, relative à la campagne budgétaire 1998 des établissements sanitaires financés par la dotation globale.

Naissances

– Patrick Chavannes,
Marie-Hélène Contal-Chavannes
et Claire,
sont très heureux d'annoncer la naissance de

Eve, Isabelle,

le 10 février 1998, à Paris.

156, rue L.-M.-Nordmann,
75013 Paris.

– Nicolas et Marie-Noëlle Romchevsky
ont la joie d'annoncer la naissance de

Lucie,

le 7 février 1998.

2, quai du Général-Koenig,
67000 Strasbourg.

Manon et Julien Derdevet

ont la très grande joie d'annoncer la naissance de leur petit frère

Samuel,

le 11 février 1998.

Martine et Michel Derdevet,
52, rue Balard,
75015 Paris.

Anniversaires de naissance

– *Gladys,*

neuf années toutes de joie !

Joyeux anniversaire *de la part de tous* ceux qui t'aiment.

Décès

– Les familles Appas,
Noël et Léonard,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean-Louis APPAS,

survenu le mercredi 4 février 1998, à Suresnes.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 7 février, en l'église Saint-Wandrille du Pecq. Le défunt a été inhumé le lundi 9 février, à *Corcieux (Vosges)*.

6 *bis*, rue Albert-Ier,
78230 Le Pecq.

– Michèle Hagard, Rémy, *Marie-Christine* et René-Christophe Aquarone,
ont la douleur de faire part du décès de

Stanislas Raoul-Adrien AQUARONE,

survenu le 9 février 1998, à Cambridge (Grande-Bretagne), dans sa quatre-vingt-troisième année.

Ses obsèques auront lieu le 17 février, à 9 h 45, au Crematorium West Chapel, à Cambridge.

Cet avis tient lieu de *faire-part*.

– Le président de l'université *Paris-X-Nanterre*, l'UFR sciences sociales et administration, le département d'histoire, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Hugues NEVEUX,
professeur émérite d'histoire moderne.

A sa *famille* et à *ses* proches, ils expriment leur profonde sympathie.

– Les parents et amis de

M. Lucien BISTAQUE,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur adjoint honoraire
à la Caisse des dépôts
et consignations,

font part de son décès, survenu le 8 février 1998, à Vernouillet (Yvelines), à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière des Lilas (Seine-Saint-Denis).

Ils rappellent à votre souvenir

Jeannette,

son épouse,
décédée le 8 juin 1996.

12, avenue Gambetta,
75020 Paris.

– M. Laurent Deshusses,
son époux,

M. et Mme Maurice Corbeil,
ses parents,

M. Etienne Deshusses,
son beau-frère,

M. et Mme Georges Deshusses,
ses beaux-parents,

Les familles Deshusses, Corbeil et Pictet,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Laurent DESHUSSES,
née **Françoise CORBEIL,**

dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 26 janvier 1998, à Maubeuge.

4, boulevard de la Marne,
68200 Mulhouse.
18, rue d'Alsace-Lorraine,
59600 Maubeuge.
22, chemin Rieu,
CH 1208 Genève.

– Mme Jean-Marie Robert,
son épouse,
Mme Patricia Robert,
sa fille,
M. et Mme Claude Loitron
et leurs enfants,
Ses beau-fils, belle-fille et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Marie ROBERT,
maire adjoint honoraire
du 12e arrondissement de *Paris,*

le 4 février 1998.
La cérémonie religieuse a eu lieu, à Paris, dans l'intimité.

30, rue Montéra,
75012 Paris.
4, villa Compoint,
75017 *Paris.*
20, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

– Sa famille
Et ses amis en Grande-Bretagne, en Espagne,
Ses amis en France et *ses* collègues à l'*Institut britannique* de *Paris,*
ont le très profond regret d'annoncer le décès de

Carmela (Maggie) MOYA,
née **REEVES,**

survenu le 9 février 1998.

La levée du corps aura lieu le 13 février, à l'auditorium de l'hôpital René-Huguelin, à Saint-Cloud, à 15 h 45, suivie de l'incinération au cimetière de l'Orme à Moineaux, aux Ulis, à 17 heures.

– M. Jean Lignel,
son père,
M. et Mme Jean-François Dessaint,
Jeremy, Lucy, Alexis,
M. et Mme Fabrice Dessaint,
Barthelemy, Clara, Edouard,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Hubert Blin,
ses enfants et petits-enfants,
M. Georges Lignel,
M. et Mme Jean-Charles Lignel,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frères et sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claudine DESSAINT-LIGNEL,

survenu le 7 février 1998, dans sa soixante-troisième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 12 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23, boulevard *de Montmorency,*
75016 Paris.

– Denise Hosch-Bussereau,
son épouse,
Véronique Goriatcheff,
Louis-Marie Gougelot,
sa fille et son gendre,
Yvanna Goriatcheff,
sa petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri HOSCH,

survenu à Paris, le 8 février 1998, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le vendredi 13 février, à 15 h 30, en* l'église Saint-Vincent de Salies-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Vincent de Salies-de-Béarn, *dans le* caveau de famille.

Une messe sera dite à la mémoire du défunt le mardi 3 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, 75008 Paris.

247, boulevard Jean-Jaurès,
92100 Boulogne.
9, rue Bassano,
75116 Paris.
51, rue de Saussure,
75017 Paris.

– Françoise Kovacs,
son épouse,
Elisabeth et Maris-Cécile,
ses filles,
Jean-Marie Kovacs,
son frère,
Elisa Kovacs et Thierry Bouchard,
Marie-Thérèse et Patrice Guillery,
ses sœurs et beaux-frères,
Toute la famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès soudain de

Yves KOVACS,
réalisateur,
sociétaire de la SCAM,

survenu à Paris, le 10 février 1998, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 *février*, à 15 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris-15e (23, place Etienne-Pernet).

L'inhumation aura lieu ce même jour à 16 h 15, au cimetière du *Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)*.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue de l'Amiral-Roussin,
75015 Paris.

– Après plus de cinquante ans d'une *longue et fidèle amitié*, Mme *Simone Cino* del Duca, présidente fondatrice de la Fondation Simone et Cino del Duca,
Et les membres du jury du Prix mondial *Cino del Duca,*
ont la grande tristesse de faire part du décès d'un de leurs membres éminents,

M. Maurice SCHUMANN,
de l'Académie française,
sénateur,
ancien ministre,
ancien porte-parole
de la France libre à Londres,

survenu le lundi 9 février 1998, *et* s'associent à la douleur de sa famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 *février*, à *10* heures, en *l'église* Saint-Louis des Invalides.

– Le président Michel Junot et les *membres du conseil d'administration* de la Maison de l'Europe de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice SCHUMANN,
membre de l'Académie française,
ancien ministre,
président d'honneur de
la Maison de l'Europe de Paris,

survenu le lundi 9 février 1998.

– Le Centre français de la société européenne de culture, bouleversé par le décès de son président honoraire,

Maurice SCHUMANN,

participe à la peine de sa famille et invite tous les adhérents à s'unir dans son souvenir.

- Le président, le conseil d'administration et l'ensemble des collaborateurs de la Fondation de France,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice SCHUMANN,
de l'Académie française,
sénateur,
président d'honneur
et ancien président de la Fondation
de France (1973-1974),

et s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

– *Le président et les membres de la section* française du Conseil franco-britannique,
Le président et les membres de l'Association France-Grande-Bretagne,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur

M. Maurice SCHUMANN.

– *Le conseil* d'administration et les membres de la Société des Amis de Marcel Proust et des Amis de Combray,
Institut Marcel-Proust international,
apprennent avec tristesse la disparition, le 9 février 1998, de leur président bienfaiteur,

Maurice SCHUMANN,
de l'Académie française,
fondateur de l'Institut
Marcel-Proust international

et prient sa famille de trouver ici l'expression de leur très reconnaissante et douloureuse sympathie :

Musée Marcel-Proust,
28120 Illiers-Combray.

(*Le Monde* du 11 février.)

Anniversaires de décès

– Dix ans déjà...

Le vendredi 13 février 1988,

Stéphane BLANC-DUNAND

disparaissait tragiquement à Orsay. A l'âge de vingt-cinq ans.

Souvenez-vous de lui.

Richard ROUD,

13 février 1989,

Mort à soi-même
et mort depuis.

Jean-Yves Mock,
Paris.

Conférences

– *Conférences du professeur* **MJ Cherifi, initiation au culte musulman et connaissance de ses préceptes.** 15 février et 1er mars de 11 heures à 14 heures, 27, avenue de Choisy, Paris-13e, entrée *gratuite, salle Mission de France.*

– Cycle de conférences ***Mondes en puissance*** du Préau
« Les enjeux du virtuel »,
Débat avec **Pierre Lévy** et **Bruno Macé**
Jeudi 26 février à l'ECCIP
3, rue Armand-Moisant, Paris 15e, de 19 h 30 à 21 h 30 dans l'amphithéâtre 208.
Renseignements : http://www.preau.asso.fr ou tél. : 01-45-87-85-00.

Colloques

– DU COLONIALISME VERS UNE SOCIETE MULTICULTURELLE.
La France et les Pays-Bas et leurs anciennes colonies.

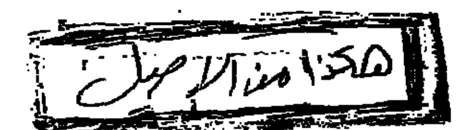
Colloque avec la participation d'historiens, écrivains, cinéastes et hommes politiques.
Lundi 16 février, la société multiculturelle (avec Ousama Cherribi, Abdelkader Djemaï, Koffi Kwahulé, Jean-Luc Raharimanana, Abdourahman Waberi...),

de 14 heures à 21 heures.

Institut néerlandais,
121, *rue de Lille, Paris 7e.*
Métro Assemblée-Nationale.
Tél. : 01-53-59-12-40 (renseignements et réservations).

Communications diverses

– *Revue trimestrielle laïque juive* ***Diasporiques*** (no 5) : Léon Poliakov : *in memoriam* ; Papon : trop tard ? ; sur l'Algérie : la crispation identitaire ; le centenaire du Bund : *l'affaire Dreyfus en* 1943 : *l'art* de vivre en diaspora : *incertitudes*, la plus ancienne synagogue d'Europe, etc.
Abonnements : 60 F pour 4 numéros, *soutien 120 F. Cercle Gaston-Crémieux.* 56, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris.



VILLE Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans, remettra vendredi 13 février à Martine Aubry un rapport sur l'avenir de la ville. Le gouvernement pourrait s'appuyer sur ses cinquante propositions pour relancer les actions de l'Etat. ● **M. SUEUR** réaffirme la nécessité de renforcer les services publics dans les quartiers en difficulté. Or le bilan des actions engagées depuis une dizaine d'années reste sombre : les quartiers demeurent largement sous-équipés, et aux pesanteurs administratives s'ajoute la démotivation des agents. ● **DEUX ÉTUDES** concernant l'Ile-de-France et la Seine-Saint-Denis attestent de la mauvaise organisation des services de l'Etat. A Pessac, près de Bordeaux, une expérience de *« plate-forme »* des services publics semble en revanche être une réussite. ● L'Insee a réalisé plusieurs études qui dissèquent la réalité de la crise sociale à l'œuvre dans ces quartiers.

Le service public reste absent ou défaillant dans les quartiers en crise

Les gouvernements successifs ont affirmé la nécessité de renforcer la présence de l'Etat dans les zones défavorisées. Police, poste, santé, justice, emploi : le sous-équipement demeure, tout comme les pesanteurs administratives, la démotivation des personnels et le manque d'effectifs

L'AFFAIRE est entendue depuis des années. Au nom de l'égalité des citoyens, au nom du « droit à la ville », les habitants des cités populaires doivent bénéficier de services publics équivalents à ceux qui desservent les quartiers huppés. Le rapport sur l'avenir des villes, que le maire (PS) d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, remettra, vendredi 13 février, à Martine Aubry, devrait une nouvelle fois rappeler cette évidence. Pas un discours sur les banlieues « difficiles », pas une étude n'échappe à ce leitmotiv de la politique de la ville.

« La grandeur du service public ne consiste-t-elle pas à "rendre service" à ceux qui en ont le plus besoin ? Pas de quartier sans service public : telle devrait être la règle », écrivait Michel Delebarre, premier ministre de la ville, au début des années 90. Ses successeurs ont tous entonné le même refrain. *« Le service public est la première clé de voûte du pacte républicain »*, lançait en 1995 Eric Raoult, alors ministre délégué chargé de la ville et de l'intégration. Martine Aubry, dont le vaste portefeuille ministériel comprend la ville, a placé les services publics au cœur de son projet de *« reconquête »* des quartiers : *« Ils doivent être présents partout et aucune exception ne saurait être tolérée »* (*Le Monde* du 13 janvier).

La réalité vient pourtant cruellement contredire ces beaux discours. En 1991, à l'époque de Michel Delebarre, un rapport remis par les inspections générales de l'administration (IGA) et des affaires sociales (IGAS) constatait le sous-équipement alarmant des quartiers difficiles. Certes, 90 % d'entre eux disposaient d'une école maternelle, 84 % d'une école primaire, et 64 % d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI). Mais les bureaux de poste et les lignes d'autobus étaient absents de 40 % d'entre eux, les antennes HLM et les caisses d'allocations familiales inconnues dans 60 % des cas. Enfin plus des deux tiers des quartiers sensibles ne voyaient de képi policier que par intermittence.

« DISPARITÉS D'EFFECTIFS »

« Sur le plan quantitatif, les choses n'ont pas beaucoup évolué. » Ce jugement du responsable du pôle service public à la délégation interministérielle à la ville (DIV) ne s'appuie par sur des chiffres officiels. Et pour cause : depuis le rapport de 1991, aucune nouvelle enquête quantitative globale n'a été commandée. Pourtant, toutes les études sectorielles aboutissent à cette même conclusion : le retard demeure considérable.

En 1994, le rapport Picq sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat constatait : *« La France dispose d'une des plus fortes densités policières d'Europe (un policier ou gendarme pour 384 habitants). Mais ces moyens sont mal répartis : la surdensité à Paris et dans les zones rurales laisse certaines zones urbaines et surtout suburbaines dramatiquement démunies. »*

Trois ans plus tard, lors du colloque d'octobre 1997 sur la sécurité organisé par le ministre de l'intérieur, Gilles Sanson, aujourd'hui directeur central de la sécurité publique, constatait que *« les disparités d'effectifs entre des zones aux besoins pressants (petite et grande couronne parisienne, quartiers sensibles...) et d'autres qui le sont indéniablement moins n'ont pas été encore totalement comblées »*. Entrant *« dans le détail »*, Gilles Sanson constatait que le nombre d'officiers de police judiciaire par rapport à l'ensemble des personnels était *« très défavorable aux services de police urbaine placés en première ligne dans les banlieues et qui ont à gérer le plus de faits délictueux »*.

Un constat quasi identique peut être effectué dans tous les autres services publics. Justice ? Analysant la carte judiciaire, le rapport Carrez de 1994 constatait que la population desservie par chaque tribunal de grande instance présentait un *écart de 1 à 31, et même de 1 à 90* pour les tribunaux d'instance. Emploi ? *« La discrimination n'est pas positive mais négative, au moins pour toutes les actions ouvrant un accès direct à l'emploi »*, regrettait en 1996 un rapport de l'IGAS. La faible implantation des agences ANPE dans les zones urbaines sensibles (100 sur les 700 ZUS) en témoigne encore aujourd'hui. Poste ? La présence de quelque 450 guichets dans les ZUS peut aisément faire illusion. Mais là où la Lozère compte un bureau pour 900 habitants, la Seine-Saint-Denis, département le plus mal équipé, en compte un pour 15 000 !

Même l'éducation nationale n'est pas si exemplaire. Bien sûr, des postes supplémentaires, des primes et des crédits spéciaux sont accordés par l'Etat aux établissements situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Mais en ajoutant les *dépenses départementales et* régionale, une enquête menée par Carine Treguer pour le CNRS concluait qu'au collège, une différence de 7 % demeurait dans la dépense publique globale par élève au détriment de l'établissement situé en ZEP.

Chaque service public a voulu mener ses propres réformes. Ce *sont les 29 maisons de justice ou* les groupes locaux de traitement de la délinquance, chargés d'accélérer le traitement des petits délits ; ces 200 interprètes employés par La Poste dans ses bureaux de banlieue ; ou encore le prolongement des lignes autobus de nuit de la RATP vers la grande banlieue. Des initiatives communes ont même vu le jour, avec notamment l'implantation de plus de 50 plates-formes de service public, afin de rassembler les administrations tout en les rapprochant des usagers *(lire ci-dessous)*.

Les bonnes intentions n'ont pas suffi. Lancées de façon volontariste, les maisons de justice peinent à trouver leur rythme de croisière. Quant aux plates-formes de service public, le dernier rapport de l'IGA s'interroge sur leur efficacité, la DIV redoutant même qu'elles ne puissent *« renforcer le ghetto »*.

OUTIL IDÉAL

Mais c'est dans le changement en profondeur des logiques administratives que l'échec de la politique de la ville est le plus patent. Là où elle devait préfigurer le fonctionnement du service public de demain, elle s'est contentée d'innover à la marge, sans remédier aux inégalités les plus flagrantes. Les gouvernements successifs semblent plutôt bien s'en accommoder, peu pressés qu'ils sont de bousculer les habitudes des fonctionnaires.

En 1995, le gouvernement Balladur avait pourtant inventé l'outil idéal pour débusquer les inégalités de moyens. Un *« tableau de bord sur l'offre des services publics dans les quartiers en difficulté »*, conçu sous la forme d'un logiciel, allait répertorier et visualiser pour chaque quartier 150 données relatives à l'éducation, à la santé, aux transports, à La Poste, à la sécurité et à la justice. André Rossinot, ministre de la fonction publique saluait cet *« outil d'équité dérangeant mais performant »*. Simone Veil, alors ministre de la ville, exigeait que l'on aille *« au bout de la démarche en faveur de la transparence »*. Trois ans plus tard, le chargement des données sans lesquelles le logiciel n'est qu'une coquille vide, reste à réaliser.

Ph. B. et N. H.

Des « bonus » pour 26 000 agents

Depuis une dizaine d'années, l'administration, sous l'impulsion des gouvernements successifs, a tenté d'attirer et de fixer les fonctionnaires dans les quartiers « difficiles », l'éducation nationale ayant ouvert la voie.

Des avantages de rémunération et de carrière ont été instaurés, en dépit des réticences syndicales. La prime de « sujétion spéciale » attribuée depuis 1990 aux enseignants exerçant dans une zone d'éducation prioritaire (ZEP) a été généralisée (environ 500 francs par mois). Une « nouvelle bonification indiciaire » (NBI) est également accordée aux titulaires de certains postes particuliers. Au total, 26 000 fonctionnaires en bénéficient, dont près de 12 000 dans l'éducation nationale, 8 000 dans la police, et 2 000 dans la justice.

En Ile-de-France, le grand désordre de l'Etat

C'EST une des rares évaluations de l'action des services publics dans les quartiers difficiles. Deux rapports, encore confidentiels, dressent un bilan sur l'ensemble de l'Ile-de-France, et dans le département de la Seine-Saint-Denis. Objectifs flous, coordination défaillante, effectifs insuffisants, démotivation des agents : ces deux études, établies par la préfecture de région pour l'une, par les inspections générales des principales administrations pour l'autre, n'incitent guère à l'optimisme.

Mieux vaut d'abord qu'un quartier difficile soit inclus dans un contrat de ville, conclut l'enquête régionale, après comparaison de différents sites. Effectifs, innovations, partenariat : l'habitant y gagne quelques avantages dans « les formes » du service rendu. C'est l'un des rares motifs de satisfaction du rapport. Car, pour le reste, le réquisitoire est sévère, tout particulièrement envers La Poste, un des quatres services – avec la police, la santé et l'éducation nationale – *passés à la loupe*.

Lancée dans une logique de concurrence, la direction nationale de La Poste *« ne prend en compte quasi exclusivement que des critères commerciaux pour la répartition de ses moyens (effectifs, amplitudes d'ouverture), ce qui provoque, de fait, une discrimination territoriale négative à l'égard des sites où les habitants sont en difficulté »*. L'Etat semble s'en moquer. Une convention DIV/Poste a bien été signée en 1994, mais *« l'Etat n'a de fait assorti son aide d'aucune condition sur l'adaptation du service rendu »*. Il ne suit d'ailleurs que trois des dix-huit opérations qu'il finance en Ile-de-France.

Les rapporteurs saluent en revanche les *« réseaux de santé de proximité »*. L'initiative diffuse aujourd'hui bien au-delà des seules banlieues sensibles. Mais sans aucun pilotage : la direction régionale de l'action sanitaire et sociale se montre *« peu au fait »* de ces *« demandes innovantes »*. Pour les rapporteurs, la capacité de travail de ces réseaux se trouve souvent *« hypothéquée »*.

La police a évolué. Le travail de prévention est *« institutionnalisé au même titre que celui de répression »*. Centres de loisirs, partenariat avec l'éducation nationale, relations avec les bailleurs : ces actions se révèlent *« nettement plus nombreuses sur les sites qui font l'objet d'un contrat de ville que sur les autres »*. Mais *« il reste à faire prendre en compte ces actions dans le déroulement de carrière »*. Le rapport épingle au passage les évolutions *« insuffisantes concernant l'état des locaux, les effectifs et la formation, notamment pour l'accueil téléphonique 24 heures sur 24 »*.

L'éducation nationale, enfin. Assurément le meilleur élève de la classe. Primes, avantages de carrière, mais surtout postes supplémentaires : elle est la seule à appliquer la discrimination positive. Reste un sérieux problèmes : 55 % des enseignants travaillant dans ces quartiers veulent les quitter, et 68 % des nouveaux nommés, en 1996, étaient *« de jeunes titulaires sortant d'IUFM et originaires de province »*.

« Effectifs en trompe l'œil », *« fort désir d'évasion »* des fonctionnaires : le rapport réalisé dans la Seine-Saint-Denis est plus alarmant encore, concernant ce département qui concentre le plus grand nombre de quartiers sensibles. *« L'inadaptation des services à leurs missions résulte largement de facteurs humains »*, constate le document, qui dénonce l'inadaptation des effectifs. Ainsi 540 personnes travaillent à la préfecture de Bobigny, mais cet effectif ne correspond qu'à l'équivalent de 474,2 fonctionnaires à plein temps, alors que l'effectif officiel devrait être de 506,2. Un *« fort absentéisme »* est constaté non seulement à la préfecture, mais à direction départementale de l'équipement (11 jours d'absence annuels pour les fonctionnaires de catégorie A et 35 jours pour ceux de catégorie C).

« INADAPTATION »

La situation de la police apparaît spécialement préoccupante. L'IGA constate l'*« inadaptation »* de l'implantation des commissariats et de *« la structure des effectifs »*, qui sont constitués *« pour une grosse part de jeunes policiers qui arrivent inexpérimentés, qui repartent dès que leur expérience pourrait permettre une plus grande efficacité et qui, dans l'intervalle, n'ont pas le temps de se motiver, car ils demandent très vite une mutation qu'ils attendent ardemment »*.

D'une façon plus générale, l'administration d'Etat dans le « 93 » est constituée de fonctionnaires *« globalement jeunes, souvent démotivés, qui manifestent un fort désir d'évasion »*. Dans les écoles, les demandes de mutation sont presque cinq fois plus nombreuses que la moyenne nationale, mais elles ne sont satisfaites qu'à 13 % (au lieu de 42 %), ce qui génère un *« sentiment d'enfermement »*. Pour le nombre de vacataires, la Seine-Saint-Denis se place au troisième rang des départements, *« après la Guyane et la Lozère »*. Dans la police, 54 % des gardiens de la paix ont demandé à être mutés en 1994.

Depuis la rédaction de ce rapport, des actions ont été entreprises par la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Tous les fonctionnaires nouvellement affectés participent à une réunion d'information. Une formation destinée à aider à affronter les difficultés est dispensée aux nouveaux enseignants, policiers et agents de l'ANPE. Mais les difficultés d'effectifs se heurtent aux problèmes nationaux. Pour y remédier, le rapport suggère le recrutement régional des agents de l'Etat, l'institution de tuteurs, un programme de logements réservés, ainsi qu'une prime spécifique destinée à compenser la cherté de la vie en Ile-de-France.

Ph. B. et N.H.

A Pessac, un centre d'aiguillage pour orienter et conseiller les habitants

PESSAC

de notre envoyé spécial

Ils savent ce qu'ils veulent, mais se demandent où aller. Ils ont déjà écumé les services publics de la ville ou, au contraire, ignorent comment entamer leur première démarche. Alors ils poussent la porte. *« Plate-forme de services au public, maison du droit »*, indique l'enseigne apposée sur le bâtiment. Peu leur importe le nom. Peu leur importe aussi de savoir que ce lieu, implanté dans le quartier de Saige-Formanoir, à Pessac, à dix kilomètres du centre de Bordeaux, est une expérience pilote de gestion des services publics dans les quartiers sensibles.

REPORTAGE

Expérience réussie pour la « plate-forme » qui dénoue de nombreux dossiers

La pièce est claire, accueillante. Au fond, des brochures sur l'emploi et la justice. En face, accroché au mur, le dernier barème des prestations sociales voisine avec la circulaire d'information sur l'aide d'urgence aux chômeurs. Sur une table, un classeur indique les procédures d'inscription à tous les concours administratifs. Deux isoloirs, pour les rendez-vous ; une salle de secrétariat avec l'ordinateur ; et quelques chaises, face au bureau d'Annie-Martine Lasserre, la coordinatrice.

« Bonjour... » Le sourire hésitant, la femme s'avance. Elle voudrait sa feuille d'impôt. Annie-Martine Lasserre l'invite à s'asseoir. Elle lui explique la grève, les retards. La femme acquiesce, attend quelques secondes, confie qu'elle ne sait pas écrire. Puis déballe l'ensemble : son fils violé, l'agresseur emprisonné, et le défenseur de ce dernier qui propose une forte somme d'argent contre un retrait de plainte. *« Il faudrait écrire au juge »*, explique la femme. Dix minutes plus tard, elle sort convaincue : elle ira voir son avocat et rédigera une lettre au magistrat.

« Il paraît que vous tapez les CV ? », hasarde un jeune homme. De sa chemise cartonnée, ils sort déjà une disquette. Juste une date à changer et un détail à rajouter, explique-t-il... Mais le système informatique n'est pas le bon. *« Vous l'avez fait où, ce CV ? »*, interroge Mme Lasserre. *« A la PAIO »*, répond le jeune homme. Or la permanence d'accueil pour les jeunes sans emploi a refusé de le recevoir à nouveau. La coordinatrice attrape le téléphone, s'explique avec la PAIO, et finit par décrocher un rendez-vous pour l'après-midi.

« LA BONNE PORTE »

A eux seuls, ces deux premiers cas illustrent bien la raison d'être de la plate-forme, lancée en 1995 à l'initiative de la mairie. Une année de rencontres entre les services avait abouti à la conclusion que tous les maux du quartier ne pouvaient se régler au pied des tours. *« Le problème était moins l'accès physique aux services, surtout qu'ici on était plutôt bien équipé, que l'accès réel des usagers à leurs droits »*, se souvient Jean-Philippe Hauffeur, le chef de projet ville.

Un guide des services publics est donc rédigé. Surtout, une *« tête de réseau »* est installée au cœur du quartier de Saige. Quelques permanences sont organisées : EDF, la Lyonnaise des eaux, la caisse primaire d'assurance-maladie, les impôts.

Mais l'accent est surtout mis sur *« l'aiguillage »*. *« Les gens sont prêts à se déplacer hors du quartier*, souligne Olivier de Caulanié, le directeur de la plate-forme. *Encore faut-il qu'ils aboutissent à la bonne porte, et que celle-ci leur soit ouverte. »*

Trois ans plus tard, l'expérience semble avoir porté ses fruits. De 700 la première année, le nombre de ses usagers est passé à 3 000 en 1997. Selon les demandes, la plate-forme contacte les administrations compétentes. C'est elle qui s'adresse à l'auto-école voisine, pour lui rappeler que le titulaire d'un permis de conduire marocain peut passer l'examen sans prendre de cours de conduite. Elle, toujours, qui intercède auprès d'EDF, pour signaler un retard de paiement à venir.

Ces services sont vite apparus indispensables dans ce quartier de 5 000 habitants dévoré par le chômage et classé zone de redynamisation urbaine (ZRU). Pourtant, à en croire l'étude sur les services publics de proximité, actuellement en cours de rédaction à la délégation interministérielle à la ville (DIV), la démarche demeure exceptionnelle.

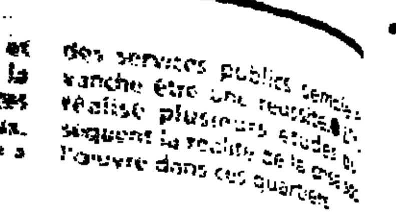
Informer, orienter, interpeller les administrations, les pousser à changer certaines habitudes : chaque dossier mobilise une nouvelle compétence. Comme ce jeune photographe, aujourd'hui serveur dans la pizzeria d'à côté. Son précédent employeur, bien que condamné au prud'hommes, refuse de lui payer ses deux derniers mois de salaire. *« Pour saisir l'huissier, je dois déposer 1 300 francs, je ne les ai pas*, soupire-t-il. *Alors je fais quoi ? Je vais le voir avec le fusil de chasse ? »* Un permanent de l'association Info-droit lui propose de faire une demande d'aide juridictionnelle. *« Peu de gens savent que c'est valable pour les frais d'avocat, mais aussi pour les frais d'huissier »*, explique-t-il.

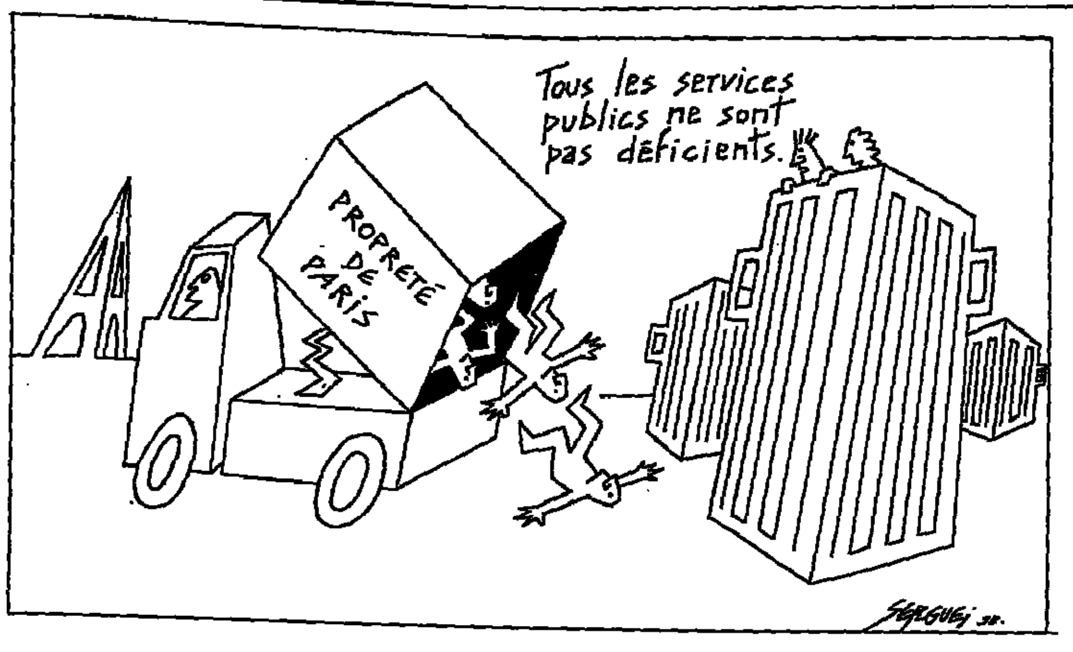
A l'entrée, deux filles et un garçon attendent. Le frère, la sœur et la petite amie, dix-huit à vingt et un ans, sans travail. *« Nos parents nous ont mis à la porte il y a dix jours*, explique l'aînée. *Depuis, nous vivons à l'hôtel, mais nous n'avons plus rien. »* Un appartement ? *« Nous n'avons pas de fiches de paie »*, assurent-ils. Un foyer ? Tous les trois grimacent. Saisir le juge des affaires familiales pour exiger le *« devoir de secours »* ? *« Je ne veux pas les traîner devant la justice »*, s'émeut la sœur. Discuter avec eux ? Elle hoche la tête, mais lui s'emporte : *« Ça fait trois fois qu'ils te virent ! »* Ils écoutent, discutent, hésitent. Et partent finalement avec les coordonnées de trois associations de médiation familiale et de plusieurs foyers.

La plate-forme s'est remplie. Olivier de Caulanié tente d'obtenir un rendez-vous au centre communal d'action sociale pour une jeune chômeuse, privée des Assedic à la suite d'une erreur de son ancien patron. Dans l'isoloir de gauche, le conciliateur règle un différend de voisinage. A droite, le juriste oriente un jeune RMiste en quête d'emploi-jeune vers la mairie et la maison des associations. *« Mais à vingt-huit ans, ça vous laisse peu de chances »*, l'avertit-il.

Il est 17 heures. Hussein entre et salue chaleureusement. *« Un voyou repenti, un habitué »*, sourit le directeur. Au menu du jour : la meilleure façon d'avertir son bailleur que l'on souhaite installer une antenne parabolique sur le toit. *« C'est moins moche que sur le balcon »*, avance le jeune homme. Indiscutable, acquiesce-t-on. La lettre est rédigée sur l'ordinateur, avec les formules de politesse de rigueur. Hussein, satisfait, se lève. Une voix, amusée, l'interroge : *« Tu l'installes quand ? »* Il éclate de rire : *« C'est déjà fait. »*

Nathaniel Herzberg





Jean-Pierre Sueur propose 50 mesures pour relancer la politique de la ville

LA MISSION confiée par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, à Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans, présentera, vendredi 13 février, cinquante propositions pour une nouvelle politique de la ville, base de prochaines décisions gouvernementales. Elles devraient essentiellement s'articuler autour de deux principes : la réorganisation des actions urbaines à l'échelle de l'agglomération et un engagement pluriannuel de l'Etat en matière de financement.

M. Sueur, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, avait été chargé le 9 septembre de mener une réflexion globale sur la ville, portant à la fois sur le bilan des politiques menées par les précédents gouvernements. Il lui été demandé de faire des propositions concrètes et d'ouvrir des perspectives sur l'avenir de la ville du 21e siècle. M. Sueur a réuni une équipe de vingt-cinq spécialistes, urbanistes, sociologues, historiens, élus, responsables associatifs, mais aussi un éducateur de prévention et un appelé ville. De nombreuses auditions ont été réalisées au terme desquelles la mission a dressé un bilan détaillé des dix dernières années de la politique de la ville, et plus précisément des réalisations du pacte de relance pour la ville (PRV) lancé par Alain Juppé le 1er janvier 1996.

« RELANCE VIGOUREUSE »

Ce rapport devrait marquer le retour du gouvernement sur le terrain des banlieues. Lionel Jospin a annoncé, lors de la présentation de ses vœux à la presse, le 13 janvier, qu'il souhaitait *« une relance vigoureuse de la politique de la ville »* dont le rapport Sueur devrait *« poser les fondements »*. Le premier ministre avait précisé qu'un *« plan gouvernemental en faveur de l'intégration et de la ville »* serait présenté *« dès le mois de février »*.

Après la multiplication des violences urbaines, pendant la période des fêtes de fin d'année, la politique de la ville s'était retrouvée à nouveau sur le devant de la scène. Le président de la République, Jacques Chirac, avait longuement reçu douze maires – toutes tendances politiques confondues – et s'était déplacé à Mantes-la-Jolie. De son côté, Martine Aubry, la ministre de la solidarité, annonçait la prochaine création d'un *« poste gouvernemental »*, relevant de son autorité, pour animer la politique de la ville. Prévue dans la foulée de la publication du rapport Sueur, cette nomination semble aujourd'hui renvoyée au lendemain des élections régionales.

Le rapport ne devrait pas proposer un bouleversement des principes de la politique actuelle. La contractualisation devrait notamment être poursuivie, mais les effets pervers attribués à un ciblage trop précis des financements, pourraient être corrigés.

Bien que critiquées, les zones franches urbaines, lancées par Alain Juppé, ne devraient pas être remises en question. Après un temps de réflexion, le gouvernement devrait faire connaître ses intentions, notamment sur l'éventualité d'une nouvelle loi sur la ville.

Facteurs, enseignants, policiers, infirmières paroles de fonctionnaires

ILS SONT policiers, enseignants, contrôleurs des impôts, postiers, agents de l'ANPE ou de la Caisse d'allocation familiale (CAF). Ils travaillent aux Francs-Moisins (Saint-Denis), aux Bosquets (Clichy-sous-Bois, Montfermeil), à Vaulx-en Velin, dans le 3e arrondissement de Lyon, aux Fonbarlettes (Valence), ou à Saint-Mauront (Marseille), six quartiers emblématiques de la politique de la ville. A la demande de la délégation générale de l'administration et de la fonction publique, l'association Interservice migrants a entendu 136 d'entre eux (*Les agents des services publics dans les quartiers difficiles*, La Documentation française, 95 francs).

Garants du service public en zone sensible, ils racontent leur travail, leurs motivations et les difficultés rencontrées.

● Rentabilité ou justice sociale ?

– *Un receveur des postes* : « J'ai un tableau de bord avec des objectifs. La hiérarchie m'aligne sur les autres bureaux de la même classe. Les spécificités ne sont pas reconnues ; ils ont tendance à normaliser. Ici, fin 1995, en épargne ordinaire, on ne dépassait pas 100 000 francs ; le bureau précédent, je collectais 7 millions de francs sans faire davantage d'efforts, mais les livrets étaient plus porteurs. Le management de performance est pénalisant ici. »

– *Un chef de bureau des étrangers à la préfecture* : « C'est insuffisant en personnel à cause de l'effectif de référence. Le service accueil devrait bénéficier d'un coefficient plus avantageux parce qu'il doit répondre à de multiples demandes d'informations. Or le calcul des postes se base sur le nombre de titres délivrés, de visas, de mesures d'éloignement. »

– *Un commandant de police* : « En termes d'évaluation de l'activité, ce qui est important, c'est le nombre de faits constatés élucidés ; ça intéresse tout le monde. On ne regarde pas du tout le temps demandé par certaines interventions : enquêtes sur décès, différends réglés, etc. Impossible de quantifier ça. Ce qui est important : les stats. »

– *Une directrice d'ANPE* : « On est noté sur des résultats quantitatifs. Les pressions sont fortes. Semaine après semaine, on reçoit des résultats statistiques (alors qu'on les a) avec des annotations telles que "*Tu ne vas pas atteindre les résultats*". »

● Autres cultures, autres missions

– *Un instituteur* : « J'ai commencé chez les bourgeois, puis après chez les Gaulois moyens, et maintenant chez les Indiens. C'est sympa. Les gamins d'ici, ils sont d'ailleurs. On adapte. On ne fait pas moins bien, mais on est obligé de faire attention à ce que l'on propose aux gamins. Il nous faut employer des moyens détournés. On est en avance pédagogique sur les équipes du centre-ville. »

– *Un facteur* : « Dans ce bâtiment, il n'y a pas de sonnettes. La moitié n'ont pas de boîtes. Je dois mettre le courrier dans une boite commune et ils viennent le prendre. Pour certains, il faut que je le garde. Ils guettent par la fenêtre, ils savent quand j'arrive. Ils attendent dans le parc et viennent à ma rencontre. Ils me prennent le courrier des uns et des autres. Ou ils me disent quand ils ne peuvent pas être là : "*Vous me le gardez et vous me le donnez plus tard.*" Je le garde dans ma sacoche et si c'est pas le jour même, je le donne le lendemain. »

– *Une adjointe administrative en préfecture* : « Ils parlent mal le français, ils n'ont pas la même culture. Ils n'aiment pas être reçus par des femmes et ne comprennent pas que les femmes leur refusent quelque chose. »

– *Une infirmière en hôpital* : « S'ils veulent un plâtre et que la prescription ne le demande pas, ils disent qu'on est raciste. C'est très dur de leur faire entendre quoi que ce soit. Des fois, ils viennent ici comme au supermarché pour un plâtre, un pansement. Si la prescription ne correspond pas, pour eux, c'est un scandale. »

– *Un agent de guichet à la poste* : « Mes collègues me disent : "Tu as de la chance de parler leur langue." C'est vrai, je parle l'arabe. J'aime bien aider les gens, voir du monde. Je vois bien qu'il y a un manque de communication entre les guichetiers et le public, entre les races différentes. »

● L'agent, l'équipe et la hiérarchie

– *Un enseignant de collège* : « C'est indispensable de travailler en équipe ici. Ça permet de tenir. Un collectif d'adultes donne une assurance. Mais, ce qui est reconnu par l'institution, c'est d'être seul face à un groupe d'élèves et jamais un groupe d'adultes face à un groupe d'enfants. »

– *Un îlotier* : « On se fait insulter aussi bien par les 8-12 ans que par les 15-20 ans. Nos collègues ne comprennent pas qu'on soit tolérant. Pour eux, ils ont l'impression qu'on est inutile. Quand on arrive au commissariat, la moitié des collègues ne disent pas bonjour. »

– *Une institutrice* : « J'ai l'impression que l'école n'est pas soutenue. On est à part. On fait beaucoup de bénévolat dans ces écoles-là. On ne compte pas les heures pour les budgets, et tout ça, pour les projets. La coopérative, on n'a pas beaucoup d'argent. Le sapin de Noël, c'est moi qui l'ait acheté sur mon argent personnel. »

– *Un professeur de collège* : « L'administration nous demande des rapports. On en a marre. Maintenant on ne les donne plus. Si vous voulez savoir, vous venez ! Chaque année, on se bat pour avoir les moyens de continuer. Les rapports sur la ZEP, on ne les compte plus. On fait un boulot en lecture depuis huit ou neuf ans. Chaque année, il faut se battre pour pouvoir le maintenir sans que rien dans l'institution ne favorise ce travail-là. »

– *Un employé de CAF* : « Il y a un climat de camaraderie, on est solidaires ; il n'y a pas d'absentéisme, même si l'on est malades, on a tendance à y aller car on n'est pas nombreux, pas comme au siège. Mais on est trop livrés à nous-mêmes. »

Portraits contrastés pour des cités où l'exclusion sociale domine

EN S'ÉTANT longtemps concentrée sur la réhabilitation des barres HLM et le désenclavement des cités, la politique de la ville s'est peut-être trompée de cible. Car l'exclusion dont souffrent les trois millions d'habitants des cinq cents quartiers dits « sensibles » serait d'ordre social avant d'être « urbaine ». La masse de données nouvelles collectées par une vaste enquête de l'Insee, qui vient d'être publiée (*Ces quartiers dont on parle*, Editions de l'Aube, 1997, qui complète *Données urbaines*, Editions Anthropos, 1996) accrédite cette analyse.

L'Insee dresse un inventaire assez effrayant des handicaps économiques, sociaux et culturels concentrés à des degrés divers dans ces quartiers. Ses études soulignent l'« *invisibilité* » de la politique de la ville aux yeux des populations concernées, tout en brossant d'eux un portrait contrasté qui nuance le cliché de « ghettos » uniformément misérables. Pour la première fois, des données socio-économiques sur les habitants ont été croisées avec les réponses à des questionnaires individuels sur leur mode de vie, leurs relations sociales et l'image qu'ils ont de leur environnement. Ce travail exploite l'enquête nationale « Conditions de vie-situations défavorisées » réalisée en 1993-1994 par l'Insee, enrichie d'enquêtes réalisées dans certains quartiers (Marseille, Toulouse, Bordeaux, Argenteuil, La Courneuve, Lille, Liévin et Lens).

L'ensemble tend à montrer que les mécanismes de concentration de la pauvreté dans ces quartiers n'ont pas été contenus. Les procédures d'attribution des logements sociaux comme les ravages de la ségrégation ethnique dans l'accès à l'emploi sont tout particulièrement dénoncés. Tous les indicateurs sociaux ne sont pas au rouge dans chacun des quartiers. Mais, en moyenne, ces derniers présentent un profil dégradé aussi bien par rapport à l'agglomération où ils s'inscrivent qu'en comparaison de la moyenne nationale.

Ainsi, dans ces cités, près d'un jeune sur deux vit dans un ménage touché par le chômage (*voir infographie*). Qu'il s'agisse du taux de chômage déclaré, de la faiblesse du niveau de vie (8 % des habitants des cités ne disposent pas de compte-chèque, contre 4 % en moyenne nationale), des relations sociales (32 % n'ont que peu de relations extra-familiales, contre 21 % en moyenne), des handicaps culturels ou du sentiment d'insécurité, les difficultés sont, à l'évidence, concentrées.

Les jugements portés par les habitants sur leur environnement ne sont pas plus reluisants : 15 % vivent dans un logement surpeuplé (9 % en moyenne). En revanche, l'enclavement des quartiers, souvent décrit, n'est guère ressenti : 90 % des habitants jugent leur quartier bien desservi par les transports en commun, 20 % se disent éloignés des équipements de base (commerçants, poste, école, transport et espaces verts), contre 46 % en moyenne, souligne Philippe Choffel, responsable de la mission « Villes » de l'Insee.

DIVERSITÉ

Ces indicateurs globaux ne doivent cependant pas masquer ni la diversité de l'architecture de ces quartiers difficiles (certains sont constitués en partie de maisons individuelles, notamment dans le Nord) ni la cohabitation de populations aux profils et aux trajectoires sociales relativement hétérogènes. Certains quartiers mêlent encore catégories tertiaires et techniciennes (Argenteuil, Toulouse) aux populations précaires, tandis que d'autres n'accueillent presque que ces dernières (Lens, Liévin, une partie de Lille-Sud). La diversité est aussi la règle quant à la proportion de ménages étrangers, qui frôle 35 % aux « 4 000 » de La Courneuve, mais qui n'atteint pas 6 % à Lens.

Le sentiment de vivre « *loin de tout* » varie également. Dominant dans les quartiers nord de Marseille, il est minoritaire à Toulouse, où le métro dessert les cités. Interrogés sur leur difficulté à nouer des relations, les habitants divergent encore, la convivialité apparaissant plus forte à Marseille qu'à Liévin.

Les quartiers en difficulté échappent à tout portrait-robot. L'étude réalisée dans les cités des environs de Bordeaux le confirme. Elle établit une typologie des différentes trajectoires sociales, où transparaît l'éclatement des classes populaires, entre les familles qui disposent d'un emploi stable et bien rémunéré, et ont l'espoir de quitter les HLM, celles qui sont peu payés et vivent mal leur assignation à résidence, la catégorie des « salariés pauvres » dépendant des aides sociales et sans cesse menacés de déchoir, et les chômeurs ou RMistes qui, eux, sont déja passés « *sous la ligne* ». « *Dans le mélange social du quartier, chacun voit chez les autres le signe de sa déchéance et de son malheur*, écrit le sociologue François Dubet. *La population des HLM n'a pas été totalement bouleversée depuis les années 70. Mais, alors que les gens pouvaient avoir l'impression de "monter", il y a vingt-cinq ans, ils sont aujourd'hui dominés par la chute ou la peur de la chute.* »

Le travail conduit dans le Nord confirme que si les « ghettos » existent, c'est surtout pour la partie de la population la plus précarisée, dont les relations sociales sont limitées à la cité, et dont l'aspiration à quitter un quartier « mal vu » n'a pratiquement aucune chance de se réaliser. Soulignant la force des solidarités familiales et l'attachement de certains habitants à leur quartier, la très riche étude menée par la délégation régionale de l'Insee (« Vivre dans les quartiers sensibles ». Revue *Profils*. Août 1996) tend à tempérer l'idée d'une stigmatisation spécifique liée au fait d'habiter ces quartiers.

Des facteurs sociaux, mais aussi ethniques, semblent plus pertinents qu'un prétendu « effet-quartier ». L'étude observe ainsi « *la situation très préoccupante* » des jeunes d'origine maghrébine de Lille-Sud. Plus souvent diplômés que le reste de la population, ils sont cependant deux fois plus souvent au chômage, indique la sociologue Michèle Leclerc-Olive. Plus que le fait-même d'habiter un quartier pauvre, l'insuffisance des relations, le faible niveau de formation et, le cas échéant, les origine ethniques, apparaissent comme les obstacles majeurs dans la quête d'un emploi et donc d'un statut social.

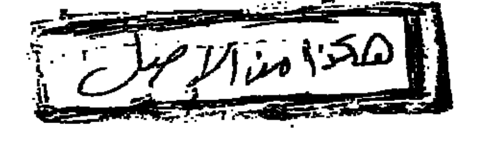
Philippe Bernard

Dix indicateurs sur la vie dans les quartiers

en %

	QUARTIERS PRIORITAIRES	AGGLOMÉRATIONS INCLUANT CES QUARTIERS	FRANCE METROP.
Taux de chômage déclaré (parmi les actifs de 15 ans et plus)	24,2	15,0	13,6
Jeunes de 16 à 25 ans vivant dans un ménage touché par le chômage	45,0	24,7	24,4
Pauvreté visible de l'immeuble	17,7	6,8	6,7
Mauvaise isolation acoustique	58,8	40,3	31,6
Jugent le quartier bien desservi par les transports en commun	90,0	81,0	57,3
Aucun dépôt ou compte-chèque régulièrement débiteur (% de ménages/répondants)	18,3	11,8	12,2
Faible niveau de vie (2 500F par unité de consommation)	11,7	5,5	6,1
Importance des prestations institutionnelles dans le revenu (prestations > 25% parmi les déclarés)	26,1	15,3	13,6
A rendu de menus services à au moins un voisin	44,7	50,6	55,5
Se sentent en sécurité dans leur quartier	66,0	80,7	86,2

Source : Insee



Le Conseil de l'ordre des médecins réclame une reconnaissance officielle de l'homéopathie

L'institution souhaite que cette pratique controversée soit enseignée dans les facultés de médecine

Adopté lors de la dernière session du Conseil national de l'ordre des médecins et diffusé ces jours derniers par voie de circulaire aux conseils départementaux, un rapport rédigé sous l'autorité du docteur René Lebatard-Sartre préconise l'introduction de l'homéopathie dans le cursus médical. Le Conseil demande parallèlement qu'une évaluation scientifique de cette méthode soit engagée.

DEUX siècles après sa création, l'homéopathie va-t-elle trouver une place officielle dans les amphithéâtres des facultés médicales et sous les ors de l'institution ordinale ? Adopté lors de la dernière session du Conseil national de l'ordre des médecins et diffusé ces derniers jours par voie de circulaire aux conseils départementaux, un rapport officiel rédigé sous l'autorité du docteur René Lebatard-Sartre le laisse clairement entendre.

On rappelle auprès de l'institution ordinale que depuis 1974 de nombreuses commissions se sont préoccupées de la question de l'exercice de l'homéopathie. Le dernier document sur ce thème a été présenté à la deux cent neuvième session du Conseil national de l'ordre des médecins, le 12 décembre 1997. Ce rapport, après avoir rappelé l'origine de la doctrine homéopathique, œuvre en 1796 du docteur Samuel Hahnemann, et les principes de base de la méthode (similitude, infinitésimalité, globalité), propose la définition suivante : *« L'homéopathie est une méthode thérapeutique basée sur le trépied conceptuel d'Hahnemann : administration, à des doses très faibles ou infinitésimales, de substances susceptibles de provoquer, à des concentrations différentes chez l'homme en bonne santé, des manifestations semblables aux symptômes présentés par le malade. L'application correcte de la méthode implique, après diagnostic, la comparaison par le médecin de l'ensemble des symptômes de l'affection et des réactions individuelles du patient ou des médicaments utilisables. »*

L'homéopathie a ces dernières années nourri de violentes polémiques touchant aux évaluations faites de son efficacité thérapeutique mais aussi à la valeur scientifique des recherches fondamentales sur lesquelles elle se fonde. Les méthodes utilisées pour l'évaluation de l'efficacité thérapeutique sont contestées, tout comme les résultats obtenus, car elles sont le plus souvent différentes de celles qui ont fait leurs preuves en médecine allopathique, tout particulièrement en ce qui concerne le principe de la reproductibilité. *« Les expérimentations généralement consignées dans des publications spécifiques sont peu reprises dans la presse médicale répertoriée dans les grandes banques de données*, peut-on lire dans le rapport du Conseil national. *Pourtant, cette évaluation est indispensable ; elle devrait être large et réalisée en France avec des méthodes consensuelles en s'appuyant de préférence sur une assise hospitalo-universitaire. »*

INTÉRÊT GRANDISSANT

« Il n'est pas contestable que l'exercice de l'homéopathie est actuellement admis par les pouvoirs publics : remboursement des actes de médecins homéopathes, études nombreuses des organismes sociaux sur la consommation médicale, le coût induit, etc. ; remboursement des médicaments homéopathiques réglementés depuis 1948 et inscrits à la pharmacopée française depuis 1965, poursuit ce rapport. *Ces médicaments sont aujourd'hui sous l'égide d'une commission d'étude destinée à leur enregistrement et siégeant, de manière officielle, à l'Agence du médicament. »*

On fait encore valoir, auprès du Conseil national de l'ordre, que de nombreux instituts de sondage ont établi l'intérêt grandissant de la population française pour cette approche, leurs recherches allant même jusqu'à définir le profil sociologique de la plupart des patients ayant recours à cette forme de thérapeutique. D'autre part, selon les estimations faites par le Syndicat national des médecins homéopathes, on compterait environ trois mille médecins pratiquant, en France, l'homéopathie. Ces médecins ont simplement informé de leur pratique leur conseil départemental de l'ordre, et ce afin d'obtenir l'autorisation de mentionner sur leurs ordonnances ou leur plaque professionnelle : *« Orientation : homéopathie »*.

En d'autres termes, il ne s'agit aujourd'hui ni d'une spécialité ni d'un exercice exclusif et les médecins concernés doivent de ce fait conserver la totalité de la compétence qui s'attache à leur qualification initiale. Ces médecins sont, dès lors, naturellement astreints à toutes les obligations découlant du code de déontologie médicale, ce qui soulève parfois quelques difficultés, en particulier dans le cas de l'organisation des gardes et des urgences. Aux yeux du Conseil national de l'ordre, la difficulté la plus importante concerne *« la qualité de la formation complémentaire acquise en homéopathie par le praticien »*.

« Cette formation se fait en grande majorité dans des écoles privées avec des enseignements de qualité et de durée variable qui ne sont ni évalués ni sanctionnés par un diplôme universitaire, souligne le rapport. *Il existe aujourd'hui une formation universitaire spécifique en homéopathie dans sept facultés de médecine, mais avec une fréquentation réduite pour des diplômes universitaires de valeur différente qui ne paraissent pas correspondre à une véritable formation destinée à des médecins. »*

Pour le Conseil national de l'ordre, *« un enseignement hospitalo-universitaire structuré et reconnu, à la fois théorique et pratique, serait souhaitable, conduisant à un diplôme interuniversitaire »*. Dans le même ordre d'idées, *« une information sur l'homéopathie devrait être systématiquement délivrée dans le cursus normal des études médicales »*. Une telle réforme permettrait à l'institution ordinale de s'assurer de la qualité de la formation du praticien. Parallèlement, le Conseil souhaite, comme l'avait demandé en 1984 l'Académie de médecine, qu'une expérimentation et qu'une évaluation large de l'homéopathie soient réalisées à partir de méthodes scientifiques. Elle estime que cette évaluation devrait s'appuyer *« sur une assise universitaire et professionnelle »*.

Jean-Yves Nau

« Tout est affaire d'évaluation », selon M. Kouchner

Interrogé, jeudi 12 février, par *Le Monde* sur son analyse de la nouvelle position du conseil de l'ordre des médecins, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a déclaré : *« Je me méfie, en médecine, des positions idéologiques. Je ne suis ni un fanatique des médecines douces, ni un opposant systématique. Certaines d'entre elles représentent une prise en charge utile et peu coûteuse. Parfois au contraire, ces pratiques particulières masquent et laissent évoluer des affections graves. Tout est affaire d'évaluation accomplie sans hâte ni hostilité. »*

« Il est tout à fait paradoxal de mélanger une demande d'évaluation et une demande d'enseignement,* nous a pour sa part déclaré le professeur Marcel-Francis Kahn (hôpital Bichat, Paris) farouche adversaire de la pratique homéopathique. *On ne voit pas en outre quel enseignement hospitalo-universitaire pourrait être fait de l'homéopathie, dans la mesure où cette pratique est strictement individuelle, ce qui explique d'ailleurs que la majorité des homéopathes sont incapables de faire des expérimentations contrôlées. »

Dix-huit ans de réclusion pour un père incestueux

Antoine Taboni était poursuivi pour viols et actes de barbarie commis sur sa fille aînée

DOUAI
de notre envoyé spécial

La souffrance l'a emporté sur le doute, mercredi 11 février, devant la cour d'assises du Nord à Douai. En condamnant à dix-huit ans de réclusion criminelle Antoine Taboni, accusé de viols accompagnés d'actes de barbarie et avec arme, à l'encontre de sa fille aînée Leyna, la cour a choisi de suivre l'avocat général Luc Frémiot. Les jurés ont répondu par l'affirmative aux questions relatives aux viols, mais n'ont pas retenu les accusations de violences accompagnées d'actes de barbarie et de tortures contre Leyna et deux de ses sœurs (*Le Monde* du 11 février).



PROCÈS

A l'issue d'un réquisitoire brillant et empreint d'émotion, l'avocat général avait requis vingt ans de réclusion criminelle. *« Tout s'est arrêté, tout s'est cassé à treize ans pour Leyna »*, dit-il. La veille de son treizième anniversaire, l'adolescente avait été victime d'un premier viol. *« Il faut la retrouver à cet âge-là*, poursuit-il. *J'ai imaginé ce visage d'enfant, je l'ai vu s'animer par sa propre douleur. »* Puis, s'adressant à l'accusé : *« Vous êtes là, prêt à nous montrer votre ventre, votre cicatrice. Vous êtes un imposteur monsieur Taboni ! Cette cicatrice ne vous appartient pas, c'est celle de Leyna. »* Depuis quelques minutes déjà, le père de la victime a baissé la tête. Pour la première fois depuis le début du procès, il a abandonné son air assuré.

L'avocat général s'adresse alors à la cour. *« La souffrance ? Vous savez ce que c'est la souffrance, quand elle vous prend par la main pour vous amener à l'école, quand elle vous borde le soir avant de vous endormir et que vous la retrouvez le matin au réveil. Ce ne sont pas des minutes, ce ne sont pas des heures, ce sont mille petites morts. »* Pour le représentant du ministère public, le doute n'est pas permis sur la réalité des agressions dont a été victime Leyna. Mais, au long des trois jours d'audience, la défense de l'accusé a pointé des failles dans le dossier, des incohérences dans les témoignages. L'avocat général se charge aujourd'hui de les démonter une à une.

Il y a ce journal intime, rédigé en 1991 et retrouvé lors d'une perquisition, après la tentative d'assassinat de Leyna sur la personne de son père. Elle y raconte son calvaire. *« Vous l'avez suspectée de l'avoir écrit après les faits »*, lance Luc Frémiot à M[e] Eric Dupont-Moretti, conseil de l'accusé. Lors de son interrogatoire par les policiers, Leyna avait expliqué que tout était inventé, qu'elle avait fait un *« transfert »*, après avoir lu un livre racontant une histoire d'inceste. Si elle a menti, *« c'est qu'elle avait peur*, soutient l'avocat général. *Elle savait qu'elle risquait sa peau et que la seule façon de s'en sortir était de tout nier en bloc. »*

« Toutes les hypothèses ne résistent pas à tous les détails qui remplissent ce dossier, reprend Luc Frémiot. *Je dis qu'il y a non seulement des preuves mais des témoignages matériels : la description du sexe du père, un détail qu'elle ne pouvait pas inventer ; le premier viol et après celui-ci tous les autres, partout, n'importe comment, tous les jours, dans toutes les positions ; la mère qui a entendu des choses, la sœur qui en a vues ; les coups que le père a portés... »* La meilleure preuve du dossier ? *« C'est la tentative d'assassinat, parce qu'on ne tue pas son père sans motif. »*

« Parce qu'il parle fort, parce qu'il parle mal, parce qu'il sent l'huile d'olive, parce que c'est un salaud, parce que les distributeurs d'émotions vous demandent d'oublier qu'il est comme moi, qu'il est comme vous, qu'il est comme elle, je sais qu'il ne reste rien de la présomption d'innocence. » Alors qu'il entame sa plaidoirie, M[e] Eric Dupond-Moretti, avocat d'Antoine Taboni, semble avoir perdu ses illusions. Le réquisitoire sans concession de l'avocat général ne lui laisse qu'une marge de manœuvre réduite. Que répondre ?

« Leyna avait des choses à reprocher à son père, admet l'avocat. *Sa perversité, avoir amené sous le toit familial une tante et lui avoir fait deux enfants, s'être comporté comme un tyran domestique, n'avoir aucun respect pour les personnes, avoir porté des coups inadmissibles, scandaleux, dégueulasses, avoir brisé ses ménages successifs, ne pas avoir laissé sa mère vivre sa vie... »* Pourtant, M[e] Dupond-Moretti a une conviction : la preuve des viols, dont Leyna se dit victime, ne serait pas rapportée. *« Au nom de quoi la justice sacrifierait-elle ses principes à la douleur ?*, demande-t-il aux jurés. *Un salaud peut-il encore bénéficier de la règle du doute ? Il a pu violer sa fille, mais en avez-vous la preuve ? La tête à couper ? La main sur le billot ? La difficulté pour vous sera de vous forger une intime conviction sur des impressions. »*

LE TERRAIN JURIDIQUE

Certains éléments du dossier font douter l'avocat. *« On nous parle d'une gégène qu'Antoine Taboni aurait utilisée, on n'en retrouve pas la trace. »* Les coups portés, la batte de base-ball avec laquelle il aurait blessé sa fille, les brûlures de cigarette qu'il lui aurait infligées, les hospitalisations consécutives aux violences subies ? M[e] Dupond-Moretti veut des preuves matérielles. Les témoignages de Leyna, de ses sœurs, de sa mère ? L'avocat les juge contradictoires, incomplets. *« Le seul témoin direct des viols* [une sœur de la victime] *n'est pas venu s'expliquer devant cette cour »*, rappelle-t-il. *« La parole de Leyna a été sacralisée et on ne peut pas la remettre en cause »*, suggère-t-il encore avant de s'interroger : *« Pourquoi mon client n'a-t-il jamais touché une autre de ses filles ? »*

Depuis le début du procès, Eric Dupond-Moretti défend la thèse du complot familial. *« Dans cette maison tout le monde a été perverti, en partie à cause d'Antoine Taboni, mais pas seulement*, estime-t-il. *Entre la tentative d'assassinat* [en décembre 1994] *et l'arrestation de Leyna, il s'écoule douze jours durant lesquels on a pu se mettre d'accord sur un certain nombre de choses. »* A l'heure de conclure, l'avocat préfère abandonner les hypothèses pour réinvestir le terrain juridique. *« Que l'on pervertisse nos règles, que l'on se satisfasse d'un système d'où la preuve pourrait être absente, c'est une hérésie absolue. »* Au lendemain de sa condamnation, Antoine Taboni devait revenir, jeudi 12 février, devant la cour d'assises du Nord, cette fois sur le banc des parties civiles. Sa fille Leyna devait prendre place dans le box des accusés, pour la tentative d'assassinat contre son père.

Acacio Pereira

Les avocats de Christine Joncour dénoncent un « chantage judiciaire »

LES DÉFENSEURS de Christine Deviers-Joncour, M[es] François Gibault et Philippe Lemaire, ont déposé, mercredi 11 février, une nouvelle demande de mise en liberté en faveur de cette amie personnelle de Roland Dumas, incarcérée depuis le 7 novembre 1997. Cette requête a été présentée au terme d'un nouvel interrogatoire de M[me] Joncour, relatif à la commission de 45 millions de francs perçue en Suisse, en 1992, par celle-ci. M[e] Lemaire a déclaré au *Monde* qu'il voyait, dans le maintien en détention de Christine Joncour, *« l'expression d'un véritable chantage judiciaire »*. *« M[me] Joncour a été entendue sept fois, elle s'est expliquée*, a-t-il poursuivi. *Il est clair que les juges* [Eva Joly et Laurence Vichnievsky] *voudraient qu'elle dise qu'une partie de l'argent est allée à Roland Dumas. Si elle le dit, elle sort de prison. Mais elle ne le dira pas, parce que ce n'est pas la vérité. »*
Mardi 10 février, Roland Dumas s'était lui aussi rendu au palais de justice, mais pour y être entendu en qualité de partie civile, après la plainte contre X... pour *« violation du secret de l'instruction »* qu'il a déposée, et dont l'instruction a été confiée au juge Hervé Stéphan. Selon l'un de ses avocats, M[e] Bernard Vattier, le président du Conseil constitutionnel a réclamé l'*« application des principes, et notamment de la présomption d'innocence »*.

Arme d'un policier sur le lieu d'un crime : le vol avait été signalé

UN COMMANDANT DE POLICE, dont l'arme de service avait été retrouvée le 1[er] février près du cadavre d'un homme victime d'un meurtre après une rixe dans le 2[e] arrondissement de Paris, avait, contrairement à ce que nous avions écrit (*Le Monde* du 6 février), signalé le vol de son arme, avant sa découverte sur le lieu du crime. Le policier, en poste à l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (Octris), a présenté au *Monde* un récépissé de déclaration de vol et de dépôt de plainte daté du 30 janvier, pour le vol à main armée de son arme, survenu dans la nuit du 29 au 30 janvier à 4 heures dans le 10[e] arrondissement de Paris. Ses agresseurs lui avaient aussi dérobé sa Carte bleue et 700 francs en liquide. Après la découverte de son arme, le policier avait été entendu par les enquêteurs de la brigade criminelle chargés d'élucider le meurtre. Une enquête administrative de la *« police des polices »* est toujours en cours sur cette affaire. L'officier est provisoirement suspendu.

DÉPÊCHE

■ **CHÔMAGE : l'association de chômeurs AC !** a demandé la *« libération immédiate »* des dix personnes qui ont été interpellées et placées en garde à vue, mercredi 11 février, après des incidents survenus lors de l'occupation par cent à cent cinquante chômeurs d'un magasin de dépot-vente à Paris. *« Interdire les manifestations des plus démunis, réprimer ceux qui y participent ne saurait tenir lieu de solution politique à la question sociale dans une démocratie »*, a estimé AC ! dans un communiqué.

Les auteurs de « L'Affaire Yann Piat » quittent l'audience

LA SALLE de la 17[e] chambre correctionnelle était pleine, mercredi 11 février à 9 heures. Sous la présidence de Martine Ract-Madoux, le tribunal devait examiner les plaintes en diffamation déposées par François Léotard et le chauffeur de Yann Piat, la députée (PR) du Var, assassinée le 25 février 1994, contre Jean-Michel Verne et André Rougeot, auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* et contre leur éditeur Charles-Henri Flammarion.

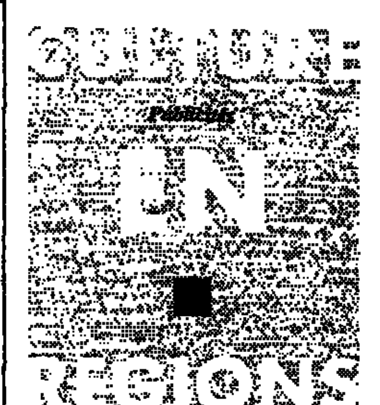
Mais l'audience tourna vite court, avec pas moins de cinq interruptions de séance pour des incidents de procédure. Les prévenus et leurs défenseurs décidèrent d'interjeter appel de la décision prise en début de séance par le tribunal de joindre ces incidents au fond. Ils décidèrent de quitter l'audience.

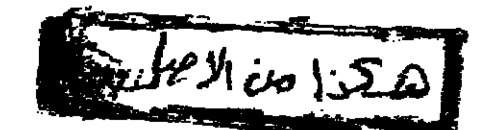
La présidente refusa de suspendre les débats et dut se contenter de lire les citations des plaintes. Le réquisitoire et les plaidoiries concernant l'action de François Léotard, ancien ministre de la défense, furent reportés au mercredi 18 février, et la salle se contenta de celles concernant le chauffeur plaignant, Georges Arnaud, pour lequel le procureur François Cordier demanda les dommages maximums prévus.

La défense et les prévenus avaient demandé à citer vingt-deux témoins, essentiellement des magistrats et des policiers qui n'avaient pas jugé nécessaire de se rendre au rendez-vous. Ils avaient également cité à comparaître comme témoins *« prêts à parler »*, Lucien Ferri et Marco Di Caro, toujours détenus et qui doivent être jugés par les assises du Var le 4 mai pour l'assassinat de Yann Piat. Le parquet de Toulon avait refusé le transfert des deux hommes à Paris, pour des motifs de sécurité... La partie civile se demanda pourquoi la défense n'avait pas souhaité faire citer un autre témoin *« prêt à parler »* : *« le général »*, principal informateur cité dans le livre incriminé.

Enfin, grâce à l'ancien magistrat contestataire Jacques Bidalou, l'on put entendre le seul témoin présent cité par la défense, Jean-Claude Hoff, l'expert judiciaire en informatique *« contacté par André Rougeot il y a une semaine »* et qui sembla bien seul à la barre.

Danielle Rouard





Mai 1944 : Maurice Papon entrevoit une « réalité de malheur et de mort »

Un mois avant le débarquement, les SS ordonnent l'internement des juifs hospitalisés ou très âgés. Pour l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, il n'y a alors pas de doute sur les souffrances que les déportés endurent, sur le malheur auquel ils sont exposés

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

A pas lents, le procès de Maurice Papon parvient, mercredi 11 février, au dernier convoi pour lequel l'ancien secrétaire général de la Gironde est accusé d'avoir apporté son concours actif, le 13 mai 1944. A l'hiver 1943-1944, la répression antijuive s'est intensifiée. A Bordeaux, après la rafle et le convoi de janvier, visant tous les juifs sans considération d'âge, les SS ont désormais averti le préfet régional que les juifs hospitalisés ne devaient plus être remis en liberté à l'issue de leur placement en hôpital, en maison de retraite ou en sanatorium, mais être internés au camp de Mérignac.

Dans la nuit du 4 au 5 février 1944, indique le président Castagnède, les SS ont procédé eux-mêmes à une nouvelle rafle de quarante juifs. Le juge s'attarde sur un rapport de Maurice Papon rendant compte au gouvernement de Vichy des informations qu'il détenait : Maurice Papon pointait la spécificité de ces arrestations – souvent des personnes âgées de plus de soixante-dix ans – et attirait l'attention des autorités vichyssoises sur le cas de juifs *« dignes d'intérêt »*, femmes enceintes, femmes de prisonniers, etc., *« dont il faut craindre le transfert à Drancy »* et qu'il *« s'emploie à garder »* au camp de Mérignac.

« Vous ne semblez pas vous faire beaucoup d'illusions, lance le président à l'accusé.

– Le précédent du mois de janvier [NDLR : la rafle du 10 et le convoi du 12] *invitait à beaucoup de réserves*, répond Maurice Papon. (...) *Sur le plan territorial, il y avait des fonctionnaires qui se battaient.*

– Est-ce qu'on se battait toujours, ou faisait-on semblant ?

– On se battait. Avec de plus en plus d'impuissance. Mais il ne faut pas se faire d'illusion. L'administration française se délitait peu à peu. » Le magistrat constate que le service des questions juives, sous l'autorité de son chef, Jacques Dubarry, continuait en mai 1944 à faire remonter des listes de certains commissariats d'arrondissement. *« Il n'y a pas de lien entre* [ces] *listes et le convoi* [du 13 mai 1944) *»*, stoppe Maurice Papon. Le président ne contredit pas, mais s'interroge :

« A quoi sert de faire des recensements de juifs à cette date ?

– J'imagine pour mettre à jour le fichier, lequel était l'instrument majeur des interventions, des négociations (...). Dubarry n'était ni un excité, ni un collaborationniste. Je ne pense pas qu'il fit cela par zèle. »

Vient alors le convoi proprement dit. Le 9 mai 1944, les renseignements généraux de Bordeaux avisaient leur direction à Vichy que *« cinquante juifs* [devaient être] *dirigés par chemin de fer à Drancy le samedi 13 à 9 h 57 »*.

Par note du 12, l'intendant au maintien de l'ordre – nouvelle appellation des intendants de police – confirmait l'information au préfet régional. Le président Castagnède observe que le chef régional de la police agissait alors sans demander d'instructions à son préfet. *« Les autorités SS prenaient une emprise de plus en plus importante sur la police française*, explique l'accusé.

– Le préfet pouvait-il refuser ?

– Oui. Mais une pratique s'était instaurée. »

« QUE ME REPROCHE-T-ON ? »

Maurice Papon veut cependant élargir la vision de la cour : *« Enfin, il n'y a pas qu'à Bordeaux ! Il est peut-être utile de savoir que, le 21 mai 1944, un train de vingt et un wagons avec sept cents israélites est arrivé en gare de Bordeaux venant de Toulouse ! Ravitaillé par les Allemands, sa destination était Compiègne, via Saintes. On a choisi Bordeaux pour faire un procès historique que les gazettes ont annoncé avec force fanfare. Malheureusement, le mal était profond et général. »*

« Une question me brûle les lèvres, dit alors Maurice Papon. *Que me reproche-t-on ? En dehors des interventions à Vichy. C'est la seule signature que j'ai donnée. Les faits hélas tragiques relatés par vos soins n'impliquent pas que le secrétaire général en soit responsable et encore moins coupable. Je me trouve dans la situation extraordinaire de devoir démontrer mon innocence faute pour les plaignants de faire la preuve de ma culpabilité. Je suis la victime expiatoire des parties civiles (...). »*

Le président Castagnède cite précisément les noms des trois victimes de ce convoi. Un silence se creuse. Parmi elles, Gaston Benaïm, vingt-deux ans, fils de Saadia Benaïm, déporté en août 1942, et de Nouna Elbaz, déportée en décembre 1943. Gaston Benaïm est frère de Paulette et Georgette, elles aussi déportées en décembre 1943, frère donc d'Esterina Benaïm, seule rescapée, et tante par alliance du président Castagnède, dont le maintien à la présidence des assises, on le sait désormais, est en balance avec les droits de sa cousine germaine, Micheline, à se porter partie civile. Personne ne dit mot.

Le président embraye sur la connaissance que pouvait avoir, en 1944, l'ancien secrétaire général de la Gironde du sort des juifs. *« A l'époque subsiste, par je ne sais quel consentement mutuel, l'idée que les juifs sont envoyés dans des camps d'internement de l'Allemagne de l'Est. L'idée n'effleure aucun esprit qu'existent des camps d'extermination. »*

L'ORIGINE DES LISTES

Puis l'avocat général Marc Robert s'interroge sur l'origine des listes qui ont pu servir à l'occupant pour procéder aux arrestations en février. Il observe que le cabinet du préfet a demandé au secrétaire général de prendre *« toutes dispositions »* pour effectuer le recensement des juifs hospitalisés demandé par les Allemands. Ce qui fut fait. Il s'inquiète enfin de l'activité du service des questions juives qui fit remonter des listes de commissariats jusqu'en mai.

« Il n'y a pas de rapport entre ces listes et celles du convoi !, coupe encore Maurice Papon. *Vous faites des constats, pas une démonstration ! »* L'accusé ne manque d'ailleurs pas de renvoyer le parquet général à sa propre prose, le réquisitoire définitif soutenu en mars 1996 devant la chambre d'accusation par le procureur général Henri Desclaux : *« L'information n'a pas établi la participation de Maurice Papon à ces événements. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

L'avocat général Marc Robert.

« Quand on évoquait les camps, il y avait un voile de doute »

MERCREDI 11 février, le président Jean-Louis Castagnède interroge avec insistance Maurice Papon sur la connaissance qu'il pouvait avoir du sort des juifs en 1944 :

« A ce stade, on demande des juifs hospitalisés, on arrête de grands vieillards, on verse dans les convois des invalides de guerre. Que supposait-on ? Qu'imaginait-on ? », *questionne le président.*

VERBATIM

« Nous sommes *[en mai 1944]* à un mois du débarquement, ce que beaucoup supposent, *répond Maurice Papon*. La botte allemande résonne de plus en plus sur les pavés de Bordeaux. L'espoir se lève. Bien sûr, nous ne serions pas des hommes dignes de ce nom si nous restions indifférents à la tragédie de la communauté juive. Mais à l'époque subsiste, par je ne sais quel consentement mutuel, l'idée que les juifs sont envoyés dans des camps d'internement de l'Allemagne de l'Est. De nombreux Français non juifs, résistants, moins résistants, ont gagné pas mal de camps allemands. L'état d'esprit ne fait pas de distinction entre les déportés. Ils sont tous présents à notre sensibilité.

» On sait déjà que le séjour est dur, sévère, impitoyable. On sait qu'il y a beaucoup de morts, mais nous n'allons pas au-delà. L'idée n'effleure aucun esprit qu'existent des camps d'extermination. Il faudra attendre, dans cet univers étrange, l'arrivée des troupes américaines, pour connaître l'extermination industrielle (...).

– Mais qu'imaginiez-vous ?

– Une réalité de malheur, de souffrance, de mort (...). On se posait la question, on lui donnait une réponse avec un contenu sans forme. Quand on évoquait les camps, il y avait un voile de doute. Mais pas de doute sur les souffrances que *[les déportés]* enduraient, ni sur les malheurs auxquels ils étaient exposés. »

Et un peu plus loin, face à l'avocat général :

« Bien sûr, les convois de vieillards, d'enfants, de femmes, on ne pouvait pas concevoir que ce fût pour des camps de travail. Cette fiction était évaporée. Que pouvait-on penser ? Dans une espèce d'honnêteté naïve résistant à la douleur des temps, on pensait que c'était des camps d'internement. Comment vouliez-vous que nous pensions autre chose ? »

L'inconnue du procès de Bordeaux

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Parce qu'elle est la cousine germaine du président de la cour d'assises, Jean-Louis Castagnède, et que ce lien de parenté risque, à tout moment, de faire imploser le procès, Micheline Castagnède ne devrait pas se trouver dans le palais de justice de Bordeaux jeudi et vendredi. Pourtant, le sort tragique de sa famille va y être, une nouvelle fois, évoqué : ses grands parents, Sadia et Nouna Benaïm, ses tantes, Paulette et Georgette, son oncle, Elie Gaston, sont en effet partis dans les convois menant du camp de Mérignac à Auschwitz, *via* Drancy. Seule, sa mère, Esterina Benaïm, décédée en 1994, avait échappé à l'enfer, sans doute parce qu'elle était née au Maroc espagnol et que le gouvernement de Madrid protégeait ses ressortissants.

Depuis le mercredi 28 janvier, jour où l'on a appris son existence et ses liens de famille avec le président de la cour, cette femme âgée de cinquante-trois ans vit dans le silence le plus total. Son téléphone ne répond plus, et elle a apparemment quitté sa maison d'Anglet, dans la banlieue de Bayonne. *« Une dame d'environ cinquante ans, très belle, brune avec un teint clair et de très beaux yeux »* : Muriel Zerbib décrit ainsi Micheline Castagnède, qu'elle a accueillie, mercredi 28 janvier à 13 heures, dans le local que le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a loué à Bordeaux pour la durée du procès, à quelques dizaines de mètres du palais de justice.

Micheline lui avait téléphoné une semaine auparavant pour lui demander si elle pouvait assister au procès. *« Lorsqu'elle m'a dit son nom, je n'ai pas plus "tilté" que cela,* explique aujourd'hui Muriel Zerbib, *car des Castagnède il y en a beaucoup dans la région, ma voisine, par exemple, porte ce nom. »*

« Vous savez que le président de la cour s'appelle Castagnède, demande pourtant Muriel à son interlocutrice

– Oui, c'est mon cousin. »

Micheline Castagnède demande si elle peut avoir des renseignements sur les membres de sa famille morts en déportation. Muriel Zerbib prend des notes, qu'elle donne à Serge Klarsfeld, de passage à Bordeaux, le mardi 27 janvier, en lui demandant s'il peut faire des recherches.

Mercredi, on donne un badge de partie civile – c'est chose courante – à Micheline pour qu'elle puisse assister à l'audience. Elle en revient vers 15 h 30, Totalement bouleversée. *« Le hasard a voulu que j'assiste au procès le jour même où l'on évoquait le convoi qui a emmené certains membres de ma famille vers Drancy. Quand mon cousin* [le président Castagnède] *a lu le nom des victimes des convois, j'ai eu la chair de poule »*, dit-elle à Muriel Zerbib.

Micheline Castagnède vit dans le silence total depuis l'annonce de ses liens de famille avec le président de la cour

Celle-ci raconte qu'à ce moment précis – c'est bien la journée des hasards – Serge Klarsfeld téléphone. Il annonce à Micheline Castagnède qu'il a les renseignements demandés concernant sa famille. Serge Klarsfeld, pour sa part, affirme aujourd'hui : *« J'étais certain qu'elle voulait se constituer partie civile, et, si nous avions voulu, nous mettions alors le président Castagnède à la porte. »* Pesant ses mots, Muriel Zerbib précise : *« M[me] Castagnède m'a demandé si elle pouvait se constituer partie civile, et je lui ai répondu que je n'étais pas juriste mais que cela me semblait difficile à ce stade du procès. »*

C'est ensuite Arno Klarsfeld qui téléphone. Souffrant d'une gastro-entérite, il demande à Micheline Castagnède si elle peut venir à son hôtel. *« Timide, sensible, sincère »*, dit l'avocat, elle lui raconte qu'elle est la fille d'Estérina Benaïm et de Jean-Pierre Castagnède, frère de Louis Castagnède, père de Jean-Louis. Les deux frères s'adorent, Louis protégeant Jean-Pierre. Les deux familles se fréquentent. Micheline naît le 5 janvier 1945, Jean-Louis le 10 mars de la même année. Après la mort de Louis, en 1951, tout change. Apparemment, la mère de Jean-Louis Castagnède rompt avec une partie de la famille de son mari. *« Ils ne me disaient plus bonjour »*, explique Micheline.

Alors qu'elle rentre à Anglet, Arno Klarsfeld écrit un communiqué de douze lignes qui va mettre le feu aux poudres. *« A notre connaissance,* écrit l'avocat, *Jean-Louis Castagnède a évité de mentionner* [sa] *parenté* [avec Esterina Benaïm]. » Un journaliste, ce sera le premier et le dernier, parvient à joindre Micheline à Anglet. Elle confirme son lien de parenté avec Jean-Louis Castagnède, mais elle regrette beaucoup que cela soit mis sur la place publique.

Alors que le président de la cour d'assises avoue qu'*« il tombe des nues »*, Juliette Benzazon, qui s'est portée partie civile au nom de la famille Benaïm (sa grand-mère est la sœur de la mère d'Esterina), précise : *« Je ne savais pas que ma cousine était mariée à un Castagnède, je l'ai appris, cette nuit, en téléphonant à des cousins en Israël »*. Elle évoque *« la muette »*, dont on parlait peu, et qu'on ne voyait presque plus, *« car elle ne participait pas aux fêtes religieuses »*. Née en 1916, Esterina, la mère de Micheline, est sourde et muette. C'est après un premier mariage, avec un de ses oncles, qu'elle rencontre Jean-Pierre Castagnède, *lui aussi sourd et muet*. De leur union naîtra Micheline. Esterina et Jean-Pierre semblent avoir été rejetés par les deux côtés de la famille. Il a épousé une juive, elle a épousé un catholique !

Juliette Benzazon, qui a rencontré Micheline Castagnède dimanche 1[er] février, estime que celle-ci, *« très choquée par tout ce qui se passe autour d'elle, du remous que cela a provoqué, affirme qu'elle ne veut pas se porter partie civile »*. *« Elle est allée se cacher comme si c'était une honte d'avoir des parents déportés »*, rétorque Serge Klarsfeld.

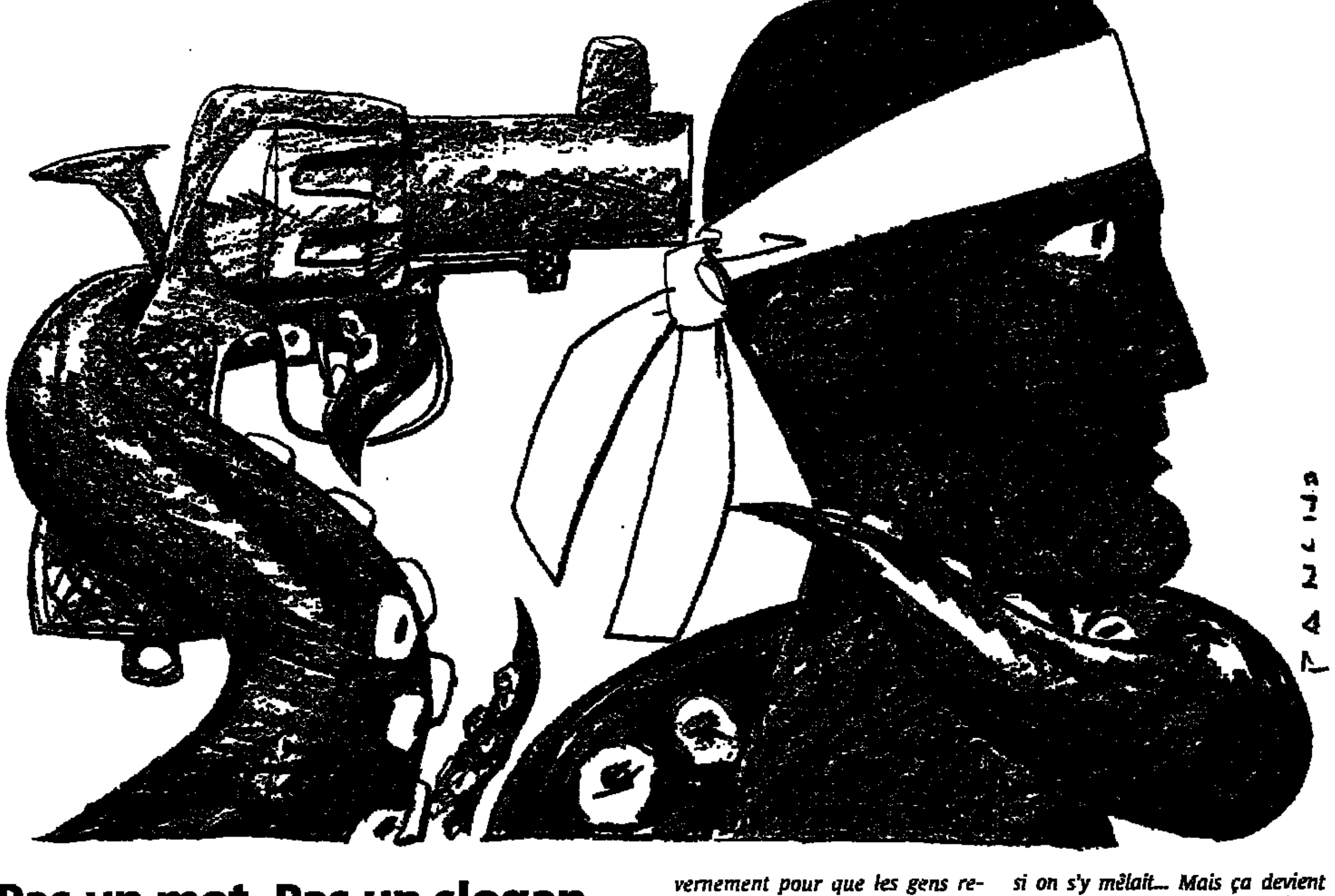
Dans ce procès de toutes les mémoires, tout se passe comme si, seule, Micheline Castagnède n'avait pas le droit de se souvenir.

José-Alain Fralon

HORIZONS

REPORTAGE

La colère silencieuse des Corses



Pas un mot. Pas un slogan. Moins d'une semaine après l'assassinat du préfet Claude Erignac, une foule immense s'est rassemblée, mercredi 11 février, à Ajaccio. Une protestation pour exprimer le ras-le-bol de la dérive mafieuse de l'île et des manquements de l'Etat

BASTA, BASTA, ras le bol, que cela cesse ! Quinze mille Ajacciens se sont rassemblés mercredi 11 février, les mots au ventre. La ville est là, place de la gare, à quelques mètres du lieu de l'assassinat. Des beaux quartiers aux cités HLM, des jeunes, des vieux, des hommes aux mains tachées de peinture, d'autres aux cheveux gominés, des femmes aux vestes brillantes, des mères en gilet de laine, des notables, des enfants, des gueules de berger, des visages d'esthète. Ils sont là et la ville gonfle sa principale artère, le cours Napoléon, émue par l'ampleur historique et autant de fragilité. Que peut-on faire à ce stade d'impuissance ? Que peut-on faire sinon défiler et retrouver la parole dans ce silence massif, qui charrie des regards noirs et des mâchoires serrées.

Oui, nous existons, disent ces hommes et ces femmes. Nous ne sommes pas des chiens, ni des Siciliens. Oui, nous subissons depuis des années la violence, la peur, la lâcheté des uns, les manipulations des autres, le mensonge. Oui, nous voulons vivre normalement, sans *pouvoir occulte, ni faux-semblants.* Oui nous voulons que les assassins soient arrêtés, jugés, punis. La voici, l'omerta, la voici dans la rue, dans ce silence qui dit « basta » à la terreur. Il n'y a pas de mots pour dire l'écœurement, l'horreur, l'épuisement. Pas de mots pour pointer le cynisme, l'étouffement, le sentiment de la panne, de l'incommensurable paralysie. Pas de mots pour dire que la confiance et l'espoir sont devenus des mirages, que l'on se sent dépossédé de tout, que tout se joue ailleurs, au-dessus des têtes et des vies, que la vie elle-même n'a plus de prix. Pas de mots *pour dire qu'on ne l'accepte pas.* Pas de mots, sinon d'être physiquement là et croire encore en la Corse, en ce qu'elle était, en ce qu'elle est encore souvent, un appel à l'harmonie, parfois même à un p'tit coin de paradis.

Devant le défilé, neuf enfants se tiennent par la main. Les quinze femmes du Manifeste pour la vie, les premières à s'être insurgées contre la violence, ouvrent la marche. Il n'y aucune banderole, aucun mot d'ordre. Derrière, Cendrine et Céline, vingt ans, se disent en rébellion contre *« ceux qui nous mettent dans une telle m... Les gens de notre âge sont écœurés, on a l'impression qu'on ne s'en sortira pas. »* A côté, Eliane, employée de commerce, ne sait pas non plus *« comment sauvegarder la Corse » : « la Mafia, elle est là, on l'a toujours su, les gens gardaient le silence, ils se tuaient entre eux, c'était pas notre affaire. Maintenant, on prend tous conscience qu'il faut faire quelque chose. Le problème, c'est que beaucoup de gens mangent grâce à ce système, ils savent eux-mêmes qu'il faut que ça change. Mais comment ? Les nationalistes, il y a vingt ans, c'était une bonne cause. Maintenant... Ils sont avec la Mafia, tout se mélange. On nous met un nouveau préfet, on l'annonce comme un grand shérif qui va régler tous les problèmes. Personne n'y croit, ce serait trop beau. En attendant, nous, on en crève. On sait pourquoi, on n'a pas de boulot plusieurs mois dans l'année. »*

Antoine, trente-quatre ans, cadre, est persuadé que, si le gouvernement ne prend pas la mesure du défi d'aujourd'hui, *« la politique de l'Etat en Corse, c'est fini ».* Un ami, Jean-Pierre, chef d'une PME de graphisme, est convaincu lui aussi que, si l'Etat de droit n'arrive plus à s'imposer, *« il n'y a plus de solution ». « Le problème, c'est qu'on sait que le milieu, ici, est lié au RPR. C'est pour ça que ça me fait rire la visite de Chirac en Corse. Comment se débarrasser de gens qui ont rendu des services depuis 1945, qui sont rompus à des pratiques de réseaux ? Pourquoi Pasqua ressort tout le temps des conversations des gens ici ? On a les élus qu'on mérite : en Corse, qui vraiment se sent citoyen, à part peut-être nous aujourd'hui ?*, demande cet homme de quarante ans *J'attends de voir l'Etat de droit qu'ils nous promettent : ça va être davantage de PV de stationnement, ils vont gratter sur les petites TVA, les autres seront toujours tranquilles. Des fois, je regrette de ne pas être voyou. Je sais que je ne peux pas l'être, mais ici, c'est devenu tellement facile. Dans le boulot, je vois des mecs, ils doivent des millions à l'Etat : eh bien, ils sont tranquilles, ils se baladent. Et qu'est-ce qu'on peut faire ? Les gens ont peur. Même nos hommes politiques intègres – et il y en a – sont sans arrêt menacés. Faut imaginer la pression qu'ils ont. Parfois, ils sont obligés de lâcher un peu de lest, c'est comme ça. Quand le président de l'exécutif de l'Assemblée de Corse retrouve son chien empalé à son domicile, c'est quoi, si c'est pas de l'intimidation ? Tout le monde a peur, les gens, les élus. C'est normal, il n'y a pas d'argent privé en Corse, il n'y a que de l'argent public. On n'a pas de leçons à recevoir de Naples ou de Palerme. »* Jean-Pierre a été touché par le geste du maire de Palerme, anti-mafieux, en réaction à l'assassinat du préfet Claude Erignac : sur le fronton de la mairie, il avait mis son drapeau en berne ce soir-là.

ANTOINE, le cadre, veut croire en une nouvelle citoyenneté à créer en Corse. *« On peut imaginer deux mouvements parallèles : une vraie prise de conscience de l'Etat qui, du coup, favoriserait la mobilisation des Corses. Il faut un signe fort du gouvernement pour que les gens retrouvent la foi. Là on est tous à genoux. »* Jean-Pierre, le chef de PME : *« Tu me fais rire. Déjà, personne ne peut travailler l'esprit tranquille. En dix ans que je tiens cette boîte, la seule fois que j'ai fait un bon chiffre, c'était en 1997. Chaque fois l'économie est arrêtée par des attentats, des élections. »* Son fils, Thomas, dix-huit ans, espère que ça va bouger. *« Je prend un peu plus conscience de la situation. La politique m'intéresse, mais, à chaque fois, j'ai l'impression de ne pas comprendre grand-chose. J'ai envie d'aller à Paris. »* Son copain, Clément, fils d'agriculteurs, est persuadé que l'assassinat du préfet Erignac n'est qu'un avertissement. *« Ça va être pire. Ma mère a pleuré et je n'ai jamais vu mon père aussi écœuré. »*

Deux infirmières, Martine et Françoise, sont aussi révoltées. *« Il n'y a plus de règles, on ne sait plus qui est qui, qui fait quoi. On sait seulement qu'il y a de très gros intérêts en jeu. Déjà avoir le droit à la vérité, ce serait une bonne chose. »* Elles disent qu'elles essaient de vivre normalement, d'oublier, de goûter aux plaisirs de l'île, *« le ski, puis un heure plus tard les oursins sur la plage ».* Elles ne croient pas en la déclaration solennelle de Jacques Chirac : *« Ils n'ont rien fait pour appliquer la justice depuis vingt ans, c'est pas maintenant qu'ils vont faire grand-chose. »* Elles ne croient pas non plus en la politique locale. Elles disent qu'*« il y en a qui y sont pour les autres. On ne va pas se mêler de leurs magouilles. C'est sûr que si on s'y mêlait... Mais ça devient presque une habitude, on est devenus passifs. »* Elles disent qu'une page est tournée : les assassinats crapuleux *« autrefois se faisaient entre eux, aujourd'hui, ils peuvent nous toucher ».*

François, quarante-six ans, opticien, pense qu'il faudrait traduire sa colère par un vote blanc aux prochaines élections. *« Les gens qui sont dans la rue n'ont rien demandé, ils en ont marre qu'on leur impose tout par la force. »* Félix, artisan maçon, s'insurge contre toutes les dérives : *« Nous, on bosse, on se bat, on paie nos impôts. Moi, j'ai dû vendre mon appartement pour m'en sortir. Quand je vois de grands voyous notoires apparaître dernièrement publiquement sur des listes électorales, il y en a même un, il se voyait déjà à la porte de l'Assemblée nationale et moi, on va m'emmerder parce que j'ai du retard sur ma TVA, mais c'est quoi ce déphasage ! »* Tout le monde pensait avoir touché le fond. Avec l'assassinat du préfet Erignac, *« on trouve le moyen de toucher le dessous du fond, on creuse ! »*, essaie-t-il de plaisanter. *« Et les nationalistes, on pouvait comprendre leur cause, autrefois. On est tous très corses, regardez I Muvrini, eux, ils ont réussi à s'éclater par d'autres moyens, la musique »,* voudrait croire Félix. Anne-Catherine, trente ans, écoute, approuve : *« Si les nationalistes avaient été démocratiques, le tabac qu'ils auraient fait. On sait tous qu'ils ont raté l'occasion du plan Joxe. Ils étaient sur le point de réussir : la conversion démocratique allait se faire, il y avait une adhésion populaire, ils étaient en mesure de tout moderniser. »* Malheureusement, d'autres ont opté pour la violence, *« des hurluberlus qui ne représentent qu'eux-mêmes,* s'énerve Félix. *Vous allez le voir aux prochaines élections. »*

UN directeur de théâtre à Ajaccio analyse les blocages : *« Les initiatives, ici, sont stoppées. Les choix sont dictés par la peur. Y compris au sommet de l'Etat : quand il finance quelque chose, il donne de l'argent à des gens pour que finalement ils se taisent, une manière de calmer, de naviguer à vue. On devient fataliste. L'Etat a laissé pourrir et chacun se renvoie la responsabilité comme une patate chaude. Quand quelqu'un a un projet économique ou culturel, ici, personne n'y croit ; à Paris, personne n'y croit non plus. On se dit : ça ne marchera pas parce que ça n'a jamais marché. On vit dans un processus de mémoire négative. Et, au fil des années, on a tous développé, d'une façon ou d'une autre, une sorte de haine. Moi, je suis du genre calme. Le préfet, je l'appréciais beaucoup, sa mort nous détruit, il n'y a pas de mots pour qualifier cet assassinat. Mais je me souviens moi-même avoir eu envie de casser la table en réunion chez lui. Ça m'avait surpris et fait réfléchir. Le sentiment de blocage est tel en Corse qu'il nous tend deux pièges : la violence ou l'apathie, l'impuissance collective de passer à l'acte. »*

Plus loin dans le cortège, des hommes parlent à nouveau de Charles Pasqua et de ses fréquentations insulaires. *« Que vient-il faire ici ? A quel jeu il joue ? »*

> « Le sentiment de blocage est tel qu'il nous tend deux pièges : la violence ou l'apathie, l'impuissance collective de passer à l'acte », analyse un directeur de théâtre

D'autres se demandent comment faire vivre autrement ce mouvement d'hommes et de femmes qui sont venus, toutes distinctions politiques confondues, pour demander l'arrêt des violences, l'application de la loi. *« Et qu'on arrête de nous prendre pour des imbéciles. Qu'on arrête la gestion médiatique, les interpellations spectacles uniquement pour faire croire qu'on agit,* dit un homme. *Quand il ne s'agit plus de poudre aux yeux, mais de vraie poudre à explosif, là c'est autre chose. Quand Chirac dit :* nous ne le tolérerons pas. *Qu'il demande d'abord à son ancien gouvernement pourquoi il a laissé se tenir la conférence de presse de Tralonca* [NDLR, six cents hommes cagoulés du FLNC-canal historique menaçaient avec des armes de guerre] *à la barbe des gendarmes qui les laissaient passer. Qu'il demande pourquoi on a arrêté, puis relâché, des hommes qui ont ouvert le feu sur des gendarmes au golf de Spéronne. Des gendarmes, pourtant, ce sont bien des représentants de l'ordre républicain, non ? Comment voulez-vous qu'il ne soit pas développé le sentiment que tout était permis, qu'il fallait être fort, armé et délinquant pour exister ? »* Un autre se demande si, dans tant de confusion, de tensions, de démission des citoyens et de jeux troubles de l'Etat, la Corse n'est pas en train de connaître *« mine de rien un processus à l'algérienne ».* Puis il se reprend : *« Non, quand même pas. »* A la dislocation du cortège, tout le monde s'est mis finalement à parler face à la mer, au coucher du soleil. Tout le monde s'est senti un peu soulagé. *« A savoir pour combien de temps »*, dit une femme.

Dominique Le Guilledoux

Dessin Pancho.

L'appel des femmes pour la vie, contre la loi des armes

LE MANIFESTE pour la vie naît en décembre 1995 en pleine guerre fratricide du mouvement nationaliste. Les morts par assassinats se *comptent par quarantaine chaque* année (on en dénombre 140 depuis 1990), aucune enquête sur les crimes crapuleux n'aboutit. Certaines procédures sont ralenties, voire stoppées sur ordre de Paris. Ces affrontements et l'impunité qui les accompagnent ont pour effet une diffusion sans précédent de la violence dans la société corse. Un couple en instance de divorce tente de régler un problème de garde d'enfants à coups de revolver. Une jeune fille trouve la mort sur une banquette de boîte de nuit, victime d'une balle perdue. Des adolescents de seize ans tuent « comme ça » un éboueur maghrébin au petit matin en fin de goguette. Les plasticages pour régler des contentieux privés se multiplient. Des femmes, mères, tantes ou épouses de victimes, décident de se réunir et descendent spontanément dans la rue à Bastia. D'autres les rejoignent pour dénoncer une gestion politique de certains dossiers judicaires. Après Charles Pasqua, Jean-Louis Debré est en pleine négociation avec la frange la plus dure des nationalistes, le FLNC-canal historique. Les femmes se réunissent autour d'un mot d'ordre d'une grande simplicité : pour la vie, contre la loi des armes. Deux comités naissent, à Bastia et à Ajaccio.

ÉVEILLER LES CONSCIENCES

Au départ, le Manifeste, pourtant embryonnaire, tire sa force dans le fait qu'il rassemble des femmes venues d'horizons politiques apparemment inconciliables. Des militantes de droite, de gauche, d'anciennes nationalistes devenues très critiques sur les dérives mafieuses et ultra-violentes du mouvement, des femmes sans étiquette, se retrouvent autour de la même table. *« Nous en avions tellement marre de vivre dans la crainte. Le rapprochement s'est fait naturellement, nous avions la même parole,* se souvient Maïté Grisoni, membre du Manifeste à Ajaccio. *Nous n'avions aucune audience du côté de l'Etat, les hommes politiques insulaires étaient frileux ».* Pourtant, ces équipes d'une vingtaine de femmes vont littéralement éveiller les consciences sur l'île.

« On exige simplement les valeurs de la République. Tout le monde les vit ailleurs et pas nous. Et ce n'est surtout pas l'Etat qui se charge de les faire respecter », dit cette assistante sociale à la retraite. Conseillère municipale bonapartiste d'Ajaccio, bientôt candidate sur la liste RPR aux élections territoriales, celle-ci n'a pourtant pas hésité à tancer vertement le ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, puis le premier ministre Alain Juppé lors de leur visite sur l'île. *« Debré nous disait : "L'Etat de droit sera appliqué." On a vu. Aujourd'hui, Chevènement nous demande de l'aider. C'est une culpabilisation insupportable, une manière de dégager en touche et de faire oublier que l'Etat, ici, ne remplit pas ses devoirs. Les ministres viennent et, une fois qu'ils regagnent leurs bureaux, la Corse devient du folklore. »* Maïté Grisoni de même que les autres femmes du Manifeste n'ont pas l'impression de demander l'extraordinaire : *« On veut qu'on applique la loi. Pas seulement pour arrêter les assassins. La justice doit s'exercer partout. On dit qu'on nous abreuve de fonds publics, on perquisitionne bien chez Roland Dumas, eh bien on peut très bien perquisitionner tout Ajaccio ! »* Pour l'instant, elle est ravie de l'ampleur des manifestations, fatiguée. Elle espère que ce discours va maintenant germer dans la société corse. Comme les autres femmes du Manifeste, elle attend des actes des hommes politiques, ne se contente plus des paroles. Elle aime la Corse. Elle dit seulement : *« On ne peut pas vivre sur cette île sans en sortir tous les trois mois, s'aérer, découvrir des horizons différents. Je l'ai fait toute ma vie. Cela me permet de mieux aimer encore mon pays. »*

D. L. G.

Les armes tordues de la reconquête catholique

par Christian Terras

L'ASSOCIATION Croyances et libertés, mise en place le 12 novembre 1996 par l'Eglise catholique de France pour être sa force de dissuasion, vient de procéder avec succès au tir réel de sa première fusée à tête chercheuse de déviances, chargée de sacrés explosifs. La cible des artilleurs épiscopaux est la dernière campagne de publicité du constructeur Volkswagen.

Or en février 1997, au moment où les catholiques se scandalisaient d'une affiche cinématographique qui représentait un pornographe en position de crucifié, Rome publia un document qui faisait l'éloge de la publicité, *« rouage nécessaire au fonctionnement de l'économie de marché, qui se généralise aujourd'hui »* et appelait à *« surmonter l'idée »* qu'elle serait *« un mal »*. Mieux, Mgr Foley, du Conseil pontifical pour les moyens de communication, considérant que *« Jésus lui-même a fait de la publicité »*, ne souhaitait-il pas que l'Eglise *« sache mieux utiliser la publicité comme instrument de pré-évangélisation »* ?

Contradiction dans la stratégie de l'Eglise catholique ? Que nenni ! La création de Croyances et libertés s'inscrit au contraire dans le contexte de la nouvelle évangélisation prônée par Jean Paul II. En fait, cette association remet en cause le refus de l'Eglise de France de poursuivre, au civil et au pénal, qui peut lui déplaire et mettre en discussion certaines de ses pseudo-évidences. Il est ainsi mis un terme à près d'un siècle de cohabitation paisible entre l'Eglise et l'Etat, à la reconnaissance, au respect réciproque de la diversité des croyances, expression même de la laïcité constitutionnelle de la République française.

Pis, l'association, dans sa prétention à imposer ses dogmes et ses normes propres, ne peut qu'inciter les autres mouvances religieuses à recourir au bras séculier, non pas pour le libre exercice de leur culte et la création de leurs lieux, mais pour l'imposition de leurs lois et pratiques, postulant, ici, le port du voile et du tchador, là, la lapidation pour adultère et l'excision.

Croyances et libertés ? Nous préférons l'écrire avec un point d'interrogation puisque l'association de défense des intérêts de l'épiscopat vient de prouver, par son recours contre Volkswagen, qu'elle est bien le volet procédurier de la reconquête « culturelle » du Vatican. Or, aux yeux mêmes du droit français, cette association est illégale. La loi du 1er juillet 1901, en son article 3, stipule en effet : *« Toute association, fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois ou qui aurait pour but de porter atteinte à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet. »*

En supposant qu'un tribunal se déclare compétent, on peut se demander sur quel corpus juridique il se fondera pour appréhender les formules dogmatiques de l'Eglise catholique liées à l'expression – à un moment donné de l'histoire, dans un contexte politique révolu, impérial, en des termes surannés – non d'une unanimité de croyants mais d'un groupe de pression lié aux intérêts d'une caste religieuse ou d'une minorité politique dominatrice.

D'autre part, la justice saisie par l'Eglise pourrait, à notre initiative et à celle de tout individu ou collectif soucieux de la défense des libertés et droits de l'homme en l'Eglise et en la société, s'intéresser à l'usurpation éventuelle de raison sociale de la part de Croyances et libertés, ainsi qu'à ses conditions de fonctionnement et à ses structures financières.

Lors du dépôt des statuts d'une association, est signalée la rubrique générale sous laquelle elle peut être rangée : culturelle, cultuelle, philanthropique, de bienfaisance. Croyances et libertés usurpe cette indication en chapeautant le libellé même de l'association de la mention *« association catholique »*, où, au mieux, eussent dû figurer les appellations *« ecclésiastique »* ou *« épiscopale »* qui, seules, expriment la nature de l'association, ses buts, ses structures. Ce tripatouillage vaut d'être relevé. Et analysé.

En France, l'Eglise de Rome fut longtemps Eglise d'Etat ; l'appellation contrôlée de « catholique » est, dans l'usage, encore réservée à elle seule. Le droit ne peut pour autant nier aux autres obédiences chrétiennes d'en exiger le partage. Les églises luthérienne, calviniste, évangélique, réformée, le revendiquent à juste titre. Comme la romaine, elles se réclament du message christique, assument l'héritage des apôtres, se réclament de l'universalité synonyme de catholicité.

L'association de défense des intérêts de l'épiscopat vient de prouver, par son recours contre Volkswagen, qu'elle est bien le volet procédurier de la reconquête « culturelle » du Vatican

D'autre part, on peut s'interroger sur la nécessité objective de constituer une nouvelle structure procédurière alors que notre droit offre toutes les garanties en la matière. Croyances et libertés est une cellule juridique, dirigée par des évêques pour les seuls évêques, en tant que corps épiscopal prétendant représenter, à lui seul, l'Eglise en France. C'est une association de défense corporatiste dont ni la justice, ni les religieux et religieuses, ni le laïcat ne sauraient accepter la prétention à représenter l'Eglise. *« Nous sommes l'Eglise »* : l'Eglise, c'est nous tous, et pas seulement sa haute fonction hiérarchique, c'est le peuple de Dieu et non ses seuls caciques.

Procureur de la République et juges sollicités par l'Eglise dans la défense de ses dogmes et de ses institutions ne manqueront pas, à l'étude de l'association Croyances et libertés, d'y retrouver le caractère monarchique que les laïcs contribuables du denier de l'Eglise ne cessent de dénoncer dans les associations diocésaines chargées de la récolte. Croyances et libertés et l'épiscopat français entendent mettre à contribution une partie de ces fonds pour payer avocats et frais de procédure. Transfert opéré à l'encontre de l'intention des donateurs.

Si l'Eglise catholique, influencée par le lobbying des réseaux d'un nouvel ordre moral, continuait à s'aventurer dans de telles entreprises procédurières, elle trouverait devant elle des chrétiens d'autant plus résolus que ses projets intimidateurs viseront à effrayer ou menacer l'incroyant et l'agnostique. Nourrie des exigences évangéliques, la solidarité des chrétiens à la base privilégiera toujours ceux qui, ne partageant pas leurs croyances, sont par leur différence une exigence d'approfondissement de leur propre foi, une invite au partage sans limites de l'amour vécu.

Christian Terras *est directeur de la rédaction du magazine « Golias ».*

L'autre Maurice Toesca

par Jean-Marc Berlière

DANS le cadre de la sympathique et méritoire – quoiqu'un peu brouillonne et confuse – volonté actuelle des Français de se pencher sans complaisance sur un passé longtemps occulté, campagne dans laquelle votre journal s'implique très régulièrement, je ne voudrais pas – après le fichier juif, l'affaire Papon, etc. – que l'on puisse reprocher au *Monde* de participer à l'occultation du passé ou, pis, de faire preuve de partialité et de complaisance.

C'est pourquoi je vous propose de compléter la surprenante notice nécrologique consacrée à Maurice Toesca parue dans votre numéro du 3 février : une notice qui, en ces temps, mériterait tout de même d'être plus explicite sur le passage de ce licencié et docteur ès lettres, spécialiste de George Sand, dans l'administration, qu'il *« quitta définitivement en 1946 »*.

Enseignant entré dans l'administration, sous-préfet des Côtes-du-Nord, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges puis de l'Aisne, nommé intendant de police et chargé du service régional de police de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes et de l'Oise, Maurice Toesca est un représentant intéressant de cette administration et plus spécialement de ce corps préfectoral dont la thèse de Marc-Olivier Baruch vient d'éclairer les comportements et les responsabilités sous l'Occupation.

Promu à l'automne 1942 à la deuxième classe d'une fonction à tout prendre plus compromettante que celle de secrétaire général de préfecture, Maurice Toesca suivit à Paris, en juin 1942, Amédée Bussière, préfet de la Somme, ex-directeur général de la sûreté nationale de Marx Dormoy, nommé préfet de police par Laval (qui venait de nommer Bousquet au secrétariat général de la police). Officiellement détaché auprès du préfet de police en septembre, Maurice Toesca est son directeur adjoint de cabinet : il le restera jusqu'à l'insurrection du 19 août 1944.

Rayé des contrôles à cette date, Maurice Toesca, « sous-préfet de première classe en disponibilité », fut mis à la retraite d'office par décret du 18 janvier 1946 (*Journal officiel* du 23).

La date de nomination de l'intéressé – octobre 1942 –, évoquée au moment de l'épuration, ne correspond pas à la réalité : le décret de nomination paraît au *JO* début septembre, mais M. Toesca – comme il le dit dans ses Mémoires – est arrivé à la PP début juin et officiellement à ce poste sur un document de la préfecture du 17 août.

Or ces « détails » chronologiques ne sont pas indifférents : l'été 1942 est celui de la totale implication de la PP dans la politique raciale des nazis, dans le cadre des accords passés entre Laval et Oberg par l'entreprise de Bousquet : implication immédiatement matérialisée par l'organisation et la réalisation par la seule PP de la rafle dite du Vel' d'Hiv.

Dans le livre complaisant de souvenirs qu'il consacre à cette période (*Cinq ans de patience*, Emile-Paul, 1975), même s'il évoque, sans s'appesantir davantage, *« les horreurs qui se passent ici* [à Paris] *et là-bas »* [Saint-Quentin], Maurice Toesca donne une vision singulièrement édulcorée et totalement irréaliste de ce que pouvaient être la préfecture de police, son rôle et ses missions à cette époque.

Au temps des grandes rafles organisées par une direction des affaires juives dont la méticulosité suscitait l'admiration, et à la mise en œuvre desquelles l'ensemble des services actifs de la PP participait, au temps des opérations menées par un service des affaires juives créé à la direction de la police judiciaire dont le zèle et l'activité devaient compenser et justifier la disparition de la concurrence intolérable des amateurs fanatiques de la police aux questions juives, au temps des exactions des brigades spéciales antiterroristes des RG, un haut fonctionnaire, un intendant de police, de surcroît homme de lettres, n'a guère vu dans l'institution où il travaillait que le sourire de Courteline et la brigade fluviale, et n'a gardé de ces deux années que le souvenir de ses dîners en ville, de ses rencontres mondaines et littéraires et des services qu'il rendait à ses amis et relations (qui les lui rendront bien à la Libération).

Jean-Marc Berlière *est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne et chercheur à l'IHTP-CNRS.*

Le mensonge ordinaire de la politique vérité

par Jean-Pierre Cavaillé

« AU cours de l'histoire, écrivait Hannah Arendt dans *Crise de la culture, les chercheurs et les diseurs de vérité ont toujours été conscients des risques qu'ils couraient... »* Roger-Gérard Schwartzenberg (*La Politique mensonge*, Odile Jacob) et ses semblables qui jettent l'anathème sur *« l'Etat spectacle »* et chantent à l'unisson les vertus de la politique vérité ne courent aucun risque, sinon peut-être celui de lasser leur public. Qui, en effet, à quelques diseurs de vérité près, oserait aujourd'hui mettre en cause d'une quelconque façon le pieux consensus de la transparence ? Certes pas les professionnels du mensonge, de « bonne » ou de mauvaise foi... Ils connaissent la musique et savent très bien produire les effets de la transparence, qui créent l'opacité la plus dense... en parlant, par exemple, la langue de bois du parler vrai.

Le dispositif est simple ; sa grossièreté et son efficacité sont terrifiantes : pour M. Schwartzenberg, il existe, ou plutôt *« il a toujours existé deux conceptions de la politique. Pour les uns, celle-ci se confond avec l'éthique ; elle est l'application de la morale à la conduite des sociétés. Pour les autres, disciples plus ou moins conscients de Machiavel, la politique est un jeu d'astuce et de ruse, un exercice de fard et de feinte »* (p. 10).

Voilà, tout est dit. D'un côté, les bons, les héros de la politique vérité : Platon (l'auteur ne semble rien vouloir savoir de sa doctrine du *« noble mensonge »* politique), Montesquieu (pour son vertueux *Eloge de la sincérité*), Zola (*J'Accuse*) et les saints patrons de nos groupes scolaires : Jean Jaurès, Léon Blum, Pierre Mendès France et (bientôt !) Lionel Jospin. De l'autre côté, les « philopseudes » politiques, les monstres : Machiavel (*« M le Maudit »*, p. 38), Hitler, Mussolini, Staline, et les plutôt mauvais, comme de Gaulle ou Mitterrand...

Ce manichéisme de pacotille est accompagné, sur près de cinq cents pages, d'une litanie d'exemples qui vont de la propagande nazie jusqu'aux dernières campagnes électorales, en passant par les frasques privées de nos hommes publics, le tout traité avec une légèreté, une superficialité, une redondance, un manque de sérieux dignes de la plus veule des productions d'*« info-spectacle »* dénoncées partout dans l'ouvrage.

Avec « La Politique mensonge », de Roger-Gérard Schwartzenberg, nous baignons en pleine propagande... Une propagande molle et fatiguée

L'acharnement contre Machiavel, *« père fondateur et figure emblématique de la politique mensonge »* (p. 21), est particulièrement révélateur. L'argumentaire, d'une affligeante pauvreté, reprend quelques-uns des thèmes éculés de l'antimachiavélisme facile : le Florentin dicte la violence et l'hypocrisie comme moyens ordinaires de gouvernement, etc. S'y ajoute évidemment la paternité de la *« politique spectacle »*. L'auteur retrouve alors spontanément, naïvement, les pamphlétaires antimachiavéliens des XVIe et XVIIe siècles, protestants, puis ligueurs. La Saint-Barthélemy ? C'est *« Machiavel qui règne sur la cour de France »*, par Médicis interposés ! L'assassinat du duc de Guise ? *« Un crime machiavélien »*, etc. Jusqu'à Mussolini et Berlusconi (Italie oblige !).

La propagande ment ? Le *« spécialiste de la science politique »* (quatrième de couverture) devrait se rappeler qu'elle fut inventée par les pamphlétaires des guerres civiles de religions, partisans d'une politique de la vérité (la leur évidemment) et non certes par Machiavel, jugé proprement *« irrécupérable »*, comme en témoignent les difficultés et le peu de succès de ses apologistes (Gaspard Schopp, Gabriel Naudé, Louis Machon...).

Plus encore, la propagande s'invente précisément à travers l'érection de Machiavel en figure repoussoir... En retournant au texte même de Machiavel, on comprend mieux cette haine : pas de doute possible, Nicolas le Maudit est un *« diseur de vérité »*, qui continue de montrer à ses détracteurs, et surtout à leur public, ce qu'ils sont en train de faire.

Autant dire qu'avec *La Politique mensonge*, nous baignons en pleine propagande... Une propagande molle et fatiguée par laquelle le spectacle politique tente désespérément de se constituer un nouveau public à travers l'aveu consternant et pathétique de son manque d'idées et de ressources. Les dernières lignes parlent d'elles-mêmes : *« Ce qui compte finalement, c'est d'être vrai. D'être authentique pour être cru. Même si le vocabulaire de la sincérité est d'une extrême pauvreté. (...) Parler avec simplicité. Sans apprêt. Sans détour. Rester à l'écoute. Sans distance. Sans éloignement. Dialoguer franchement. Sans ambiguïté (...). Cela s'appelle la vérité. Et c'est demain. »* Heureusement, la conviction irrépressible de l'entière et totale fausseté de chacun de ces irrécusables truismes idéologiques laisse pour demain encore une lueur d'espoir.

Jean-Pierre Cavaillé *est maître de conférences de philosophie à l'université de Toulouse.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La réponse des Corses

MÊME le général de Gaulle, qui avait ensorcelé la Corse de l'après-guerre, n'avait pu réunir des foules aussi considérables que celles qui ont défilé dans les rues d'Ajaccio, de Bastia, mais aussi d'autres cités de l'île mercredi 11 février, pour exiger l'arrêt de la violence. Si l'on additionne tous ces rassemblements et défilés, dont certains ont été spontanés, la Corse a vécu la plus grande mobilisation de rue qu'elle ait jamais connu, qui fait écho aux récentes manifestations anti-ETA en Espagne.

S'agit-il pour autant d'un tournant ? Ces manifestations ont concrétisé, de manière indiscutable, la saturation des habitants vis-à-vis de la violence et des dérives de la société corse. Elles procurent au gouvernement une sorte d'« état de grâce » pour tenter d'assainir de façon durable la situation.

Mais comment ? La question s'adresse à la fois aux Corses eux-mêmes et à l'Etat. Il y a fort à parier qu'au-delà de ces journées d'émotion et d'indignation, les insulaires retrouveront vite leurs divisions, tant ce consensus qui réunit droite et gauche, nationalistes et anti-nationalistes, apparaît fragile. Il en est ainsi de l'attitude de la population vis-à-vis des élus, qui repose sur une contradiction bien connue : ce n'est pas d'aujourd'hui que la classe politique insulaire est déconsidérée. Les choses seraient plus simples si les électeurs s'étaient abstenus de la reconduire sans difficulté, depuis des années, d'élection en élection...

L'Etat, lui, ne peut pas se défausser de ses responsabilités sur les citoyens. Or jusqu'à présent il ne s'est guère montré à la hauteur des défis qui lui étaient lancés. En affirmant à l'Assemblée nationale, que la volonté du gouvernement est *« non pas de poser une fois de plus la question corse mais de rétablir l'Etat de droit »*, Lionel Jospin a semblé vouloir s'en tenir à une réponse simple mais insuffisante, la même d'ailleurs que chaque gouvernement, dans le passé, sans succès notable. Or les responsabilités sont pour le moins partagées dans une île à qui Paris n'a pas su insuffler un véritable esprit républicain.

Pour autant, on ne peut qu'encourager les pouvoirs publics si leur intention est vraiment d'instaurer cet Etat de droit pour *« tous, partout et jusqu'au bout »*. Mais l'assassinat du préfet a montré une fois de plus que le rétablissement de l'Etat de droit ne peut se résumer à la seule répression anti-nationaliste, qui s'exerçait sans faiblesse depuis plusieurs mois. D'autres réseaux existent, que les policiers nomment politico-mafieux.

En réaffirmant, jeudi sur Europe 1 qu'il n'y a *« rien à négocier »* en Corse, M. Jospin n'affirme qu'une seule politique : la fermeté. Pourtant, nier le mal corse ne sert à rien. Il est au contraire urgent de s'opposer au processus d'autodestruction de la société insulaire. Il y faut ce qui, malheureusement, manque le plus aux politiques : le temps, mais aussi la continuité dans la manifestation d'une volonté qui embrasse tous les aspects de la « question » corse.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry. Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

L'ex-impératrice d'Annam à Lourdes

DANS la basilique du Rosaire de Lourdes, ciselée comme un bijou, j'ai pu voir, ce matin, à la messe de 7 h 30, une femme parmi les autres, agenouillée comme toutes les autres sur son prie-Dieu, la tête dans les mains, littéralement abîmée dans sa ferveur. Jeune, mince, la taille bien prise dans un manteau beige à gros boutons, ses longs cheveux noirs emprisonnés dans la résille des riches pénitentes, elle était sans doute plus élégante et plus jolie peut-être que les autres. C'était l'ex-impératrice d'Annam, la femme de Bao Daï, arrivé lui-même hier soir dans la ville sainte.

Prestige de ce sanctuaire, de cette ville, d'un nom ! Depuis quatre-vingt-dix ans, des foules accourent, mêlant le riche et le pauvre, les grands et les obscurs. Jadis, les rois du Portugal, de Hanovre, d'Espagne, d'Angleterre ; ce matin, une princesse d'Asie, toute frêle et souriante. Quatre-vingt-dix ans de renommée universelle que Lourdes, pavoisée, sonnant de toutes les cloches de ses églises, de ses couvents, de ses monastères, célèbre en grande pompe.

Ce matin, j'ai traversé dans toute sa longueur la ville mille fois décrite, grouillante de marchands, encombrée de boutiques où l'on débite sans cesse le cierge de Lourdes blanc et bleu, l'émail fantaisie, le pseudo-corail, le faux camée, écrasée sous le poids colossal de quatre cents hôtels, de je ne sais combien de villas, de pensions, de chalets, et dont rien ou à peu près rien n'existerait si, quatre-vingt-dix ans plus tôt, une simple fille du pays, une pastoure de seize ans, n'avait éprouvé le *« frisson divin »* de saint François.

Jean Couvreur
(13 février 1948.)

La crise asiatique, un complot américain ?

LA CRISE ASIATIQUE est-elle le fruit d'un *complot américain ?* Pour bien des Coréens et Thaïlandais, brusquement plongés dans une terrible dépression, la réponse, positive, ne fait guère de doute. Menacée par des économies devenues trop arrogantes, l'Amérique aurait décidé de mettre fin à leur insolente croissance. Exprimée en termes aussi peu diplomatiques, la thèse du complot ourdi par l'Oncle Sam séduit en Europe, en France notamment. Qu'en est-il ?

Il n'y a, à l'évidence, nulle part, ni à Washington ni à New York, de comploteurs – politiciens ou spéculateurs – qui auraient décidé de provoquer la chute en dominos des monnaies asiatiques et, avec elle, l'arrêt d'une longue période de développement pour ces pays. L'image est commode. Elle est largement utilisée par certains dirigeants politiques de la région. Ceux-ci tentent, par ce biais, de faire oublier leur propre responsabilité dans la crise actuelle – et elle est grande. L'image ne correspond pourtant à aucune réalité. Ce n'est pas ainsi, à coups de complots, que fonctionne l'économie. La chasse aux boucs émissaires est en fait un sport universel.

Mais la sérénité affichée par les grands patrons *américains* à Davos, lors du Forum de l'économie mondiale (du 29 janvier au 3 février), la poursuite, spectaculaire, de l'envol de Wall Street et les déclarations, très confiantes, lundi 9 février à Washington, de Janet Yellen, la chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, amènent à se poser la question : à qui profite la crise financière asiatique ? En avouant qu'elle pourrait finalement se révéler comme un *« facteur positif »* pour l'économie *américaine*, M[me] Yellen a, sans doute bien involontairement, *alimenté* l'argumentaire des tenants du complot.

De fait, si la crise asiatique affecte, par certains aspects, les intérêts de l'économie américaine, elle n'a pas que des effets négatifs pour les Etats-Unis. Au contraire. Le brutal décrochage des monnaies asiatiques, la chute des marchés boursiers de la région et l'effondrement de la croissance se traduisent, naturellement, dans une première étape, par des pertes importantes pour l'Amérique, comme pour les autres grands pays industriels. Les Américains y ont perdu d'abord du patrimoine : ils avaient placé, dans ces pays et sous des formes diverses (achats de titres, prêts bancaires, etc.), une partie de leurs investissements. Ceux-ci ont fondu brusquement. Les Américains y perdent ensuite des marchés : le recul de la demande asiatique est un coup dur pour de nombreux producteurs américains (matériels de transport, équipement électrique, biens de consommation, etc.). *Les marchés* d'Asie du Sud-Est représentent une part des exportations *plus importante* pour les Etats-Unis que pour l'Europe. Les Américains perdent enfin *de la compétitivité* : profitant de la dévaluation des monnaies asiatiques, les produits de la région vont constituer une redoutable concurrence pour les entreprises américaines.

UN MOMENT OPPORTUN

Mais la crise asiatique a aussi quelques avantages non négligeables pour l'Amérique. Tout d'abord, en termes conjoncturels, cette crise intervient à un moment particulièrement opportun. Elle écarte les risques de surchauffe et allège les pressions inflationnistes *qui menaçaient* le pays. Elle a provoqué une chute des prix mondiaux de l'énergie, *des matières premières*, et des monnaies asiatiques. Cette chute contribue à réduire les *tensions sur* les *prix* aux Etats-Unis. Un autre phénomène joue dans le même sens : les grands investisseurs ont rapatrié leurs capitaux en un lieu sûr – aux Etats-Unis. Ce retour y a favorisé une pression à la baisse sur les taux d'intérêt à long terme. Dans ces conditions, la Réserve fédérale américaine, qui envisageait de relever ses taux d'intérêt, a pu y renoncer.

Mais les effets de la crise ne sont pas que macroéconomiques. Les entreprises américaines ont d'ores et déjà repéré les avantages qu'elles pouvaient en tirer. Les dévaluations des monnaies asiatiques et la concurrence nouvelle qu'elles provoquent obligent les firmes américaines à accroître à nouveau leurs efforts de productivité et d'innovation. *Et*, visiblement, elles s'en réjouissent. Cette crise, c'est *« une opportunité »*, s'exclame Jack Welch, le PDG de General Electric, le premier groupe industriel américain, *dans le magazine Fortune*.

La crise ouvre ensuite aux géants américains de nouvelles perspectives d'expansion dans les pays affectés. Partout, le FMI, soutenu par Washington, exige et obtient l'ouverture des marchés aux capitaux étrangers, américains notamment, dans la finance comme dans l'automobile. Les firmes asiatiques sont à vendre et elles le sont à bon prix. *« Certaines sociétés valent aujourd'hui 1 % de ce qu'elles valaient il y a deux ans »*, note Kenneth Courtis, l'économiste de la Deutsche Bank à Tokyo. Dans cette chasse, les firmes américaines sont les mieux placées : après des années de mégaprofits, elles disposent de liquidités considérables. La crise asiatique contribue d'ailleurs à accroître encore l'écart entre les banques américaines, déjà les plus puissantes du monde, et les banques européennes et asiatiques. Echaudés par la crise latino-américaine *des années 80*, les *établissements américains ont* été bien plus prudents que leurs homologues européens *et japonais. Leurs engagements y sont* relativement modestes.

Même donc si la thèse du complot n'a aucun fondement, la question sur les gagnants et les perdants de la crise asiatique mérite d'être posée. L'Amérique, première puissance économique du monde, semble, à priori, pouvoir en tirer les bénéfices les plus importants. Si la crise devait se prolonger ou s'aggraver – ce que personne ne peut exclure –, l'Amérique pourrait cependant rejoindre le camp des perdants.

Erik Izraelewicz

Le parrain local *par Philippe Bertrand*



« Monicagate » : la révélation du journalisme web

Suite de la première page

« Oui, c'est un tournant », confirme Andrew Ross, rédacteur en chef du Webmagazine *Salon* (www.salonmagazine.com) et ancien du *San Francisco Examiner*. Pour lui, le jour déterminant fut celui où l'hebdomadaire *Newsweek* a été contraint de diffuser sur son édition électronique l'article sur Monica Lewinsky qu'il avait initialement renoncé à publier dans son édition sur papier. Et la manière dont les médias traditionnels ont, dans cette affaire, utilisé le Web pour *« sortir des informations »* est à ses yeux *« d'une importance fondamentale »*.

Il y a donc désormais trois niveaux de diffusion de nouvelles sur le Web : le premier niveau, jusqu'ici le plus connu, est celui de la communication directe, sans filtre ; on peut y inclure Matt Drudge, dont l'ambition est de mettre à la portée du public du matériel brut, non trié, non vérifié. *Le deuxième niveau est celui d'organes* de presse comme *Slate* ou *Salon*, qui créent leur propre contenu, mais respectent les critères classiques, y compris déontologiques, du journalisme. Enfin, le troisième niveau est celui des organes de presse traditionnels qui *s'aventurent sur le Web*, pour accroître leur audience ou être les premiers à *diffuser une information exclusive sans pâtir des délais* d'impression. L'irruption sur le devant de la scène médiatique de ces trois niveaux de communication entraîne le journalisme, notait récemment un titre du *New York Times, « sur des rivages inconnus »*.

Premier défi : faire comprendre au public qu'il y a une différence de fiabilité entre le premier niveau et les deux autres. Un exemple fréquemment cité pour illustrer le manque de crédibilité de l'Internet est celui de la rumeur, finalement sans fondements, selon laquelle le Boeing de la TWA qui a explosé en vol en juillet 1996 avait été détruit par un missile tiré d'un navire américain : cette rumeur a circulé sur le Web pendant des mois sans être prise au sérieux ; mais, souligne Andrew Ross, *« elle est devenue une information quand Pierre Salinger, ex-porte-parole à la Maison Blanche et ex-journaliste d'ABC News, a tenu une conférence de presse pour en faire état et lorsque, du coup, ABC, CNN et les grands journaux ont décidé de s'en faire l'écho. Qui, en l'occurrence, a eu un problème de crédibilité ? »*

Un autre défi pour les éditions électroniques des médias traditionnels (le troisième niveau) est de ne pas payer l'avantage de la rapidité de la diffusion par une baisse de qualité du matériel diffusé. C'est le risque auquel des journaux aussi prestigieux que le *New York Times* et le *Wall Street Journal* se sont exposés ces derniers jours : en mettant dès l'après-midi du 4 février sur son site web (www.wsj.com), sans attendre la réaction de la présidence, un « scoop » sur la déposition – théoriquement confidentielle – d'un domestique de la Maison Blanche *qui aurait surpris M. Clinton et* M[lle] Lewinsky seuls, le *Wall Street Journal* s'est assuré l'exclusivité de l'information avant même qu'elle ne paraisse, le lendemain, dans ses éditions écrites. Mais il a dû essuyer des démentis et, surtout – fait rarissime –, exprimer quelques jours plus tard ses *« profonds regrets »* d'avoir ainsi publié une information erronée. Plus personne n'exclut, aujourd'hui, que l'entourage du procureur Kenneth Starr *n'ait mis à profit* l'accélération du rythme médiatique et la féroce concurrence que se livrent les médias dans cette affaire pour organiser des fuites dont la diffusion immédiate permet de faire pression sur tel ou tel témoin avant son interrogatoire.

LIBERTÉ DE TON

« Le bombardement de la Libye a offert à CNN sa vraie percée, mais sa consécration n'est vraiment venue qu'avec la guerre du Golfe, sept ans plus tard, souligne Jesse Bert, directeur de la rédaction de *ZDNet* (www.zdnet.com). *Il en sera de même pour l'information sur le Web. »* Tous les organes de presse du Web ont vu leur audience augmenter de façon spectaculaire grâce à l'affaire Monica. Mais les grands gagnants de ce *« tournant »* médiatique semblent être, pour l'instant, ceux de la deuxième catégorie : les Webmagazines ont *gagné* dans cette affaire en respectabilité et en légitimité.

Pourquoi ? *« Nous n'essayons pas de concurrencer les journaux*, répond Andrew Ross, de *Salon*. *Nous prenons des angles différents. Nous abordons des sujets dont les gens parlent à table ou devant le distributeur de boissons au bureau. »* Il y a, en effet, une liberté de ton dans *les Webmagazines que l'on trouve* rarement dans les médias traditionnels, moins irrévérencieux, plus soucieux du « politiquement correct ». Très tôt, dans l'affaire Monica Lewinsky, les Webmagazines ont mis en cause l'obsession médiatique de la vie privée des hommes politiques ; en même temps, ils ont traité très librement du contexte sexuel de l'affaire *dans la société*, qu'aucun des médias traditionnels, tout en utilisant le mot *fellation toutes les trois* phrases, n'avait eu l'audace d'aborder.

Parallèlement, les Webmagazines, plus en contact avec leurs lecteurs grâce aux possibilités d'interaction qu'offre l'Internet, ont été plus prompts à déceler la résistance de l'opinion publique aux accusations formulées contre le président. Ils ont aussi été plus enclins à s'interroger sur les pouvoirs exorbitants du procureur indépendant. Pourquoi les médias traditionnels, eux, ont-ils été si lents à mettre en cause les méthodes de M. Starr ? Parce que, répondent leurs collègues du Web, son équipe constitue leur principale source, et parce qu'ils *« font partie du même establishment »*.

Certains journalistes du Web ont quitté des emplois solides dans de grands journaux parce qu'ils ne voulaient plus faire partie de *« l'establishment médiatique »*, d'une *« élite »* qu'ils sentaient *« déconnectée du public »*. Aujourd'hui, assurent-ils, les événements leur donnent mille fois raison.

Sylvie Kauffmann

REDRESSEMENT Sous la férule de Cor Boonstra, son PDG depuis octobre 1996, Philips a effectué un redressement financier spectaculaire : le groupe néerlandais d'électronique a annoncé, jeudi 12 février, un bénéfice net de 5,73 milliards de florins (17 milliards de francs) pour 1997 contre une perte de 500 millions de florins en 1996. ● L'ACTION de M. Boonstra s'inscrit dans la continuité de celle de son prédécesseur, Jan Timmer, qui, depuis 1990, avait engagé le groupe dans la voie des restructurations. Près de 80 000 emplois ont été supprimés en huit ans. Plus de 15 milliards de francs d'activités ont été cédées en 1997. ● LA BOURSE apprécie : le titre est passé de 60 florins en octobre 1996 à 140 florins actuellement. ● ROEL PIEPER, ancien PDG de Tandem, puis numéro deux de Compaq, rejoint Philips comme vice-président. Il pourrait être le successeur de M. Boonstra.

Fortement restructuré, Philips retrouve des bénéfices confortables

Sous la férule de son nouveau PDG, Cor Boonstra, le groupe néerlandais d'électronique a enregistré 17 milliards de francs de profits en 1997. Un résultat obtenu au prix de nombreuses cessions et suppressions d'emplois

EINDHOVEN
de nos envoyés spéciaux

Suppressions d'emplois, cessions ou désengagements partiels de certains métiers… Chez Philips, les PDG se succèdent, les méthodes ne varient guère. Depuis huit ans, le groupe néerlandais d'électronique (262 500 salariés) a changé deux fois de « pilote ». Mais il n'est guère sorti du cycle des restructurations, lourdes socialement avec près de 80 000 suppressions d'emplois. La Bourse apprécie : depuis la nomination, en octobre 1996, de Cor Boonstra comme PDG – en remplacement de Jan Timmer qui occupait ce poste depuis mi-1990 –, l'action Philips est passée de 60 florins (180 francs) à environ 140 florins. Fin 1990, elle se situait aux environs de 20 florins.

Le redressement financier opéré sous l'égide de M. Boonstra est spectaculaire. Le groupe, qui avait perdu 500 millions de florins en 1996, a annoncé, jeudi 12 février, un bénéfice net de 5,73 milliards de florins pour 1997 ! La branche composants électroniques reste la plus profitable : son bénéfice d'exploitation atteint 2,26 milliards de florins sur un total de 4,9 milliards, alors que son chiffre d'affaires (15 milliards de florins, en hausse de 26 %) représente une part proportionnellement plus faible des ventes totales du groupe (76,45 milliards de florins). L'activité la plus importante de Philips, l'électronique grand public (23,8 milliards de florins de chiffre d'affaires, en baisse de 1 %), a généré un bénéfice de 772 millions (contre 10 millions en 1996), résultat plutôt honorable sur le marché hyperconcurrentiel des téléviseurs, des magnétoscopes et du matériel de hi-fi.

Reconnaissant à M. Boonstra sa capacité à « *prendre des décisions dures* », les analystes réclament désormais autre chose que des coupes de la part de cet ancien PDG du groupe américain Sara Lee, qui a rejoint Philips en 1994. Ils attendent de lui un plan stratégique expliquant sur quels métiers il entend bâtir une croissance durable et génératrice de marges. Si le travail de M. Boonstra s'inscrit dans la continuité de celui de son prédécesseur – des coupes, à défaut d'une « revitalisation » annoncée il y a trois ans –, c'est que, lorsqu'il a pris les commandes, les résultats fléchissaient après trois années d'embellie. Mi-1996, confrontée à une demande stagnante et à des baisses de prix continuelles, l'électronique grand public, cœur du groupe, était à nouveau déficitaire.

GRUNDIG LÂCHÉ

« *Il n'y aura ni tabous ni vaches sacrées* », avait prévenu M. Boonstra. Notant que la situation n'était pas aussi critique qu'en 1990, lorsque le groupe avait frôlé la faillite, il clamait : « *Le toit fuit, il faut le réparer.* » Les « réparations » ont d'abord concerné la division grand public : ses comptes sont redevenus positifs au premier trimestre 1997, après la suppression de 6 000 emplois, mais aussi après la rupture des liens avec le fabricant allemand Grundig, en déficit chronique. Philips ne détenait que 31,6 % de Grundig et devait pourtant prendre à sa charge la totalité des pertes (4,7 milliards de francs entre 1991 et 1995).

M. Boonstra a vendu nombre d'autres activités (plus de 15 milliards de francs en 1997), déficitaires ou non stratégiques, mais dont la vente pouvait procurer des liquidités. Surtout, il n'a pas hésité à tailler dans des branches qui avaient été l'objet des sollicitudes de son prédécesseur : le multimédia et la télévision par câble par exemple. Ce qui explique le départ précipité de M. Timmer, en février 1997, du conseil de surveillance. Le journaliste Vincent Metze assure, dans un livre sur Philips publié aux Pays-Bas, que M. Boonstra a menacé de démissionner si M. Timmer était nommé président de ce conseil.

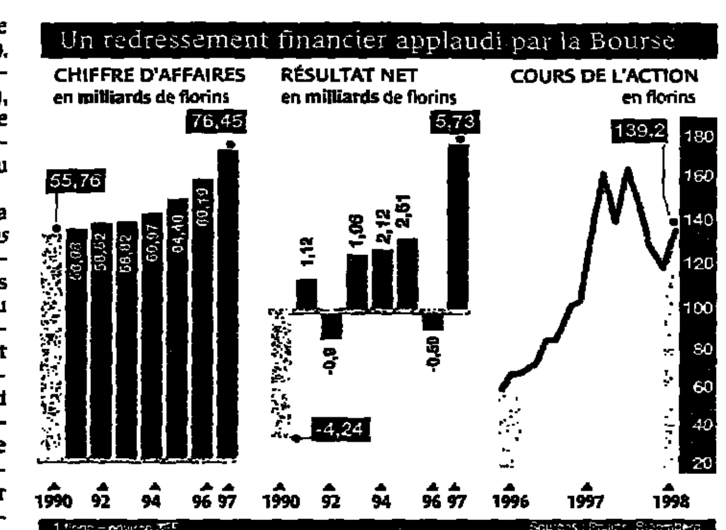
M. Boonstra s'est aussi attaqué à l'organisation, que, d'emblée, il a dépeinte comme « *un plat de spaghettis* », déclarant préférer « *les asperges* ». De tout temps, le groupe a été handicapé par de multiples couches hiérarchiques, une culture d'entreprise réticente aux changements et une multiplication de baronnies, bloquant l'application des décisions. C'est en partie pour rompre avec ce passé que M. Boonstra a pris une décision symbolique : déplacer à Amsterdam le siège social, situé depuis un siècle à Eindhoven. Parallèlement, il a écarté certains représentants de la vieille garde du conseil de direction, y faisant entrer, au 1er janvier, cinq nouveaux membres, dont plusieurs Britanniques. Il a aussi convaincu Roel Pieper, ancien PDG de Tandem, nommé vice-président de Compaq lors de la fusion des deux sociétés, de rejoindre Philips. Agé de quarante et un ans, M. Pieper entre chez Philips – M. Boonstra l'a annoncé le 12 février – avec le titre de vice-président, chargé de la technologie, de la stratégie et de la planification. Il pourrait, dit-on aux Pays-Bas, être le successeur de M. Boonstra.

Le nouveau PDG a entrepris quelques mouvements offensifs. Dans les télécoms, M. Timmer avait fait de la conquête du marché des terminaux de téléphone mobile l'une des priorités, l'objectif étant de devenir, d'ici à l'an 2000, le numéro trois mondial. M. Boonstra a donné un coup de pouce à cette ambition. Il a marié l'activité terminaux avec celle de l'américain Lucent (ex-AT & T). Majoritaire dans cette société, Philips s'est ainsi ouvert l'immense marché américain.

M. Boonstra a aussi engagé des actions afin d'accroître la pénétration de la marque Philips dans le monde. Particulièrement aux Etats-Unis, où le groupe est pratiquement inconnu, ses produits se vendant sous d'autres marques. Le « gourou » français de la publicité, Gérard Dufour, passe le plus clair de son temps outre-Atlantique pour le compte du groupe.

Au-delà, il faudra attendre la fin de l'année pour voir M. Boonstra exposer sa stratégie à long terme. Le PDG de Philips a toutefois livré quelques éléments de réflexion. Après avoir douté de la nécessité de conserver l'électronique grand public, il considère désormais que le téléviseur sera l'un des moteurs de la croissance. L'éclairage, les composants et les semi-conducteurs devraient également être conservés.

Alain Franco et Philippe Le Cœur



Depuis l'arrivée de Cor Boonstra, en 1996, le cours de l'action Philips a plus que doublé. L'actuel PDG a pris les commandes quand les résultats fléchissaient après trois ans d'embellie.

Une année de cessions

● **Janvier 1997** : la participation dans ASM Lithography (équipements pour fabriquer les semi-conducteurs) est ramenée de 35,4 % à 2,9 %.
● **Février** : vente au partenaire américain United International Holdings de 50 % de l'opérateur de télévision câblée United & Philips Communications.
● **Février** : l'activité Cartes à puce (300 personnes, 300 millions de chiffre d'affaires) est cédée au groupe britannique De La Rue.
● **Février** : Philips Media Software, l'activité d'édition électronique et de distribution sur CD-ROM ou CD interactif (350 salariés, 600 millions de chiffre d'affaires), est vendue au français Infogrames, dont Philips garde 13 % du capital.
● **Avril** : Philips annonce qu'il va se séparer de ses activités de circuits imprimés en Europe.
● **Mai** : vente des 25 % du capital du groupe danois d'électronique grand public Bang & Olufsen.
● **Juillet** : vente de 26,6 % du capital de Grundig. Philips, qui avait pris le contrôle du groupe allemand en 1984, conserve 5 % du capital.
● **Octobre** : 65 % de Philips Car Systems, qui regroupe les autoradios et les systèmes d'aide à la navigation (5 500 salariés, 5,1 milliards de chiffre d'affaires) est cédée à l'équipementier allemand VDO.
● **Octobre** : Philips poursuit son désengagement du capital du fabricant taïwanais de semi-conducteurs TSMC en ramenant sa part à 28 %.
● **Décembre 1997** : vente à Carbone Lorraine des aimants permanents et ferrites (580 personnes, 270 millions de francs de chiffre d'affaires).

Les constructeurs automobiles japonais et coréens sont mis à mal par la crise asiatique

MITSUBISHI pourrait fermer trois de ses quatre lignes de production de *pick up* en Thaïlande. Le groupe japonais s'interroge sur l'avenir de ces trois chaînes, arrêtées depuis l'automne, en raison de l'effondrement du marché local. Toyota vient d'annoncer la réduction de moitié de sa production indonésienne. Le numéro un nippon avait déjà, mi-novembre, fermé deux de ses usines thaïlandaises. Rouvertes en janvier, elles fonctionnent aujourd'hui à moins de la moitié de leur capacité. Tout comme celles de Honda. Hyundaï a annoncé le report de tous ses projets, et notamment de celui de produire en Indonésie.

L'automobile souffre en Asie du Sud-Est. La crise qui s'est abattue sur cette région en 1997 a touché de plein fouet le secteur jusque là en plein essor. La Corée du Sud devrait voir son marché (voitures particulières et véhicules utilitaires légers) s'effondrer de plus de 26 %, à 1,9 million d'unités cette année, selon les dernières prévisions de DRI/McGraw-Hill, et passer sous le million d'unités en 1999. La Thaïlande, où les ventes de voitures et de camionnettes ont déjà baissé de 36 % en 1997, devrait voir son marché encore se rétrécir de 30 % cette année, à moins de 250 000 unités, toujours selon DRI/McGraw Hill. En Indonésie et aux Philippines, les prévisions ne sont pas plus optimistes. En revanche, la Chine et l'Inde – qui devrait cependant connaître certaines difficultés – devraient être relativement préservées des effets de la crise asiatique.

Les constructeurs japonais, qui représentent 75 % des ventes en Asie du Sud-Est (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines, Singapour, Hongkong) seront donc logiquement les plus touchés. D'autant qu'ils n'ont aujourd'hui aucun espoir de compenser cette baisse par de meilleures ventes sur l'Archipel : depuis la hausse de la TVA en avril 1997, le marché automobile nippon est morose et ne devrait pas renouer avec la croissance cette année. L'heure est à la progression des stocks d'invendus et à la réduction de la production, y compris au Japon.

Toyota a décidé d'exporter une partie croissante de sa production thaïlandaise, et notamment de son *pick up* Hilux, aux dépens de sa production nippone : la dévaluation du baht a accru la compétitivité des usines thaïlandaises. Pour la première fois, Toyota exportera au Japon des moteurs diesel produits en Thaïlande, environ 20 000 par an. Le numéro un nippon envisage aussi d'accroître dans une forte proportion ses ventes de Solunas, la voiture asiatique du groupe, aujourd'hui produite en Thaïlande.

Honda a adopté la même stratégie. Ses usines thaïlandaises produisent de nouveaux modèles – l'Accord, le coupé Civic deux portes et le CRV – pour stimuler la demande intérieure atone mais aussi dans l'idée d'accroître ses exportations à partir de cette base de production bon marché. La City, la voiture asiatique de Honda, produite en Thaïlande, doit, elle aussi, être exportée dans la région. Au total, Honda prévoit d'exporter de Thaïlande 3 000 voitures en 1998 et 10 000 en 1999, contre 600 en 1997.

La crise asiatique devrait encore plus marquer l'automobile coréenne, aux mains de groupes souvent très endettés et aux structures financières peu transparentes. La chute du marché et la demande du FMI aux entreprises de clarifier leur situation devrait accélérer une restructuration du secteur. Samsung, qui doit lancer sa première voiture en mars, cherche à développer des liens avec des partenaires étrangers. En décembre, Daewoo a racheté Ssangyong Motor. Kia, le numéro trois du secteur, a échappé de peu à la banqueroute et ne laisse pas indifférent l'américain Ford, qui en est actionnaire. Quant à General Motors, il s'apprête à conclure un accord de coproduction et de codistribution avec Daewoo. Les Américains pourraient finalement être les grands gagnants de la crise asiatique.

Virginie Malingre

L'électronique en difficulté

Les mauvaises nouvelles s'accumulent depuis quelques semaines chez les groupes japonais d'électronique : révisions en forte baisse des prévisions de bénéfices pour l'exercice s'achevant fin mars chez NEC, Hitachi et Toshiba, prévisions de pertes chez Mitsubishi. Les activités semiconducteurs, affectées par la chute des prix des composants mémoires, sont les premières responsables de ces difficultés. Mais les activités d'électronique grand public de certains de ces groupes ne se portent guère mieux : elles sont déficitaires chez Hitachi et Mitsubishi.

Ces groupes invoquent la faiblesse de la demande nationale, sapée par une hausse de la TVA en avril 1997. Ils soulignent également une certaine surenchère à la baisse des prix imposée par les industriels sud-coréens, qui profiteraient de la dévaluation de leur monnaie, dans un secteur où les baisses de prix sont déjà fortes (7 % l'an).

Nouvelle OPA dans l'informatique américaine

LE PETIT MONDE de l'informatique a beau être habitué aux restructurations, dont le rachat de Digital Equipment par Compaq constitue une illustration récente (*Le Monde* du 28 janvier 1998), il a été surpris par l'opération annoncée mercredi 11 février : l'éditeur de logiciels américain Computer Associates a lancé une OPA de 9 milliards de dollars (54 milliards de francs) sur la société de services informatiques Computer Sciences. Ce projet de fusion, s'il se réalisait, donnerait naissance à un groupe de 11 milliards de dollars de chiffre d'affaires, regroupant 50 000 collaborateurs dans le monde.

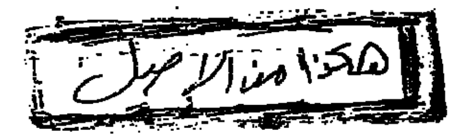
Les deux firmes, estiment les analystes, sont complémentaires : Computer Associates est spécialisé dans la conception et la production de programmes standard, à l'instar de Microsoft ou d'Oracle, derrière lesquels il occupe le troisième rang mondial. Computer Sciences fournit du conseil et des services, notamment en infogérance, activité qui consiste à prendre en charge la totalité de l'informatique d'un client. Le groupe californien est numéro deux de ce secteur derrière Electronic Data Systems (EDS), mais IBM et Andersen Consulting y pèsent également très lourd.

Malgré cette apparente logique, l'issue de cette OPA n'a rien de certain. Avant de la lancer, les dirigeants de Computer Associates sont venus présenter leur projet de rapprochement aux responsables de Computer Sciences, et ceux-ci n'ont pas jugé bon d'y donner suite. C'est en tout cas ce qu'affirme Sanjay Kumar, PDG de Computer Associates, dans une lettre à son homologue Van Honeycutt, qu'il lui a adressée le 10 février… avant de la rendre publique via internet.

Les dirigeants de Computer Sciences, qui ont simplement indiqué qu'ils étudieraient la proposition de Computer Associates, ne sont guère enthousiastes à l'idée de se faire racheter par un groupe dont l'agressivité est connue dans le milieu de l'informatique. Son fondateur, Charles Wang, est un « battant » comme les aime l'Amérique : né à Shanghaï, immigré aux Etats-Unis en 1952 à l'âge de huit ans, il n'a pas créé Computer Associates, dont il est le *chairman*, mais c'est lui qui en a fait le succès et la croissance. Notamment en procédant à de nombreuses acquisitions – une soixantaine en vingt ans – généralement gérées sans le moindre état d'âme. Lors du rachat de Cullinet Software en 1989, par exemple, le quart des salariés a été rapidement mis à la porte.

C'est pourquoi les dirigeants de Computer Sciences ont sans doute du mal à croire M. Kumar quand il leur écrit qu'il n'y aura pas de licenciements ni de mise à l'écart des dirigeants de Computer Sciences une fois la fusion réalisée. Cette opération, fait-on savoir chez Computer Sciences, risque de provoquer une chute des bénéfices pendant au moins deux ans. L'argument a pour but de faire réfléchir les actionnaires. Computer Associates leur propose 108 dollars par action, soit 35 % de plus que le cours de décembre. Mais ils peuvent espérer mieux : une contre-offre et une bataille boursière.

Anne-Marie Rocco



POURQUOI VOUS POUVEZ EXIGER DAVANTAGE D'IBM.

En écoutant nos clients, nous avons pris conscience que, sur certains points, IBM pouvait et devait faire mieux. Nous avons donc décidé d'opérer des changements dans notre manière de vendre



nos solutions micro. Avec détermination. Nous tenions à inscrire noir sur blanc nos nouveaux engagements. Ce sont des promesses que nous nous faisons, et que nous vous faisons.

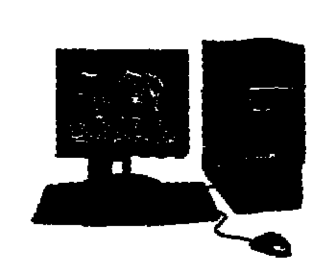
Engagement n°1 : Des produits quand vous les voulez. *Nous allons continuer à réorganiser entièrement la fabrication et la distribution de nos micro-ordinateurs. Nous gagnerons ainsi en flexibilité et en rapidité pour mieux vous servir.*



THINKPAD 770
Une puissance extrême.
PC Magazine l'a élu portable de l'année 97 au COMDEX de cet automne. Disponible avec lecteur DVD ou CD-ROM intégré en option.



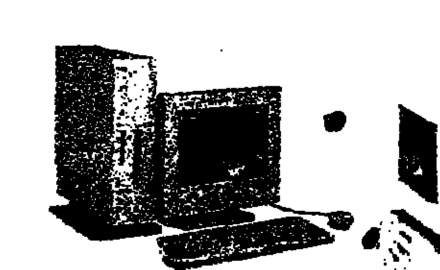
THINKPAD 380
Le tout-intégré.
Des performances remarquables à un prix étonnant.
A partir de 11 150 F HT*.



IBM INTELLISTATION
Une station de travail sous Windows NT d'une très grande souplesse d'utilisation, pour répondre à vos applications les plus exigeantes.
PC Week l'a nommé Meilleur Produit du COMDEX 97.

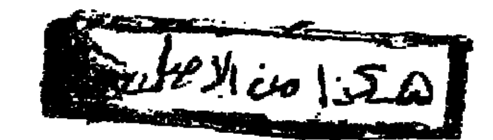


OPTIONS IBM
Des performances accrues pour vos PC grâce aux options IBM, toutes compatibles, de grande qualité et à un prix très attractif.



IBM PC 300 PL
Une grande facilité d'installation, de gestion et de maintenance.
Processeur Intel Pentium® avec technologie MMX™ jusqu'à 233 MHz.

* soit 13 446,90 F TTC. Les logos Intel Inside, Pentium et MMX sont des marques déposées d'Intel Corp. Les marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives. Les PC référencés dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation.



VEZ
IBM.

Engagement n°2 : Des produits comme vous les voulez. *Grâce à l'engagement n°1, vous allez pouvoir personnaliser et configurer vos micro-ordinateurs comme vous le souhaitez, avec l'aide des Partenaires Commerciaux IBM.*



Engagement n°3 : Des prix très compétitifs. *Notre nouvelle façon de fabriquer et distribuer nos machines nous coûte moins cher. Donc, ça vous coûtera moins cher. Un point c'est tout.*

Engagement n°4 : Des performances toujours meilleures. *Nous allons continuer à fabriquer les PC les plus puissants que nous ayons jamais faits, avec nos Partenaires à la pointe de la technologie comme Intel et Microsoft.*

Pour savoir comment nous allons respecter nos engagements, contactez-nous au 0 801 800 801 ou rendez-nous visite sur www.ibm.com/pc/fr

IBM
Solutions pour une petite planète



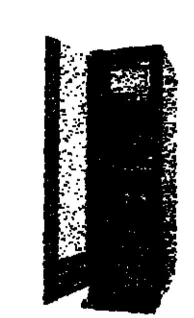
OPTIONS IBM



IBM PC 300 GL
Prix compétitif.
Livré avec Windows 95 ou Windows NT préchargé.
Une étonnante souplesse d'utilisation.



SERVEUR NETFINITY 3500
Puissance évolutive, jusqu'à 2 processeurs Pentium® II - 333 MHz.
Le serveur d'entrée de gamme idéal sous Windows NT, aussi bien pour les PME/PMI que pour les grandes entreprises.



SERVEUR NETFINITY 7000
Un serveur aux standards du marché qui vous permet de gérer vos applications les plus exigeantes.
1 à 4 processeurs Pentium® Pro 200 MHz avec mémoire cache 2ème niveau de 512 Ko.



IBM SYSTEMXTRA
Optimise les solutions informatiques avec des technologies, des services et des offres de financement.

Pour les Bourses européennes et Wall Street, la crise asiatique semble déjà oubliée

Le CAC 40 a battu, mercredi 11 février, son neuvième record en dix séances

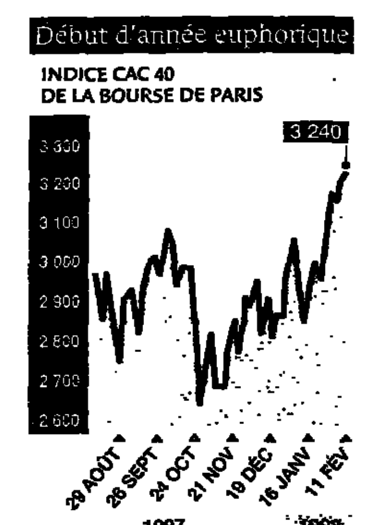
La poursuite, des deux côtés de l'Atlantique, de *la baisse des taux obligataires, le rebond fragile* des marchés asiatiques et la publication par les entreprises de résultats, en 1997, souvent meilleurs que *prévu alimentent l'optimisme sur les* marchés d'actions. Une euphorie que certains économistes jugent dangereuse et liée avant *tout à l'afflux de liquidités sur les places boursières.*

DEPUIS PLUSIEURS JOURS, les places boursières européennes et Wall Street ne cessent de battre des records. La crise asiatique semble définitivement oubliée. Mercredi 11 février, New York, Francfort, Zurich, Milan et Paris ont encore atteint de nouveaux sommets historiques – le neuvième en dix séances pour la Bourse de Paris. *Depuis le début de l'année*, les places européennes et Wall Street affichent des gains proches de 10 %, et qui dépassent les 20 % depuis le mois d'octobre.

Cette euphorie est alimentée par la poursuite, des deux côtés de l'Atlantique, de la baisse des taux obligataires, par le rebond – fragile mais réel – des marchés asiatiques et par des perspectives favorables de résultats des entreprises, confortées par la publication de comptes, en 1997, souvent meilleurs que prévus. Une croissance se renforçant en Europe et ne faiblissant pas aux Etats-Unis, des taux faibles et des profits importants : cela s'apparente à un monde idyllique pour les marchés d'actions. D'autant plus que les liquidités sont surabondantes. Elles proviennent des désinvestissements *effectués en Asie et des marchés* obligataires qui offrent des rendements de plus en plus faibles. Selon un article du *New York Times* du jeudi 12 février, 43 % de *l'épargne financière des ménages* américains se trouve à Wall Street, un niveau sans précédent.

L'Europe n'est pas en reste et bénéficie de la faveur des investisseurs *un peu partout dans le* monde. Selon la dernière enquête de la banque américaine Merrill Lynch, la proportion des gestionnaires « positifs » sur l'Europe à un horizon de trois mois est passée de 53 % à 71 %. Cette préférence est motivée par les perspectives de croissance sur le Vieux Continent et l'approche du lancement de la monnaie unique, *« que beaucoup d'investisseurs considèrent comme une occasion cruciale de restructuration des entreprises ». « L'Europe est la seule région du monde où les perspectives de bénéfice semblent assurées ».* Mais l'envolée des Bourses – qui ont déjà réalisé depuis le 1er janvier l'essentiel de la performance attendue par les experts pour l'ensemble de l'année – inquiète aussi. Elle semble se réaliser en négligeant les conséquences de la crise asiatique. Cette dernière explique, pour une bonne part, la baisse des prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que le *recul des rendements à long terme* dont profitent les cours de Bourse.

Début d'année euphorique



L'indice CAC 40 a gagné 22 % depuis le mois d'octobre et a effacé ses craintes face à la crise asiatique.

CONTRADICTION DANGEREUSE

Les marchés obligataires *semblent jouer résolument un scénario de désinflation*, comme le montre le recul, mercredi 11 février, jusqu'à des niveaux sans précédent – respectivement 5 % et 5,03 % –, des taux des obligations d'Etats allemandes et françaises. Les marchés d'actions qui profitent de la dynamique de la baisse du coût de l'argent se placent pourtant dans une logique très différente. Ce n'est pas celle de la désinflation : au contraire, ils parient sur un effet limité de la crise en Asie sur les marges et la rentabilité des entreprises. Cette contradiction est dangereuse, soulignent de nombreux économistes, surtout pour Wall Street, les entreprises américaines étant plus sensibles à la conjoncture asiatique.

« Les réactions des marchés nous paraissent incompréhensibles et peu raisonnables », a déclaré, mercredi 11 février, Patrick Artus, le directeur des études économiques de la Caisse des dépôts. *« La forte montée de l'indice boursier aux Etats-Unis est un pur effet de liquidités et de reports forcés des obligations vers les actions »*, a-t-il ajouté. Selon les experts de la Caisse, le rapport cours/bénéfices ressort en moyenne aujourd'hui à 23 pour les valeurs de l'indice Dow Jones de la Bourse de New York, un niveau historiquement très élevé. M. Artus ne croit toutefois pas à un retournement de tendance brutal. Il parie sur une baisse des taux à court terme américains par la Réserve fédérale pour tenir compte de la menace de désinflation qui permettrait à Wall Street d'éviter une correction trop forte.

Eric Leser

Valeo a encore amélioré sa rentabilité en 1997

Son endettement a presque doublé

NOËL GOUTARD, le président de Valeo, s'interroge. Sur *« la force de l'onde de choc asiatique »*, qui l'a déjà amené à fermer une usine d'équipements thermiques en Corée. *Mais aussi sur les modalités du* passage à la semaine de 35 heures, qui pourrait avoir un impact négatif sur les investissements et les effectifs de l'équipementier automobile en France. Mais le patron de Valeo n'en reste pas moins optimiste et prévoit, fidèle à lui même, une amélioration de la rentabilité de Valeo.

En 1997, celle-ci a été au rendez-vous. Le résultat net part du groupe a bondi de 23,3 %, à 1,48 milliard de francs, pour un chiffre d'affaires de 33,97 milliards, en hausse de 17,7 %. Valeo a encore grandi, sous l'effet d'un développement interne – avec des investissements industriels de 2,9 milliards de francs, en hausse de 25 %, et des dépenses de recherche et développement de 2,1 milliard de francs, soit 6,2 % du chiffre d'affaires – *mais aussi de plusieurs acquisitions*, auxquelles le groupe a consacré 2,2 milliards de francs. *Conséquence* : l'endettement a presque doublé (à 1,318 milliard de francs), mais reste, selon M. Goutard, à des niveaux très acceptables.

Valeo veut continuer à croître, notamment par de nouvelles acquisitions. Dans un environnement de surcapacités mondiales – M. Goutard table sur une production automobile mondiale stable en 1998, de 53 à 54 millions d'unités *« pour des capacités industrielles de 73 millions de véhicules »* – la pression sur les prix des équipementiers se fera encore plus forte. Valeo accentuera *« la mise en œuvre de rationalisation et de modernisation de son dispositif industriel »*.

Les actionnaires de Valeo doivent être satisfaits : le conseil d'administration proposera de leur distribuer 31 % du résultat, alors que ce pourcentage était traditionnellement inférieur à 20 %, jusqu'à ce que la CGIP, présidée par Ernest-Antoine Seillière, n'en devienne, fin 1996, l'actionnaire de référence.

Virginie Malingre

Les arrêts de travail se multiplient sur le Matif

LES MOUVEMENTS sociaux se succèdent sur le Matif (marché à terme international de France), symbole de la *réussite de la modernisation et* du développement de la place financière de Paris. Alors que les négociateurs individuels de parquet (NIP) avaient repris le travail, vendredi 6 février, après la conclusion d'un accord avec les dirigeants du marché, c'est au tour des personnels des courtiers de manifester leur inquiétude devant l'introduction, début avril, de cotations électroniques qui, selon eux, menacent leur emploi.

Depuis lundi, les employés de Finacor travaillant sur le parquet du Matif ont entamé un mouvement de grève. Ils ont été rejoints, mercredi, par ceux de Paresco Futures, filiale du groupe CPR. D'autres établissements pourraient être prochainement touchés.

Les négociateurs du Matif, dont le métier consiste à transmettre par le geste et la parole les ordres de transactions réalisées par les banques, les entreprises et les investisseurs institutionnels, réclament à leur direction des garanties en matière d'indemnités de départ et de reclassement. Ils sont convaincus que la mise en place d'un système de transactions électroniques, moins coûteux, aura pour conséquence d'entraîner rapidement la disparition de la criée. Selon eux, les établissements qui les emploient préféreront, afin de réduire leurs coûts, utiliser la voie informatique plutôt que de maintenir des équipes sur le Matif.

Les responsables du marché affirment le contraire et estiment que le principe d'une cotation duale sera un atout pour le marché à terme parisien face au marché où seule la criée existe, et le marché allemand, exclusivement électronique. Gérard Pfauwadel, président de Matif SA, a répété, mercredi, que les deux systèmes de négociation peuvent *« s'épauler, se fertiliser »*. *« Je crois que la coexistence tient la route et vaut le coup d'être essayée par le marché »*, a-t-il ajouté.

Pierre-Antoine Delhommais

Le pétrolier italien ENI s'allie au russe Gazprom

LE RUSSE GAZPROM, premier producteur de gaz naturel au monde, et le groupe italien ENI (gaz, pétrole) ont annoncé, mercredi 11 février, la conclusion d'une alliance stratégique pour l'exploitation de pétrole et de gaz en Russie et dans d'autres pays. Le montant global dépasse 3 milliards de dollars (18 milliards de francs).

Selon l'ENI, l'accord prévoit la constitution d'une société mixte à parité pour l'exploration et le développement des *« prometteurs gisements de la région d'Astrakhan »*. Des négociations préciseront *« dans quelles proportions l'ENI entrera dans le capital de Gazprom »*, a déclaré le président du groupe italien, Franco Bernabé. La part pourrait se situer entre 3 % et 9 % du capital. Cette alliance s'ajoute à celle signée entre Shell et Gazprom en novembre 1997 : ces deux groupes constitueront une entreprise mixte avec un premier investissement d'un milliard de dollars. Ils prévoient la construction d'un gazoduc en mer Caspienne.

DÉPÊCHES

■ **JET SERVICES : la société qui se définit comme le leader français** du transport express interentreprises de petit colis (moins de 30 kg) a annoncé, mercredi 11 février, le rachat de NVS, une entreprise familiale allemande, NVS, dont la spécialité est la livraison de nuit de pièces détachées pour l'industrie, en particulier l'automobile. Jet Services, qui réalise un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs – et 46 millions de bénéfices en 1996 –, espère se développer en Allemagne grâce à l'acquisition, pour un prix non communiqué, de 100 % du capital de cette société, qui réalise 150 millions de deutschemarks de chiffre d'affaires (environ 500 millions de francs).

■ **AEROSPATIALE : la Société Européenne des Satellites** a annoncé, mercredi 11 février, qu'elle avait retenu Aerospatiale pour la construction du prochain satellite Astra 1K. Ce satellite polyvalent, qui sera lancé avant la fin de l'an 2000, est, selon Aerospatiale, le plus grand de communications civiles au monde.

■ **DASSAULT SYSTEMES : la filiale de logiciels de conception assistée par ordinateurs** de Dassault Aviation et Dassault Industries, côtée sur le Nasdaq américain, a enregistré une perte nette de 93,6 millions de francs en 1997, imputable aux coûts d'acquisition des sociétés américaines SolidWorks et Deneb, pour un chiffre d'affaires de 1,963 milliard de francs, en hausse de 37 %. Hors charges exceptionnelles, le résultat net s'élevait à 462,1 millions de francs, en hausse de 48 %.

■ **LUFTHANSA : la Commission européenne** pose des conditions à l'entente des compagnies aériennes Lufthansa (Allemagne), SAS (pays scandinaves) et United Airlines (Etats-Unis) affirme, jeudi 12 février, le quotidien allemand *Handelsblatt*. Bruxelles exige que ces compagnies réduisent la fréquence de leurs vols sur certaines liaisons. Les mêmes conditions sont exigées dans le cadre des alliances entre British Airways et American Airlines, Northwest Airlines et KLM.

■ **HONDA : le groupe japonais, premier constructeur mondial de motocycles**, a décidé d'abandonner, à partir de 1999, la fabrication de moteurs deux-temps, pour équiper l'ensemble de sa gamme de moteurs quatre-temps, aux émissions polluantes moins importantes.

■ **ASTRA : le pharmacien suédois**, connu pour son anti-ulcéreux Losec, médicament le plus vendu au monde, a annoncé, mercredi 11 février, une hausse de 8 % de son bénéfice annuel avant impôts à 14,3 milliards de couronnes (10,6 milliards de francs) et de 15 % de son chiffre d'affaires, à 44,9 milliards de couronnes. Les ventes de Losec, y compris sous licence (Prilosec aux Etats-Unis et Mopral en France), ont progressé de 30 % à 32 milliards de *couronnes*.

■ **RHODIA : la société chimique du groupe Rhône-Poulenc** a annoncé, mercredi 11 février, son intention de céder sa filiale Setila, spécialisée dans le fil textile polyester, au britannique Swordward. Setila emploie 530 personnes à Valence (Drôme) et à Widnau (Suisse).

■ **BNP : la Banque nationale de Paris** a confirmé, mercredi 11 février, le rachat, pour 80 millions de francs, de 70 % du capital de la maison de courtage italienne Pasfin à la société financière italienne Sopaf.

■ **HABILLEMENT : les exportations françaises à destination de** l'Asie étaient en baisse de 87 % sur les Philippines, 80 % sur l'Indonésie, 28 % sur Hongkong et 22 % sur la Corée du Sud en novembre 1997, selon les derniers chiffres du commerce extérieur, dévoilés jeudi 12 février par l'Union française des industries d'habillement. Les importations progressent, elles, fortement : + 107 % pour l'Indonésie, + 58 % pour les Philippines et la Thaïlande, et + 33 % pour l'Inde.

■ **CASINO : le groupe de distribution** a annoncé, jeudi 12 février, l'acquisition de sept hypermarchés en Argentine, en achetant 75 % de la société Libertad pour 1,2 milliard de francs. Libertad est le troisième distributeur argentin, avec 12 % de part de marché.

Les fonctionnaires de la CNP font grève pour leur statut

LA CAISSE nationale de prévoyance (CNP) ne répond plus ! Depuis le 5 février, une partie de ses 2 300 salariés sont en grève et occupent les trois sites de l'entreprise : le siège parisien et les deux centres de clientèle, Angers et, dans une moindre mesure, Arcueil (Val-de-Marne). *A Paris, l'occupation est discrète* : si le standard ne répond plus et si quelques grévistes tiennent l'accueil, il faut monter au 11e étage de la Tour Montparnasse pour rencontrer la trentaine de salariés qui occupent la direction générale. *« Non à la privatisation »*, proclament *les autocollants posés sur la* porte du bureau du président, Pierre Darnis. Le slogan peut paraître paradoxal : Dominique Strauss-Kahn a réaffirmé, en fin de semaine dernière, que la CNP resterait dans le secteur public. Incompréhension ? Méprise ? Défiance ? Mercredi 11 février, M. Darnis a annoncé la tenue prochaine d'une table ronde réunissant direction, syndicats, pouvoirs publics et Caisse des dépôts.

L'affaire est complexe : filiale de la Caisse des dépôts, qui en détient 30 %, la CNP a comme autres actionnaires *l'Etat (42,5 %), La Poste* (17,5 %) et les Caisses d'épargne (10 %). Ses salariés sont régis par deux statuts : 1 300 sont de droit privé et 960 sont des fonctionnaires de la Caisse des dépôts mis à disposition. Une mise à disposition qui doit, selon une loi de 1992, prendre fin le *9 décembre 1998, une échéance* qu'un avis du Conseil d'Etat permet de repousser de quatre ans. Au-delà ? Bercy a annoncé préparer un projet de loi repoussant l'échéance de plusieurs années. *« Dix ans »*, proposent la Caisse des dépôts et la CNP. Dans le pire des cas, les fonctionnaires seront *« détachés »* de la Caisse des dépôts et *« bénéficieront d'une garantie d'emploi à vie »*, martèle la direction.

Alors, est-ce une *« grève de nantis »*, comme l'estiment en privé les actionnaires de la CNP ? Il y a effectivement nombre de salariés en France dont l'avenir paraît plus menacé. Pourtant cette grève, suivie par environ la moitié des fonctionnaires de la CNP – les salariés de statut privé ne semblent pas suivre le mouvement –, révèle un malaise des agents sur le statut et l'avenir de la CNP.

LA CRAINTE DES SYNDICATS

Lors des élections de 1993, la CNP faisait partie des vingt et une entreprises que la droite souhaitait privatiser. En 1997, le candidat Jospin en a décidé autrement. Le ministère des finances envisage, certes, de réduire sa participation mais la Caisse des dépôts et La Poste augmenteraient la leur, afin que le secteur public conserve la majorité du capital de cette société anonyme. Mais la Caisse des dépôts et la direction de la CNP n'ont jamais caché qu'elles souhaitaient introduire la CNP en Bourse, même si le capital reste majoritairement dans les mains d'organismes publics.

La crainte des syndicats est d'autant plus grande que personne ne répond à l'une de leur principales questions : quelles sont aujourd'hui les missions de service public de la CNP ? Si l'entourage du ministre de l'économie reste silencieux sur le sujet, en revanche, la Caisse des dépôts et la direction de la CNP répondent clairement : *« aucune »*. Elles font valoir que plus de 95 % du chiffre d'affaires du leader français de l'assurance-vie se trouve en concurrence directe avec les compagnies d'assurances.

« Si nous n'avons aucune mission d'intérêt général, on ne voit pas pourquoi il y aurait des fonctionnaires à la CNP, reconnaissent les syndicalistes, *et donc notre statut est menacé. »* N'étant pas à court d'idées, ils suggèrent que la CNP pourrait offrir un service universel de prévoyance si l'Etat décidait un jour de le mettre en place pour répondre à l'exclusion. A la Caisse des dépôts, l'idée fait sourire. *« On ne peut pas être tout et son contraire »*, observe-t-on. A défaut de rassurer les fonctionnaires, la table ronde permettra peut-être aux pouvoirs publics de définir leur stratégie face à cette entreprise.

Frédéric Lemaître

CORRESPONDANCE

Une lettre de Maurice Gozlan

A la suite de l'article paru dans Le Monde *du 5 février, à propos de l'information judiciaire ouverte contre le Crédit foncier de France (CFF) et sa filiale IFM (Immobilière foncière Madeleine), et confiée au juge d'instruction Guy Ripoli, Maurice Gozlan, président de la société de promotion immobilière Groupe Actimo, nous précise que :*

1. Le Groupe Actimo a fait l'achat, en 1993-1995, de trois immeubles appartenant à IFM dans le but de les revendre. Il a dégagé globalement, à l'occasion des reventes, un bénéfice brut de l'ordre de 3 millions de francs, chiffre qui est sans rapport avec ceux cités.

2. Les ventes d'IFM à Groupe Actimo n'étaient assurément pas fictives : aucun des trois immeubles n'a réintégré directement ou indirectement le patrimoine du Crédit foncier de France ou de l'une quelconque de ses filiales.

3. Les trois ventes dont il s'est agi ont permis à IFM de faire apparaître des plus-values réelles et non fictives. Ces immeubles ont été vendus à leur prix marchand, après expertise des services spécialisés du Crédit foncier.

La création audiovisuelle française se mobilise contre l'AMI

Les auteurs et producteurs de télévision et de cinéma manifestent leur opposition à la signature en l'état du futur Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) au nom de la défense de « l'exception culturelle » française et européenne

LE MONDE du cinéma, du théâtre et de la télévision se mobilise. Les professionnels – réalisateurs, producteurs, auteurs, comédiens –, qui s'étaient déjà manifestés pour défendre l'exception culturelle française lors des négociations concernant l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), en 1993, jouent à nouveau les avant-gardes en alertant presse et sphère politique des dangers et des menaces de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).

En négociation depuis plus de deux ans dans le cadre de l'OCDE, cet accord devrait être signé les 27 et 28 avril par les ministres des vingt-neuf pays membres de l'OCDE, et en mai par leurs ambassadeurs. Mais, à partir du 16 février, des réunions d'experts doivent établir la liste des exceptions et des réserves au projet AMI. A quelques jours de cette échéance, plusieurs sociétés d'auteurs et de producteurs à la pointe de la contestation de l'AMI (ARP, SACD, SCAM, UPF, etc.) ont réitéré, mercredi 11 février, leur opposition au projet, soulignant l'importance de l'*« exception culturelle »* pour le cinéma et les œuvres audiovisuelles.

Ils ont été rejoints par les producteurs de cinéma et de télévision du Syndicat des producteurs indépendants (SPI) et par la Société des gens de lettres (SGDL), qui estime que *« l'AMI frappe l'audiovisuel, mais aussi l'édition et la presse (...) Les multinationales pourraient réaliser une percée dans le champ éditorial par l'acquisition d'entreprises de presse étroitement liées à l'édition par l'intermédiaire de groupes multimédias »*. Au cours d'une conférence de presse organisée, mercredi, au lendemain de la réunion entre plusieurs associations du cinéma et de l'audiovisuel et la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, les cinéastes Jean-Jacques Beineix, Bertrand Tavernier, le comédien Pierre Santini, le producteur Charles Gassot et l'ancien ministre communiste Jack Ralite ont interpellé le gouvernement sur le *« secret »* qui entourerait les négociations.

SILENCE ASSOURDISSANT

« Je trouve assourdissant le silence des hommes politiques et de la presse sur cette question, déclare Bertrand Tavernier. *Je m'étonne que ceux, si bavards sur Maastricht, soient profil bas sur une question qui engage notre avenir, notre identité et notre mode de vie. »* Jean-Jacques Beineix explique pour sa part qu'*« il ne s'agit pas d'un combat sectoriel mais d'un combat citoyen »*. La mobilisation devrait se concrétiser à nouveau lors d'un débat, lundi 16 février à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, à Paris, sur le thème « L'exception générale pour la culture, l'audiovisuel et l'exclusion de la propriété littéraire et artistique dans les accords AMI : une question de survie ». Les syndicats et les associations de chômeurs devraient aussi se lancer dans la mêlée, une réunion sur *« l'AMI des multinationales, l'ennemi des droits sociaux »* étant en projet, mardi 17 février, à la Bourse du travail de Paris.

Cette mobilisation a focalisé l'attention du monde politique sur l'AMI. Après l'ancien ministre socialiste de la culture Jack Lang, qui a demandé mardi 10 février dans une lettre à Lionel Jospin, de *« démobiliser l'ensemble des pays d'Europe contre le projet funeste de l'AMI »* (*Le Monde* du 10 février). Et alors que *L'Humanité* du 12 février tonnait en « une » contre *« cet AMI qui vous veut du mal »*, Robert Hue, secrétaire général du PCF, a écrit lui aussi au premier ministre pour attirer son attention sur les *« graves atteintes à la souveraineté »* de l'AMI : *« De la sphère économique à celle de la culture, c'est l'ensemble des décisions propres au développement de chaque nation qui serait mis en cause par la volonté des groupes multinationaux les plus puissants. »*

Mme Trautmann, interrogée à l'Assemblée nationale le 10 février, avait souligné que *« la position de la France doit rester en cohérence avec celle de l'exception culturelle défendue dans le cadre du GATT »*. *« Convaincre nos partenaires me semble le point essentiel dans le déroulement de ces négociations*, a-t-elle ajouté dans un entretien à l'AFP. *La France et l'Europe ne sont pas dans une position défensive mais offensive. »* Parmi les pays de l'OCDE favorables à l'exception culturelle pour la culture et l'audiovisuel, voire à d'autres secteurs (environnement, santé), figurent le Canada, l'Italie, la Belgique, la Grèce et l'Australie, alors que les Etats-Unis, le Japon, le Danemark et la Grande-Bretagne seraient prêts à voter le projet en l'état.

Yves-Marie Labé

Les réserves de Dominique Strauss-Kahn

En réponse à la question posée, mardi 4 février, à l'Assemblée nationale par le député Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise) sur l'AMI, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a contesté le caractère secret du traité en cours de négociations et précisé : *« Nous ne signerons pas l'accord si d'une quelconque manière il devait remettre en cause l'exception culturelle que la France a toujours réussi à maintenir dans les accords internationaux et à laquelle elle tient »*. Le ministre a ajouté : *« Nous ne signerons pas l'accord s'il venait à rendre possible de poursuivre cette sorte de concurrence insupportable à base de dumping social ou fiscal (...). Il y a donc de très nombreuses conditions qui sont les nôtres pour qu'il y ait un bon accord. S'il n'y a pas un bon accord, il n'y aura pas signature de la France. »*

Les principales dispositions de l'accord

FAUT-IL OU NON accélérer le phénomène de mondialisation ? L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui regroupe vingt-neuf pays les plus riches de la planète, négocie depuis 1995 un nouveau pacte économique international. Baptisé Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), ce manifeste est conçu pour faciliter les mouvements de capitaux dans le monde. Son objectif est d'étendre à l'investissement dans l'industrie, les services, le foncier, les ressources naturelles, etc., le programme de libéralisation du commerce international initié par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Depuis trois ans, l'AMI est élaboré par des experts du commerce international dans un secret quasi absolu. Les réunions se succèdent à Paris toutes les six semaines. En janvier 1997, un premier projet confidentiel de l'AMI a été rédigé, en vue d'une présentation à la réunion ministérielle de l'OCDE repoussée en mai 1998. Sans faire trop vagues. Jusqu'à ce qu'aux Etats-Unis un concert de protestations émane d'associations civiques et écologiques, avant d'être relayées en France par les représentants de la culture.

Basé sur les dispositions de l'accord sur le libre-échange nord-américain (ALENA), l'AMI amplifie ces dispositions et les applique au monde entier, d'abord aux pays de l'OCDE puis aux nations les plus pauvres. Les dispositions-clés de l'AMI sont sans ambiguïté : ses rédacteurs cherchent à ôter les obstacles qui freinent la mondialisation de l'économie de la planète. Pour ce faire, l'accord établit un ensemble de règles limitant la capacité des gouvernements à restreindre l'investissement étranger. Les règles de l'AMI comprennent ainsi *« le traitement national »* – les pays devraient traiter les investisseurs étrangers de façon aussi favorable que les nationaux. Une entreprise ne pourrait plus par exemple embaucher localement un pourcentage de cadres du pays concerné. De plus, *« la clause de la nation la plus favorisée »* s'appliquerait, les gouvernements traitant tous les investisseurs étrangers de la même façon. Une nation ne pourrait plus prévoir des sanctions pour punir un pays violant les droits de l'homme.

Sont encore en négociations *« les limitations freinant les conditions de performances »*, qui concernent notamment les exonérations fiscales et les aides gouvernementales. L'AMI exige aussi *« une interdiction de l'expropriation de l'actif sans compensation »* (les gouvernements devraient dédommager les investisseurs étrangers qu'ils privent d'une partie de leur propriété). S'ajoute *« une interdiction des restrictions de rapatriement des bénéfices ou de mouvements de capitaux »* entre pays.

Phénomène d'envergure, dans sa *« résolution des litiges entre investisseurs et Etats »*, l'AMI permettrait aux investisseurs privés de poursuivre en justice les gouvernements nationaux s'ils violent le traité. Enfin, des dispositifs de *« recul »* et d'*« immobilisme »* prévoient de libéraliser davantage les règles de l'investissement international, notamment dans les pays émergents.

Nicole Vulser

Polémique à la « Tribune de Genève »

BERNE
de notre correspondant

Dans le sillage des remous provoqués par la prochaine parution du *Temps*, issu de la fusion entre le *Journal de Genève* et le *Nouveau Quotidien* de Lausanne, les réactions sont vives dans la ville de Calvin après la mise à pied abrupte du directeur-rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*, Guy Mettan, par le groupe Edipresse. Alors qu'un membre socialiste du gouvernement genevois qualifiait cette décision d'*« inquiétante pour la liberté de la presse »*, le président des syndicats patronaux exprimait des préoccupations analogues pour la diversité de l'information. Dans une pleine page d'informations publiée mardi 10 février, la rédaction précise que la crise ainsi ouverte *« est grave pour l'autonomie du journal comme pour la liberté de la presse contrôlée par le groupe Edipresse »*. Jugeant *« inadmissible la méthode brutale utilisée pour écarter Guy Mettan »*, les journalistes disent vouloir *« sauver cette voix de Genève qu'est la* Tribune, *particulièrement au moment où, après la mort de* La Suisse, *en mars 1994, c'est maintenant le* Journal de Genève *qui va disparaître. Nous n'accepterons pas de devenir la « Pravda » d'un groupe quel qu'il soit »*.

MENACE DE GRÈVE

Responsable de la *Tribune de Genève* depuis son rachat par Edipresse en 1991, Guy Mettan avait été convoqué vendredi 6 février à Lausanne, siège du groupe, pour se faire signifier son licenciement avec effet immédiat. Ensuite, trois membres de la direction avaient été dépêchés à Genève pour mettre la rédaction devant le fait accompli et révéler le nom du nouveau rédacteur en chef. D'abord stupéfaits, les salariés du journal ont menacé de faire grève et obtenu l'ouverture de négociations.

Edipresse a tenu à préciser que *« seul un différend personnel avec Guy Mettan est à l'origine de ce problème. La* Tribune de Genève *doit continuer à jouer son rôle de grand journal régional moderne sur Genève ; à aucun moment il n'a été question de modifier cet objectif »*. Le patron du groupe, Pierre Lamunière, a reconnu que *« les choses ont été menées de manière trop brutale »*. Des négociations devraient maintenant s'engager avec la rédaction sur le choix du futur directeur du quotidien genevois. Cette crise est cependant révélatrice des résistances auxquelles se heurte Edipresse dans la réorganisation du marché des médias suisses de langue française, où le groupe lausannois occupe une position dominante.

Jean-Claude Buhrer

Astra introduit en Bourse avant la fin de 1998

LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES SATELLITES (SES), opérateur d'Astra, devrait être introduite en Bourse avant la fin de 1998. Selon Romain Bausch, directeur général de la SES, *« la décision sera prise le 15 avril à l'occasion de la réunion annuelle des actionnaires d'Astra »*. A cette occasion, les actionnaires majoritaires, de type A, menés par Deutsche Telekom (16,5 %), pourraient s'organiser *« en pool »* pour placer une partie du capital de la SES sur les marchés financiers. En revanche, les représentants de l'Etat luxembourgeois, la banque d'Etat et la Société nationale de crédit et d'investissement, actionnaires de type B, ne devraient pas participer à cette opération pour conserver leur minorité de blocage.

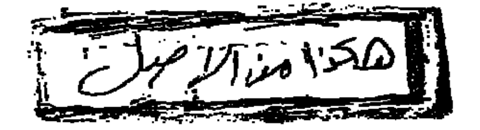
A terme, cette introduction pourrait permettre à la SES de lever des capitaux pour accompagner ses futurs projets. Avec un chiffre d'affaires 1997 en hausse de près de 25 % par rapport à 1996 (14 milliards de francs luxembourgeois), la SES autofinance actuellement ses développements.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Bruno Mégret demande la saisie d'une bande dessinée.** Le délégué général du Front national a annoncé, mercredi 11 février, qu'il poursuivait *Charlie Hebdo* et un de ses dessinateurs, Raynald Luzier (dit Luz), et demandait par référé la saisie de la BD *Les Mégret gèrent la ville*. Le référé devrait être plaidé devant le tribunal de grande instance de Paris, le 26 février. Evoquant la BD *Les Mégret gèrent la ville* (82 p., 30 F.), un hors-série de l'hebdomadaire paru le 4 février en vente jusqu'au 1er avril, M. Mégret estime que l'auteur et l'éditeur de cette bande dessinée, *« sous prétexte de caricature, le mettent en cause ainsi que son épouse dans des conditions de vulgarité jamais encore atteintes à l'égard d'un homme politique »*.

■ **L'*International Herald Tribune* ouvre un quinzième site d'impression, à Athènes.** Le quotidien américain réalisera, dans la première quinzaine de mars, une édition grecque, en anglais, avec le groupe de presse Kathimerini. Le journal, détenu par le *New York Times* et le *Washington Post*, s'apprête à changer de direction. Le 1er mars, Richard McClean sera remplacé par Peter C. Goldmark Jr, ancien président de la Fondation Rockfeller, comme président et directeur exécutif, et par Richard Wooldridge, ancien président des journaux régionaux du groupe Pearson, comme directeur opérationnel.

■ **Le groupe allemand Springer va lancer avec le groupe Amaury** une version française de *Computer Bild*. Le mensuel informatique a une diffusion de 800 000 exemplaires en Allemagne. – (*AFP*.)



■ *TOKYO a terminé en baisse de* 0,2 %, jeudi 12 février, sous la pression de ventes de contrats à terme. Le Nikkei a abandonné 30,16 points, pour finir à 17 174,93 points.

■ LE DOLLAR *restait faible face au* yen jeudi sur le marché des changes de Tokyo. Le billet vert s'échangeait à 123,15 yens, contre 123,58 yens à New York mercredi soir.

■ WALL STREET a battu un nouveau record mercredi. L'indice Dow Jones a terminé pour la première fois au-dessus des 8 300 points, à 8 314,55, en hausse de 0,22 %.

■ LE PRIX DU BARIL de pétrole brut de référence (light sweet crude), pour *livraison la plus rapprochée* en mars, a perdu 28 cents, à 16,15 dollars mercredi à New York.

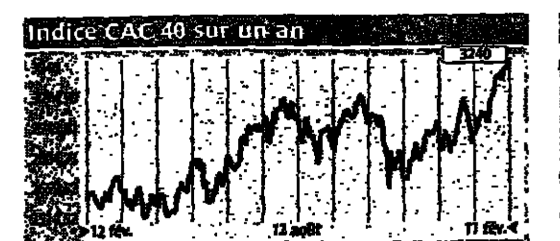
■ L'OR a ouvert en hausse jeudi 12 février sur le marché *international* de HongKong, à 300,45-300,95 dollars l'once, contre 300,25-300,75 dollars *mercredi* à la clôture.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Légère hausse à Paris



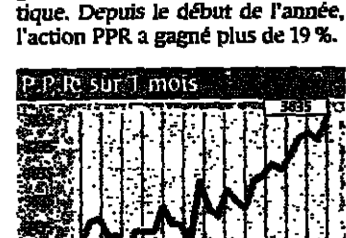
LA BOURSE de Paris a entamé la séance du *jeudi 12 février* sur une baisse insignifiante de 0,01 % de l'indice CAC 40. Quelques minutes plus tard, le CAC 40gagnait 0,09 % à 3 242,90 points.

La veille, en dépit de prises de bénéfice, la place parisienne était parvenue à battre un nouveau record, le neuvième depuis le 29 janvier. En hausse de 0,88 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a fait plusieurs petites *incursions dans* le rouge avant de terminer à 3 240 points en hausse de 0,13 %. Dans le courant de la matinée, le CAC 40 avait touché 3 272,28 points, soit un record absolu. Le marché a été *actif*, avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 11,7 milliards de francs.

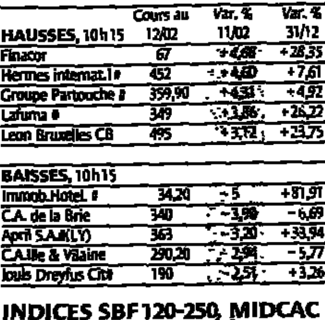
En *Europe et aux* Etats-Unis, les Bourses profitent à la fois de la baisse des taux obligataires et des bonnes perspectives de croissance. Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, reste *« optimiste »* sur la croissance française et *« sur les projections »* de 3 % pour 1998 annoncées par le *ministère* des Finances. Mais les économistes de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) se montrent *préoccupés par l'euphorie boursière. « Les réactions du marché depuis quelques semaines paraissent peu compréhensibles et peu raisonnables »*, estime Patrick Artus, directeur des études économiques de la banque.

Pinault-Printemps-Redoute, valeur du jour

L'ACTION Pinault-Printemps-Redoute (PPR) a enregistré une hausse de 2,2 %, à 3 835 *francs*, mercredi 11 février, à la Bourse de Paris. La valeur a bénéficié de l'an*nonce* d'une progression de 27 % du résultat net pour l'année 1997, à 2,63 milliards de francs (hors éléments non récurrents), qui est supérieure à la plupart des prévisions des *analystes. Le groupe* bénéficie aussi de l'intérêt des investisseurs pour les valeurs do*mestiques liées à la consommation* et considérées comme « protégées » des effets de la crise asiatique. *Depuis* le début de l'année, l'action PPR a gagné plus de 19 %.

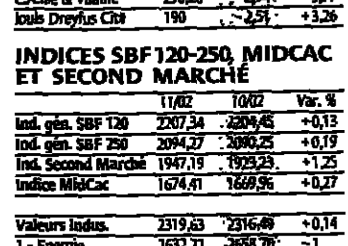


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



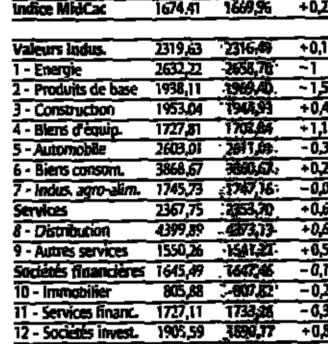
HAUSSES, 10h15	Cours au 12/02	Var. % 11/02	Var. % 31/12
Worms & Cie	386	+4,53	−13,25
Olipar	64	+3,22	−4,47
Rexel	2060	+2,38	+9,86
Dynaction	153	+2	—
Bollore Techno.	846	+1,92	+12,20
Carbone Lorraine	1935	+1,36	+2,92
Accor	1280	+1,26	+14,38
Fromageries Bel	4400	+1,14	+2,27
Lagardere	222,20	+1,13	+11,65
Ciments Francais	285	+1,06	+23,37
BAISSES, 10h15			
Gaumont #	445,10	−5,49	+1,73
Marine Wendel	815	−2,97	+19,15
Valeo	451	−2,27	+10,48
DMC (Dollfus Mi)	746	−1,89	+36,44
Fives-Lille	361,30	−1,76	−1,28
G.F.C.	555	−1,76	+5,71
Eramet	252,10	−1,65	+10,57
Spir Communic. #	437,50	−1,59	+15,74
Simco	460,10	−1,58	+13,60
Labinal	1575	−1,56	+1,74

VALEURS LES PLUS ACTIVES



SÉANCE, 10h15	*12/02 Titres* échangés	*Capitalisation* en F
France Telecom	289222	84315504,10
AGF-Ass.Gen.France	149171	48728692,40
Societe Generale	45127	38709626
Sagem SA	11765	37665129
Sommer-Allibert	131611	28957411,60
Total	42189	26875011
Axa	49666	26463954
Alcatel Alsthom	32744	25284421
Valeo	51742	23713292,50
Accor	17397	22190567

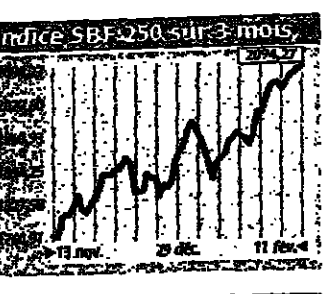
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

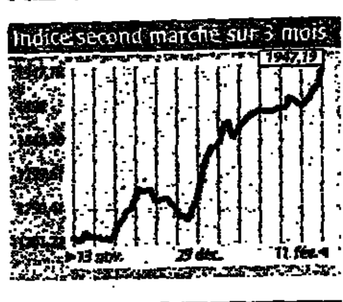


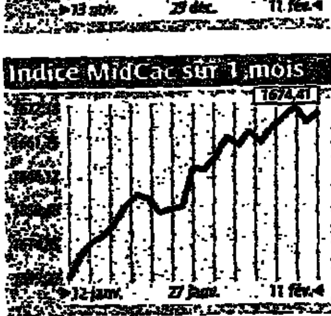
HAUSSES, 10h15	Cours au 12/02	Var. % 11/02	Var. % 31/12
Finacor	67	+4,68	+28,35
Hermes internat.1#	452	+4,60	+7,61
Groupe Partouche #	359,90	+4,34	+4,92
Lafuma #	349	+3,86	+26,22
Leon Bruxelles CB	495	+3,12	+23,75
BAISSES, 10h15			
Immob.Hotel. #	34,20	−5	+81,91
C.A. de la Brie	340	−3,98	−6,69
April S.A.#(LY)	363	−3,20	+33,94
C.A.Ile & Vilaine	290,20	−2,94	−5,77
louis Dreyfus Cit#	190	−2,51	+3,26

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	11/02	10/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2207,34	2204,45	+0,13
Ind. gén. SBF 250	2094,27	2090,25	+0,19
Ind. Second Marché	1947,19	1923,23	+1,25
Indice MidCac	1674,41	1669,96	+0,27
Valeurs Indus.	2319,63	2316,49	+0,14
1 - Energie	2632,22	2658,78	−1
2 - Produits de base	1938,11	1969,40	−1,59
3 - Construction	1953,04	1944,93	+0,42
4 - Biens d'équip.	1727,81	1708,84	+1,17
5 - Automobile	2603,01	2611,09	−0,31
6 - Biens consom.	3868,67	3860,67	+0,21
7 - Indus. agro-alim.	1745,73	1747,16	−0,08
Services	2367,75	2353,70	+0,60
8 - Distribution	4399,89	4373,13	+0,61
9 - Autres services	1550,26	1541,21	+0,59
Sociétés financières	1645,49	1647,46	−0,12
10 - Immobilier	805,88	807,82	−0,24
11 - Services financ.	1727,11	1733,28	−0,36
12 - Sociétés invest.	1905,59	1890,17	+0,82







Baisse à Tokyo, record à Wall Street

LA BOURSE de Tokyo a *terminé* en baisse de 0,2 %, jeudi 12 février, sous la pression de ventes de *contrats à terme et de prises de bénéfice* et par manque d'orientations nouvelles, selon les opérateurs. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a abandonné 30,16 points, pour finir à 17 174,93 points. L'indice Topix a perdu de son côté 1,60 point, à 1 298,70. *« Les institutionnels sont réticents à acheter activement des valeurs cycliques avant la publication des résultats fin mars »*, expliquait un courtier.

La veille Wall Street avait battu à nouveau un record, pulvérisant mercredi le sommet atteint la veille, avec un gain de 0,22 %, à l'issue d'une séance de consolidation. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a ainsi terminé pour la première fois au-dessus des 8 300 points, à 8 314,55, en hausse de 18,94 points. Wall Street a été portée par l'élan de l'envolée de mardi, jour où le Dow Jones avait fait un bond de 1,41 %, à 8 295,61, *affichant son premier record absolu* depuis le mois d'août.

Toujours mercredi, la Bourse de Londres a *terminé en* légère baisse, l'indice Footsie perdant 5,4 points (0,10 %), à 5 607,9 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 11/02	Cours au 10/02	Var. en %
Paris CAC 40	3230,78	3235,76	−0,15
New-York/DJ indus.	8291,38	8295,61	−0,05
Tokyo/Nikkei	17205,10	17205,10	—
Londres/FT100	5614	5613,30	+0,01
Francfort/Dax 30	4588,43	4525,75	+1,41
Frankfort/Commer.	1478,38	1458,18	+1,37
Bruxelles/Bel 20	3211,46	3211,46	—
Bruxelles/Général	2640,09	2626,79	+0,50
Milan/MIB 30	1261	1261	—
Amsterdam/Gé. Cbs	655,40	651,60	+0,58
Madrid/Ibex 35	713,64	706,75	+0,97
Stockholm/Affarsal	2382,66	2382,66	—
Londres FT30	3407,80	3394,20	+0,40
Hong Kong/Hang S.	10793,40	10859,20	−0,61
Singapour/Strait t	1621,25	1602,97	+1,13

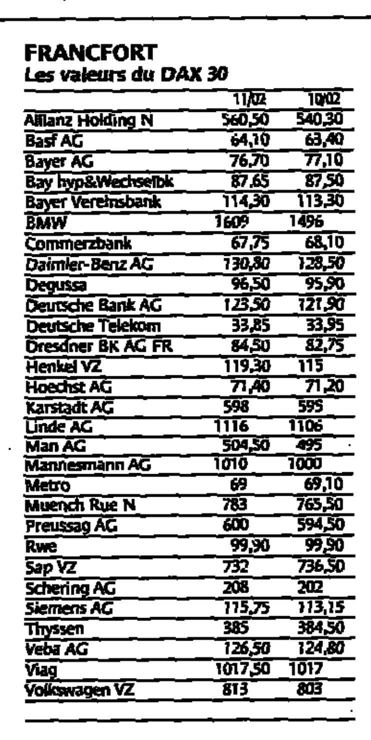
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	11/02	10/02
Alcoa	75,68	76
Allied Signal	42,18	42,87
American Express	87,37	86,75
AT & T	61,68	62,18
Boeing Co	49,18	48,62
Caterpillar Inc.	51,37	51,50
Chevron Corp.	76,31	75,50
Coca-Cola Co	68,87	68
Disney Corp.	110,75	108,50
Du Pont Nemours&Co	62,31	62,62
Eastman Kodak Co	66,68	65,75
Exxon Corp.	62,62	62,06
Gén. Motors Corp.H	63,43	63,25
Gén. Electric Co	78,43	77,68
Goodyear T & Rubbe	67,56	69
Hewlett-Packard	62,75	63,50
IBM	102,68	100,93
Intl Paper	48,18	47,56
J.P. Morgan Co	111,43	111,56
Johnson & Johnson	69,31	69,87
Mc Donalds Corp.	50,18	50
Merck & Co.Inc.	117,81	117,75
Minnesota Mng.&Mfg	88,25	86,18
Philip Moris	42,50	43,50
Procter & Gamble C	83,75	82,81
Sears Roebuck & Co	52,56	53,31
Travelers	54,25	54,50
Union Carb.	48,50	49,37
Utd Technol	86,43	87
Wal-Mart Stores	42,93	43,12

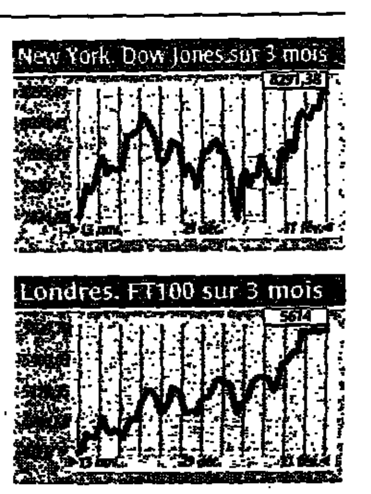
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	11/02	10/02
Allied Lyons	5,53	5,65
Barclays Bank	19,20	19,30
B.A.T. industries	5,81	5,89
British Aerospace	17,15	17,34
British Airways	5,68	5,66
British Petroleum	7,87	7,95
British Telecom	5,67	5,67
B.T.R.	1,69	1,70
Cadbury Schweppes	7,15	7,17
Eurotunnel	0,65	0,63
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	19,66	19,37
Granada Group Plc	9,08	9,07
Grand Metropolitan	5,93	5,90
Great Ic	7,57	7,61
H.S.B.C.	15,92	15,99
Impérial Chemical	10,45	10,15
Legal & Gen. Grp	6,88	6,81
Lloyds TSB	8,58	8,62
Marks and Spencer	5,70	5,85
National Westminst	11,54	11,69
Peninsular Orienta	7,44	7,37
Reuters	5,77	5,73
Shell Transport	4,18	4,30
Tate and Lyle	5,04	5,04
Zeneca	25,43	25,32

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	11/02	10/02
Allianz Holding N	560,50	540,30
Basf AG	64,10	63,40
Bayer AG	76,70	77,10
Bay hyp&Wechselbk	87,65	87,50
Bayer Vereinsbank	114,30	113,30
BMW	1609	1496
Commerzbank	67,75	68,10
Daimler-Benz AG	130,80	128,50
Degussa	96,50	95,90
Deutsche Bank AG	123,50	121,90
Deutsche Telekom	33,85	33,95
Dresdner BK AG FR	84,50	82,75
Henkel VZ	119,30	115
Hoechst AG	71,40	71,20
Karstadt AG	598	595
Linde AG	1116	1106
Man AG	504,50	495
Mannesmann AG	1010	1000
Metro	69	69,10
Muench Rue N	783	765,50
Preussag AG	600	594,50
Rwe	99,90	99,90
Sap VZ	732	736,50
Schering AG	208	202
Siemens AG	115,75	113,15
Thyssen	385	384,50
Veba AG	126,50	124,80
Viag	1017,50	1017
Volkswagen VZ	813	803



LES TAUX

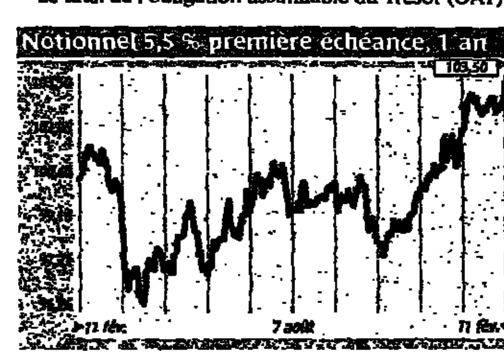
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en hausse, jeudi 12 février, soutenu par l'annonce, la veille, d'un nouveau recul du rythme d'inflation en Allemagne au mois de février. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 10 centièmes, à 103,58 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5 %, au même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en hausse, soutenues par les propos du secrétaire d'Etat au Trésor, Robert Rubin, selon lesquels les Etats-Unis connaîtront cette année *« une croissance vigoureuse et une inflation faible »*. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit à 5,85 % en clôture.



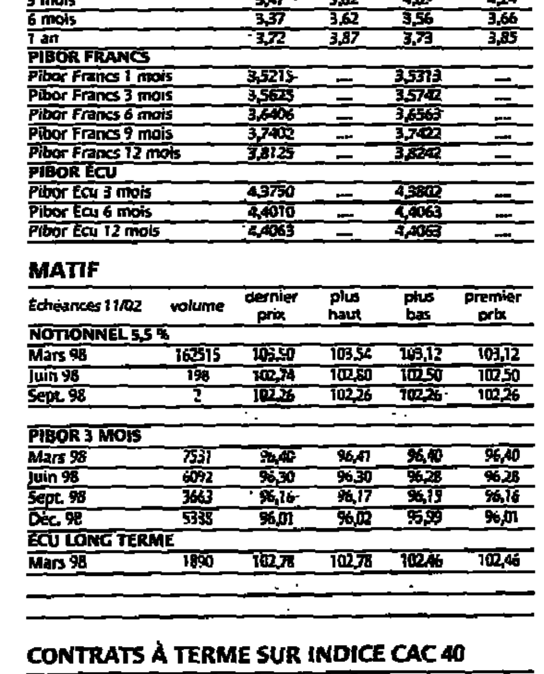
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 11/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,32	5,11	5,66	1,70
Allemagne	3,34	5,08	5,67	1,80
Grande-Bretagne	7,25	6,02	NC	2,80
Italie	6,25	5,44	5,97	2,60
Japon	0,40	1,99	NC	0,50
Etats-Unis	5,47	5,63	5,92	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 11/02	Taux au 10/02	Indice (base 100 fin 97)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)



	Achat 11/02	Vente 11/02	Achat 10/02	Vente 10/02
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,21	3,46	3,75	3,90
3 mois	3,47	3,62	4,09	4,24
6 mois	3,37	3,62	3,56	3,66
1 an	3,72	3,87	3,73	3,85
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5215	—	3,5313	—
Pibor Francs 3 mois	3,5625	—	3,5742	—
Pibor Francs 6 mois	3,6406	—	3,6563	—
Pibor Francs 9 mois	3,7402	—	3,7422	—
Pibor Francs 12 mois	3,8125	—	3,8242	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3750	—	4,3802	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4010	—	4,4063	—
Pibor Ecu 12 mois	4,4063	—	4,4063	—

MATIF

Échéances 11/02	*volume*	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	162515	103,50	103,54	103,12	103,12
Juin 98	198	102,74	102,80	102,50	102,50
Sept. 98	2	102,26	102,26	102,26	102,26
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	7531	96,40	96,41	96,40	96,40
Juin 98	6092	96,30	96,30	96,28	96,28
Sept. 98	3663	96,16	96,17	96,15	96,16
Déc. 98	5335	96,01	96,02	95,99	96,01
ÉCU LONG TERME					
Mars 98	1890	102,78	102,78	102,46	102,46

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 11/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 98	16971	3246	3283	3237	3265
Mars 98	1106	3256	3292	3252	3278,50
Avril 98	1	3282,50	3282,50	3282,50	3282,50
Juin 98	—	3218	3218	3218	3218

LES MONNAIES

US/F ↗ 6,1106 | US/DM ↗ 1,8185 | US/¥ ↗ 123,5600 | DM/F ↘ 3,3525 | £/F ↗ 9,9530

Remontée de la livre

LE DOLLAR s'inscrivait en hausse, jeudi 12 février, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 1,8165 deutschemark et 6,09 francs.

Il se repliait en revanche face à la monnaie japo*naise, à 122,90 yens*, son *plus bas niveau depuis trois* mois, affecté par l'annonce d'une nouvelle hausse des excédents commerciaux nippons.

La livre sterling remontait, à 2,9630 deutschemarks et 9,9350 francs, dopée par la publication, la veille, du rapport trimestriel sur l'inflation et par celle des minutes de la dernière réunion du conseil de la Banque d'Angleterre, qui ont relancé le scénario d'une prochaine hausse des taux d'intérêt au Royaume-Uni.

Le franc cédait un peu de terrain face à la monnaie allemande, à 3,3525 francs pour 1 deutschemark.

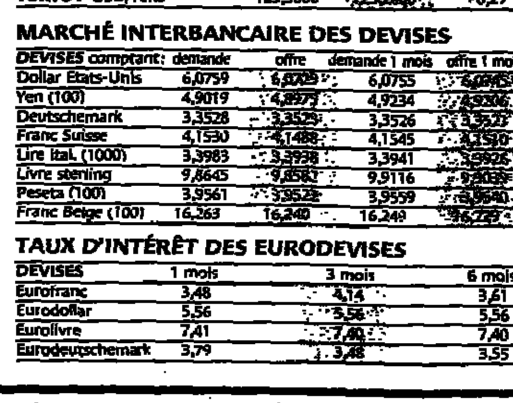
MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	*cours BDF 11/02*	*% 10/02*	*Achat*	*Vente*
Allemagne (100 dm)	335,2500	—	322	346
Ecu	6,6145	+0,12	—	—
Etats-Unis (1 usd)	6,1106	+0,65	5,7500	6,3500
Belgique (100 F)	16,2430	—	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,4300	—	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3960	+0,10	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	87,9600	−0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,4205	+0,27	7,9300	8,7700
Gde-Bretagne (1 L)	9,9530	+0,98	9,4100	10,2600
Grèce (100 drach.)	2,1210	+0,14	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,0200	+0,47	68,5000	78,5000
Suisse (100 F)	416,1100	+0,14	402	426
Norvège (100 k)	80,6300	+0,32	75	84
Autriche (100 sch)	47,6460	—	46,1500	49,2500
Espagne (100 pes.)	3,9550	+0,01	3,6400	4,2400
Portugal (100 esc.	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2544	+0,09	3,9200	4,5200
Japon (100 yens)	4,9279	+0,22	4,7200	5,0700
Finlande (mark)	110,4600	−0,08	104	115

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	12/02	11/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,8185	1,8068	+0,64
TOKYO : USD/Yens	123,5600	123,2080	+0,29

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES



DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	6,0759	6,0709	6,0755	6,0845
Yen (100)	4,9019	4,8979	4,9234	4,9306
Deutschemark	3,3528	3,3529	3,3526	3,3523
Franc Suisse	4,1530	4,1488	4,1545	4,1510
Lire ital. (1000)	3,3983	3,3938	3,3941	3,3926
Livre sterling	9,8645	9,8581	9,9116	9,9039
Peseta (100)	3,9561	3,9522	3,9559	3,9640
Franc Belge (100)	16,263	16,240	16,249	16,229

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,48	4,14	3,61
Eurodollar	5,56	5,56	5,56
Eurolivre	7,41	7,40	7,40
Eurodeutschemark	3,79	3,48	3,55

L'OR

	cours 11/02	cours 10/02
Or fin (k. barre)	58500	57500
Or fin (en lingot)	59550	59150
Once d'Or Londres	299,50	298,45
Pièce française(20f)	345	332
Pièce suisse (20f)	343	341
Pièce Union lat(20f)	339	335
Pièce 20 dollars us	2400	2560
Pièce 10 dollars us	1337,50	1350
Pièce 50 pesos mex.	2190	2215

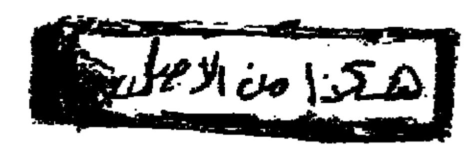
LE PÉTROLE

En dollars	cours 12/02	cours 11/02
Brent (Londres)	15,03	14,60
WTI (New York)	16,59	16,44
Light Sweet Crude	16,40	16,10

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	12/02	11/02
Dow-Jones comptant	133,49	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,62	145,02
CRB	233,26	231,63
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1664,50	1677,75
Cuivre à 3 mois	1713	1717,50
Aluminium comptant	1484,75	1480,75
Aluminium à 3 mois	1502	1576
Plomb comptant	513,75	512,25
Plomb à 3 mois	530	520
Etain comptant	5245	5250
Etain à 3 mois	5275	5340
Zinc comptant	1053,50	1059
Zinc à 3 mois	1095,50	1085,50
Nickel comptant	5467,50	5547,50
Nickel à 3 mois	5640	5725

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	708	698,50
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	338	332,50
Maïs (Chicago)	273,75	268,25
Grain. soja (Chicago)	693	680,50
Tourt. soja (Chicago)	197,40	192,30
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	75,75	75,40
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1515	1504
Café (Londres)	1721	1733
Sucre blanc (Paris)	287,50	285
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	67,53	67,15
Jus d'orange (New-York)	96,55	95,75



RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 12 FÉVRIER

Liquidation : 20 février
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 10h15

CAC 40 PARIS -0,27 %
CAC 40 : 3231,37

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	980	[illegible]	—	980
Cr.Lyonnais(T.P.)	930	925	-0,53	916
Renault (T.P.)	1955	1950	-0,25	1905
Rhone Poulenc(T.P)	2487	[illegible]	—	2490
Saint Gobain(T.P.)	1310	1300	-0,76	1263
Thomson S.A (T.P)	952	[illegible]	—	948
Accor	1264	1280	+1,26	1140
AGF-Ass.Gen.France	326	327	+0,30	320
Air Liquide	933	930	-0,32	875
Alcatel Alsthom	769	770	+0,13	760
Atos CA	930	923	-0,75	895
Axa	535	533	-0,37	475
[illegible]				

[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	126,60	127,90	+1,02	117
Adecco S.A.	2030	2050	—	1810
Adidas AG #	870	872	+0,22	875
American Express	532	532	—	480
[illegible]				
Volvo (act.B) #	164,30	—	—	163
Western Deep #	133	128,80	-3,15	119
Yamanouchi #	153,40	150	-2,21	152
Zambia Copper	14,40	14,35	-0,34	12

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

JEUDI 12 FÉVRIER

[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	380	380
Fiat Ord.	20,05	20,05
Gold Fields South	78	78
Kubota Corp.	19,10	19,10
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	44,40	44,40
Robeco	608	609
Rodamco N.V.	166,10	166,10
Rolinco	566	566
Sema Group Plc #	173,50	178,90
Solvay SA	355	355

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3: ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

JEUDI 12 FÉVRIER

[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 10h15

JEUDI 12 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	33,50	33,50
Belvedere ◆	830	830
BVRP ◆	240,20	240,20
Coil ◆	139	139
Electronique D2 ◆	400	400
FDM Pharma n. ◆	138	138
Genset ◆	450	450
Guyanor action B ◆	14,25	14,25
High Co. ◆	170	170
Infonie ◆	83	83
Joliez-Regol ◆	79,90	79,90
Mille Amis ◆	37,45	37,45
Naturex ◆	72,05	72,05
Olitec ◆	849	849
Picogiga ◆	200	200
Proxidis ◆	20	20
R21 Santé ◆	390	390
Stelax ◆	6,90	6,90

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 10h15

JEUDI 12 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	860	860
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	120	132
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3: ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 11 février

[illegible]

Crédit Mutuel

Avenir Alizes	2537,23	2487,48
CM Option Dynamique	150,74	146,71
CM Option Equilibre	285,47	279,19
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	171,32	166,73
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	942,06	942,06
Créd.Mut.Ep.Ind. C	165,59	161,76
Créd.Mut.Ep.J	23307,24	23307,24
Créd.Mut.Ep.Monde	1867,98	1837,45

Kaleis Dynamisme C	1200,21	1176,68
Kaleis Equilibre C	1136,49	1114,21
Kaleis Sérénité C	1079,34	1068,65
Latitude C	150,85	150,85
Latitude D	137,43	137,43
Oblitys D	652,84	643,19
Plénitude D PEA	231,33	225,69
Poste Gestion C	15134,45	15134,45
Revenus Trimestr. D	5251,47	5199,48
Solstice D	2379,20	2373,27

SYMBOLES
◆ cours du jour; ◆ cours précédent.

OLYMPISME Vainqueur du 10 kilomètres classique, jeudi 12 février, le Norvégien Björn Dählie a porté à six *le nombre de médailles d'or qu'il a* remportées aux Jeux d'hiver. Il dépasse ainsi les palmarès de l'Américain Eric Heiden et du Finlandais Clas Thunberg et égale ceux des Russes *Liubov Egorova et Lydia Skoblikova.* ● LES NOUVEAUX patins articulés ont



permis au Norvégien Aadne Sondral, vingt-six ans, d'améliorer le record du monde du 1 500 mètres. ● ENFANTS terribles de la glisse, les surfeurs ont vu le Suisse Gian Simmen et l'Allemande Nicola Thost s'imposer dans la première épreuve de *half pipe*. ● LE MAUVAIS *temps* a provoqué un nouveau report de la descente alpine messieurs.

Björn Dählie devient l'homme le plus titré de l'histoire des Jeux d'hiver

Ski de fond (10 km classique messieurs). Avec six médailles d'or, le Norvégien a rejoint dans la légende olympique la skieuse de fond russe Lioubov Egorova et la patineuse de vitesse soviétique Lydia Skoblikova. Mais il est encore engagé dans deux épreuves...

HAKUBA
de notre envoyé spécial

En cette pluvieuse matinée du jeudi 12 février, Philip Boit a tutoyé la légende du ski de fond. Non que l'athlète kényan ait réalisé un grand exploit (il a terminé bon dernier du 10 km disputé en style classique sur les pistes verglacées d'Hakuba, à 20 minutes du vainqueur), mais il a partagé avec celui-ci les faveurs et les acclamations du public. Surtout, il a été accueilli à son arrivée par Björn Dählie, devenu grâce à sa victoire dans cette épreuve l'homme le plus titré de l'histoire des Jeux d'hiver.

Installé en tête du classement depuis trois bons quarts d'heure, le Norvégien avait tenu à aller saluer celui qui en occupait l'autre extrémité. Il lui a fallu pour cela intercepter au passage Philip Boit, empêché par l'épuisement et une technique approximative de freinage une fois la ligne d'arrivée franchie. *« Je lui ai dit que j'étais très impressionné par le fait qu'il ait terminé la course »*, a raconté quelques minutes plus tard le sextuple champion olympique. Les mots et le souffle ont manqué à Philip Boit pour répondre.

Qu'aurait-il bien pu dire à celui qui sera sans doute l'une des grandes figures de ces Jeux olympiques de Nagano ? Björn Dählie est devenu, jeudi matin, le premier homme à cumuler six titres olympiques dans les disciplines d'hiver. Il a rejoint à ce niveau la skieuse de fond russe Lioubov Egorova, actuellement suspendue pour dopage, et la patineuse de vitesse soviétique Lydia Skoblikova, qui remporta ses six titres aux JO de 1960 et de 1964.

Mais le champion norvégien ne restera sans doute pas bien longtemps en leur compagnie : samedi 14 février, il entamera en tête le 15 km libre disputé selon la formule de la poursuite (les concurrents s'élanceront dans l'ordre d'arrivée du 10 km). L'épreuve de relais et le 50 km lui offriront deux occasions supplémentaires d'augmenter son capital-or. *« Ces dernières semaines, on m'a beaucoup parlé de cette possibilité de décrocher un sixième titre,* commente Björn Dählie. *Bien sûr, c'est fantastique d'y parvenir. Mais je crois que je n'en profiterai vraiment que dans quelques années, quand je serai grand-père et assis au coin du feu. » « Aujourd'hui,* poursuit-il, *je suis avant tout content de ma course. Je me posais des questions après ma 20e place du 30 km. Ma compagne m'a dit que j'avais sans doute oublié le secret pour aller vite... En plus, il a fallu modifier complètement le fartage des skis quand la pluie s'est mise à tomber, trente minutes avant le départ, bouleversant toutes les données. Je n'étais sûr de rien. »* Björn Dählie a désormais dépassé son idole de jeunesse, le Suédois Gunde Svan, et celui qui fut son coéquipier, ami et rival, le quintuple champion olympique Vegard Ulvang.

Il lui a pourtant fallu du temps pour être vraiment accepté par les siens. Longtemps, sa discrétion naturelle le desservit : on lui préférait l'esprit aventurier et le verbe acéré de Vegard Ulvang. Cette situation ne lui déplaisait pas. *« Quand la presse norvégienne débarquait, je poussais Vegard devant,* confiait-il récemment à *Nordic's*, un magazine spécialisé. *Il disait un ou deux trucs polémiques, tout le monde m'oubliait et je remontais dans ma chambre. »*

Ce père tranquille du ski norvégien a pourtant fini par céder aux attraits de la gloire. Son palmarès a fait venir à lui les sponsors, longtemps découragés par le manque d'aspérité du personnage, et ses contrats publicitaires font aujourd'hui de lui le plus riche des sportifs norvégiens. Il anime une fois par mois une émission de télévision consacrée à la nature et à l'aventure, il a lancé une ligne de vêtements de sport : ce trentenaire aux faux airs de Stefan Edberg, père de deux enfants, assume désormais son statut de star du sport scandinave, jusque dans la froideur qu'il affiche en permanence et qui instaure d'emblée une certaine distance avec ses interlocuteurs.

PHYSIQUE EXCEPTIONNEL

Mais Björn Dählie est avant tout un champion aux qualités physiques et morales exceptionnelles. Les résultats des tests de capacité pulmonaires et de résistance à l'effort auxquels il se livre chaque année le placent loin devant ses coéquipiers. Ces qualités intrinsèques ne seraient rien sans une volonté de fer que la gloire n'a en rien émoussée.

Adolescent, il affirme n'avoir jamais hésité à effectuer une sortie d'entraînement, quel que soit le temps, et avoir plus d'une fois skié sous la pluie et dans la nuit scandinave, s'éclairant à l'aide d'une lampe frontale. Aujourd'hui encore, malgré un emploi du temps surchargé, il veille à préserver ses deux séances quotidiennes d'entraînement et ne rechigne pas devant des sorties à ski qui peuvent atteindre trois heures.

La carrière de Björn Dählie a été jalonnée de succès qui font de lui le plus grand « fondeur » des temps modernes. Il a remporté à 5 reprises la *Coupe du monde*, ainsi que 24 médailles (dont 15 d'or) en 33 courses disputées lors des championnats du monde ou des Jeux olympiques. Le skieur de la région d'Oslo n'a cependant jamais digéré *son plus cuisant revers* : à l'arrivée de l'épreuve de relais des Jeux de Lillehammer, en 1994, devant un public tout acquis à sa cause, il avait été battu au sprint par l'Italien Silvio Fauner. A priori un minuscule accroc sur sa tunique de champion. Mais lundi prochain, à Hakuba, Björn Dählie prendra son relais avec la volonté de réparer l'affront. Cet homme-là n'aime que la perfection.

Gilles van Kote

Deuxième médaille d'or pour Larissa Lazutina

La Russe Larissa Lazutina, déjà couronnée dans le 5 km classique, a gagné le 10 km poursuite (en style libre), jeudi 12 février. Première à s'élancer sur la piste grâce à sa victoire de mardi, la championne olympique a fait cause commune avec la Tchèque Katerina Neumannova, partie 5 secondes après elle, lui laissant les relais dans les descentes, qu'elle n'affectionne pas particulièrement. Larissa Lazutina a remporté son deuxième titre et sa troisième médaille (elle a terminé 2e du 15 km, dimanche 8 février), elle qui n'était pas montée sur le podium individuel lors des JO de 1992 et 1994. Katerina Neumannova, doublée in extremis par la championne olympique russe du 15 km, Olga Danilova, a pris la troisième place.

Malgré la méforme d'Elena Vâlbe, dix fois championne du monde, qui était a priori son meilleur atout, l'équipe russe de ski de fond féminin, entraînée par Alexandre Grouchine, vient de réussir son deuxième doublé et de remporter son troisième titre.

La solitude glacée de Cédric Kuentz, unique patineur de vitesse français

NAGANO
de notre envoyée spéciale

Cédric Kuentz est une espèce de dinosaure du sport français, dernier représentant national du patinage de vitesse sur longue piste en voie d'extinction. Une particularité qui ne lui vaut aucun traitement de faveur. Bien au contraire. Cet athlète âgé de vingt-quatre ans, vice-champion d'Europe du 1 500 m, et qui s'est classé 37e de l'épreuve olympique, jeudi 12 février à Nagano, a commencé à tourner sur l'anneau en glace naturel de Chamonix – *non réglementaire avec 333 m au lieu de 400* – il y a treize ans.

Dès la première année, il devient champion des Alpes, s'illustre en championnat de France à Grenoble. *« A l'époque, il y avait du monde »*, soupire-t-il. Il pratique aussi le short-track (patinage sur piste courte) jusqu'en 1992. Mais l'anneau de Grenoble disparaît et celui des Jeux olympiques d'Albertville, dont Cédric a « ouvert » les épreuves, est démonté au lendemain de la cérémonie de clôture.

La Fédération française des sports de glace, contraintes de les envoyer en stage à l'étranger commence à trouver ses patineurs de vitesse *coûteux et encombrants*. Kuentz raccroche à l'été 1994. *« Nous n'avions plus d'entraîneur,* dit-il, *les aides personnalisées n'arrivaient plus. Je n'avais pas d'autres ressources. »* Il travaille un mois à la mairie de Chamonix, puis comme technicien de machines à sous au casino.

En février 1995, Frédéric Ancet, un ami devenu entraîneur de l'équipe de France et Thierry Lamberton, ancien patineur de vitesse, *convainquent* Cédric de l'avantage de reprendre l'entraînement. Après deux stages en Allemagne et en Italie, il bat les records de France du 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m et 5 000 m en mars à Calgary (Canada).

La saison 1995-1996 est pleine de promesses. La FFSG, *malgré son bilan financier alarmant*, s'est offert les services de l'Américain Peter Mueller, champion olympique du 1 000 m en 1976 et ex-entraîneur de Bonnie Blair, la patineuse la plus médaillée avant l'Allemande Gunda Niemann. Sa méthode est éprouvée et Cédric termine 4e sur 1 500 m aux championnats d'Europe. Mais à l'été 1996, Mueller signe un contrat avec la puissante Fédération néerlandaise. A la FFSG, la situation financière est *de plus en plus mauvaise*. Le nouveau coach, Thierry Lamberton, est licencié économique en 1997 et finit la saison, *« payé par les Assedic »*. Malgré tout, Kuentz se maintient dans le premier groupe en *Coupe du monde*.

Peter Mueller propose alors à Kuentz de s'entraîner avec ses sprinteurs néerlandais. *« Il reçoit un peu d'argent de la FFSG »*, dit Cédric. Mais le Français se retrouve souvent seul lors des compétitions, sans personne pour organiser la logistique ni pour lui indiquer sur la piste les indispensables temps de passage. Dimanche 8 février, il a dû solliciter l'aide d'un coach italien. *« Peter, qui n'avait pas d'athlètes engagés, ne pouvait venir sur la glace,* explique Kuentz. *Ça aurait créé des problèmes avec la Fédération néerlandaise qui ferme les yeux sur le fait que je m'entraîne avec son groupe. »*

« J'AI FAILLI TOUT ARRÊTER »

En décembre 1997, en arrivant sur une épreuve de Coupe du monde, Kuentz a découvert que la FFSG *« qui perd régulièrement (ses) fax »* ne l'avait pas inscrit. *« J'ai failli repartir et tout arrêter »*, dit-il. Son épouse l'a *raisonné. Il bouillonne* cependant en entendant la secrétaire qui lui sert d'interlocutrice à la FFGS lui reprocher de *« coûter cher »*. Juste avant les Jeux olympiques, il devient pourtant vice-champion d'Europe du 1 500 m. Bernard *Goy, le président de la FFSG ne le félicitera* pas pour antant. *« Je ne l'ai jamais rencontré »*, dit Kuentz.

Ses fins de mois sont difficiles. Il vit avec 7 000 francs par mois d'aides personnalisées *sur neuf mois, ceux qu'il passe en exil* sur les anneaux de vitesse allemands, américains, canadiens ou néerlandais. Il ne revient près des siens que *« cinq ou six jours par mois »*. A l'intersaison, *il travaille au téléphérique* de l'Aiguille du Midi. Son « employeur », la Société touristique du Mont-Blanc (STMB), qui est aussi celui de sa femme, lui a accordé une subvention de 20 000 francs pour cette saison, et la ville de Chamonix lui donne 5 000 francs *par an. Il a osé un courrier* à Edouard Balladur. L'ancien premier ministre, chamoniard de cœur, a accusé réception et promis d'étudier le dossier. Depuis, plus rien.

« Vivre de ma passion comme le font d'autres sportifs de haut niveau m'est impossible, dit Kuentz. *C'est un cercle vicieux. Pour être aidé, il faut faire des résultats par ses propres moyens. »* Mais comment réussir dans un sport olympique lorsqu'on ne peut s'entraîner l'esprit libre ? Il souhaiterait avoir les moyens *d'exploiter un potentiel évident* après seulement quatre saisons internationales effectuées dans des conditions pour le moins déstabilisantes. Aux Jeux olympiques de Salt Lake City en 2002, aux Etats-Unis, Cédric Kuentz *aura vingt-huit ans : l'âge de la maturité pour* un patineur « de fond ». Mais, s'il ne trouve pas d'ici là un sponsor privé, la négligence de la FFSG et des hautes autorités sportives françaises à son égard aura sans doute eu raison *de sa détermination à patiner* pour son pays.

Patricia Jolly

Les Alpes japonaises dans la tourmente

NAGANO
de notre envoyé spécial

Après le soleil du mercredi, une méchante pluie glacée a douché, jeudi 12 février, les espoirs des organisateurs des Jeux.

Déjà reportée deux fois, la descente alpine, dont le départ avait été programmé à une heure très matinale pour précéder l'arrivée prévue du mauvais temps, a dû être annulée une nouvelle fois.

Et les prévisions météo, assez précises, n'étaient guère favorables : *« risque de foudre, de vent violent, de redoux* (la température dans la partie supérieure de la piste devant atteindre les 3 degrés) *et donc d'avalanche »*, indiquait le bulletin à court terme pour Hakuba, site des épreuves alpines, où, depuis le coup d'envoi des JO, samedi 7 février, seuls le slalom de combiné messieurs et le super-G dames ont pu avoir lieu.

Compte tenu des caprices du temps habituels semble-t-il dans la région à cette période de l'année, c'est donc une partie serrée que doivent jouer les organisateurs. *« Nous devrions avoir des chutes de neige pendant la nuit* [de jeudi], *mais un temps clair demain [vendredi]. Nous avons reporté le super-G messieurs à un autre jour, qui n'a pas encore été fixé afin de pouvoir disputer la descente messieurs* [départ à 2 h 15, heure de Paris], *puis la descente du combiné messieurs* [départ à 6 heures, heure de Paris] *»*, a déclaré Gianfranco Kasper, secrétaire général de la Fédération internationale de ski (FIS).

« Pour cette semaine, je reste optimiste », a déclaré M. Kasper, qui se souvient qu'en 1984, à Sarajevo, les descentes messieurs et dames n'avaient pu avoir lieu que trois jours avant la fin des épreuves.

ENTRE LA MER ET LA SIBÉRIE

Outre les deux descentes messieurs, deux descentes dames et le super-G messieurs, il reste à disputer les épreuves techniques, slalom et slalom géant messieurs et dames. *« Nous pourrions avancer les épreuves techniques. Nous avons la possibilité de le faire, nous avons de la place. »*

« Bien sûr que nous sommes préoccupés », a reconnu M. Kasper. *« Mais, lorsque le Comité international olympique a décidé d'attribuer les Jeux à Nagano, il connaissait la météo dans cette région. Le Japon est entouré par la mer avec la Sibérie au-dessus. Une seule barrière arrête le mauvais temps, et ce sont les Alpes japonaises. »*

S. B.



DIMITRI IUNDT/TEMPSPORT

Le public subit les aléas météorologiques avec le sourire : le Japon a déjà gagné deux médailles d'or depuis le début des Jeux.



Il manque un tour dans le sac de Candeloro-D'Artagnan

Patinage artistique (messieurs). Les quadruples sauts sont exécutés par tous les candidats au titre, sauf le Français



DIMITRI IUNDT/TEMPSPORT

Philippe Candeloro est en forme. Il peut créer la surprise avec son programme « D'Artagnan ».

NAGANO
de notre envoyée spéciale

Lorsque Kurt Browning, le Canadien, a réussi une quadruple boucle piquée parfaite aux championnats du monde de Budapest (Hongrie) en 1988, il était prévisible que les « quatre tours en l'air » s'imposeraient bientôt dans les programmes libres de patinage artistique masculin.

Le processus est désormais irréversible. La saison dernière, au championnat du monde de Lausanne, le Russe presque inconnu Konstantin Kostin imitait Browning. Le jeune Chinois Zhengxin Guo devenait, lui, le premier patineur à réaliser deux quadruples boucles piquées dans un programme libre, dont une en combinaison avec une double boucle piquée. Le Canadien Elvis Stojko – auteur de cette combinaison la saison précédente – faisait monter les enchères avec une combinaison unique au monde – combinaison quadruple boucle piquée-triple boucle piquée – qui l'envoie tournoyer dans les airs pendant une seconde et demie et lui a permis de gagner son troisième titre mondial (1994, 1995, 1997).

Aux championnats d'Europe, fin janvier à Milan, les Russes Alexei Yagudin et Egueni Plushenko, âgés de dix-huit et quinze ans, respectivement premier et deuxième, ont réussi chacun un quadruple. *« C'est très facile, nous y parvenons depuis longtemps à l'entraînement »*, assurent malicieusement d'une seule voix les deux élèves d'Alexei Mishin, à Saint-Pétersbourg. Et l'autre Russe de choc, Ilia Kulik, le passe régulièrement.

Parmi les favoris pour le podium olympique, seul l'Américain Todd Eldredge, blessé une partie de la saison, n'en a pas encore réussi un cette année en compétition. « Le quad », comme les patineurs appellent entre eux cet exercice, est donc le centre de toutes les conversations à Nagano. Dans le camp français, c'est un sujet qu'on préfère éviter.

« JE L'AI PERDU... »

Cette évolution technique est une vraie guigne pour Philippe Candeloro. *« Je passais le quadruple il y a quelques saisons, puis je l'ai perdu »*, dit le Français, qui met toujours un point d'honneur à se distinguer de la masse. *« Quatre tours en l'air, c'est la limite pour un être humain »*, appuie avec à-propos son entraîneur André Brunet. Seulement cinquième aux championnats d'Europe de Milan, Candeloro ne pouvait compter que sur la netteté de son patinage dans le programme court, prévu jeudi 12 février dans la soirée à la patinoire White Ring.

En cas de réussite, il lui faudrait encore un programme libre irréprochable et une cascade de défaillances chez ses brillants sauteurs de concurrents pour pouvoir rêver au podium. Son seul véritable atout ? L'aura dont il jouit auprès du public japonais, friand des rôles qu'il interprète sur la glace, et un mental hors du commun dans les grands rendez-vous où il n'est pas attendu.

Le Français a bénéficié en décembre dernier d'un déplacement à Nagano financé par la Fédération française des sports de glace (FFSG). En retard, comme souvent, dans sa préparation, il est venu tester son programme libre au gala du Trophée NHK, pour lequel il n'était pas retenu. Les juges ont ainsi eu une occasion supplémentaire d'appécier le contenu créatif de son « D'Artagnan ». Il a fait un triomphe.

Fort de cette expérience, le « showman » français veut croire en ses chances olympiques. La pression à laquelle seront soumis les favoris sera plus forte que jamais. Il ne compte pas vraiment parmi eux. *« Si je réussis mon programme court à Nagano,* disait-il aux championnats d'Europe, *je serai en position d'outsider. »* Nombre de ses rivaux aspirent à une reconversion dans le lucratif patinage professionnel. Ils savent aussi que seule la plus haute marche du podium olympique vaudra vraiment de l'or. Ils tenteront l'impossible pour y accéder. L'originalité de Philippe Candeloro lui a déjà procuré cette cote d'amour indispensable dans les tournées d'exhibition, ce qui lui laisse un peu plus de liberté.

Brian Boitano, champion olympique en 1988 à Calgary, donne d'ailleurs au Français des raisons d'espérer quelque chose de son déplacement au Japon. Dans l'hebdomadaire *Newsweek*, l'Américain compare le quadruple saut au tie-break du tennis. *« Un seul grand bond ne devrait pas suffire,* dit-il. *Il s'agit de patinage artistique, pas d'une compétition d'athlétisme, et le classement olympique récompense souvent mieux ceux qui ont tenu le coup que ceux qui ont sauté le plus haut. »*

P. Jo.

Le half pipe, trublion des Jeux

Surf des neiges. Arrivée un peu par hasard au programme olympique, la discipline fait tout pour conserver un esprit à part

SHIGA KOGEN
de notre envoyé spécial

De loin, la piste de Kanbayashi pourrait aisément passer pour un banal site olympique, discrètement posé à mi-pente d'une étroite colline boisée. De près, elle ne ressemble à rien de connu. A rien, au moins, qui ait jamais été aperçu dans le décor blanchâtre dont se servent les Jeux d'hiver. On n'y aperçoit rien d'autre qu'un long goulet de glace creusé à mi-pente et ceinturé de bleu. Un large mur d'enceintes acoustiques déverse en continu un assourdissant mélange de rock, rap, dance et techno. Le public, une foule adolescente assise à même le sol, se laisse souvent aller à onduler en rythme.

Explication : le site de Kanbayashi reçoit un nouveau venu aux Jeux, le half pipe, l'une des deux disciplines du surf des neiges, la plus « fun ». Un invité de plus pour une quinzaine olympique qui ne sait plus dire non. Plus proche du skateboard que de l'image que la tradition aime montrer du ski, le half-pipe semble peu à sa place dans le décor des Jeux. Question de règlement. Et plus encore d'état d'esprit.

Son principe ? Simple. Et même simpliste, avancent ses détracteurs. Les surfeurs se lancent dans la gouttière géante en zigzaguant d'un bord à l'autre. Ils se servent des murs latéraux que forme le goulet pour combiner les figures et donner à leur effort, en apparence anecdotique, une amorce de danger et un air d'acrobatie.

Peu importe le temps ou le respect des règles, puisqu'il n'existe pas de chronomètre et moins encore de code à respecter. Au bas de la piste, les cinq juges de la compétition font un tri souvent complexe parmi la trentaine d'engagés. Ils notent la technique, la hauteur des sauts, la rotation, le mérite et la réception.

Son label olympique, le half-pipe l'a gagné sans vraiment l'avoir demandé. Invité surprise d'un événement sûrement trop vieux pour lui, il ose timidement un signe de gratitude. Mais ses troupes peinent encore à se croire dans la place. Jean-Baptiste Charlet, le plus jeune des quatre surfeurs français, en fait l'aveu sans le moindre embarras.

« NI MIEUX NI MOINS BIEN »

« Les Jeux ? Je ne vois pas la différence avec une autre épreuve, raconte-t-il en essuyant la neige humide qui couvre sa planche de surf. *Ce n'est ni mieux ni moins bien. On est entre nous, on fait notre épreuve. La seule vraie différence, ce sont les trois médailles qui seront remises ce soir aux trois premiers. »*

Le poids de la tradition, la force de l'olympisme, ces cinq anneaux dessinés sur la neige et visibles depuis tous les angles de la piste ? Jean-Baptiste s'offre un bref silence, une courte réflexion et ose sa réponse d'une mine perplexe : *« Non, vraiment, je ne vois pas les choses ainsi. On m'avait fait tout un plat de la cérémonie d'ouverture, j'y suis allé pour voir, mais j'ai ressenti nettement moins d'émotion que l'an passé aux championnats du monde juniors. Dans l'équipe de snowboard, on a tous joué le jeu et accepté pour une fois de faire disparaître de nos tenues les noms de nos sponsors. Regardez, je porte l'uniforme de l'équipe de France. Mais ce n'est pas l'idéal. La compétition, moi, je la conçois avant tout comme un moyen de gagner de l'argent. Je veux vivre du surf. Peu m'importe de collectionner les médailles. »*

Détail sans surprise : ce jeune Chamoniard, arrivé dans le surf après onze années de ski alpin, ne traînera pas en route sur le chemin du retour. Il a prévu de longue date de quitter Nagano au lendemain de la finale dont il a pris la 12e place. *« Je dois faire pour l'un de mes sponsors une tournée de promotion dans plusieurs stations japonaises »*, avoue-t-il dans un sourire, visiblement très fier d'avoir été choisi pour ce voyage publicitaire. Que fera-t-il de l'argent ? *« Un voyage,* répond-il. *Pour moi, le snowboard n'est pas une fin, mais simplement un moyen de me payer, l'été, un ou deux mois de vacances à faire du surf de mer dans un pays lointain. »*

Ross Rebagliati garde sa médaille d'or

Le tribunal arbitral du sport a cassé, jeudi 12 février, la décision du Comité international olympique (CIO), qui avait disqualifié la veille le surfeur canadien Ross Rebagliati (premier du slalom géant) pour usage de marijuana. Jean Philippe Rochat, secrétaire général du TAS, a précisé que la Fédération internationale de ski et le CIO avaient des avis divergents à propos de la classification de la marijuana dans les substances interdites. Seul un accord sur ce point aurait pu donner une base juridique à une sanction. Le champion olympique s'est présenté à la police japonaise, jeudi. Posséder de la marijuana peut valoir une peine maximum de 5 ans de prison au Japon.

A Kanbayashi, Jean-Baptiste Charlet n'était sans doute pas le seul à poser, ce jeudi 12 février, un regard plus que distant sur l'épreuve olympique. Pourtant, le vainqueur du jour, le Suisse Gian Simmen, pourra se vanter éternellement d'avoir été le premier de l'histoire devançant pour la circonstance le Norvégien Daniel Franck, médaille d'argent, et l'Américain Ross Powers, médaille de bronze.

Alain Mercier

Tout est là pour le succès, sauf la star, Terje Haakonsen

NAGANO
de notre envoyé spécial

L'arrivée du snowboard aux Jeux olympiques ne fait pas forcément l'unanimité dans un milieu qui se veut rebelle et décalé. Les réfractaires dénoncent *« la récupération »* de leur sport par les instances olympiques. Et vilipendent *« l'opportunisme hypocrite »* de tous ceux qui acceptent aujourd'hui de jouer les Jeux.

Après avoir honni toute assimilation, les snowboarders ont été de plus en plus nombreux à penser, au fur et à mesure qu'approchait l'échéance de Nagano, que la vitrine olympique allait leur offrir une incomparable exposition médiatique et une chance inespérée de soigner leur image. Car, dans ce sport jeune et en pleine expansion, c'est bien l'image qui compte en priorité.

Les compétitions de Nagano sont pour les snowboarders non pas une fin en soi, mais d'abord un moyen de se faire (re)connaître et respecter, afin d'exploiter ensuite la notoriété et la légitimité que la performance confère. Les meilleurs espèrent profiter de la plus-value olympique pour (re)négocier leurs contrats d'image et continuer à tourner des films, se produire en vidéos, s'exposer dans les magazines, participer à des shows sur invitation et faire rêver des millions de gamins et d'adolescents en quête d'identification.

SYSTÈME EFFICACE

En dix ans de croissance exponentielle, le phénomène snowboard, parfaitement en phase avec les aspirations et le comportement des jeunes, a su composer à merveille avec les règles les plus efficaces du marketing, de la publicité, de la communication et de la médiatisation. Sous l'impulsion de fabricants créatifs et bien inspirés, le snowboard a fabriqué un efficace système de « starification » des sportifs les plus porteurs, tout heureux de devenir, chèques et royalties à l'appui, des publicités vivantes pour leurs sponsors ou fournisseurs.

La grande vedette mondiale du freestyle est un Norvégien. Il s'appelle Terje Haakonsen. Pour les snowboarders du monde entier il est tout simplement Terje. « La » référence. Le Ronaldo ou le Jordan du snowboard. Il est triple champion du monde et quintiple champion d'Europe. Il gagne tout et partout. Mais « E. T. », comme on le surnomme aussi, n'est pas à Nagano. Il boycotte, avec la bénédiction de son principal employeur, l'emblématique Jack Burton.

Haakonsen a annoncé sa décision le 6 janvier. Le Norvégien ne veut pas *« cautionner le climat de corruption »* qui a présidé à l'intégration du snowboard aux JO. Il déplore en fait que le Comité international olympique ait confié l'organisation des compétitions à la Fédération internationale de ski (FIS), plutôt qu'à International Snowboard Federation (ISF), laquelle, estime-t-il, a énormément fait pour son sport.

Haakonsen ne perd pas grand-chose à manifester ouvertement sa mauvaise humeur. Au contraire. Il est le seul à avoir eu le courage de se rebiffer, et son absence dévalue la performance des médaillés du jour. Question image, Terje a tout gagné cet hiver, y compris les derniers « contests » en salle et les 200 000 dollars qui allaient avec. Il n'avait pas besoin de l'or de Nagano pour donner plus d'éclat à son aura.

Gilles Chappaz

Tae Satoya et Hiroyasu Shimizu, au bonheur du Japon

TOKYO
de notre correspondant

« Nous sommes heureux pour le Japon. » Avec un grand sourire, le présentateur du journal télévisé du soir sur la chaîne nationale NHK annonçait, mercredi 11 février, la médaille d'or de Tae Satoya, la première d'une Japonaise aux Jeux d'hiver. Ce fut doublement un grand jour pour le Japon, qui célébrait sa fête nationale : l'anniversaire de la fondation mythique du pays par l'empereur Jimmu en 660 avant Jésus-Christ. La nouvelle de la victoire de Tae Satoya, qui a donné lieu à des éditions spéciales d'une page de plusieurs journaux, a quelque peu éclipsé les polémiques que provoque le jour férié le plus controversé : aboli après la défaite de 1945, puis rétabli en 1966, il sanctionne la fiction de la continuité de la lignée des empereurs depuis les temps immémoriaux des mythes.

La veille, la médaille d'or obtenue par Hiroyasu Shimizu dans le 500 m de patinage de vitesse avait déjà réveillé l'intérêt des Japonais pour des Jeux accueillis jusqu'à présent avec plus d'indifférence que de passion par une opinion assombrie par la récession et une suite sans fin de scandales politico-financiers. Dans cette atmosphère de malaise national, le triomphe du *« petit géant »*, comme l'a surnommé la presse en raison de sa taille (1,61 m), est devenu l'une de ces sagas sentimentalo-édifiantes qu'affectionnent les Japonais, pleines d'endurance dans l'adversité, de piété filiale et de détermination.

« Je suis plus petit que les autres, mais je voulais montrer au monde qu'en dépit de ma taille je pouvais être le meilleur », a déclaré le héros. Avec un telle « accroche », l'histoire de sa marche vers la victoire prenait une dimension de parabole nationale.

UN DAC DE CIMENT SUR LE DOS

Il est vrai que la vie n'a pas gâté le petit Shimizu : une famille modeste, un père mort lorsqu'il était lycéen et une mère qui a travaillé sur les chantiers pour permettre à son fils de s'entraîner. Et c'est à la mémoire de ce père qui l'aida à ses débuts sur les patins – plaçant sur son dos un sac de ciment pour le contraindre à se plier sur la glace ! – que le héros a dédié sa médaille. Le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a d'ailleurs téléphoné à Shimizu pour lui dire que sa victoire était *« un exemple de piété filiale »*.

La victoire de la *« supergirl »* Tae Satoya suscite d'autant plus d'euphorie et d'émotion (son père, qui était son entraîneur, est mort il y a sept mois) qu'elle est une surprise. Alors qu'en saut à skis (discipline reine pour les Japonais aux Jeux d'hiver), au tremplin de 90 m, les favoris Funaki (2e, tout de même) et Harada (5e) ont déçu les spectateurs qui avaient apporté leurs petits drapeaux, Tae Satoya s'est révélée être la meilleure. La pression énorme qui, dans le pays organisateur, pèse sur les épaules des favoris a fait perdre une partie de leurs moyens aux sauteurs, écrasés de responsabilités. Tae Satoya, elle, se contentait de faire le mieux possible sans espérer une médaille. Et elle l'a obtenue.

Philippe Pons

PODIUMS

PATINAGE DE VITESSE

1 500 m messieurs
Le Norvégien Aadne Sondral, 26 ans, a amélioré le record du monde du 1 500 m en patinage de vitesse de 99 centièmes. Vainqueur de l'épreuve en 1 min 47 s 87, il a décroché la médaille d'or, devant les Néerlandais Ids Postma (1 min 48 s 13) et Rintje Ritsma (1 min 48 s 52), ancien recordman du monde, qui avait obtenu la médaille d'argent du 5 000 m, lundi 9 février. Le Français Cédric Kuentz a pris la 37e place.

SKI DE FOND

10 km classique messieurs
Le fondeur norvégien Bjorn Dählie a conservé son titre du 10 km classique, malgré une mise en action désordonnée, au cours laquelle il a trébuché à plusieurs reprises. Vingtième du 30 km le 9 février, Björn Dählie s'est imposé cette fois en 27 min 24 s 5 devant l'Autrichien Markus Gandler et le Finlandais Mika Myllylä. Grâce à ce sixième titre olympique, Björn Dählie, 30 ans, devient l'athlète masculin le plus titré de l'histoire des Jeux d'hiver, à égalité avec la fondeuse russe Lioubov Egorova et la patineuse de vitesse russe Lydia Skoblikova. Les Français Vincent Vittoz et Philippe Sanchez ont terminé aux 24e et 59e places.

10 km libre poursuite dames
Larissa Lazutina, 32 ans, a décroché sa deuxième médaille d'or aux Jeux olympiques de Nagano, dans le 10 km libre de poursuite, une course perturbée par une pluie glaciale et un vent violent. La fondeuse russe, déjà championne olympique du 5 km classique, a devancé sa compatriote Olga Danilova, qui l'avait battue dans le 15 km classique, et la Tchèque Katerina Neumannova, 2e du 5 km. Les Françaises Sophie Villeneuve, Karine Philippot et Annick Pierrel ont terminé aux 27e, 33e et 37e places.

SNOWBOARD

Half pipe hommes
Le Suisse Gian Simmen, 21 ans, s'est imposé dans l'épreuve de half pipe messieurs de snowboard avec 85,2 points. Sans aucune victoire à son palmarès jusqu'alors, il a devancé le Norvégien Daniel Franck et l'Américain Ross Powers. Les trois finalistes français Guillaume Chastagnol, Jonathan Collomb-Patton et Jean Charlet ont pris les 5e, 10e et 12e places.

Half pipe dames
L'Allemande Nicola Thost, 20 ans, a gagné la médaille d'or de l'épreuve de half pipe avec 74,6 points. La Norvégienne Stine Kjeldaas a obtenu la médaille d'argent et l'Américaine Shannon Dunn celle de bronze.

HOCKEY SUR GLACE

Le Japon a obtenu, jeudi 12 février, la 13e place du tournoi en s'imposant devant l'Autriche aux tirs au but (2-1 dans la seconde série), alors que les deux équipes étaient à égalité à l'issue de la prolongation (3-3). La France a battu l'Italie 5-1 (1-0, 0-0, 4-1). Cette victoire lui permet de prendre la 11e place.

LES FRANÇAIS EN PISTE

Voici la liste des Français engagés dans les épreuves du 13 février. **COMBINÉ NORDIQUE** (saut individuel K 90) : Nicolas Bal, Sylvain Guillaume, Fabrice Guy, Ludovic Roux. **PATINAGE ARTISTIQUE** (imposées danse) : Marina Anissina-Gwendal Peizerat ; Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy ; Dominique Deniaud-Martial Jaffredo. **SKI ALPIN** (descente messieurs) : Nicolas Burtin, Jean-Luc Crétier, Adrien Duvillard.

Gare au gorille

Les surfeurs de neige auront décidément fait l'actualité, pour leur première participation aux Jeux olympiques d'hiver. Après les problèmes rencontrés par le Canadien Ross Rebagliati, la star du surf autrichien, Martin Freinademetz, s'est vu retirer son accréditation par son équipe et a dû quitter Nagano. Connu pour disputer ses courses dans une panoplie de gorille, Freinademetz a détruit un ordinateur en lançant une chope de bière, déchiré du papier peint et endommagé une boutique de l'hôtel lors d'une fête mardi 10 février. L'Autrichien devra payer de sa poche les dommages, évalués à 4 000 dollars (24 000 francs). – (Reuters.)

Une équipe américaine réussit à « apprivoiser » un ver des abysses

Le long des dorsales océaniques, d'étranges vers géants survivent dans un milieu hostile. Les propriétés de leur sang leur permettent d'assimiler des gaz parfois toxiques. Les chercheurs s'intéressent à eux pour mettre au point une hémoglobine synthétique

Une équipe américaine de l'université de Californie est pour la première fois parvenue à transplanter dans un laboratoire des vers vivant au fond des océans. Ces chercheurs se servent d'un aquarium pressurisé reconstituant les conditions physico-chimiques extrêmes rencontrées dans le milieu originel de ces *Riftia pachyptila*, animaux étranges vivant sur les dorsales océaniques. Jalonnées de sources d'eau chaude et de gaz dissous remontant des profondeurs de la croûte terrestre, ces dorsales marquent le contact entre les plaques tectoniques de notre planète et sont de véritables oasis de vie. Privé de bouche et de tube digestif, *Riftia* assimile directement ces gaz et les apporte à des bactéries qui vivent en symbiose avec lui et transforment ces éléments chimiques en nutriments dont il se nourrit. Il dispose, pour effectuer ce circuit, d'une hémoglobine bien plus riche et plus complexe que celle de l'homme et dont les surprenantes capacités intéressent tous les scientifiques qui veulent élaborer une hémoglobine synthétique.

Une symbiose au fond des océans

Taille : quelques dizaines de centimètres

BRANCHIE
VAISSEAUX SANGUINS
TUBE
TROPHOSOME
ROCHE
MEXIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
LIEU DE PRÉLÈVEMENT

Vivant sur les sources hydrothermales qui jalonnent, au fond des océans, les lignes de contact des plaques tectoniques, *Riftia pachyptila* n'a ni bouche ni tube digestif. L'eau de mer chargée de gaz dissous pénètre par diffusion dans sa branchie, seule partie de son corps qui sorte de son tube protecteur. L'hémoglobine transporte oxygène et hydrogène sulfuré jusqu'au trophosome, organe contenant des bactéries vivant en symbiose avec *Riftia*. Celles-ci absorbent les gaz dissous et relâchent en échange de la matière organique dans le sang du ver, qui s'en nourrit.

LOIN DES CÔTES, le fond des mers est un désert. Seules oasis dans ces Saharas des abysses, les dorsales océaniques, ces balafres gigantesques situées au contact des plaques tectoniques de notre globe, strient de vie un paysage éternellement lunaire. Sur ces zones de fracture où les épanchements magmatiques de notre Terre entrent en contact avec la mer et produisent des sources d'eau chaude, s'ébat une faune complètement déconnectée de ce qui régit la plupart des formes de vie sur Terre : la photosynthèse.

Les rayons de notre astre du jour ne pénètrant pas à 3 000 mètres de profondeur, la chaîne alimentaire abyssale a dû trouver un substitut au couple idéal que forment la chlorophylle et le Soleil. Une des solutions mises en place au fond des mers passe par un animal aussi surprenant que mal connu, qui n'a pas encore trouvé de nom français et garde l'appellation latine que lui ont attribuée les naturalistes : *Riftia pachyptila*. Le plus souvent réunis en bouquets de centaines d'individus, ces vers ont cependant choisi l'habitat individuel puisque chacun d'entre eux synthétise un tube de matière organique qui lui sert à protéger son corps mou d'éventuels prédateurs, poissons ou crabes.

Collés à proximité des cheminées hydrothermales qui jalonnent les dorsales, ils connaissent des conditions de vie extrêmes : pression de 300 bars, milieu acide et, surtout, un environnement riche en éléments toxiques en tout genre (métaux lourds, arsenic, gaz carbonique, hydrogène sulfuré). Cela n'empêche pas ces animaux d'atteindre la respectable taille de 2 mètres, pour un tube dont le diamètre n'excède pas 5 centimètres et de connaître un des taux de croissance les plus rapides pour le monde animal, puisque *Riftia* peut grandir de 80 centimètres en une année.

MÉTABOLISME SURPRENANT

Jusqu'à présent, les scientifiques n'avaient pu l'étudier qu'in situ. Arraché à son milieu, *Riftia* ne survivait que quelques heures. Pour la première fois, une équipe américaine de l'université de Californie à Santa Barbara est parvenue à transplanter cet animal abyssal dans un laboratoire, en se servant d'un aquarium pressurisé. Long d'1,20 mètre pour un diamètre de 25 centimètres, ce cylindre d'acier percé d'une vingtaine de petits hublots reconstitue les conditions physico-chimiques rencontrées dans leur milieu originel.

Et la réussite est totale. Franck Zal, jeune chercheur français qui effectue un stage postdoctoral dans cette équipe, a participé, en novembre et décembre 1997, à la collecte des *Riftias* sur la dorsale du Pacifique oriental, au sud du Mexique, lors de l'opération baptisée « Hot Time 97 ». *« Sur la trentaine d'animaux que nous avons installés dans l'aquarium, aucun n'est mort jusqu'à présent,* est-il fier d'annoncer. *Ils se portent même plutôt bien puisqu'ils ont grandi de plusieurs centimètres en quelques semaines, ce qui risque de nous poser des problèmes de place et de nous obliger à en mettre dans d'autres aquariums. »*

L'étude ne fait que commencer et devrait permettre de mieux comprendre le métabolisme surprenant de cet animal. Pas de Soleil ? Un milieu toxique ? Ce ver n'en a cure. Comme l'explique Daniel Desbruyères, biologiste au centre Ifremer (Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer) de Brest, *« cet animal étonnant est un modèle presque parfait pour les biologistes. Il n'a pas de problème d'ingestion ou de digestion car il n'a ni bouche ni tube digestif et il a intégré dans son corps des producteurs de matière organique. »*

Riftia ne pouvant profiter de la photosynthèse, il a donc recours à la chimiosynthèse. En effet, il se nourrit directement à partir des gaz dissous dans l'eau, que ce soit l'oxygène, le gaz carbonique, les composés azotés mais aussi l'hydrogène sulfuré, *« un gaz toxique pour la majorité des organismes à des concentrations infimes,* précise Franck Zal, *car il bloque une enzyme-clé de la chaîne respiratoire et rend également inutilisable l'hémoglobine en se fixant sur la place réservée à l'oxygène.* Riftia, *lui, reste insensible à ce composé pour des concentrations plus de dix mille fois supérieures à celle qui nous est fatale. »* Tous les gaz présents dans le milieu se diffusent à l'intérieur de la branchie, seule partie du ver s'aventurant hors du tube protecteur et qui, d'un rouge carmin, représente la seule tache vive dans un univers où l'absence de lumière a rendu tous les animaux blancs.

Cette coloration est due à l'hémoglobine de *Riftia*, laquelle, contrairement à ce qui se passe chez l'homme où elle est enfermée dans les globules rouges, circule librement dans la branchie. Cette molécule, assez simple dans sa composition humaine (4 chaînes protéiques), se révèle d'une fantastique complexité (200 chaînes) chez cet invertébré des profondeurs. Oxygène et hydrogène sulfuré s'y accrochent sans entrer en concurrence et sont ainsi véhiculés, *via* deux vaisseaux sanguins, l'un ventral, l'autre dorsal, jusqu'au trophosome où ils sont relâchés. C'est dans cet organe interne qu'ils sont absorbés par des bactéries vivant en symbiose parfaite avec *Riftia*. Celles-ci s'en nourrissent et, échange de bons procédés, restituent au sang de leur hôte des protéines, des sucres, des acides aminés qui alimentent le ver. *« En termes de rendement, ce mécanisme est plus efficace que la photosynthèse »*, précise Franck Zal.

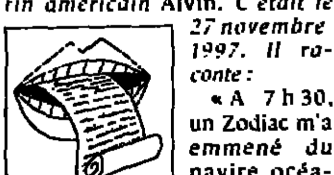
STRUCTURE POLYMÉRIQUE

Ce chercheur, qui a soutenu sa thèse sur les incroyables capacités de l'hémoglobine de *Riftia*, ajoute que cette molécule intéresse énormément tous les laboratoires qui, de par le monde, tentent de créer une hémoglobine synthétique. *« Elle présente de nombreux avantages,* explique-t-il : *elle est extracellulaire, ce qui signifie qu'on n'aura pas à la remettre dans une cellule du genre globule rouge ; avec sa structure polymérique, elle transporte beaucoup plus d'oxygène que la nôtre ; enfin, elle est résistante à l'auto-oxydation. Sur l'hémoglobine humaine, le fer contenu par la molécule s'oxyde très rapidement et la rend inopérante. Ce n'est pas le cas chez* Riftia. »

Pour Daniel Desbruyères, *« disposer d'animaux en laboratoire va faire avancer le sujet très rapidement, notamment sur le cycle de l'azote dont on ignore tout chez ce ver. »* Et le chercheur de l'Ifremer rêve de pouvoir rapporter un jour à la surface « son bébé », le ver de Pompéi, ainsi nommé parce qu'il tolère les températures très élevées mesurées sur les cheminées hydrothermales. Le record en la matière s'élève à 105 °C ! Mais le ver de Pompéi est un petit fragile. Sorti de la marmite du diable, il succombe en moins d'une heure...

Pierre Barthélémy

« Cela ressemble à des photos lunaires »



VERBATIM

FRANCK ZAL a eu « le privilège » *d'inaugurer la première série de plongées de la mission Hot Time 97, à bord du petit sous-marin américain* Alvin. *C'était le 27 novembre 1997. Il raconte :*

« A 7 h 30, un Zodiac m'a emmené du navire océanographique *New Horizon*, où se trouvaient quatorze scientifiques de cinq nationalités différentes, jusqu'à l'*Atlantis*, le bateau qui porte *Alvin*. La plongée a commencé à 8 h 30. La descente a duré une heure et demie. Le système de positionnement par satellite nous a permis d'arriver avec précision sur les sites que nous connaissions déjà.

» Lorsque le sous-marin a touché le fond, le craquement du basalte a eu quelque chose d'impressionnant. L'obscurité totale régnait. Lorsque le pilote a allumé les phares est apparu un paysage apocalyptique, froid, très difficile à décrire. Cela ressemble un peu à des photos lunaires. Les premiers animaux que nous avons vus étaient des galatées blanches, des crustacés qui ressemblent à des langoustines et qui indiquent la proximité de sources hydrothermales.

» Lorsqu'on approche des cônes basaltiques que sont ces cheminées hydrothermales et qui contiennent aussi de nombreux dépôts polymétalliques, on s'aperçoit que les animaux se répartissent en cercles concentriques autour d'elles, en fonction de leur plus ou moins grande tolérance aux produits toxiques dégagés. A une vingtaine de mètres se trouvent d'immenses colonies de vers annélidés qui sont des petits animaux de 5 à 6 cm dont le tube a une section triangulaire. Vers 10-15 mètres, apparaissent des crabes blancs, cette absence de pigmentation étant due à l'absence de lumière. A ces profondeurs, les poissons, anguiformes, sont eux aussi dépourvus de couleurs. A la base des cônes, enfin, s'agglomèrent des bouquets de *Riftia* dont les colonies peuvent compter des milliers d'individus.

» Au cours de cette première plongée, nous devions tester une nouvelle caméra, déposer des pièges à crabes, filmer pour faire des repérages en vue d'autres descentes et aussi ramener des *Riftia*. Le sous-marin *Alvin* a arraché des bouquets de vers collés au basalte et les a mis dans des conteneurs isothermes. Au cours des autres plongées, nous avons collecté de nombreux animaux hydrothermaux (vers, crabes, crevettes, mollusques, poissons, pieuvres...) et des échantillons destinés notamment à des équipes françaises. »

Un curieux « tamis à photons » étonne les physiciens

Découverte d'un phénomène hors normes qui pourrait ouvrir de nouveaux champs de recherches

C'EST l'histoire d'une passoire qui se comporterait un peu comme une loupe. Une fine plaque d'argent percée de cent millions de trous microscopiques régulièrement disposés. Placée dans un faisceau lumineux, elle concentre la lumière et amplifie considérablement la longueur d'onde du faisceau qui la traverse. Découverte par hasard, cette curiosité scientifique pourrait donner lieu à des applications intéressantes et ouvrir un champ de recherche nouveau en physique.

Une histoire à dormir debout. La théorie – en l'occurrence la loi de Hans Bethe – est formelle : un trou microscopique ne laisse passer que les rayons lumineux dont la longueur d'onde est inférieure à son diamètre. C'est précisément en voulant vérifier à l'aide de ce phénomène la qualité d'un « tamis de cavités optiques » qu'il avait fait fabriquer que Thomas Ebbesen, alors chercheur aux laboratoires de la firme NEC à Tsukuba (Japon), a fait sa découverte, en 1989.

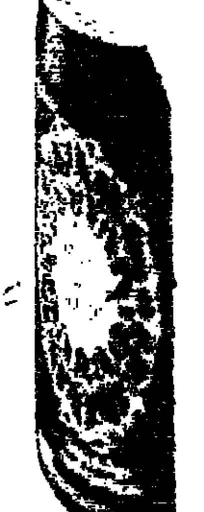
CONTRE TOUTE ATTENTE

« A ma grande surprise, c'est l'inverse de la loi de Bethe qui s'est produit. À la sortie, les longueurs d'onde avaient cinq à six fois, voire dix fois, la taille des trous », explique-t-il. D'autre part, et contre toute attente, la quantité de lumière obtenue représentait plus de mille fois celle qui aurait dû normalement passer. *« Pour la majorité de mes collègues, il y avait sûrement une erreur. Mais quelques-uns m'ont conseillé de m'obstiner, vérifier, confirmer et tenter d'expliquer le phénomène »*, se souvient Thomas Ebbesen. Cette recherche n'étant pas franchement prioritaire, il lui faudra plus de huit ans pour aboutir. Le résultat de son travail est publié jeudi 12 février par la revue *Nature*.

Les sceptiques doivent désormais se rendre à l'évidence. Si la loi de Bethe reste valable pour des trous isolés, ou pour des « tamis » pratiqués sur des plaques d'isolants, elle ne s'applique pas aux films métalliques. La raison ? L'intervention des « plasmons », des électrons libres qui se « promènent » naturellement à la surface des matériaux conducteurs. Pour Thomas Ebbesen (aujourd'hui professeur à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg) et P. Wolff – un physicien théoricien du Massachusetts Institute of Technology (MIT) de Cambridge (Etats-Unis) –, ces réseaux de trous amèneraient la surface d'un matériau conducteur à se comporter comme un cristal en deux dimensions. Dans ces structures, les plasmons se « rangent » en bandes bien organisées et, en se couplant avec les photons, les aident à passer la porte interdite (amplification de lumière) et, en même temps, modifient leur longueur d'onde (changement de couleur).

Ces relations compliquées entre particules risquent de fournir encore bien du travail aux théoriciens. Elles devraient *« relancer les recherches sur les propriétés optroniques des surfaces métalliques pour lesquelles Wolff fut, précisément, un pionnier »*, estime Daniel Ricard, directeur de recherche au laboratoire d'optique quantique (CNRS, Ecole polytechnique). En attendant, les industriels – dont NEC, bien évidemment – s'intéressent de très près à ce phénomène. Il pourrait, en effet, leur permettre de réduire la largeur de gravure des puces, un facteur décisif dans la course à la puissance et à la miniaturisation des composants. En attendant d'autres applications encore insoupçonnées.

Jean-Paul Dufour



La Saint-Valentin, ou le commerce amoureux

Le marketing s'est emparé des sentiments et veut faire pencher les cœurs du côté du porte-monnaie

DES CŒURS comme s'il en pleuvait. Déclinés sous toutes les formes. En bouquet de fleurs, chocolat, bijoux, sacs à main, vases, flacons de parfum, savons, moules à gâteau, lingerie... Durant les quelques jours qui précèdent la Saint-Valentin, des coeurs imprimés, incrustés, sculptés, modelés, peints, envahissent les vitrines, les revues et les affiches. Ils sont partout, nous poursuivent tel un essaim d'abeilles pour nous rappeler que si nous aimons d'amour, ce jour-là, il faut le dire à la personne concernée, avec, si possible, un cadeau.

Créer des événements est devenu affaire de marketing. Le but est de vendre et, en période de crise, ne pas profiter de l'occasion serait faute professionnelle. Tous les magasins, petites boutiques et grandes surfaces, apportent sans désemparer leurs offres pour susciter chez le consommateur épris l'envie d'acheter pour mieux (re) déclarer sa flamme. Radios, télévisions et magazines dédient leurs programmes et leurs pages à l'amour.

« Contrairement à Halloween qui est axé sur la fête, la Saint-Valentin, comme la Fête des mères, appartient au domaine affectif ; elle touche quelque chose de fondamental dans la personnalité de chacun », précise Véronique Lafontaine, responsable marketing de la Grande Epicerie de Paris, qui propose notamment des dîners, goûters ou petits déjeuners à thème. *« C'est donc à nous de leur fournir des idées capables de correspondre à leurs attentes, qu'elles visent l'exceptionnel ou la formule plus classique. »*

Le consommateur de la Saint-Valentin semble se rapprocher de celui de Noël, désireux de faire plaisir mais en panne d'inspiration. Il n'a pas d'autre profil plus précis. Son désir d'achat est intime. Il y a celui ou celle qui fera les choses en grand – un voyage, une nuit dans un grand hôtel –, ceux ou celles qui prévoiront leur cadeau, et les autres, majoritaires, qui se décideront au dernier moment et achèteront, finalement, des fleurs.

Dans les pays anglo-saxons, où cette tradition est ancrée depuis des lustres, la Saint-Valentin n'est pas seulement la fête des amoureux mais aussi celle des amis et de la famille. Dans ces pays, l'une des façons de marquer l'événement est d'envoyer une carte aux gens qu'on aime. Aux Etats-Unis, 900 millions de cartes sont ainsi envoyées chaque année à cette occasion.

LES FRANÇAIS À LA TRAÎNE

Peu enclins à la communication épistolaire, les Français restent à la traîne tout au long de l'année sur le marché de la carte, loin derrière les Anglais, les Américains, les Canadiens, les Australiens et les Allemands. Même constatation pour la Saint-Valentin, qui semble pourtant montrer des signes encourageants. *« C'est une fête qui progresse chaque année et qui bénéficie, chez nous, d'une communication de plus en plus importante »*, constate Françoise Rambourg, responsable des projets spéciaux chez Hallmark, leader mondial de l'industrie de la carte, qui propose à chaque Saint-Valentin 100 nouveaux modèles par an.

Les Français sont partis plus tard : ils n'ont découvert la Saint-Valentin qu'après la seconde guerre mondiale, grâce aux Américains. Ils ignorent cependant de moins en moins cette date, aidés et sollicités, depuis quelques années, par les campagnes publicitaires et les distributeurs. Aujourd'hui, 50 % des Français fêtent le 14 février et se répartissent de la façon suivante : 57 % chez les 25-34 ans, 45 % d'hommes et 39 % de femmes. C'est ce qui ressort du sondage IFOP réalisé pour le liquoriste Baileys en qui, depuis cinq ans, axe toute sa communication sur la Saint-Valentin – contournant ainsi les contraintes de la loi tout en ayant un événement à l'image de son produit (intimité, tendresse...).

Pratiquement inévitables – parce que présent à part entière (bouquet) ou en accompagnement (une rose) – pour ceux qui veulent marquer le coup, les fleurs ont l'avantage de pouvoir être offertes à tous les prix et achetées au dernier moment. Le 14 février est en tout cas le jour chéri des fleuristes. Certains voient leur chiffre d'affaires multiplié par 5 ce jour-là.

Pour Interflora, qui promeut cette date depuis 1956, la Saint-Valentin arrive en troisième position, après la Fête des mères et celle des grands-mères. L'enseigne Au nom de la rose, qui parle de *« plus gros jour de l'année avec la Fête des mères »*, assure toucher tous les âges et bat tous les records avec ses compositions en forme de cœur (de 200 à 800 francs). *« La Saint-Valentin existe depuis toujours, mais on peut vraiment parler d'événement depuis cinq ou six ans »*, souligne Patrice Communiau, responsable du magasin de la rue de Tournon, à Paris.

Parfumeurs, chocolatiers et bijoutiers sont dans le peloton de tête du 14 février. Flacons, bijoux, boîtes et chocolats prennent la forme d'un cœur. Certains produits sont même spécialement créés pour la Saint-Valentin : Cartier sort *Déclaration* ; Christofle, un plateau à courrier gravé d'un mot d'amour ; Christian Lacroix, des boîtes-cœurs en porcelaine.

CHOCOLAT

Les restaurants sont aussi bien placés puisqu'ils accueillent ce jour-là, selon l'IFOP, un Français sur quatre. La gourmandise s'associe bien, comme à Noël ou au Jour de l'an mais en plus intime, à la Saint-Valentin. On choisira volontiers un dîner en tête à tête et l'on s'offrira plus particulièrement du raffinement, de la sensualité, des douceurs. *« Le chocolat est particulièrement le bienvenu chez les amoureux puisqu'il est lié aux notions de plaisir et de partage »*, souligne-t-on chez Ladurée, maison de tradition fondée en 1862, à *« l'époque des écrivains romantiques »*, et qui, par conséquent, ne saurait rater l'occasion de la Saint-Valentin...

Et puis, d'une soirée-croisière, ambiance années 30, sur la Seine (produit haut de gamme proposé par la Société des yachts de Paris), à une nuit et dîner aux chandelles dans un grand hôtel, d'un week-end en amoureux à Venise, Londres, Vienne ou Rome à une semaine aux Caraïbes, aux Antilles ou en Indonésie, les agences, les voyagistes et les hôtels y vont tous eux aussi de leurs formules spéciales. La Saint-Valentin peut vous coûter cher, très cher... Ou encore trois fois rien, si vous décidez de l'ignorer.

Véronique Cauhapé

EARLY 1930S THE VERY BEST FROM HALLMARK/ABRAMS

Une coutume et des histoires

● Selon la légende, saint Valentin, martyr romain du IIIe siècle, fut arrêté pour avoir marié des soldats contre la volonté de leur empereur, Claudius II. Emprisonné, il guérit de sa cécité la fille de son geôlier, par ses prières. Avant d'être exécuté pour sa foi le 14 février, il envoya à la jeune fille un billet signé *« de ton Valentin »*.

● Au Moyen Age, en Europe, on croyait que les oiseaux s'accouplaient à la mi-février. On pensait qu'il devait en être de même pour les hommes. Ces croyances engendrèrent de nombreuses pratiques superstitieuses – tirages au sort et loteries – pour rencontrer l'être de ses rêves le 14 ou le 15 du mois.

● Dès la fin du XIVe siècle, la Saint-Valentin est une coutume bien établie. Elle est mentionnée par le poète Chaucer, auteur des *Contes de Cantorbéry*, en 1381. En Angleterre, il devient alors pratique courante de laisser un mot d'amour à la porte de sa bien-aimée, le 14 février.

De même en France, en 1669, on imprime des recueils de poèmes pour aider les prétendants à conquérir le cœur de leur dulcinée. Très populaires en Europe, ces petits volumes franchiront l'Atlantique dans les bagages des premiers colons.

● La première carte de la Saint-Valentin aurait été envoyée par Charles, duc d'Orléans, à son épouse, alors qu'il avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et qu'il était détenu dans la tour de Londres, en 1415.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉPHONE.** France Télécom élabore un projet concernant la couverture de son service Itinéris dans le métro parisien. Un site expérimental est d'ores et déjà développé à la station Nation et, d'ici à la fin de l'année, *« les principaux nœuds d'interconnexion seront couverts afin que les clients Itinéris puissent utiliser leur téléphone mobile sur les quais et dans les couloirs du métro parisien »*.

■ **JEUX.** Nintendo affirme avoir décroché la place de leader des consoles de jeux vidéo en France avec un total de 845 000 unités vendues en 1997 (435 000 Nintendo 64 et 410 000 Game Boy Pocket). Pour 1998, assure la firme japonaise, les prévisions de vente sont de 1,3 million d'unités.

■ **SOUS-VÊTEMENTS.** HOM, qui a vendu plus de 700 000 exemplaires de HO1, son slip pour homme « révolutionnaire » avec une braguette horizontale et en matière hypoallergénique, lance le HO1 air. Il s'agit d'une version *« en matière aérée »* qui procure, selon ses concepteurs, *« une sensation réelle de fraîcheur »*...

■ **CONVERTISSEUR D'EUROS.** Les Galeries Lafayette commercialiseront, dès la mi-février, deux modèles de calculatrices aux couleurs de l'Europe (jaune et bleu) qui permettront la conversion des francs en euros. Leur maniement sera simple : il suffira de rentrer la somme en francs et d'appuyer sur une touche pour obtenir l'équivalent en euros.

■ **BIJOUX.** Tati Or a ouvert un nouveau magasin, au 96, rue Saint-Lazare, à Paris (9e arrondissement). Pour son huitième point de vente parisien (sept en province), l'enseigne poursuit sa stratégie commerciale : rendre l'or accessible à tous. Sur plus de 100 m² sont ainsi proposés des produits dont les prix s'échelonnent entre 19,90 et 40 000 francs.

■ **ALIMENTATION BIOLOGIQUE.** Trois ans après sa création, dans le 19e arrondissement de Paris, Canal Bio, premier supermarché biologique parisien, a ouvert, le 21 janvier 1998, une nouvelle surface de 300 m² dans le 12e arrondissement, au 300, rue de Charenton.

■ **PARAPSY 98.** Le XIIe Salon des arts divinatoires et des médecines naturelles reçoit, du 27 février au 8 mars 1998, à l'Espace Champerret à Paris, une centaine de consultants, d'intervenants et d'exposants. Seront présentés des produits ésotériques et proposés au public des ateliers révélant les mystères de la divination.

La boulange dans le pétrin

Retour à la case départ. La boulangerie artisanale a à peine eu le temps de se réjouir d'une mesure qui la protégeait contre les fabrications industrielles qu'elle se voit retirer l'objet de son bonheur.

Le Conseil d'Etat vient en effet d'annuler le décret « Raffarin » – signé le 1er janvier 1997 par le ministre du commerce et de l'artisanat du même nom – qui limitait aux seuls *« professionnels assurant eux-mêmes à partir de farines choisies les différentes phases de fabrication des pains sur le lieu de vente »* le droit de s'appeler « boulanger » (*Le Monde* du 3 janvier 1997).

Le malheur que sentent s'abattre sur eux les artisans fait le bonheur des grandes surfaces et chaînes de centre-ville, qui, pour certaines, se contentent de cuire une pâte surgelée produite en quantités industrielles. Le Syndicat des industries de boulangerie et pâtisserie (SNIBP), qui avait fait porter l'affaire devant le Conseil d'Etat, a donc obtenu satisfaction. Estimant que l'appellation ne fait rien à l'affaire, si ce n'est d'encourager *« une discrimination concurrentielle entre professionnels d'un même métier »*, le SNIBP rappelle dans un communiqué qu'il a toujours considéré le consommateur comme *« tout à fait apte à distinguer le bon professionnel du mauvais, qu'il fabrique la totalité de son produit ou qu'il fabrique tout son produit sauf le pétrissage »*.

De leur côté, les petits boulangers – dont la part de marché a encore régressé en 1997 – préparent leur riposte, en réclamant une loi qui soit incontestable et un nouvel arrêté pour patienter. Face à cette revendication, le ministère se montre prudent ; sa préférence irait plutôt vers l'élaboration d'une charte de qualité plutôt que vers une loi.

Lors du Salon national de la boulangerie, pâtisserie, glacerie et traiteur qui s'est tenu, du 7 au 10 février, à la porte de Versailles à Paris, c'est le consommateur qui était au centre des conversations. Ce dernier, de plus en plus soucieux de la qualité (synonyme pour lui de croustillant, de fraîcheur et de goût), a encouragé depuis quelques années les boulangers et, à travers eux, les meuniers, à communiquer sur les valeurs traditionnelles de fabrication. L'objectif : regagner les clients perdus. Ceux qui préfèrent se fournir en boulangerie industrielle ou ceux qui, plus radicalement, boudent le pain, victimes des nouvelles habitations alimentaires.

La boulangerie artisanale, qui regroupe aujourd'hui 35 000 boutiques, ne produit plus, en effet, que 72 % du pain vendu en France, contre 95 %, il y a vingt ans. La boulangerie industrielle compte 5 000 terminaux de cuisson capables de débiter 2 500 baguettes à l'heure. Une concurrence !

Cette course à l'authenticité a permis d'améliorer la qualité du pain, mais a aussi engendré quelques excès, comme l'arrivée en profusion des appellations en *« ette »* (banette, campaillette...) à travers lesquelles le consommateur, qui ne voit plus la différence, finit par y perdre son latin.

« Toutes ces appellations, nées de la concurrence entre meuniers, n'apportent rien de positif », souligne Gérard Delessard, président adjoint de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française.

Autre excès : les prix. _« Le boulanger qui fabrique la baguette de tradition la vend souvent plus cher que les autres. Or le consommateur commence à réagir sur cet état de fait. Il ne faut pas que la boulangerie exagère. Une différence de 2 francs sur une baguette ne se justifie pas, même si cette dernière est faite de façon traditionnelle. Si la profession n'y prend pas garde, elle doit s'attendre à recevoir un sévère coup de bâton »_, dénonce et avertit encore Gérard Delessard.

V. Ca.

Soleil et douceur

UN PUISSANT anticyclone est centré sur le pays. Toutes les perturbations venues de l'Atlantique le contournent et circulent sur l'Europe du Nord. Le soleil brillera sur l'ensemble du territoire vendredi et les températures resteront exceptionnellement douces pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les brumes et brouillards formés en fin de nuit se dissiperont dans la matinée, et le soleil sera bien présent. Les températures seront printanières avec 15 à 17 degrés au meilleur moment de la journée.

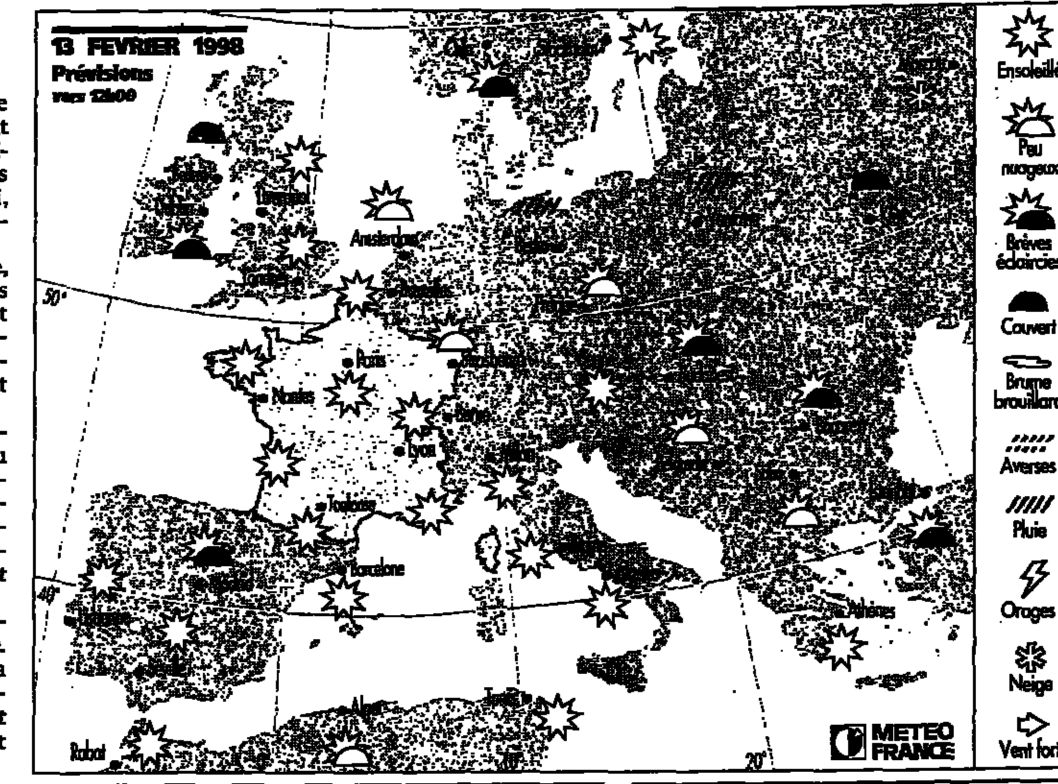
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur Nord-Picardie, quelques nuages bas circuleront le matin, puis le ciel sera bien dégagé. Sur les autres régions, les brouillards se dissiperont rapidement et laisseront place à un franc soleil. Les températures maximales seront comprises entre 14 et 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Au lever du jour, quelques bancs de brouillard ou nuages bas seront parfois présents. Ils laisseront rapidement place à un large soleil. Les températures de l'après-midi, comprises entre 14 et 17 degrés, friseront les records.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brouillards formés dans la nuit se dissiperont rapidement et le soleil brillera généreusement. Les températures seront très agréables, généralement comprises entre 17 et 20 degrés.

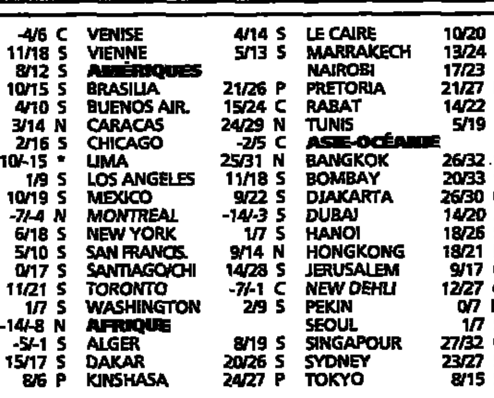
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards présents au petit matin disparaîtront rapidement et le soleil sera au rendez-vous. Des petites gelées se formeront çà et là en fin de nuit. L'après-midi, les températures atteindront 16 à 18 degrés.

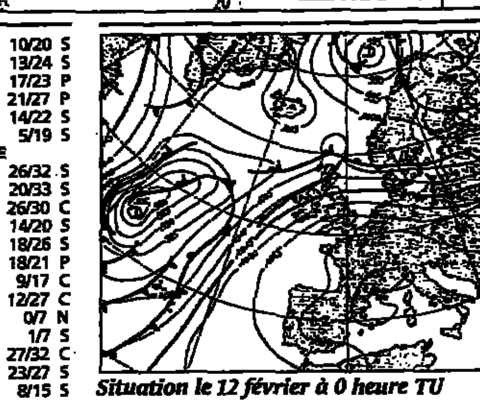
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur ces régions, le soleil brillera tout au long de la journée. Les températures de l'après-midi seront stationnaires, comprises entre 15 et 18 degrés.

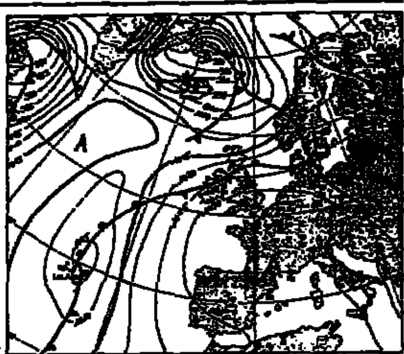


PRÉVISIONS POUR LE 13 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. *S : ensoleillé; N : nuageux;* C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/32 S	KIEV	-4/6 C	VENISE	4/14 S	LE CAIRE	10/20 S
				POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	11/18 S	VIENNE	5/13 S	MARRAKECH	13/24 S
				ST-DENIS-RÉ.	26/30 C	LIVERPOOL	8/12 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/23 P
				EUROPE		LONDRES	10/15 S	BRASILIA	21/26 P	PRETORIA	21/27 P
				AMSTERDAM	9/12 S	LUXEMBOURG	4/10 S	BUENOS AIR.	15/24 C	RABAT	14/22 S
FRANCE métropole		NANCY	1/17 S	ATHENES	12/20 S	MADRID	3/14 N	CARACAS	24/29 N	TUNIS	5/19 S
AJACCIO	6/16 S	NANTES	4/16 S	BARCELONE	7/16 S	MILAN	2/16 S	CHICAGO	-2/5 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/18 S	NICE	8/16 S	BELFAST	10/13 C	MOSCOU	-10/-15 *	LIMA	25/31 N	BANGKOK	26/32 S
BORDEAUX	4/18 S	PARIS	5/17 S	BELGRADE	4/13 S	MUNICH	1/9 S	LOS ANGELES	11/18 S	BOMBAY	20/33 S
BOURGES	3/18 S	PAU	4/17 S	BERLIN	10/12 P	NAPLES	10/19 S	MEXICO	9/22 S	DJAKARTA	26/30 C
BREST	7/13 S	PERPIGNAN	5/17 S	BERNE	-1/9 S	OSLO	-7/-4 N	MONTREAL	-14/-3 S	DUBAI	14/20 S
CAEN	6/14 S	RENNES	4/15 S	BRUXELLES	8/13 S	PALMA DE M.	6/18 S	NEW YORK	1/7 S	HANOI	18/26 S
CHERBOURG	4/14 S	ST-ETIENNE	4/18 S	BUCAREST	-5/9 N	PRAGUE	5/10 S	SAN FRANCIS.	9/14 N	HONGKONG	18/21 P
CLERMONT-F.	3/19 S	STRASBOURG	0/17 S	BUDAPEST	6/15 N	ROME	0/17 S	SANTIAGO/CHI	14/28 S	JERUSALEM	9/17 C
DIJON	-1/14 S	TOULOUSE	5/16 S	COPENHAGUE	3/6 P	SEVILLE	11/21 S	TORONTO	-7/-1 C	NEW DEHLI	12/27 C
GRENOBLE	0/14 S	TOURS	3/17 S	DUBLIN	10/13 N	SOFIA	1/7 S	WASHINGTON	2/9 S	PEKIN	0/7 N
LILLE	7/15 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	1/11 N	ST-PETERSB.	-14/-8 N	**AFRIQUE**		SEOUL	1/7 S
LIMOGES	7/18 S	CAYENNE	25/31 S	GENEVE	-3/13 S	STOCKHOLM	-5/-1 S	ALGER	8/19 S	SINGAPOUR	27/32 C
LYON	3/19 S	FORT-DE-FR.	22/29 N	HELSINKI	-8/-5 *	TENERIFE	15/17 S	DAKAR	20/26 S	SYDNEY	23/27 S
MARSEILLE	6/16 S	NOUMEA	26/30 P	ISTANBUL	7/12 N	VARSOVIE	8/6 P	KINSHASA	24/27 P	TOKYO	8/15 S




Situation le 12 février à 0 heure TU


Prévisions pour le 14 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Air France et Aeromexico ont annoncé le renouvellement, à compter d'avril prochain, de leur accord de partage de codes sur leurs deux vols quotidiens entre Paris et Mexico. La coopération entre les deux compagnies porte également sur un accord exclusif concernant leurs programmes de fidélisation.

■ **PAQUEBOT.** Le Mermoz, des Croisières Paquet, avec 440 passagers à bord, essentiellement français, a quitté Singapour, le 11 février avec un retard de deux jours, en raison de problèmes sanitaires ayant nécessité la désinfection du système hydrique du navire.

■ **NORVÈGE.** Le Gardermoen, nouvel aéroport international, situé à 47 km d'Oslo, sera inauguré le 8 octobre. Accessible par train express en 19 minutes et ouvert 24 heures sur 24, il permettra des connexions vers 50 destinations.

VENTES

Une collection de sièges

EN DÉPIT de leur élégance fragile, les sièges XVIIIe ont été conçus dans un double souci de confort et de solidité. Avec le nouvel art de vivre apparu sous la Régence, les fauteuils, qui, jusqu'alors « *meublants* », ne bougeaient pas, se transforment en meubles « *courants* », qui passent d'une pièce à l'autre et se doivent d'être résistants et légers. Cette robustesse explique leur abondance relative malgré deux siècles d'usage. Passionné par la diversité des modèles XVIIIe, un magistrat parisien en a rassemblé plus de cent trente, sélectionnant avec exigence les plus significatifs : de bonne facture, le plus près possible de leur état d'origine (garniture incluse) et interprétant toutes les novations intervenues au fil du temps, de la fin de l'époque Louis XIV au début de l'Empire, avec trente modèles estampillés des différentes périodes. Cette collection passera aux enchères le 1er mars dans les salons Marceau, à Paris.

Chaises, fauteuils ou canapés, les sièges se regardent, d'abord, comme des sculptures, en appréciant avant tout l'harmonie des lignes et l'équilibre des volumes, les rapports entre la dimension des pieds, celle des bras et des dossiers, la manière dont ils sont raccordés, les montages le plus possible fondus les uns dans les autres, tous les éléments se prolongeant sans rupture de rythme. On se penche, ensuite, sur la beauté et la profondeur des sculptures, qui, des simples moulures aux motifs les plus riches, doivent présenter une certaine nervosité et une unité telles que le motif principal a l'air d'être naturellement là, faisant corps avec le bois.

L'abondance des décors, la présence de laque ou de dorures font aussi monter les prix, pour arriver au plus haut, avec les estampilles des maîtres menuisiers fameux. Parmi eux, Jean-Baptiste II Tilliard signe ici une paire de fauteuils Louis XV en bois naturel à dossier « *à la reine* » (droit), sculptés de volutes, de palmettes plissées et de coeurs, une des marques de fabrique de cette dynastie de menuisiers (60 000-80 000 F). Une bergère basse de Cresson, de style Louis XV, présente des piètements très mouvementés, savamment inscrits dans la continuité de la ceinture (35 000-40 000 F). Un fauteuil Louis XVI de Delanois en bois doré, aux proportions amples et harmonieuses, offre un décor très fouillé (40 000-50 000 F). Quelques pièces rares figurent dans cette collection : par exemple, une petite chaise de salon d'époque Régence, garnie de sa tapisserie de Beauvais d'origine, à décor d'un dragon, dont les bois reprennent le motif (8 000-10 000 F), ou encore une duchesse brisée Louis XVI richement sculptée (large fauteuil complété par un « *bout de pied* » permettant de s'allonger, qui s'adapte à ses dimensions et ses décors, 18 000-20 000 F). On trouvera aussi de classiques « *cabriolets* », un fauteuil de petite dimension à dos incurvé, apparu au milieu du XVIIIe, qui se négocie à partir de 8 000-10 000 F, la bergère, fauteuil aux côtés rembourrés, recherchée pour son confort (à partir de 10 000 F), et toute une gamme de chaises (3 000 à 10 000 F).

Catherine Bedel

★ *Dimanche 1er mars, salons Marceau, 73, avenue Marceau, 75008 Paris, tél. : 01-47-23-76-86. Exposition sur place, le 26 février de 16 heures à 22 h 30, le 27 de 10 à 20 heures, le 28 de 11 à 20 heures. Etude Ruellan, tél. : 02-97-47-26-32. Expert, M. Asselineau, tél. : 01-42-24-42-13.*

■ **Les ventes en chiffres :** la Chambre nationale des commissaires-priseurs a publié, mardi 10 février, les chiffres de 1997, en hausse de 8,70 % par rapport à 1996. Les résultats rendent compte d'une baisse des ventes judiciaires et d'un montant en progression pour l'achat d'objets d'art.

■ **Sotheby's à Paris :** Sotheby's a solennellement inauguré, la semaine dernière, ses nouveaux locaux parisiens. Ses futures ventes de prestige se tiendront dans l'ancienne galerie Charpentier, un des hauts lieux de l'après-guerre, où se déroulèrent des ventes et des expositions retentissantes.
★ **Sotheby's France, 76, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-53-05-53-05.**

■ **Antiquités et vieux papiers :** à l'espace Champerret, le Salon du livre et des papiers anciens accueille deux cents exposants, du 12 au 28 février. Cette année, ils ont choisi deux thèmes directeurs : le centenaire de l'affaire Dreyfus et le sport, particulièrement le football. Simultanément, et au même endroit, se déroule un Salon d'antiquités et de brocante réunissant 130 exposants.
★ **Espace Champerret, du 12 au 22 février, de 11 à 19 heures, nocturne les 13 et 19 février jusqu'à 22 heures. Entrée : 45 F pour les deux Salons.**

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Marcq-en-Barœul** (Nord), hippodrome des Flandres, du 12 au 15 février, jeudi de 18 à 20 heures, vendredi de 10 à 22 heures, samedi et dimanche de 10 à 20 heures, 30 exposants, entrée 30 F.
● **Avignon** (Vaucluse), Parc expo de l'aéroport, du 12 au 16 février, de 10 à 19 heures, 200 exposants, entrée 35 F.
● **Cugnaux** (Haute-Garonne), salle Albert-Camus, du 13 au 16 février, vendredi de 14 à 19 heures, les autres jours de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée libre.
● **Fayence** (Var), le Grand Jardin, du 13 au 17 février, de 10 à 19 heures, 60 exposants, entrée 25 F.
● **Limoges** (Vienne), Parc expo, espace Buxerolles, du 13 au 15 février, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 25 F.
● **Saint-Genis-Pouilly** (Ain), espace Jean-Monnet, les 14 et 15 février, de 10 à 20 heures, 40 exposants, entrée 30 F.

BROCANTES

● **Brioude** (Haute-Loire), salle polyvalente, les 14 et 15 février, 25 exposants, entrée 15 F.
● **Saint-Benoît-du-Sault** (Indre), centre culturel, les 14 et 15 février, 20 exposants.
● **Autun** (Saône-et-Loire), salle Saint-Pantaléon, les 14 et 15 février, 30 exposants, entrée 15 F.
● **Auxerre** (Yonne), Parc expo, les 14 et 15 février.
● **Draveil** (Essonne), espace baignade, base de loisirs, les 14 et 15 février, 200 exposants.

COLLECTIONS

● **Noyelles-Godault** (Pas-de-Calais), Bourse aux armes anciennes, complexe Jean-Bouin, les 14 et 15 février, 100 exposants, entrée 15 F.
● **Chéniers** (Creuse), Bourse toutes collections, salle des fêtes, les 14 et 15 février, 50 exposants.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98038

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

HORIZONTALEMENT

I. Bon fond mais pas attachant. – II. Toujours prêt à piquer. Modèle d'atelier. – III. Voulait garder l'R et laisser les autres. Reflète la joie. – IV. Préparée pour la gelée. Bien attrapé. – V. Qui tombent de la Lune. Vaut dix points à la fin. – VI. De fil en aiguilles, on finit par l'avoir sur le dos. Circule en Amérique latine. – VII. Défenses du bâtiment. – VIII. Mettre fin. Inspiré par Queneau, il joue avec les mots. – IX. Voyelles. Lança dans le public. Des pierres dans le désert. – X. Poème musical. Opposés sur la rose. Passionné. – XI. Retour sur image... la sienne.

VERTICALEMENT

1. Un état sans liberté. – 2. Passer à la crème. Auteur des *Contes de pluie et de lune*. – 3. La banque des jeunes. Fin de verbe. – 4. Personnel. Chétive et explosive chez La Fontaine. – 5. Blanc quelle que soit sa couleur. Haïssable pour certains. – 6. Jeté au hasard. Chasses les moutons. – 7. Têtes au mur. Période chaude. – 8. Grand lac. Des économies pour se couvrir. Expression de mépris. – 9. Attendus avec passion. – 10. Qui sont là depuis le début. Ville de Russie. – 11. Voit bien plus loin que tout le monde.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98037

HORIZONTALEMENT

I. Prolétaires. – II. Lez. Rem. Aba. – III. Acousticien. – IV. Son. Athéna. – V. Tuilerie. Et. – VI. Issu. Demi. – VII. Quêtes. Isar. – VIII. Usera. BN. Ni. – IX. Si. Fuseau. – X. Ut. Noue. ULM. – XI. Rassérénées.

VERTICALEMENT

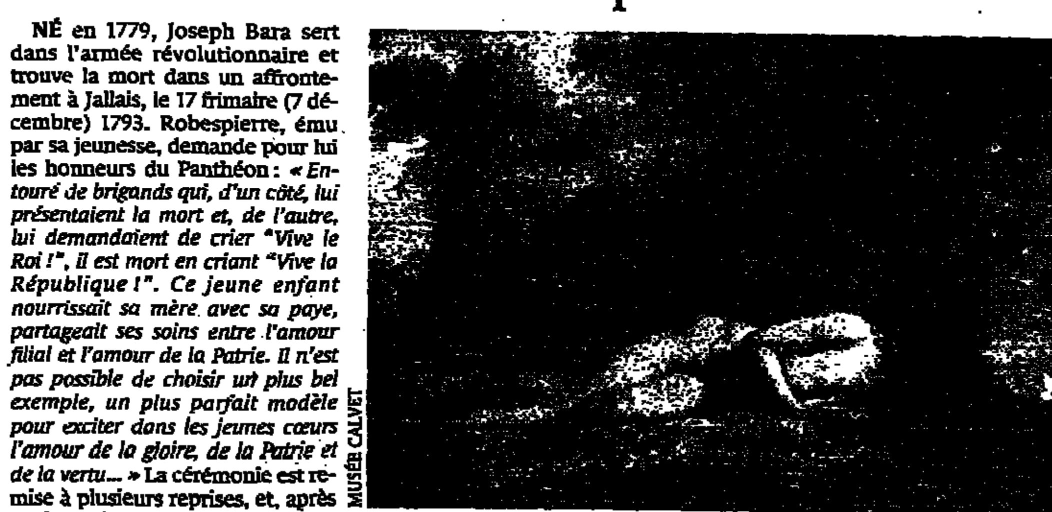
1. Plastiqueur. – 2. Recousus. Ta. – 3. Ozonisées. – 4. Lutrins. – 5. Ers. Ea. OE. – 6. Têtards. Fur. 7. Amitié. Buée. – 8. Chemins. – 9. Raie. Is. Eue. – 10. Ebène. Anale. – 11. Sanatoriums.

L'ART EN QUESTION N° 53

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

L'amour de la patrie

NÉ en 1779, Joseph Bara sert dans l'armée révolutionnaire et trouve la mort dans un affrontement à Jallais, le 17 frimaire (7 décembre) 1793. Robespierre, ému par sa jeunesse, demande pour lui les honneurs du Panthéon : « *Entouré de brigands qui, d'un côté, lui présentaient la mort et, de l'autre, lui demandaient de crier "Vive le Roi !", il est mort en criant "Vive la République !". Ce jeune enfant nourrissait sa mère avec sa paye, partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la Patrie. Il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la Patrie et de la vertu...* » La cérémonie est remise à plusieurs reprises, et, après la chute de Robespierre, le projet est abandonné. Le corps d'un autre jeune révolutionnaire aurait dû trouver place aux côtés de celui de Bara, il s'agit de celui de :


MUSÉE CALVET

Jacques-Louis David (1748-1825) « La Mort de Bara » (1793) huile sur toile, 119 × 156 cm Avignon, Musée Calvet

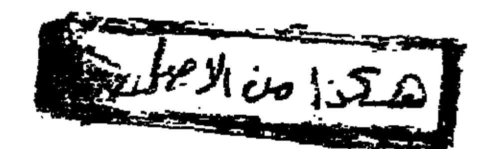
■ Augustin-Marie Picot, marquis de Dampierre ?
■ Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau ?
■ Joseph Agricol Viala ?
Réponse dans *Le Monde* du 20 février

Solution du jeu n° 52 publié dans *Le Monde du 6 février*.
C'est le collectionneur et mécène Alfred Bruyas (1821-1877) qui a donné de nombreuses œuvres au *Musée Fabre de Montpellier*. Edmond Maître (1840-1898), peintre et musicien, et Zacharie Astruc (1835-1907), sculpteur, peintre, compositeur et critique d'art, sont tous deux liés d'amitié avec Frédéric Bazille.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE



ART Le Musée d'Orsay accueille, jusqu'au 17 mai, une remarquable exposition regroupant des œuvres de Claude Monet, Edouard Manet, Gustave Caillebotte et d'autres artistes de moindre notoriété autour du thème de la gare Saint-Lazare. Avec leurs mouvements confus, leurs reflets métalliques, leurs nuées, la gare et ses alentours imposaient un style pictural nouveau, qui rompe avec la ligne continue et le modelé conventionnel du clair-obscur : l'impressionnisme. ● VICTORINE MEURENT, qui prêtait ses traits et ses formes à Manet, est l'héroïne de cette exposition, tantôt jeune bourgeoise, tantôt chanteuse de cabaret ou fille publique. ● UNE VITRINE du Musée d'Orsay rassemble les caricatures parues à l'époque de la création de ces chefs-d'œuvre. La haine des critiques à l'encontre de la modernité de leur inspiration laisse aujourd'hui un sentiment d'effarement et d'inquiétude.

Métal, vapeur et mouvement, une peinture nouvelle pour un monde nouveau

Au Musée d'Orsay, une remarquable exposition montre comment Manet, Monet et Caillebotte ont inventé et exploré un motif résolument moderne, celui de la gare Saint-Lazare et du pont de l'Europe. La démonstration historique est éclairée par un rapprochement de chefs-d'œuvre

MANET, MONET, LA GARE SAINT-LAZARE, *Musée d'Orsay*, 1, rue de Bellechasse, Paris, 7ᵉ. Mº Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. Du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures, le jeudi jusqu'à 21 h 45, le dimanche de 9 heures à 18 heures. Entrée 40 F. Jusqu'au 17 mai.

Un petit chien et un livre ouvert sur les genoux, la femme regarde l'importun qui la dévisage, à moins qu'elle ne regarde rien, ayant suspendu sa lecture un instant. Elle est assise sur un muret de pierre, adossée à une grille. Elle porte une robe bleue aux gros boutons blancs et un chapeau noir orné de fleurs. Un ruban noir souligne la courbe de son cou. Près d'elle, de dos, une petite fille observe à travers une grille un spectacle invisible, masqué par des fumées blanches. A cet indice, aux rails aperçus entre les barreaux, se devine une gare. Le long du bord droit du tableau s'aperçoit le coin d'une structure métallique. A l'arrière-plan, des façades, deux portes, une fenêtre. Sur le rebord du muret de pierre, près de la petite fille en bleu et blanc, une grappe de raisin vert. Aucun événement ne s'annonce, aucune allégorie ne se dévoile.

La toile s'appelle *Le Chemin de fer*. Elle est de Manet, l'un de ses chefs-d'œuvre. Parce que la National Gallery de Washington l'a prêtée au Musée d'Orsay, celui-ci a conçu autour d'elle l'exposition parfaite, celle qui instruit, intrigue, séduit et émeut à la fois. Elle ne commémore pas, elle n'obéit pas à la logique de consommation culturelle accélérée. Son propos est autre : expliquer comment Manet travaillait, pourquoi il a peint *Le Chemin de fer*, près de la gare Saint-Lazare, pourquoi Monet y a travaillé, ainsi que Morisot, Caillebotte et d'autres de moindre notoriété, tout cela dans les années 1870.

LES MŒURS DE LA MÉTROPOLE

Le pourquoi se devine : la gare, la place de l'Europe, son pont de poutrelles entrecroisées, les immeubles de part et d'autre de la fosse où circulent les trains et leurs rues aux noms de capitales – Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Constantinople – sont dans cette période le quartier parisien moderne par excellence. L'architecture métallique gouverne le paysage. Les panneaux de signalisation ferroviaire y introduisent leurs disques de couleur et leurs bras articulés.

De chantier en chantier, Saint-Lazare agrandit son périmètre. En 1837, ses deux voies passaient sous une place de l'Europe ronde et régulière. Durant le Second Empire, les voies se multiplient, la place circulaire et son square disparaissent. Il faut un pont en étoile, dont Haussmann décide la construction en 1858. Elle s'achève dix ans plus tard et les nouveaux immeubles ne sont terminés qu'en 1872. Des gravures et des photographies décrivent la transformation du quartier.

Manet s'installe le plus près possible du pont dès cette année-là, en juillet, au 4 de la rue de Saint-Pétersbourg, au rez-de-chaussée, dans un vaste espace où il travaille, reçoit et montre ses tableaux refusés par le jury du Salon. De ses fenêtres, il voit le pont, les voies et la rue Mosnier, devenue depuis rue de Berne. Il la peint pavoisée un 14 juillet, en travaux avec des paveurs et des voitures attelées, encombrée de véhicules et de passants un jour de pluie. Autrement dit : il s'établit là où il peut le plus commodément observer les mœurs et habitudes de la métropole contemporaine, sur le motif.

Sa démarche est délibérée, non moins que celle de Caillebotte, qui habite près de là. Peintres de la vie moderne, selon la formule baudelairienne, ils ne pourraient s'accommoder des quartiers anciens du centre de Paris, où vivaient les romantiques épris d'évocations médiévales. Un peu plus tard, dans la décennie suivante, Seurat s'en va peindre à Asnières et sur l'île de la Grande-Jatte, Signac à Clichy et Van Gogh le long des « fortifs », les fortifications point encore abattues.

FAUSSE SPONTANÉITÉ

Tout cela est absolument logique, développement et mise en œuvre d'une méthode exploratoire qui lie expérimentation picturale et invention de sujets nouveaux. L'impressionnisme selon Monet, Caillebotte, Morisot et Pissarro est l'un des noms, l'un des accomplissements de cette méthode, que Manet a le premier mise en pratique.

Comment ? Là-dessus, les solutions diffèrent. L'exposition entre dans le détail de ces questions de peinture généralement mal connues. Pour *Le Chemin de fer*, Manet a d'abord regardé par les fenêtres de l'atelier d'un voisin, Alphonse Hirsch, qui habitait de l'autre côté des voies. De chez lui, Manet voyait la porte et l'une des baies de son propre atelier, qui apparaît ainsi derrière la jeune femme. Pour autant, il n'a pas exécuté l'œuvre chez Hirsch, mais chez lui.

La troublante Victorine Meurent, qui avait posé pour lui le nu du *Déjeuner sur l'herbe* et la *Chanteuse des rues* en 1862, puis la *Jeune Dame* en 1866, pose pour la jeune femme au livre et au chien. La toile apparaît donc comme la synthèse d'une observation d'après nature prolongée en atelier. Elle n'a pas été travaillée en plein air, et les effets de lumière et de fumée relèvent d'une reconstitution de mémoire dont il reste à admirer la justesse d'œil et l'habileté de main.

Manet est au reste coutumier de tels montages. En 1862, un soir, rue Guyot, il voit une femme sortant d'un cabaret louche, la jupe relevée, une guitare sous le bras. Il lui demande aussitôt d'être son modèle dans cette tenue, dans cette posture. L'inconnue refuse en riant. Manet habille Victorine Meurent comme l'était la passante, lui confie une guitare et peint *La Chanteuse des rues* – d'après modèle, mais non d'après nature.

Caillebotte procède de la même façon pour son *Sur le pont de l'Europe* et sa *Rue de Paris, temps de pluie* qui montre du reste le carrefour de la rue de Moscou et de la rue de Turin : après des dessins et des esquisses, la toile est exécutée dans l'atelier, mais avec moins de légèreté, moins de fausse spontanéité que les Manet, qui préservent l'illusion d'une vision saisie à la volée, dans l'instant décisif de la surprise.

« LE PINCEAU À L'AFFÛT »

L'autre méthode est celle, acrobatique, athlétique, de Monet : peindre sur le motif, avec ce que cela suppose de précipitation et de difficultés matérielles. En 1877, il choisit le lieu, la gare Saint-Lazare, naturellement. Ayant obtenu les autorisations nécessaires, il y travaille, changeant ses angles, allant d'un quai à l'autre, cherchant plus de recul ou de proximité selon les cas. Il exécute onze ou douze toiles, dont certaines ont été faites entièrement sur place et d'autres achevées en atelier à partir d'une esquisse directement attaquée sur la toile.

A en croire un témoin, « *il peignait avec acharnement le départ des locomotives. (...) Gêné par les manœuvres, il demeurait là, le pinceau à l'affût, comme un chasseur, guettant la minute de sa touche* ». Portrait sans doute excessif. Il n'en demeure pas moins que, sous la verrière, entre les caisses, au pied des signaux, Monet réalise l'idéal du paysage en plein air, face à son sujet.

L'exposition rassemble en une salle la presque totalité de la série – ce qui suffirait à sa réussite. On y suit les déplacements du peintre, la recherche du point de vue, les tentatives pour rendre les mouvements de la vapeur, la lumière filtrée par la verrière, la foule des voyageurs. Grand soleil, pluies, brumes : il varie les heures autant que les compositions. Il peint ce que Zola décrit plus tard, en 1889, dans *La Bête humaine*, « *les marquises des halles couvertes ouvr*[ant] *leurs porches géants, aux vitrages enfumés. (...) Dans l'effacement confus des wagons et des machines encombrant les rails, un grand signal rouge tachait le jour pâle* ».

Pour suggérer ces mouvements confus, ces reflets métalliques, ces nuées, il fallait un style qui rompe avec la ligne continue – puisque le mouvement et la vapeur effacent les lignes – et le modelé conventionnel du clair-obscur – inutilisable dans le plein jour d'une après-midi du côté du tunnel des Batignolles. Ce style, ce fut l'impressionnisme.

Philippe Dagen



« La gare Saint-Lazare : la ligne de Normandie » (1877), de Claude Monet (1840-1926). Huile sur toile. The National Gallery, Londres.

LONDRES, THE NATIONAL GALLERY

Pour Victorine

Victorine Meurent est l'héroïne de l'exposition, tantôt jeune bourgeoise, tantôt chanteuse de cabaret, tantôt fille publique. Née en 1844 près du Père-Lachaise, elle entra comme modèle dans l'atelier de Thomas Couture en 1862 – atelier où Manet fut élève de 1850 à 1856. On ne sait comment ils se rencontrèrent, mais elle posa pour lui de façon régulière à partir de 1862.

Elle est donc tout à la fois omniprésente dans son œuvre et insaisissable, prêtant ses formes et ses traits à Manet, qui les remodèle, la déguise, lui fait jouer des rôles. Mais il est à Orsay, venue du Musée de Boston, une exception, une toile où Victorine se montre telle qu'en elle-même, inquiète, peut-être sceptique, peut-être amoureuse ou les deux ensemble. Cet admirable portrait de 1862 a tant d'intensité et de présence qu'il fait songer à Vélasquez et à Hals.

L'incompréhensible aveuglement et la haine de la modernité

LE CHEMIN DE FER a été montré au Salon de 1874. Il y fut accueilli par les sarcasmes, et les caricaturistes s'emparèrent de sa composition. Des barreaux de la grille, ils firent ceux d'une prison ou d'un asile, reprenant inlassablement le thème de la folie qui avait si souvent servi auparavant contre Manet. Dans le *Journal amusant*, sous un croquis de la toile, la légende annonce : « *Deux folles, atteintes de monomanétie incurable, regardent passer les wagons à travers les barreaux de leur cabanon.* »

Dans sa *Revue comique*, Cham use d'une autre comparaison : les deux figures seraient « *en prison pour avoir manqué au respect qu'on doit au public* ». Il ajoute : « *C'est justice.* » Manque de respect ? Le titre et l'image n'iraient pas ensemble. Le tableau serait fort mal peint, avec négligence, sa composition incohérente, son sujet inintéressant.

TROP VRAISEMBLABLE

Les caricatures sont dans une vitrine de l'exposition. Non seulement elles ne font plus rire, mais elles suscitent le malaise parce qu'elles sont désormais incompréhensibles, aussi incompréhensibles que la hargne avec laquelle la critique et le jury ont traité Manet. Tant d'aveuglement, tant d'entêtement dans l'ignorance ont de quoi effarer et inquiéter.

Que le *Déjeuner sur l'herbe* et *Olympia* aient pu scandaliser au nom de la moralité publique, passe encore. Nudités vraies, ils n'avaient rien de commun avec les nus savonnés des chers maîtres. Ils suggéraient le désir, l'appétit sexuel, les jeux de la séduction, les commerces de la prostitution. Mais *Le Chemin de fer*, toile innocente, sans sous-entendu scabreux : est-ce sa justesse qui le rendait insupportable ? Même pas. Simplement, son auteur ne se conformait pas aux usages artistiques du temps, tels qu'ils étaient enseignés aux Beaux-Arts et défendus à l'Académie et au jury du Salon.

A l'analyse de la modernité, l'exposition ajoute un chapitre plus sombre, celui du refus, celui de la haine de la modernité. En 1874, le Salon accepta *Le Chemin de fer*, mais il refusa l'admirable *Bal masqué à l'Opéra*, autre Manet essentiel. En 1876, l'artiste proposa *L'Artiste* et *Le Linge* : les deux œuvres furent refusées, ce qui eut plusieurs conséquences. Manet se résolut à exposer les toiles dans son atelier de la rue de Saint-Pétersbourg, où vinrent des reporters déconcertés et des curieux. Provocateur, Manet déclara en cette occasion : « *J'ai toujours pensé que les premières places ne se donnent pas, qu'elles se prennent.* »

Les articles se multiplièrent et la foule afflua quinze jours durant. Mallarmé publia alors sa brochure *Les Impressionnistes et Edouard Manet*. Il y décrit *Le Linge*, où « *partout l'atmosphère, lumineuse et transparente, est aux prises avec les figures, les vêtements, le feuillage, semblant s'approprier un peu de leur substance et de leur solidité, cependant que les contours, mangés par le soleil, cachés et consumés par l'espace, tremblent, se fondent et s'évaporent dans l'air ambiant* ». Ses contemporains n'étaient pas prêts à entendre un tel langage.

En 1877, nouveau scandale. Manet veut exposer au Salon sa *Nana*, portrait recomposé d'une demi-mondaine à sa toilette, dans un intérieur à la mode du temps. Le « monsieur » attend, de noir vêtu, la canne à la main, que la belle ait fini de se poudrer. Naturellement, la pudeur des membres du jury ne pouvait que s'offusquer d'une telle scène, trop vraisemblable : ils la refusèrent. Manet fit front et présenta l'œuvre dans une vitrine d'une boutique de mode boulevard des Capucines. Huysmans la vit et entendit « *les cris indignés et les rires* » des badauds. Ils n'auraient pu concevoir que ces tableaux finiraient dans les musées, qu'ils deviendraient rétrospectivement les représentations irréfutables d'un temps qui les refusait.

SIMPLICITÉ BRUTALE

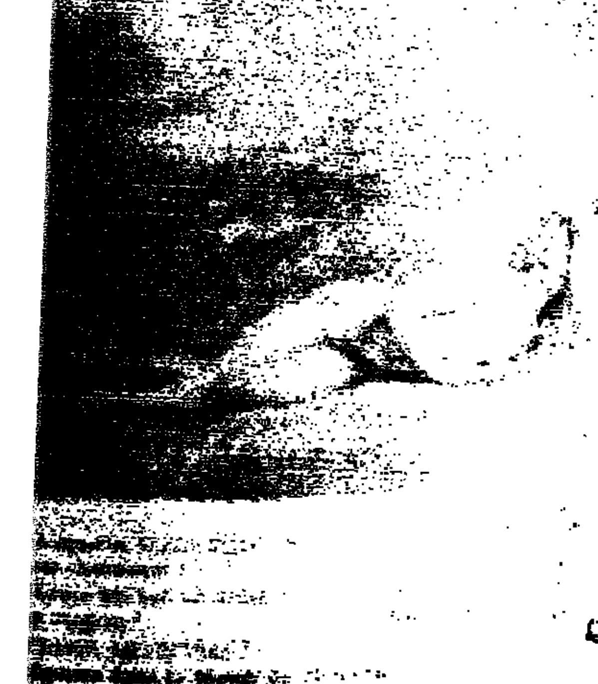
Il importe d'autant plus de rappeler aujourd'hui de tels épisodes qu'est apparue récemment la thèse selon laquelle Manet n'aurait été révolutionnaire que malgré lui, et qu'il n'aurait rien préféré au bonheur d'être de l'Institut – s'il avait pu. On a même lu que sa peinture et celle des « pompiers » relevaient, somme toute, de la même catégorie historique. Rien de plus faux, rien de plus pernicieux que ces thèses.

En notre temps de confusions, de glissements, de post-modernisme vague, il est opportun de redire qu'il y a des différences, qu'il y a des incompatibilités irréductibles et que l'œcuménisme esthétique n'est que le déguisement élégant du conformisme le plus plat. Manet est celui qui a lancé en guise de déclaration de guerre : « *Cela a toujours été mon ambition de ne pas demeurer égal à moi-même, de ne pas refaire, le lendemain, ce que j'avais fait la veille, de m'inspirer constamment d'un aspect nouveau, de chercher à faire entendre une note nouvelle.* »

Il est, dans les salles d'Orsay, un autre exemple cruel de l'aveuglement public. Dans la série des Saint-Lazare de Monet, figure une toile dénommée *Gare Saint-Lazare : les signaux*. Elle se singularise par la simplicité brutale de sa composition. Un disque gris est au centre, d'autres à droite. Hors ces cercles fichés sur des tiges droites, ne se voient que des immeubles indistincts, des fantômes de passants et de réverbères. Au-dessus, Monet a peint un ciel d'une prodigieuse beauté, mouvant, éclairé de rose, de bleu et de blanc.

L'œuvre attire le regard, elle s'impose avec une souveraine puissance. Elle appartient aujourd'hui au Musée de Hanovre. En 1878, Caillebotte l'avait achetée à Monet, démontrant une fois de plus l'acuité de son œil. Elle fit donc partie du legs qu'il offrit aux musées français à sa mort, en 1894. En 1896, l'œuvre fut refusée par les conservateurs, qui la jugèrent indigne des collections nationales.

Ph. D.





Guy Lafitte, saxo tenor sans carte d'identité

Le musicien et son trio en vedette au festival Jazz naturel d'Orthez

ORTHEZ
de notre envoyé spécial

Guy Lafitte attaque comme on prend la parole (*Let's Fall in Love*). C'est un art difficile. A cinq heures et demie, à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), un dimanche de printemps précoce, c'est la force même. La même impétuosité placide que celle des rouleaux du matin, sur la côte basque. Ça vient du fond. Il faut des interlocuteurs imprenables : J. Rabeson, piano ; et l'alter ego, à la contrebasse, Pierre Boussaguet.

Il y a de l'accent dans l'air, l'effet de fœhn du Sud-Ouest. De Guy Lafitte, soixante et onze ans, on va dire tout ce que chacun croit déjà savoir, depuis l'éternité qu'il joue, qu'il a sa place dans le concert des grands Américains, qu'on le croit démodé. Costard croisé, élégance des manières, puissante leçon de civilisation… Plus tout ce que personne ne veut entendre : sa singularité, sa science du non-savoir. On le tient pour un ténor à hauteur des classiques : Hawkins, dont il évoque le visage d'ombre présocratique ; Lester Young, dont le phrasé se glisse sans prévenir dans sa bouche ; Don Byas, son maître : « *Il le savait, le bougre… Un jour, je lui demande de m'expliquer un enchaînement harmonique. Il s'emporte, hautain : "J'ai mis vingt ans à le découvrir, il n'y a aucune raison que tu ne mettes pas vingt ans aussi…" Eh bien, vingt ans après jour pour jour, j'ai trouvé tout seul ce que je cherchais, au demi-ton près !* » Il a alors un élégant circonflexe de moustache pour se défendre : « *Non, je ne suis pas à la hauteur de ces princes. Je fais mon possible. Eux, Hawkins, Lester, c'étaient des monstres de science. Je participe de leur esprit. Je m'en réclame. Mais sans plus.* »

Avec son patronyme d'éleveur de canards et d'Armagnac, on n'imagine Lafitte que folkloriquement jazzman. Il l'est à fond. Il ne se trompe pas : « *Jouer, c'est passer son temps à faire des erreurs. On triche. On rattrape. On triche parce qu'on n'ose pas. On a le culot de commencer une idée, mais pas la force d'aller jusqu'au bout. J'entends des musiciens : je suis incapable de seulement imaginer ce qu'ils jouent. J'entends cette idée, c'est déjà ça. Je me console. Tant de gens ne sont pas capables d'entendre. Cette musique est beaucoup plus belle que ce qu'on en découvre maintenant. Heureusement, en jouant, on oublie. Cette inconscience permet de continuer. A la fin, on se dit : Après tout, ce n'est que du jazz. Le malheur, c'est que, né dans les bordels, le jazz donne l'impression de finir à l'église…* »

« SPLENDIDE À VOIR »

En scène, il a l'élégance qui s'est perdue, ni pompeuse ni faussement « nature », de présenter les morceaux, de parler des musiciens, des tonalités, de l'esprit du jeu. Il met sur la table des débats de répétition sur les harmonies de *Sweet Lorraine*. « *Cette musique, c'était un langage commun avec quatre notes. On se disait un millier de choses qu'on n'a pas besoin de se dire. Maintenant, il m'arrive de m'ennuyer. J'écoute un musicien, et je me dis : Mais de quoi il parle ? Ce que j'ai aimé, c'est le bal, faire danser les filles. Je me régalais à les voir. Le jazz ne le fait plus…* »

Compagnon de Mezz Mezzrow et de Bill Coleman, familier des grands festivals, Européen sans complexe au milieu des Américains, il joue aussi bien avec Daniel Humair ou Martial Solal : « *Je suis très à l'aise avec eux. On joue, on cherche. Etre moderne, c'est comprendre qu'on n'a pas à faire des mines pour aller de l'avant.* » La curiosité ne l'a pas lâché, la joie des débuts, l'orchestre gitan d'Eugène Baptiste ou la formation de Warlop, violoniste extraterrestre qui meurt à Luchon : « *Je l'ai connu à la fin. A la radio, il relevait les orchestrations à une vitesse sidérante. C'était splendide à voir. J'ai toujours eu un rapport émerveillé au savoir. Je n'ai pas appris la musique. Il a fallu que je m'y mette seul. Baptiste était merveilleux mais assez dissuasif, très gitan : "Tu peux toujours essayer d'apprendre le solfège, mais tu risques de perdre ton âme." Or je savais que les grands musiciens que j'aimais, Coleman Hawkins en tête, se réunissaient entre eux pour jouer Fauré, Debussy et Ravel. Moi, j'ai commencé avec Big Bill Broonzy. On ne se posait pas de questions. On y allait. On sortait de la guerre. Maintenant, j'en tiens davantage pour l'instinct allié avec la connaissance.* » A quelle mine doit-il d'avoir été constamment arrêté par les Gestapos et les polices ? « *J'ai toujours eu l'air d'un étranger. Pendant la guerre, ça m'a joué des tours pendables, mais longtemps après aussi. Le soir de la rafle du 17 octobre 1961, les flics m'ont bloqué sur les quais. Ce sera d'ailleurs ma dernière carte d'identité. Je n'en veux plus. Terminé. Nom, prénom, prénom de mon père, Jules, celui de ma mère, Juliette, c'est couillon mais c'est comme ça. Finalement, après un effort intellectuel très intense, le flic a baissé sa mitraillette : "Excusez-moi, monsieur, y en a qui ressemblent à des Européens…"* »

Ses actions pendant la guerre ? On sait qu'il fut FTP. Ses amis, il n'en manque pas, disent qu'il est allé loin. Lui n'en parle qu'en faisant rire sa moustache : « *C'est exactement comme la musique. Ces choses-là, on en fait toujours trop peu. On fait ce qu'on peut. Et quand on s'en sort, on se dit qu'on a fait de son mieux…* »

Francis Marmande



CHRISTIAN DUCASSE

Guy Lafitte.

★ Jazz naturel, Orthez (Pyrénées-Atlantiques), jusqu'au 28 février. Certains l'aiment chaud (13 février, salle Francis-Planté) ; Cabaret Blues (14 février, Baigts-de-Béarn) ; Influence Gospel (20 février, Bonnut) ; Hot Sauce (21 février, Sainte-Suzanne) ; Jazzystochats Carnaval (28 février, Castétis). Exposition des photos de Jean-François Labérine (salle Francis-Planté). Rens. : 05-59-69-00-83. Discographie : 1 CD *Crossings…* (en duo avec Boussaguet), JJMGLPB 97.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : record de nominations aux Oscars pour *Titanic*.** Le film du canadien James Cameron a été sélectionné dans quatorze catégories aux 70e Oscars qui seront attribués le 14 mars à Los Angeles : meilleur film, meilleur metteur en scène, meilleure actrice (Kate Winslet), meilleur second rôle féminin (Gloria Stuart), meilleure bande originale, etc. L'acteur Leonardo Di Caprio n'a pas été retenu par l'académie. En 1951, le film de Joseph Mankiewicz, *Eve*, avait également été nominé quatorze fois.

■ **INDUSTRIES CULTURELLES : Le comédien Pierre Santini a démissionné de la vice-présidence de l'Adami** (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes), mardi 10 février. Cette démission fait suite à celle de six membres du conseil d'administration et à celle d'un autre de ses vice-présidents, Michel Duchaussoy. Jean-Claude Petit, président de l'Adami, a demandé pour le 9 mars la convocation du CA pour une élection anticipée. Cette assemblée devra se prononcer sur la dissolution du conseil d'administration et l'organisation de nouvelles élections.

■ **MARCHÉ DE L'ART : la Chambre nationale des commissaires-priseurs** de France a annoncé, mardi 10 février, que le produit de ses ventes nationales pour 1997 était passé à 8,5 milliards de francs, soit une augmentation de 8,70 % par rapport à 1996. Cette hausse n'atténue pas les inquiétudes de la profession, qui verra son monopole s'ouvrir dans le courant de l'année 1998 à la concurrence des maisons de ventes anglo-saxonnes. « *Cette réforme ne sera réussie que si les intervenants du marché ont les moyens juridiques et financiers de leur action* », a précisé Me Champin, président de la Chambre nationale des commissaires-priseurs.

L'impérieuse nécessité de résoudre le problème des œuvres d'art pillées par les nazis

NEW YORK
de notre correspondante

Face au problème des œuvres d'art pillées par les nazis et dont on découvre, de plus en plus fréquemment, qu'elles sont respectablement accrochées dans les plus grands musées du monde, les directeurs de musées américains ont décidé de prendre les choses en main en créant un groupe de travail chargé de réfléchir sur les moyens de résoudre cette question.

Ce groupe de travail, composé de 13 membres et présidé par le directeur du Metropolitan Museum of Art de New York, Philippe de Montebello, doit remettre ses recommandations en juin à l'occasion de la prochaine réunion plénière de l'Association des directeurs de musées (AAMD, Association of Art Museum Directors). Il a été créé par cette même association qui, indique sa directrice, Mimi Gaudieri, a consacré à ce problème l'essentiel de sa réunion d'hiver, d'une durée de quatre jours et qui vient de s'achever à Los Angeles. L'impérieuse nécessité de trouver un moyen de résoudre les conflits nés du vol de nombreuses œuvres d'art en Europe par les nazis a recueilli « *un très large consensus* » parmi les quelque 170 directeurs de musées qui participaient à la réunion, a ajouté Mme Gaudieri. Outre M. de Montebello, le groupe de travail est composé de dix directeurs de grands musées américains et de deux responsables de l'AAMD, dont le siège est à New York.

PRESSION DU CONGRÈS JUIF MONDIAL

On ignore encore à ce stade si le groupe de travail a l'intention de prendre contact avec les directeurs de musées européens, concernés au premier chef par cette question et qui, jusqu'ici, n'ont entrepris aucune action concertée. Aux Etats-Unis, le problème du sort des œuvres d'art pillées pendant la guerre a pris un caractère d'urgence, notamment sous la pression du Congrès juif mondial, qui a récemment créé sa propre « commission pour le recouvrement de l'art ». Au Congrès, la commission des affaires bancaires de la Chambre des représentants doit tenir une audition sur ce sujet jeudi 12 février. Ces derniers mois, plusieurs musées américains se sont trouvés au centre de controverses à propos d'œuvres d'art dont l'origine s'est révélée suspecte, et deux tableaux d'Egon Schiele, prêtés au Museum of Modern Art (MoMA) de New York par le Musée Leopold de Vienne, ont été retenus à New York sur décision judiciaire en raison de soupçons sur leurs titres de propriété. L'affaire des toiles d'Egon Schiele, a souligné au *New York Times* le directeur du High Museum of Art d'Atlanta, Ned Rifkin, « *a des ramifications potentielles pour tous les musées, pas seulement ceux qui peuvent être dépositaires d'œuvres d'art volées. A cause du système des prêts, l'affaire du MoMA a des ramifications pour nous tous* ».

Philippe de Montebello a, pour sa part, souligné la complexité du problème, rappelant qu'il ne s'agit pas d'une simple démarche de restitution d'œuvres pillées, mais de situations dans lesquelles les obligations des musées à l'égard de leur public et des donateurs, qui, la plupart du temps, ont agi de bonne foi, doivent aussi être prises en compte.

Sylvie Kauffmann

Un architecte de Limoges pour la Mosquée de Bagdad

LIMOGES
de notre correspondant

C'est une équipe limousine, sous la direction de l'architecte Jacques Barrière, qui a été sollicitée pour conduire les travaux de construction de la Grande Mosquée de Bagdad, en Irak. Projet « babylonien » de Saddam Hussein, l'édifice devrait dépasser en taille la Mosquée de Casablanca, réalisée par un autre architecte français, Michel Pinseau, la plus grande du monde à ce jour.

Sur les trente hectares d'un aérodrome désaffecté, au bord du Tigre, il est prévu d'implanter un bâtiment circulaire de 200 mètres de diamètre, couronné d'une coupole culminant à 120 mètres du sol, flanqué de quatre minarets de 250 mètres de haut (celui, unique, de Casablanca s'élève à 225 mètres). Quatre autres minarets compléteront l'édifice – la Grande Mosquée de La Mecque n'en a que sept.

L'équipe limousine a été invitée début janvier à se rendre sur les lieux. Le défi est d'abord technique : il s'agit de concevoir une architecture verticale et sophistiquée avec des procédés et des matériaux traditionnels.

OBSTACLE DE L'EMBARGO

Le contact entre Bagdad et Limoges a été établi par un intermédiaire égyptien, négociateur du projet, Ahmed El Azzawi. C'est lui qui a approché l'architecte limougeaud, qui travaille dans une perspective illustrée notamment par Ricardo Bofill, celle d'un retour à des formes néoclassiques.

Selon l'architecte, cette mosquée, si elle voit le jour, « *pourrait être un énorme chantier pour les entreprises françaises de gros œuvre, de second œuvre, d'équipements et de fournitures* ». Reste à contourner un obstacle qui n'est pas mince : l'embargo.

Georges Chatain

Dunkerque pourrait être privée de musées pendant longtemps

Le Musée d'art contemporain a fermé peu avant Noël 1997 et celui des beaux-arts est aussi mal en point

DUNKERQUE
de notre correspondant régional

Quand Dunkerque a ouvert son Musée d'art moderne, en 1982, elle voulait se doter d'un mini-Beaubourg, en un lieu hautement symbolique de la ville, sur une dune façonnée par le vent, les vagues, les bombardements et les industries, entre les grues des chantiers de France qui sortaient encore des super-tankers et des méthaniers, les bassins, le canal, le vieux port et le quartier résidentiel de Malo-les-Bains. Conçu par l'architecte Jean Willerval, le musée fut inauguré par Jacques Chirac. Il reçut le prix européen de « *musée de l'année* ».

Son implantation dans le paysage était pour beaucoup dans son succès. Le fonds artistique avait été constitué par une importante collection des années 50-70, amassée par un amateur d'art, Gilbert Delaine. Ingénieur chez Usinor, il avait su intéresser quelques mécènes privés puis les instances politiques. Dans la collection, beaucoup de noms importants, même si ce n'était pas toujours le meilleur de leur production. Gilbert Delaine le reconnaît volontiers : « *Sur les 1 250 œuvres collectées, même s'il n'y en avait que 350 de bonnes, c'est largement suffisant pour faire un musée.* »

Mais très vite l'immeuble de béton recouvert de grès cérame blanc a posé de gros problèmes d'étanchéité. L'eau s'infiltrait inexorablement à travers les parois. Dix ans plus tard, il fallu transférer les collections dans une aile du Musée des beaux-arts de Dunkerque, un bâtiment édifié au début des années 70 et qui relève beaucoup plus de l'architecture administrative que de celle d'un musée. Vidé de ses collections entre 1992 et 1994, le musée sortit de l'oubli à la suite d'une intervention de Gilbert Delaine. Celui-ci menaçait de retirer les œuvres mises à la disposition de la ville par sa fondation.

Le maire socialiste Michel Delebarre, qui avait succédé en 1989 au RPR Claude Prouvoyeur, recrute alors un conservateur, Didier Derœux, qui prend en charge les deux structures, art contemporain et beaux-arts. Il voue le premier aux arts du feu – terres cuites et verre. D'abord parce que ce mode d'expression n'a pas de point de chute dans le Nord ; ensuite parce que l'humidité n'a aucune incidence sur les œuvres exposées ; enfin les volumes intérieurs se prêtent mieux à des expositions de sculptures qu'à l'installation de cimaises.

RÉPUTATION INTERNATIONALE

En trois ans, le Musée d'art contemporain de Dunkerque se taille une solide réputation internationale dans sa spécialité. Philippe Godderidge, Michel Wohlfart, Setsuko Nagasawa, Bernard Dejongue, Camille Virot, Daphné Corregan, Gilles Suffren y exposent tour à tour. Ces artistes laissent ou vendent à l'établissement des pièces qui constituent les prémices d'une collection permanente. La dernière exposition, prévue de septembre 1997 à fin janvier 1998, opposait les céramiques colorées de l'Américaine Betty Woodman aux cratères minéraux du Catalan Claudi Casanovas et présentait pour la première fois la collection permanente. Elle fut brutalement fermée, avec l'ensemble du musée, juste avant Noël 1997, pour raison de sécurité.

Cette fermeture n'aurait sans doute jamais eu lieu si les élus de Dunkerque ne s'étaient mis dans des impasses juridiques qui ont retardé de plus de quinze ans les travaux. Les batailles d'experts n'ont jamais arrêté les fuites d'eau, et la situation n'a cessé de se dégrader. L'affaire ne pouvait pas ne pas prendre un tour politique. L'opposition à Michel Delebarre a beau jeu de l'accuser d'avoir laissé à vau-l'eau une réalisation de son prédécesseur. Pierre Bertrand, l'adjoint à la culture de Michel Delebarre, s'en défend : Claude Prouvoyeur a eu tort de s'enliser dans des problèmes d'expertises au lieu de prendre le problème à bras le corps. L'assureur devrait maintenant verser l'argent qu'il estime nécessaire aux travaux. Cela permettra au moins de commencer le sauvetage du bâtiment en attendant que la justice ait tranché. Mais la municipalité de Dunkerque est formelle : pas question de renoncer à son Musée d'art contemporain ni à sa collection. Elle envisage même d'étendre le concept lancé par Didier Derœux en l'élargissant à l'acier et à l'aluminium, thèmes susceptibles d'intéresser quelques industriels locaux comme Usinor ou Pechiney.

TABLEAUX À RESTAURER

S'il n'est pas attaqué par l'eau, le Musée des beaux-arts est lui aussi dans une situation alarmante. Les fortes variations thermiques et hygrométriques, la lumière trop forte des verrières, une climatisation défectueuse, ont des effets ravageurs sur beaucoup de tableaux, notamment sur la belle collection de peintures flamandes ou italiennes. Une cinquantaine de toiles devraient bientôt prendre le chemin de Versailles pour y être restaurées.

Dans ces conditions, Dunkerque risque de n'avoir plus à montrer que son Musée portuaire, récent, et les collections poussiéreuses qui dormaient dans les sous-sol du Musée des beaux-arts. Les amateurs d'art risquent d'être frustrés pour très longtemps.

Pierre Cherruau

L'Opéra fête les quatre-vingts ans d'Yvette Chauviré

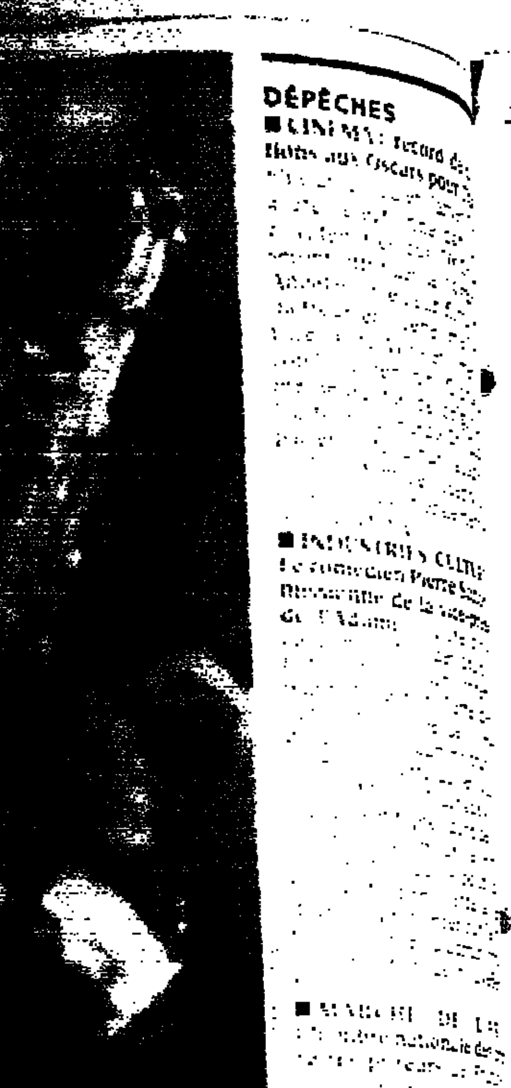
DEUX MILLE PERSONNES représentant la famille de la danse s'étaient rassemblées, mardi 10 février à l'Opéra-Garnier, pour célébrer les quatre-vingts ans d'Yvette Chauviré. L'ancienne étoile du Ballet de l'Opéra de Paris a été saluée debout par le public à son entrée. Elle était accompagnée de Catherine Trautmann, ministre de la culture, Zizi Jeanmaire, Roland Petit, Claude Bessy, directrice de l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris, l'ancien ministre de la culture Jacques Toubon, etc. Au final, après la présentation de deux de ses chorégraphies, Yvette Chauviré a rejoint étoiles et danseurs de la troupe. La salle s'est levée à nouveau pour applaudir de longues minutes celle qui perpétue la tradition classique française.

Une commission d'enquête sur l'héritage Pasternak est nommée

LES ARCHIVES d'Olga Invinskaïa, la compagne de Pasternak, seront-elles rendues à la famille de cette dernière (*Le Monde* du 19 janvier) ? Natalia Tchapila, présidente du tribunal de Savelovsky, du district de Moscou, vient de prendre une décision qui risque de geler le problème sans le régler au fond. Le 26 janvier, elle a décidé de nommer une commission d'enquête pour savoir… ce qu'il faut faire de ce fonds. Les papiers d'Olga, qui comprennent notamment une importante correspondance avec l'auteur du *Docteur Jivago*, ont été saisis par le KGB au moment de l'arrestation de cette dernière en 1960. Olga a été réhabilitée en 1988. Elle est morte en 1995 sans avoir pu les récupérer. La fille d'Olga, Irina, les réclame.

La cour de Moscou puis la Cour suprême de Russie lui ont donné raison, mais la Fondation d'Etat pour l'art et la littérature, où ces archives sont déposées, n'entend pas s'en séparer. Et a suscité la requête de la veuve du fils cadet de l'écrivain. Cette affaire, qui fait grand bruit à Moscou, pose en réalité le problème de la restitution des propriétés confisquées par l'ancien régime.





Jean-Marie Poiré et Christian Clavier signent la résurrection du comique troupier

Les Couloirs du temps. Les Visiteurs II. Un long tunnel d'où n'émergent que quelques sourires étouffés

Film français de Jean-Marie Poiré. Avec Christian Clavier, Jean Reno, Muriel Robin, Marie-Anne Chazel. (1 h 58.)

Caché à la presse et divulgué au seul public, *Les Couloirs du temps* réussit, avec une bonne dose d'à-propos, à faire taire toutes les interrogations. Il n'y a rien à voir. Du moins rien durant les deux heures de métrage annoncées. Tout commence lors du générique de fin, où la production s'est généreusement efforcée, en guise de cadeau d'adieu, de réunir en quelques minutes les moments les plus drôles du film, plus quelques images du tournage venues nous rassurer sur la bonne humeur de l'équipe où trône Jean-Marie Poiré, affublé d'une casquette où sont inscrites en lettres d'argent JMP (pour Jean-Marie Poiré).

Ce cadeau est une excellente nouvelle pour les resquilleurs – souvent contraints d'entrer par la sortie de secours une demi-heure après le début de la séance –, les retardaires en tout genre et les mangeurs de pop-corn parfois saisis d'une brève envie de sieste. Pour les autres, plus attentifs, la peine est plus sévère, car incompressible. Ils devront s'en tenir à une succession de sketches frénétiques, souvent ratés, appuyés par un montage hystérique digne d'un gamin pris d'une fièvre de zapping qui aurait collé son chewing-gum sur le bouton de la télécommande.

Les Couloirs du temps ressemble à un long tunnel d'où le spectateur sort fourbu, et vaguement réjoui, ne sachant guère d'où viennent ses rires, de la première mouture des *Visiteurs*, du simple désir d'être amusé, ou de ce film fatigué et fatigant, réitérant les mêmes gags avec la même innocence qu'un vieillard hoqueteux. *Les Visiteurs II* possède au moins l'honnêteté de son sous-titre. Très scrupuleuse de son contrat, l'équipe Poiré/Clavier ressert les mêmes plats, assortis des mêmes couverts qu'il y a cinq ans, lorsque cette comédie avait secoué le box-office français avec ses quatorze millions de spectateurs.

Les Visiteurs II a son histoire. Pas seulement celle du duo Poiré/Clavier qui aligne, depuis *Les Visiteurs*, les succès avec la régularité d'une horloge, certain que le public a toujours raison, et les autres, tous les autres – l'industrie du cinéma, les critiques, la nouvelle vague –, forcément tort. Mais aussi l'histoire qui embraye exactement là où le premier volet de la saga des *Visiteurs* nous laissait : Jacquart au Moyen Age poursuivi par des loups et condamné au bûcher, et Jacquouille au XX[e] siècle, en compagnie de Marie-Anne Chazel – *« une SDF de notre temps »*, précise une voix off –, s'incrustant dans la maison de Muriel Robin (remplaçant avec beaucoup de difficulté la bourgeoise interprétée par Valérie Lemercier) pour y semer le désordre.

UN 45-TOURS RAYÉ

Pendant ce temps, Godefroy de Montmirail (Jean Reno), revenu au Moyen Age, est sur le point de se marier avec Frénégonde. Un vol de bijoux au pouvoir magique, capables de ruiner son mariage et d'anéantir son fief s'ils ne sont pas retrouvés, vont précipiter son retour au XX[e] siècle.

Cette malédiction élucidée, *Les Visiteurs II* se retrouve dans le même état qu'un vieux 45-tours rayé. L'aiguille reste bloquée, et tel un mauvais tube dont on devrait entendre cinquante fois de suite *« Je t'aime à mourir »*, *Les Couloirs du temps* nous inflige les *« okay »* de circonstance, la scène du postier noir dont la voiture est assaillie par nos deux voyageurs temporels persuadés d'avoir vu un sarrasin, celle encore du dîner où Jacquouille mange sa pitance par terre. Or, ce qui est drôle une fois ne l'est pas forcément la deuxième, et le comique teinté d'absurde qui constituait tout l'intérêt des *Visiteurs* se transmue, dans ce second volet, en une forme de lourdeur lancinante, d'abord discrète, ensuite implacable.

En parfaite adéquation avec son histoire, *Les Visiteurs II* est un film d'une autre époque. Et ses gags – une pompe d'incendie incontrôlable, le képi d'un flic dont le dessus a été découpé comme une boîte de conserve, une télévision pulvérisée par un Jacquouille effrayé – sortent tout droit du cinéma français de bidasses des années 70. La nostalgie et l'hommage possèdent leur vertu, mais le comique troupier a-t-il fondamentalement besoin d'être ressuscité ?

Samuel Blumenfeld

Le show cérébral et sensuel de huit cyber-Vikings à Paris

GUS GUS. Elysée-Montmartre. Paris. Le 11 février.

Pas plus de lumière sur les planches de l'Elysée-Montmartre que de soleil à Reykjavik en pleine journée d'hiver. On distingue bien huit ombres chinoises s'affairant derrière micros et machines, mais leur musique et leurs déhanchements font corps avec les images et les mots projetés sur l'écran de fond de scène. Mercredi 11 février, Gus Gus, collectif islandais, se produisait à Paris. Un concert autant qu'une performance conceptuelle. Les méthodes de travail de ces cyber-Vikings n'ont d'ailleurs que peu de rapport avec celles d'un groupe de rock.

La musique n'est qu'un élément des activités de ce rassemblement de peintres, cinéastes, photographes, acteurs, designers, écrivains, DJ et chanteurs. Dans cette espèce de Factory à la mode islandaise, on enchaîne et partage les idées en stakhanovistes de la création. Mais ce sont les disques qui, pour l'instant, les font le mieux rayonner hors de l'île. Après un premier brouillon à l'impact strictement insulaire, Gus Gus a convaincu un des labels britanniques les plus prestigieux – le très *arty* 4AD –, de publier *Polydistortion*, album d'un futurisme cérébral et sensuel. De passage à Paris, leur compatriote et amie Björk est dans la salle, ravie que d'autres qu'elle traduisent en musique les secrets et la magie de ce bout de terre, de feu et de glace.

MATIÈRE BOUILLONNANTE

« C'est le son qui me fait jouir. » Tel est le premier des nombreux aphorismes, slogans ou questions (« A partir de quand est-on trop jeune ? ») qui surplomberont le groupe pendant son show. Parfois un peu glacés en studio, ces rythmes et mélodies polaires se dégivrent sur scène en un torrent de sensations physiques. La voix soul décadente d'un Sly Stone nordique ouvre les vannes de ces déclarations charnelles. Le nombre des intervenants enrichit la palette des influences. Disco, new wave, funk, techno pop, rock industriel, house hardcore triturés par des alchimistes aux blouses blanches de chirurgien, composent cette matière bouillonnante hors des conventions.

Les chansons s'enchaînent et s'élaborent comme une suite d'idées fortes plus que comme une véritable construction harmonique. Malgré la force des concepts et la logique architecturale du concert, on échappe aux excès cliniques de l'intellect et des synthétiseurs. Les machines mordent dans la chair. Les grincements des ordinateurs attaquent les nerfs, des guitares incantatoires doublent l'hypnose des boucles robotiques, l'épaisseur titanesque des infra-basses pénètre et fait vibrer l'organisme même de l'auditeur. Les artistes se mettent en scène sur des bouts de vidéo, hommages psychédéliques aux œuvres de Kenneth Anger et Derek Jarman, cinéastes avant-gardistes de la décadence. Magnus Jonsson repose sa tête sur un lit de plumes. Siggi Kjartansson glisse des ballons sous ses reins. Biggi Thorarinsson traverse à moto un paysage de lave. Mâchant un chewing-gum, Hafdis Huld mime une ado perverse sur laquelle viennent s'incruster des cœurs, des fourches et des cornes de démons.

Possédés par la bonne humeur ambiante et l'énergie dégagée, les musiciens dansent et s'excitent avec un entrain cocasse. Un échantillonnage de percussions – empruntées peut-être aux intuitions tribales des pionniers new-yorkais de Liquid Liquid – introduit un *Believe* qui les fera flirter avec la transe. Apothéose précoce du concert, la fin du morceau verra le groupe s'éclipser une première fois. Les rappels ne calmeront qu'à moitié la frustration d'une première partie de concert qui aura duré moins de soixante minutes. Un final très techno et sexuel – avec râles et caresses à l'appui – accélérera les décharges d'adrénaline. Au centre de l'écran apparaît enfin en pictogramme une carte de l'Islande, comme un label authentique de brassages et d'anticonformisme.

Stéphane Davet

SORTIR

PARIS

Dreyer, l'intégrale
A l'occasion de l'exposition consacrée au peintre danois Hammershoi (jusqu'au 1[er] mars) au Musée d'Orsay, l'Auditorium propose un festival présentant l'œuvre complète de Carl Theodor Dreyer (1889-1968), cinéaste dont la carrière traverse l'histoire du septième art, des débuts du muet jusqu'au cinéma moderne. Dreyer est pour tous l'auteur de l'un des chefs-d'œuvre du cinéma mondial, *La Passion de Jeanne d'Arc* (1928), qui donna son seul grand rôle à Renée Falconetti. L'ensemble des quatorze longs métrages et des six courts réalisés par Dreyer sont au programme, dont *Le Président* (1918), *Pages arrachées au Livre de Satan* (1919), *Aimez-vous les uns les autres* (1921), *La Quatrième Alliance de Dame Marguerite* (1920), *Le Maître du logis* (1925), *Vampyr* (1930-31), *Ordet* (1954), *Jour de colère* (1943), *Gertrud* (1964).
Auditorium du Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris-7[e]. M° Solferino. Du 12 février au 1[er] mars. Tél. : 01-40-49-49-69. 20 F et 30 F.

Heliogable, Purr, Prohibition
Un petit festival consacré à l'écurie du label français Prohibited, revendiquant un *« rock sérieux et underground »*. Post-hardcore empreint de jazz et de musique indienne pour Prohibition, post-rock en apnée pour Purr (auteur d'un intrigant album, *Whales Lead to the Deep Sea*) et les incantations polyglottes de Heliogable récemment enregistrées par Steve Albini (*The Full Mind Is Alone The Clear*).
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11[e]. M° Bastille. Le 12, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 50 F.

Iness Mêzel
Fatiha et Malika Messaoudi forment un séduisant duo vocal à la douceur fluide et gracieuse. Entourées de leurs musiciens, elles mènent la langue kabyle sur des chemins buissonniers où souffle l'esprit du jazz. En juin dernier, elles étaient venues à l'Espace Hérault sur la pointe des pieds. Un concert unique pour présenter leur premier album (*Iness Mêzel*, chez Auvidis). Dopées par l'accueil qu'a reçu celui-ci, elles prennent leurs aises au même endroit, s'y installant pendant presque deux semaines.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris-5[e]. M° Saint-Michel. Jusqu'au 21 février, à 20 h 30. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.

Bevinda
Elle vit en France depuis l'âge de deux ans, mais ses racines ont fini par la rattraper. Bevinda chante les poèmes de Pessoa (voir son dernier album, *Pessoa em Pessoa*, chez Mélodie) et le fado, emblème musical de son pays natal. Un fado qui s'éloigne parfois des canons du genre pour bifurquer vers le tango ou la bossa nova.
La Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris-11[e]. M° Bastille. Les 12 et 19, à 20 heures. Tél. : 01-43-57-24-24. 70 F.

Meg Stuart, Gary Hill
Protégée du Festival Klapstuck de Louvain, elle est la cousine américaine adoptée par les Flamands, qui, aujourd'hui, subventionnent sa compagnie. Meg Stuart a trouvé en Belgique une terre de liberté. *Crash Landing*, pièce d'improvisations, trop improvisée, qu'elle donnait en novembre 1997 au Théâtre de la Ville, avait déçu, sauf pour l'organisation de l'espace, les décors. Revoici la chorégraphe avec le plasticien Gary Hill, mais cette fois-ci sur la scène plus intime des Abbesses pour un travail « Désordre, danse et vidéos » : *Splayed Mind Out*. Tout dans l'urgence. *Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18[e]. M° Abbesses. Les 12, 13 et 14, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 70 F.*

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Les Couloirs du temps, les Visiteurs 2
de Jean-Marie Poiré (France, 1 h 58), avec Christian Clavier, Jean Reno, Muriel Robin.
Forever
de Nick Willing (E-U, 1 h 50), avec Toby Stephens, Emily Woof, Ben Kingsley.
Wild Man Blues, Woody Allen, tournée européenne de jazz
de Barbara Kopple (E-U, 1 h 44).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

L'Homme qui rétrécit
de Jack Arnold, avec Grant Williams, Randy Stuart, April Kent.
Américain, 1957, noir et blanc (1 h 30).
VO : Action Ecoles, 5[e] (01-43-29-79-89).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 a 16 heures, le dimanche.

Philharmonia Orchestra
Debussy : *Nocturnes, La Damoiselle élue*. Ligeti : *Cloks and Clouds, Atmosphères*. Ravel : *Daphnis et Chloé, suite n° 2*. Katarina Dalayman (soprano), Alice Coote (mezzo-soprano), London Sinfonietta Voices, Esa-Pekka Salonen (direction).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1[er]. M° Châtelet. Le 12, à 20 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 230 F.

Craig Handy, Wayne Dockery, Gérard Faroux
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6[e]. M° Saint-Germain-des-Prés. Le 12, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Franck Tortiller, Philippe Macé, David Patrois
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16[e]. M° Passy. Le 12, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Sylvain Beuf Trio invite Jean-Pierre Como
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1[er]. M° Châtelet. 22 heures, le 12. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

André Villéger Quartet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1[er]. M° Châtelet. Le 12, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Gérard Berliner
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18[e]. M° Pigalle. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 120 F.

Christian Peyric
Théâtre des Déchargeurs-La Bohème, 3, rue des Déchargeurs, Paris 1[er]. M° Châtelet. Le 12, à 22 h 15. Tél. : 01-42-36-00-02. 80 F.

Beethova Obas
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2[e]. M° Sentier. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-42-36-37-27. 80 F.

Recoveco
Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11[e]. M° Oberkampf. Le 12, à 21 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

Mau Mau
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17[e]. M° Place-de-Clichy. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

Luda Familia
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris 13[e]. M° Quai-de-la-Gare. Le 12, à 21 heures. Tél. : 01-47-97-22-22. 30 F.

Grupo Songoro
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11[e]. M° République. le 12, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52. 100 F.

RÉSERVATIONS

Carnaval Do Brasil
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9[e]. M° Pigalle. Les 20 et 21 février à 23 heures. Tél. : 01-44-92-77-66. 110 F.

Morphine
de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Patrick Sommier, avec Yann Collette et Igor Tchernievitch.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 24 février au 22 mars. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

Femmes de Troie
d'après *Les Troyennes* d'Euripide, mise en scène et décor de Matthias Langhoff, avec Evelyne Didi, Emmanuelle Wion, Laure Thièry, Frédérique Loliée, Agnès Bourgeois, Sandrine Spielman...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre Préfecture. Du 26 février au 28 mars. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

14 février :
Le Visage d'Orphée
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Damien Barbin, Irina Dalle, Michel Fau, Christine Fersen, Elisabeth Mazev, Redjep Mitrovitsa, Guillaume Rannou...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre Préfecture. Du mardi au samedi, à 20 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

14 février :
Rimmel
de Jacques Serena, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Michel Bompoil, Jean-Claude Leguay, Océane Mozas et Christèle Tual.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4bis, cité Véron, Paris 18[e]. M° Blanche. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 01-42-62-59-49. De 50 F à 100 F.

15 février :
Mardel monte à Paris
de Marc Hollogne, mise en scène de l'auteur, avec Marc Hollogne, Pierre Manganelli et sur l'écran Ticky Holgado, Jango Edwards, Cécile Simeone et Olivier Mine.
Théâtre Rive Gauche, 6, rue de la Gaîté, Paris 14[e]. M° Edgar-Quinet, Montparnasse-Bienvenüe, Gaîté. Du mardi au samedi, à 21 heures, le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-49-87-50-50. De 120 F à 190 F.

EN VUE

■ Mercredi 11 février, très léger tremblement de terre à la Réunion : pas de victimes, pas de dégâts.

■ Selon **Letchi Khoultigov,** président des services de sécurité de Grozny, les Russes prépareraient l'opération « Vésuve » en plaçant de puissants explosifs dans des mines souterraines, pour provoquer, le 17 février, un tremblement de terre artificiel en Tchétchénie.

■ **Phil Haines,** voyagiste anglais, propose, pour le 4 avril, un tour « L'Irak sous les bombes » à 1 350 livres (environ 13 000 francs). Déjà douze clients ont réservé.

■ Un malade mental, **Tony Albert Mackall,** *a été exécuté par* injection, mardi 10 février, en Virginie. Depuis le rétablissement de la peine capitale en 1977, les juges de l'Etat ont « fait piquer » trois criminels arriérés mentaux et un quatrième dont la débilité n'a pas été légalement confirmée.

■ Pendant la campagne présidentielle de 1992, **Bill Clinton,** gouverneur de l'Arkansas, avait assité, pour gagner des voix, à l'exécution de **Ricky Ray Rector** qui, après avoir tué un policier, s'était tiré une balle dans la tête. Le condamné, le cerveau en partie détruit, ne comprenant plus rien, avait mis de côté, pour la manger plus tard, la tartelette de son dernier repas.

■ **Mohammed al-Fayed,** persuadé qu'un complot serait à l'origine de la mort de **Diana** et de son fils **Dodi,** innocente **Henri Paul,** le chauffeur qui les conduisait sous l'emprise de l'alcool : *« Vous devez savoir que boire fait partie du mode de vie français. Beaucoup sont capables de conduire avec de l'alcool dans le sang. »*

■ Mercredi 11 février, un ecclésiastique est mort d'épectase dans l'isoloir vitré d'un bar de danseuses nues, à Mont-Laurier, au Québec. *« Nous somme tous pécheurs et nous avons tous besoin de la miséricorde de Dieu »*, a déclaré **Mgr Gervais,** archevêque d'Ottawa, croyant d'abord qu'il avait succombé dans un restaurant gastronomique.

■ La commission officielle de l'Eglise d'Angleterre qui prépare la mise à jour du Notre Père pour l'an 2 000 propose de remplacer la formule « *Délivrez-nous de la tentation* », par « *Epargnez-nous le temps des épreuves* ».

■ Lundi 9 février, après voir mis en fuite des jeunes gens qui s'apprêtent à violer une lycéenne de quatorze ans, deux ouvriers égyptiens invitent leur protégée à venir chez eux pour se remettre de ses émotions, et lui versent à boire un somnifère. Le lendemain, elle se réveille sur un lit, intacte mais nue.

Christian Colombani

« Fraternité Matin » contre les policiers racketteurs

Reportages précis, éditoriaux virulents... La presse gouvernementale ivoirienne s'indigne de l'impuissance de l'Etat face aux « bavures » des hommes en kaki

LES POLICIERS ivoiriens n'ont jamais eu bonne presse. Au moins pouvaient-ils compter jusqu'à ces derniers jours sur la relative compréhension du quotidien gouvernemental *Fraternité Matin.* Mais après la mort, le 1er février, du passager d'un minibus, abattu par un agent à un barrage de police, ce titre a pris la tête d'une virulente campagne contre le racket routier. Dès le lendemain de cette « *énième bavure* », *Frat'Mat'* refusait d'admettre la version policière : « *"refus d'obtempérer". Cette formule est en train d'être vidée de tout son contenu à cause de l'abus qu'en font certains policiers ivoiriens* », s'indignait le journal.

La victime avait emprunté un minibus, un gbaka, comme on les appelle à Abidjan. Ces véhicules privés sont l'objet de toutes les attentions des policiers, qui dressent, sur tous les grands axes de la capitale économique ivoirienne, des barrages qui ont plus à voir avec la perception de taxes informelles qu'avec la sécurité routière ou la répression du banditisme. Chaque conducteur est obligé de donner quelques centaines de francs CFA (1 franc CFA vaut 1 centime). Ce jour-là, le

DÉBAT NATIONAL
LES IVOIRIENS ET LEUR POLICE

chauffeur ayant refusé de se soumettre à un contrôle, dans le faubourg populaire de Yopougon, et ayant passé (les policiers disent forcé) un barrage, un agent stagiaire a arrosé le gbaka d'une rafale de fusil-mitrailleur, tuant sur le coup un docker qui se rendait à son travail.

Dans un dossier de deux pages consacré au problème quelques jours plus tard, *Fraternité Matin* relatait ce voyage ordinaire en minibus. Le chauffeur est arrêté pour la deuxième fois en moins d'une heure et refuse de quitter son siège. Finalement, les policiers lui demandent de baisser sa vitre. Le conducteur explique ainsi son manque de coopération : *« Vous venez de me contrôler. Et puis on s'est vu (entendez, je vous ai donné 300 francs). Le policier qui tenait à ne pas repartir bredouille demande au chaffeur du gbaka d'ouvrir la petite boîte à monnaie à l'avant. Le conducteur s'exécute. Mais il n'y a qu'une pièce de 50 francs. Sans se gêner outre mesure, notre agent s'en empare non sans avoir déclaré : "Ça peut acheter le petit déjeuner de mes enfants." »*

La précision du reportage, la virulence des éditoriaux et analyses qui l'accompagnaient (l'un d'eux est titré « L'impuissance des responsables ») donnent une idée de l'ampleur de la crise policière en Côte-d'Ivoire. Quel que soit le talent des journalistes de *Fraternité Matin,* ceux-ci l'exercent dans un cadre bien précis. Et, si les autorités ivoiriennes laissent s'exprimer le ressentiment à l'égard des forces de police, universellement répandu dans la population, c'est qu'elles espèrent qu'il les aidera à maîtriser une machine dont le contrôle semble leur avoir échappé. Le quotidien sollicite l'avis des lecteurs sur tous les sujets liés à la police et s'engage à publier leurs contributions. Un autre titre gouvernemental, le quotidien *Ivoir'Soir,* rappelait que récemment le gouvernement avait promis de limiter le nombre de barrages. *« On ne se souvient pas qu'un autre conseil des ministres* [les] *ait rétablis »*, faisait remarquer un chroniqueur, qui se plaignait du retour de *ces piles de pneus qui,* à la sortie d'un virage, annoncent la présence des hommes en kaki que personne, aujourd'hui, ne semble capable de ramener à la raison.

Thomas Sotinel

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta

■ Simone Veil au Conseil constitutionnel, quelle bonne idée et quel secret bien gardé ! C'est, il y a trois mois, à la mi-novembre, que le président du Sénat, René Monory, a annoncé à l'ancienne présidente du Parlement européen son intention de la nommer à ce poste convoité. Simone Veil a hésité quelques jours, car elle savait, bien sûr, que son entrée au Conseil constitutionnel lui interdisait désormais, et pour neuf ans, toute activité politique et la condamnait à la neutralité. Mais Simone Veil n'a pas hésité longtemps : fine mouche, elle sait sans l'avoir jamais dit que les nouveaux patrons de l'UDF ne sont guère prêts à faire sa place à un esprit trop indépendant. Qui n'a pas craint d'émettre, l'année dernière, un avis favorable au texte de Jean-Pierre Chevènement sur l'immigratiopn. Au Conseil constitutionnel, elle fera début mars son entrée dans une assemblée fragilisée par les démêlés de son président Roland Dumas avec les juges d'instruction.

RFI
Jacques Rozenblum

■ Edouard Chevarnadzé a la baraka. Sa chance, c'est d'avoir conservé de bons amis de son passage à la tête de la diplomatie soviétique. C'est en effet le chancelier allemand Helmut Kohl qui, à la suite d'un premier attentat il y a trois ans, lui avait offert la Mercedes blindée qui vient de lui sauver la vie. Comme on le voit, la carrière du président géorgien n'a rien d'un long fleuve tranquille. Dans la grande partie d'échecs actuellement en cours dans la région, la Russie joue un jeu dangereux. Elle prétend par exemple se situer en tampon entre les Géorgiens et les séparatistes abkhazes, mais, sur le terrain, jette de l'huile sur le feu. De même, dans le conflit entre Arménie et Azerbaïdjan, la Russie parraine le plan de paix du groupe de Minsk. Mais, en sous-main, elle souffle sur les braises et soutient les extrémistes arméniens qui ont obtenu la tête du président modéré Ter Petrossian. C'est pourquoi, lorsque Edouard Chevarnadzé accuse clairement de puissantes forces pétrolières russes d'être reponsables de l'attentat, lui qui a pourtant fait de l'ambiguïté tout un art, il est à prendre au sérieux. La guerre de Tchétchénie a déjà montré jusqu'où Moscou est prêt à aller pour défendre ses intérêts dans le Caucase.

THE NEW YORKER
Adam Gopnik

■ Une des choses que les Français entendent régulièrement les Américains dire, à propos des scandales sexuels, est qu'il existe une *« solution française »*, laquelle consiste à ignorer tout ce qu'un homme public fait dans l'intimité. Les Américains semblent penser que les Français ont une vue détachée des écarts sexuels, les hommes politiques sautant d'une alcôve à l'autre et rencontrant en chemin leurs épouses amusées et compréhensives.

Il y a en fait une différence entre les attitudes américaine et française dans ce domaine, et il est possible que la française soit la plus saine. Mais ce n'est pas la différence que beaucoup d'Américains préféreraient. *La vraie différence,* qui est bien plus difficile à acccepter pour les Américains, n'est pas que les Français seraient moins effarouchés par le sexe. C'est qu'ils prennent plus calmement les mensonges.

www.centraleurope.com

Sur un même site, un journal multimédia et un guide pratique sur six pays d'Europe centrale

COMMENT trouver un traducteur polonais-anglais habitant Poznan, localiser un MiG-21 à vendre ou suivre le détail des contacts entre l'OTAN et la Hongrie ? Les internautes peuvent se tourner vers Central Europe online (CEO), qui veut être à la fois un journal multimédia d'actualité et un guide pratique consacré à six pays : la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Slovénie et la Roumanie. CEO a été créé par la société américaine European Internet Network (EIN), basée à Washington et à Prague, qui tire ses revenus de la publicité en ligne et du commerce électronique.

La partie « actualités » propose un mini-quotidien généraliste, illustré de cartes et de photos. A la « une » de cette fin de semaine, les difficiles tractations au sein de la coalition gouvernementale roumaine, la publication d'un rapport sur la ségrégation scolaire à l'encontre des Tsiganes de Hongrie et l'arrestation par la police tchèque de Michal Kovac junior, le fils du président slovaque. La rubrique « affaires et économie » propose en vrac des articles, des bilans et des tableaux statistiques ou financiers.

L'ensemble est complété par un petit magazine culturel, des éditoriaux, un résumé hebdomadaire de l'actualité des pays du sud de la région, une sélection d'articles traduits de la presse locale et même une rubrique météo. CEO se lance également dans des expériences de transmission de vidéo sur le Web. Chaque jour, il propose une courte séquence où l'on voit une présentatrice lisant les nouvelles sur fond de salle de rédaction. Parallèlement, il diffuse une émission produite en collaboration avec la chaîne de télévision tchèque TV Nova, dans laquelle l'ex-dissident Vladimir Zelezny, aujourd'hui patron de TV Nova, fait de son mieux pour répondre aux questions parfois inattendues posées par les internautes : *« En Europe centrale, faut-il préférer la bière ou le vin ? »*, demande une Américaine.

Enfin, les rubriques pratiques ont l'ambition de fournir un service complet aux hommes d'affaires occidentaux préparant un séjour dans la région : petites annonces, itinéraires de voyages, horaires et tarifs des chemins de fer, calendrier des principaux événements culturels des six capitales et services d'agence de voyages, accessibles par courrier électronique et payables par carte bancaire. Une boutique permet d'acheter de la documentation, depuis un annuaire des hôtels tchèques sur CD-ROM jusqu'à des ouvrages sur le développement de l'économie de marché polonaise.

Solveig Godeluck

SUR LA TOILE

RÉGIE PUBLICITAIRE CENTRALISÉE

■ Dix-huit quotidiens régionaux, dont *La Voix du Nord, Le Parisien, La Dépêche du Midi, Le Télégramme de Brest* et *Sud-Ouest,* ont constitué un groupement d'intérêt économique, baptisé Web 66, destiné à développer les recettes publicitaires de leurs sites Web respectifs. Grâce à la création d'une régie centralisée, les membres de Web 66 pourront offrir aux annonceurs une plate-forme nationale tout en continuant à proposer des contenus éditoriaux d'intérêt local. L'opération sera montée en partenariat avec Real Media Europe, filiale de la société américaine Real Media, qui gère les sites Web de plusieurs grands quotidiens américains. – *(AFP.)*

AOL EN CHINE

■ America On Line (AOL), le plus grand prestataire d'accès Internet mondial, a passé un accord avec la société China Internet Corporation, filiale de l'agence Xinhua News, pour fournir des services en ligne à Hongkong. Selon AOL, Hongkong (6,5 millions d'habitants), comptera près d'un million d'utilisateurs Internet d'ici à 2000. – *(AP.)*

Un sous-produit culturel *par Alain Rollat*

LES INSOMNIAQUES de Canal Plus ont eu, ces dernières nuits, la primeur d'un événement cinématographique. Ils l'ont même eu deux fois : la première, samedi 7 février, à 22 h 50 ; la seconde, mercredi 11, à 1 h 55. La chaîne cryptée, qui a toutes les audaces, a mis en effet un point d'honneur à être la première à diffuser le premier dessin animé érotique à la française. Destinée à rivaliser avec les fameux mangas nippons, qui ont ravalé le légendaire Kama Sutra au niveau des plus banales estampes japonaises, cette œuvre novatrice, camouflée sous un titre bucolique, *Le Parfum de l'invisible,* et interdite aux moins de seize ans, s'inspire d'une célèbre BD du maître de l'érotomanie à l'italienne, Milo Manara, passé à la postérité littéraire pour son goût des nymphettes, qui, selon les exégètes, perdent leur culotte dès la première page de ses albums, atterrissent dans la jungle au milieu des crocodiles et sont sauvées in extremis par des moines birmans aux pouvoirs surnaturels et néanmoins sexuels.

Dans ce film de 52 minutes l'héroïne la plus sexy de Milo Manara, qui joue le rôle d'une châtelaine devenue écrivain, ne perd pas sa culotte. Elle se borne à l'enlever une vingtaine de fois en racontant sa vie mouvementée à une équipe de télévision venue l'interviewer dans son intimité. Comme elle se prénomme Miel et a beaucoup vécu depuis le couvent, où elle a reçu la plus rigide des éducations de la part du gardien de nuit, il apparaît très vite qu'elle butine autre chose que les pistils. Son amoureux ayant la particularité d'être l'Homme invisible, cela autorise des images acrobatiques dont la virtualité renforce la suggestivité. Et comme, en plus, cet Homme invisible a le malheur d'être diabétique, chacune de ses pulsions dégage un irrésistible parfum (d'où le titre de l'oeuvre)... de caramel ! Selon les experts de Canal Plus, cette trouvaille donne à ce chef-d'œuvre de subtilité, qui aurait coûté la bagatelle de 11 millions de francs, *« beaucoup d'humour et un je-ne-sais-quoi suave, sucré et sulfureux »*. Cela fait cher le caramel carbonisé...

Que reste-t-il de ce sous-produit de BD une fois qu'on a constaté qu'il y a dans ce *Parfum de l'invisible* autant d'humour que dans *Cybérix,* le film classé X proposé ce mois-ci à ses abonnés par la chaîne du sport pornographique, ce *« péplum de sex-fiction »* où une certaine Coralie, *« branchée sur cybersex »*, apparaît *« filmée en vision subjective, la caméra au plus près de son corps, dans une plongée vertigineuse, offerte à des esclaves et des amants soumis, dans une véritable orgie à la romaine »* ? Un relent de commerce.

JEUDI 12 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 **L'Ordre et la Sécurité du monde** ■ ■ De Claude D'Anna (France, 1978, 95 min). Festival
20.30 **La Grande Idée** ■ De Richard Donner (Etats-Unis, 1992, 120 min). RTL 9
20.35 **Le Joueur** ■ De Claude Autant-Lara (France, 1958, 105 min). TMC
20.40 ***Mina Tannenbaum*** ■ De Martine Dugowson (Fr. - Bel., 1993, 125 min). Canal Jimmy
20.50 **Les Braqueuses** ■ De Jean-Paul Salomé (France, 1994, 105 min). M 6
21.00 **Les Misérables** ■ ■ ■ De Raymond Bernard [2/3] (France, 1933, N., 120 min). Histoire
21.00 **Le Journal d'une femme de chambre** ■ ■ De Luis Bunuel (France, 1964, N., 100 min). Paris Première
22.05 **Cinq jours en juin** ■ *De Michel Legrand (France, 1988, 100 min).* Ciné Cinémas
22.10 ***Denise au téléphone*** ■ ■ De Hal Salwen (Etats-Unis, 1995, v.o., 80 min). RTBF 1
22.25 **Les Parisiennes** ■ De Marc Allégret, Claude Barma, Michel Boisrond et Jacques Poitrenaud *(France - Italie, 1962, N., 100 min).* Ciné Cinéfil
22.35 **Ultime décision** ■ De Stuart Baird (Etats-Unis, 1995, v.o., 129 min). Canal +
23.45 **Les Lunettes d'or** ■ *De Giuliano Montaldo (France - Italie, 1987, 105 min).* Ciné Cinémas
0.15 **La Malibran** ■ De Sacha Guitry (France, 1943, N., 95 min). RTL 9
0.35 **La terre qui flambe, le drame d'un ambitieux** ■ ■ ■ *De Friedrich Wilhelm Murnau* (Allemagne, 1922, muet, teinté par virage monochrome, 100 min). Arte
0.45 **Nitrate d'argent** ■ De Marco Ferreri (France - Italie, 1995, 90 min). Canal +
1.25 **Le Monstre de minuit** ■ De Wallace Fox (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil
4.15 ***Turkish Delices*** ■ ■ De Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1973, v.o., 105 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

17.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Pyroska Naguy, Jean-Pierre Bardet, Mona Ozouf. Histoire
18.00 Stars en stock. Marilyn Monroe. Humphrey Bogart. Paris Première
18.30 et *19.10* Nulle part ailleurs. Avec Benoît Delépine, Marine Delterme. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire. Le quatrième pouvoir et Clinton. Le pillage des œuvres d'art. Avec Edward Behr, Eric Fassin, Emmanuel de Roux, Elisabeth Des Portes. Histoire
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.05 Temps présent. La fièvre du snowboard. La secte. Le siècle en *images, Tomoko dans son bain.* TSR
21.10 ▶ Envoyé spécial. *Dix jours à Matignon.* Corse : la dérive mafieuse. France 2
22.20 Boléro. Rendez-vous à Venise. Invitée : Corinne Touzet. TMC
22.35 D'un monde à l'autre. Faut-il se doper aujourd'hui pour être champion ? TV 5
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [2/3]. Histoire
23.10 *Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?* Jazz et gangster. Bibliothèque privée. Hugues Pagan. Sépia : Fernand Braudel. France 3
0.05 Saga-Cités. *France, terre d'asile.* France 3
0.20 La 25e heure. *Courts toujours !* France 2
0.50 Cap'tain Café. France Supervision

DOCUMENTAIRES

18.05 Salsa *opus* 2. *Colombie, un pays tropical.* France Supervision
18.30 Le Monde des animaux. L'Eléphant d'Afrique en péril. La Cinquième
19.15 Bruxelles requiem. France Supervision
20.10 Tabary. Planète
20.35 Numéros zéro. De Raymond Depardon. Planète
20.40 Soirée thématique. Rwanda, histoires d'un génocide. Arte
20.45 Le Spectre de la danse. France Supervision
22.00 *Vincent.* Planète
23.10 Maurice Schumann. France 3
23.25 Des jumeaux en noir et blanc. France 2
0.25 Bouddha en Amérique. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique. Programme court messieurs. France 3
13.45 J.O. : Patinage artistique. Programme court messieurs. TF 1
20.30 Football. D 1 : Rennes - Auxerre. Canal +
1.30 J.O. : Combiné nordique. Saut à skis : K90 individuel. Eurosport
1.40 J.O. : Combiné nordique. Saut à skis. K90 individuel. France 2
2.05 J.O. : Ski. Super G messieurs. France 2

MUSIQUE

19.45 Jessye Norman. Muzzik
22.15 Cesar Stroscio, Esquina trio. France Supervision
22.35 Julien Lourau Groove Gang. Muzzik
22.40 Le Messie, de Haendel. Paris Première

TÉLÉFILMS

19.35 L'Ami de Pauline. *De Jacques Cornet.* Festival
21.00 Les Rives du paradis. *De Robin Davis.* France 3
22.35 Made in America. O *Le Retour de Rick Hunter.* De Bradford May. TF 1
22.35 L'Auberge de la malédiction. Δ D'Elijah Moshinsky. M 6

SÉRIES

20.35 Les Envahisseurs. Le condamné. Disney Channel
20.35 Quai n° 1. Meurtre entre les lignes. RTBF 1
20.55 Commissaire Moulin, police judiciaire. O Présomption d'innocence. TF 1
21.40 Navarro. Coupable, je présume. TSR
23.00 Code Quantum. Le kamikaze hilarant. Série Club
0.40 Médecins de nuit. La pension Michel. Série Club

NOTRE CHOIX

● **21.00 France 3**
Les Rives du paradis
Une fiction réalisée par Robin Davis, sur un scénario et des dialogues signés Patrick Laurent. Ce n'est pas mal filmé et tout a l'air authentique : *la campagne, la ferme,* les paysages... Et dans un rôle de paysan teigneux, veuf et accroché à sa terre, Richard Bohringer est superbe. L'histoire est banale : Raoul *(Bohringer)* va être expulsé de sa ferme – le conseil municipal dirigé par un maire genre malhonnête pervers (Bernard Verley) a touché des dessous-de-table. La famille de Raoul est sympathique, sa vieille mère, ses deux fils et son adorable fille de dix ans (Fanny Valette). Pourtant on ne croit pas aux embrouilles *amoureuses* du père et du fils. L'histoire se traîne et la fin est complètement riquiqui. – *A. Cr.*

● **0.35 Arte**
La terre qui flambe
Le fils d'un vieux fermier, revenu dans le village familial, aux confins de la Pologne, à la mort de son père, *se fait engager comme secrétaire* par le seigneur du château. Celui-ci cherche à percer le secret d'un trésor enfoui dans un champ passant pour maudit. Le secrétaire, homme fatal (Vladimir Gaïdarov dans le rôle de Johannes Rog, beauté *froide et fascinante*), veut s'en emparer. Réalisé par Murnau en 1922, la même année que son chef-d'œuvre fantastique, *Nosferatu*, ce superbe drame à la lisière du monde visible et du monde invisible a passé pour perdu jusqu'à sa restauration dans les années 80. Arte l'a déjà diffusé en mars 1996 dans une superbe copie d'origine, teintée selon le virage de la pellicule par effets monochromes qui n'a rien à voir avec la colorisation mercantile que l'on sait. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Journal des J.O.
20.40 Le Résultat des courses.
20.55 Commissaire Moulin, police judiciaire. O Présomption d'innocence.
22.35 Made in America. O Le Retour de Rick Hunter.
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Mots croisés.
20.45 Image du jour : J.O. de Nagano.
20.50 Le Monde de la Coupe.
20.55 A cheval, Météo, Point route.
21.10 ▶ Envoyé spécial. *Dix jours à Matignon.* Corse : la dérive mafieuse.
23.20 Expression directe.
23.25 Des jumeaux en noir et blanc.
0.05 Journal, Météo.
0.20 La 25e heure. Courts toujours !

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport. En direct.
20.40 Le Journal des J.O. En direct.
21.00 Les Rives du paradis. Téléfilm de Robin Davis.
22.35 Météo, Soir 3.
23.10 Maurice Schumann.
23.35 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.20 Saga-Cités. France, terre d'asile.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. En direct. D 1 : Rennes - Auxerre. 20.30 Coup d'envoi.
22.30 Flash infos, Art.
22.35 Ultime décision ■ Film de Stuart Baird (v.o.).
0.45 Nitrate d'argent ■ Film de Marco Ferreri.
2.15 Bienvenue dans l'âge ingrat. Film de Todd Solondz.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Algérie : la visite des parlementaires européens.
20.00 ▶ Graph. Roland Topor. Hans Hillmann.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique Rwanda. *Rwanda : Histoires d'un génocide.* 20.45 et 22.20 Le Dessous des cartes ; 21.00 Maudits soient les yeux fermés... ; *22.30 Entretiens : Les yeux ouverts ;* 23.05 Le Rwanda : une république devenue folle ; 0.15 Itsembatsemba.
0.35 La terre qui flambe, le drame d'un ambitieux ■ ■ ■ Film muet de Friedrich W. Murnau.

M 6

19.00 Loïs et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple junior.
20.50 Les Braqueuses ■ Film de Jean-Paul Salomé.
22.35 L'Auberge de la malédiction. Téléfilm Δ d'Elijah Moshinsky.
0.30 Nick Mancuso.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 ▶ Les Chemins de la musique. La musique concrète à cinquante ans.
20.30 Agora.
21.00 Lieux de mémoire.
22.10 For intérieur.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 *Concert.* Lames en transit. Œuvres de Tortiller, Macé, Patrois.
22.30 Musique pluriel.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. *Sonates pour violoncelle et piano n° 3 op. 69 et n° 5 op. 102 n° 2,* de Beethoven ; *Sonate pour violoncelle et piano* op. 40, de Chostakovitch.
22.30 Les Soirées... (suite).

VENDREDI 13 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

13.35 **Un été à la Goulette** ■ De Férid Boughedir (France - Belgique - Tunisie, 1996, 90 min). Canal +
14.05 **Lancelot chevalier de la reine** ■ De Cornel Wilde (Grande-Bretagne, *1963, 120 min).* Ciné Cinémas
16.05 **Cadavres exquis** ■ ■ ■ De *Francesco Rosi* (Italie, 1975, 120 min). Ciné Cinémas
16.30 **Le Mystère de San Paolo** ■ De Joseph M. Newman (GB, 1951, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
16.45 **L'Ordre et la Sécurité du monde** ■ ■ *De Claude D'Anna (France,* 1978, 95 min). Festival
17.50 **Deux amours** ■ De Richard Pottier (France, 1948, N., 95 min). Ciné Cinéfil
19.25 **Le Monstre de minuit** ■ De Wallace Fox (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Arise, *My Love*** ■ ■ De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
21.00 **Harcèlement** ■ De Barry Levinson (Etats-Unis, 1994, 125 min). Ciné Cinémas
22.20 **Monsieur Vincent** ■ De Maurice Cloche (France, 1947, N., 115 min). Ciné Cinéfil
23.45 **Frida Kahlo** ■ ■ *De Paul Leduc Rosenzweig (Mexique,* 1984, v.o., 105 min). Arte
0.00 **Sweet Liberty** ■ D'Alan Alda (Etats-Unis, 1985, v.o., 105 min). Ciné Cinémas
0.05 **Le Petit Chose** ■ ■ De Maurice Cloche (France, 1938, N., 90 min). RTL 9
0.15 ***Certains*** **l'aiment chaud** ■ ■ ■ De Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil
2.15 **Le Cheik blanc** ■ ■ De Federico Fellini (Italie, 1952, N., 85 min). Ciné Cinéfil
2.30 **Brigands, Chapitre VII** ■ ■ D'Otar Iosseliani (France - Géorgie, 1996, v.o., 115 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

15.00 De l'actualité à l'Histoire. Le quatrième pouvoir et Clinton. Le pillage des œuvres d'art. Histoire
15.10 Le Club. Jean-Louis Trintignant. Ciné Cinéfil
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [2/3]. Histoire
18.30 et *19.10* Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec *Pyroska Naguy, Jean-Pierre Bardet,* Mona Ozouf. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 Temps présent. Enfants esclaves de Birmanie. C'est dur la vie d'artiste. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.05 C'est la vie ! Vendredi 13. TSR
20.55 Plein les yeux. TF 1
21.00 Thalassa. Les Canneurs de Saint-Jean. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. Tempête sur l'Asie. Le temps des carnavals. Histoire
22.05 Faut pas rêver. Grèce : Les pleureuses d'Egine. *France : Les amoureux* de l'Alpe-D'Huez. République tchèque : Leçons de polka. Invité : Michel Aumont. France 3
22.05 Paris modes. *Spécial New-York.* Paris Première
22.35 Bouillon de culture. *Mais que fait la police ?* Avec André Bossard, le commissaire Broussard, Jean Tulard, Francis Zamponi. France 2
23.15 Sans aucun doute. Le dopage. TF 1
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, *une terre deux fois promise.* [1/3] Les rendez-vous manqués. France 3
0.50 Cap'tain Café. Jean-Louis Foulquier chez Disney. Invités : Etienne Daho ; *Alexandra Roos : M.* France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Villes du monde. Srinagar. La Cinquième
18.00 L'Art de la direction d'orchestre. [2/2]. Histoire
18.30 Le Monde des animaux. L'Empire de l'aigle. La Cinquième
19.10 Jazz Collection. Michel Portal. Planète
19.15 World Music. Cesaria Evora, *destination Cap-Vert.* France Supervision
20.00 Cités et merveilles. La Valette. Téva
20.35 ▶ Au pays des Dogons. L'aventure *africaine de Marcel Griaule.* Canal +
20.35 Izkor. Les esclaves de la mémoire. Planète
21.00 Femmes, une histoire inédite. [6/6]. Echos du futur. TV 5
21.30 Les Mondes perdus. Le chaînon manquant. Canal +
22.15 ▶ Grand format. Du Golfe au Kurdistan, *des hommes abandonnés de Dieu.* Arte
23.00 Le Temps des cathédrales. [4/9]. Dieu est lumière. Histoire
23.25 L'*Impossible* Monsieur Degas. France Supervision
0.25 Numéros zéro. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique. Imposés danse sur glace. France 3
14.15 Tennis. 6e Open Gaz de France. Quarts de finale. Paris Première
14.45 J.O. : Hockey sur glace. *Etats-Unis - Suède.* Eurosport
0.55 J.O. : Ski de fond. 15 km poursuite *libre messieurs.* France 2
1.00 J.O. : Ski de fond. 15 km poursuite libre messieurs. Eurosport
2.00 J.O. : Ski. Descente dames. France 2
4.50 J.O. : Combiné nordique. France 2
5.00 Boxe. Championnat du Monde WBA *des super-welters :* Laurent Boudouani (Fr.) - Guillermo Jones (Pan.). Canal +

MUSIQUE

18.00 Le Vaisseau fantôme. Muzzik
18.05 Chick Corea. France Supervision
20.25 Beatus vir et Jonas. Muzzik
20.45 Michel Fugain. France Supervision
21.00 Black Ballad. Muzzik
21.55 *Barbara* Thompson's «Paraphernalia». Muzzik
22.10 *Musiciens coréens.* France Supervision
0.45 Dvorak *Festival Concert.* Muzzik

TÉLÉFILMS

20.45 Mon enfant doit vivre. De Diethard Klante. Arte
20.50 Dérapage. *De John Patterson.* TSR
20.55 Crime sans témoin. *O De Thierry Binisti.* M 6
22.05 L'Amant de ma sœur. *De Pierre Mondy.* Festival
22.40 Une jeune fille si charmante. De Servais Mont. RTL 9
23.10 Amour fatal. De Jane Simpson. TSR
23.25 L'Ombre du passé. O De Bill Condon. M 6
23.35 Chercheurs d'or. De Marc Simenon [3/4]. Festival

SÉRIES

17.20 Demain à la une. Voyances. TSR
17.35 Magnum. Pas besoin de savoir. RTBF 1
17.40 Les Repentis. *L'art funeste.* Canal +
17.55 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Bugs. Têtes chercheuses. M 6
18.20 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Transylvanie, janvier 1918. Série Club
19.10 Daktari. Au revoir Luc Makula. Série Club
20.00 Quelques hommes de bonne volonté. [4/6]. Histoire
20.30 Star Trek. Nuages. Canal Jimmy
20.55 Nestor Burma. L'Homme au sang bleu. France 2
20.55 Cybill. Le jour de gloire. Téva
21.00 Dark Skies, l'impossible vérité. *Des inconnus dans la nuit.* Série Club
21.20 Dharma & Greg. Pilote (v.o.). Téva
22.05 Au cœur du temps. Le chemin de la Lune. Disney Channel
22.10 Murphy Brown. Téva
22.30 Burning Zone, menace imminente. O Traitement fatal. M 6
22.30 Twin Peaks. *Episode n° 19 (v.o.).* Série Club
22.35 Dream On. *La petite sœur (v.o.).* Canal Jimmy
23.05 Seinfeld. *Le Patient anglais (v.o.).* Canal Jimmy
23.15 The Visitor. *Devil's Rainbow (v.o.).* Série Club
0.10 Brooklyn South. *Clown Without Pity (v.o.).* Série Club
0.20 Angela, 15 ans. Un garçon *impatient (v.o.).* Canal Jimmy
1.05 Spawn. *End Game (v.o.).* Canal Jimmy
1.35 New York Police Blues. Valse-hésitation (v.o.). Canal Jimmy
3.35 Spin City. *Un maire à Miami (v.o.).* Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O *Accord parental souhaitable*
Δ Accord parental indispensable *ou interdit* aux moins de 12 ans
☐ Public adulte *ou interdit* aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **7.25 Ciné Cinémas**
Cinéma de notre temps : David Lynch, don't look at me.

L'œil du canard

RÉALISÉ EN 1989 par Guy Girard, ce film a inauguré la seconde *collection de Janine Bazin* et André S. Labarthe. Et c'est un morceau d'anthologie en matière d'exquise esquive et de dérobade entêtée. Dans cet exercice assez labarthien – joyeusement blagueur, et complice d'une parole *empêchée, mais surtout refusée* –, Guy Girard a joué de connivence entre le fond et la forme. Quelque chose d'une traque tranquillement assurée de ne jamais parvenir à ses fins ; fuite de plans urbains, urbanité et fuite des propos.

En surface, David Lynch « *at home* », avec casquette de pêcheur « *au long bec* », paisiblement recueilli dans un cadre et une lumière évoquant les toiles d'Edward Hopper ; gentiment indifférent aux demandes d'explication et de sens formulées par John Powers, journaliste au *L.A. Weekly*. En strates inférieures, Lynch en tourbillons d'angoisses, d'inquiétudes et de colères parfaitement verrouillées et canalisées – *« Nous vivons dans un monde effrayant où règnent l'obscurité et le chaos. »*

Que saura-t-on de l'auteur des très cultes *Blue Velvet*, *Eraserhead*, et *Elephant Man*, qui n'est alors pas encore plongé dans le maelström onirique de *Twin Peaks*, et le *fort discutable Sailor et Lula (Wild at Heart)*, Palme d'or du Festival de Cannes 1990 ? Scansions éloquentes du presque rien : *« Il n'y a pas de bonne réponse à ça. » « Vous en savez plus que vous ne dites ? – J'en doute. » « Qui sait où se trouve la vérité ? – Vous, vous le savez ? – Oui, mais je n'en parle pas. » « Oui », « Non », « Je ne crois pas »*, à part ça, quelques obsessions et fascinations révélées en toute sobriété : la texture lisse et détaillée d'un bec de canard, l'emplacement idoine de l'œil du palmipède (métaphore utilisée pour évoquer la clé de la réussite d'un film) ; la beauté des yeux fermés et celle des visages hors normes ; les paysages industriels ; les sandwiches au thon californiens. Et, *plus fort que tout, le plaisir de « se risquer à explorer les ténèbres à mi-chemin ».*

Valérie Cadet

★ **Autres diffusions : samedi 14, 16.15 ; jeudi 19, 12.30 ; dimanche 22, 19.30.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.30 Côte Ouest.
16.20 L'homme qui tombe à pic.
17.10 Sunset Beach.
18.00 Les Années bleues.
18.25 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 Météo.
20.00 Journal, Le Journal des J.O.
20.40 Le Résultat des courses.
20.50 Météo, Trafic infos.
20.55 Plein les yeux.
23.15 Sans aucun doute. Le dopage.
1.05 Formule foot.
1.40 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.50 Tiercé. En direct.
16.00 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.30 Un livre, des livres.
17.25 Chair de poule.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal.
20.30 Image du jour : *J.O. de Nagano.*
20.35 Le Monde de la Coupe.
20.40 A cheval, Météo, Point route.
20.55 Nestor Burma. L'Homme au sang bleu.
22.35 Bouillon de culture. Mais que fait la police ?
23.45 Journal, Météo.
0.00 J.O. : Nagano. En direct.

FRANCE 3

13.00 J.O. : Patinage artistique. En direct.
14.20 Keno.
14.35 Quatre yeux et un colt. Téléfilm de Piers Haggard.
16.10 Côté jardins.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 Le Journal des J.O.
20.55 Consomag.
21.00 Thalassa. Les Canneurs de Saint-Jean.
22.05 Faut pas rêver.
23.05 Météo.
23.15 Soir 3.
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise. [1/3].
0.30 Libre court.
0.50 Cap'tain Café.

CANAL +

13.35 Un été à la Goulette ■ Film de Férid Boughedir.
15.20 Les Billabongs, oasis d'Australie.
15.40 Lame de fond. Film de Ridley Scott.
17.40 Les Repentis.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Au pays des Dogons. L'aventure africaine de Marcel Griaule.
21.30 Les Mondes perdus.
22.20 Flash infos.
22.25 Jour de foot.
23.15 Fallait pas ! Film de Gérard Jugnot.
0.50 L'Histoire du petit Muck. Film de Wolfgang Staudte.
2.30 Brigands, Chapitre VII ■ ■ Film d'Otar Iosseliani (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 et *17.30 100 % question.*
14.00 Destination Asie. Kerala.
14.25 *La Cinquième rencontre...* Travail et économie. 14.30 Les Authentiques : Le combat du Beaufort, Le sel de Guérande ; 15.25 Discussion avec Jean-Robert Pitte.
16.00 Pareil pas pareil. Munich.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Villes du monde. Srinagar.
18.30 Le Monde des animaux. L'Empire de l'aigle.
19.00 Tracks. Retour vers le futur : l'ancienne vague allemande.
19.30 7 1/2. Berlin : le plus grand chantier du monde.
20.00 Brut.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Mon enfant doit vivre. Téléfilm de Diethard Klante.
22.15 ▶ Grand format. *Du Golfe au Kurdistan,* des hommes abandonnés de Dieu.
23.45 Frida Kahlo ■ ■ Film de Paul Leduc Rosenzweig (v.o.).
1.30 Le Dessous des cartes.
1.40 Music Planet. Tricky, Naked and Famous.

M 6

13.30 Cœurs en feu. Téléfilm de Jeff Bleckner.
15.10 Boulevard des clips.
16.40 Hit machine.
18.00 Bugs.
19.00 Lois et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Mister Biz.
20.40 Décrochage info, Les Produits stars. Le petit café noir au comptoir.
20.55 Crime sans témoin. *Téléfilm O de Thierry Binisti.*
22.30 Burning Zone, *menace imminente.*
23.25 L'Ombre du passé. Téléfilm O de Bill Condon.
1.05 Boulevard des clips. Best of rap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 ▶ Les Chemins de la musique. La musique concrète à cinquante ans.
20.30 Agora.
21.00 Black and blue. Parker's Mood.
22.10 Nouveau répertoire dramatique.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. *Œuvres de Ives, Bartok.*
22.30 Musique pluriel.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Weber et son univers.
22.35 Les Soirées... (suite). *La Nuit,* de Liszt, *Fantasiestücke* op. 12, de R. Schumann, *Quatuor n° 2*, de Brahms.

Le Monde

VENDREDI 13 FÉVRIER 1998

Libre labeur

par Pierre Georges

C'EST UN RAPPORT établi par une commission d'enquête britannique indépendante. Donc, a priori, exempt de toute malveillance continentale à l'égard de la Grande-Bretagne. Cette commission, la Low Pay Unit, financée par des associations, vient de communiquer mercredi, rapporte l'AFP, les résultats d'un long travail d'investigation sur un sujet qu'on pourrait supposer marginal : le travail des enfants.

Pourtant, les résultats sont surprenants et, par certains aspects, accablants. Ne cédons pas à la facilité romanesque d'un descriptif à la Dickens. Mais c'est un fait : selon cette étude, qui en confirme d'ailleurs une précédente faite en 1996 par les syndicats, deux millions de très jeunes Britanniques, entre 6 et 15-16 ans, ont un emploi plus ou moins régulier. Bien plus, un quart de ces jeunes au travail, soit 500 000, seraient âgés de moins de 13 ans. C'est-à-dire en complète violation de la législation britannique, pourtant la plus rétrograde d'Europe, qui fixe cette limite d'âge à l'emploi des enfants.

Et, contrairement aux clichés ordinaires, il ne s'agit pas nécessairement de joyeux petits boulots-argent de poche, genre livreurs de lait ou de journaux, à bicyclette et en sifflotant avant l'école. L'enquête des syndicats a démontré que, parmi ces « emplois-très jeunes », comme nous avons nos emplois-jeunes, des milliers concernaient des secteurs économiques traditionnels. Y compris dans les commerces, les usines et toute la filière du ménage industriel. Avec, en cascade, des salaires au lance-pierre, la multiplication des accidents du travail, la non-déclaration et des horaires très élastiques.

Autre précision apportée par ces deux enquêtes : par dérogation à une directive européenne de 1994 limitant à 12 heures par semaine le travail des 13-14 ans, les conservateurs avaient réussi à négocier une « exception britannique » fixant à 17 heures la durée maximale hebdomadaire du travail pour les adolescents. Or, même cette exception ne serait pas respectée. Les trois-quarts des enfants et adolescents au travail dépassent ces horaires légaux.

Même si la tradition du travail des enfants reste plus ancrée en Grande-Bretagne que sur le continent, même si les travaillistes se sont engagés à interdire ces abus manifestes, voilà tout de même qui rompt un peu avec le discours idyllique, angélique, sur les merveilleux avantages de la plus belle des dérégulations au plus beau des royaumes. Il n'est de jour en effet, depuis des mois, des années, que, campés sur les falaises et dotés de longue vue à lentilles ultralibérales, des théoriciens, des politiques aussi nous vantent, émerveillés, les mérites et la souplesse extrêmes du marché de l'emploi britannique. Pas de semaines qu'ils ne chantent les louanges et les vertus du royaume de la flexibilité comparativement à nos habitudes coupables et nos résistances féodalo-syndicales.

Ce n'est pas totalement faux, certes. Mais pas vraiment vrai, non plus. La preuve avec ce marché du travail enfantin, symptôme de la paupérisation de franges entières de la population. En ce sens, ces enquêtes rejoignent assez bien ce que d'autres, les cinéastes anglais, nous ont raconté, avec brio et humour : les mérites sans pareil du paradis du libre labeur.

M. Jospin pense « pouvoir amorcer progressivement la décrue du chômage »

Le premier ministre a évoqué les principaux dossiers sur Europe 1

*« **NOUS ALLONS** pouvoir amorcer progressivement la décrue du chômage »*, a déclaré Lionel Jospin, jeudi 12 février sur Europe 1, au cours d'un entretien avec Jean-Pierre Elkabbach, en observant que *« la confiance revient »* et que *« la croissance repart »*. Elle sera de 3 % en 1998 *« malgré la crise asiatique »*, a-t-il dit, et la France respectera l'objectif des 3 % du PIB pour les déficits publics. Le premier ministre, se livrant à un vaste tour d'horizon de son action, s'est défendu de mener *« une politique de rigueur ou une politique austère »*. *« Notre politique vise à rechercher la croissance la plus forte possible »*, a-t-il affirmé en ajoutant : *« Nous n'avons pas cassé la croissance comme cela avait été fait par nos prédécesseurs. »*

M. Jospin a récusé toute *« exception française »* sur les 35 heures. *« Ce n'est pas une lubie socialiste en France »*, s'est-il défendu, en se référant à *« une tendance historique dans les pays développés »*. *« La croissance seule ne suffit pas à créer des emplois en nombre suffisant »*, a-t-il redit, en voulant utiliser la réduction du temps de travail et les emplois jeunes pour *« augmenter le contenu en emplois de la croissance »*.

Reprochant au CNPF de n'avoir proposé *« à aucun moment une alternative »* aux 35 heures, le premier ministre s'est déclaré convaincu que *« l'attitude des chefs d'entreprise sera différente »* de celle du patronat. S'ils ne sont pas *« enthousiastes »*, a-t-il concédé, ils s'efforceront, *« en gens réalistes »*, d'*« anticiper »* l'abaissement de la durée légale au 1er janvier 2000. Il a jugé que cette réforme pouvait créer des emplois *« à condition naturellement que ceci s'accroche à une politique de croissance »*. *« Je n'ai pas de conflit avec le CNPF »*, a-t-il assuré, en expliquant, en faisant allusion à un propos d'Ernest-Antoine Seillière à son encontre, qu'il ne cherche pas à *« déstabiliser »* le président du CNPF. *« Ce serait bien vite fait, il arrive juste »*, a-t-il ironisé, en se disant prêt à le recevoir.

« DÉBUT SATISFAISANT »

Interrogé sur la cohésion de sa majorité, M. Jospin a déclaré que *« s'il n'y a pas de liberté de délibération, il n'y a pas de confiance, d'unité »*, mais que *« s'il n'y a pas de solidarité, il n'y a pas d'efficacité »*. *« Certaines formations se sont égaillées*, a-t-il observé à propos des critiques du PCF et des Verts lors du mouvement des chômeurs. *Cela n'a servi personne. »* Enumérant les décisions sur l'énergie nucléaire, l'accord dans la fonction publique, le vote – *« à l'unanimité »*, a-t-il dit en pensant sans doute à sa majorité – sur les 35 heures, il a observé : *« Quand elle est unie, elle donne confiance au pays. »* Il a qualifié les huit premiers mois de son action de *« début satisfaisant »*. M. Jospin a défendu son projet *« volontariste »* sur la limitation du cumul des mandats. *« Les engagements que j'ai pris devant le pays, je vais les tenir »*, a-t-il déclaré en plaçant les différentes formations politiques devant *« leurs responsabilités »*.

« C'est par rapport aux Français que les élus se situeront », a-t-il noté, en récusant les critiques de Philippe Séguin, président du RPR, à propos de *« l'hypocrisie »* de ministres abandonnant leur mandat de maire en continuant dans les faits à l'exercer. Il juge *« un peu insultant »* de dire que leurs successeurs sont *« des hommes de paille »*. *« Je tire un premier fil de la pelote et la pelote bouge »*, a-t-il observé, en voyant dans cette réforme *« un premier pas »* dans la modernisation de la vie politique. Le premier ministre a écarté, dans l'immédiat, l'élaboration d'un statut de l'élu qui *« coûterait entre 10 et 15 milliards »* de francs.

Se bornant à une formule elliptique sur les élections cantonales et régionales – *« Je pense que nous progresserons »* –, il n'a pas répondu sur ses éventuelles ambitions présidentielles : *« Il faut faire ce qu'on vous a demandé de faire, le reste n'a pas d'intérêt. Moi, c'est d'être premier ministre, et ne spéculez sur rien »*.

Michel Noblecourt

« Nous aurons besoin de l'unité absolue de l'Etat en Corse » déclare le chef du gouvernement

*« **IL N'Y A RIEN** à négocier en Corse »* avec les responsables d'actes de violence tels que l'assassinat du préfet Claude Erignac, a déclaré Lionel Jospin, jeudi 12 février, sur Europe 1. *« Certains ont pu croire qu'il était possible de négocier, à une autre époque (...), mais nous sommes maintenant tous conscients que nous avons été jusqu'au bout de cette voie et qu'elle ne peut rien donner de plus »*, a-t-il expliqué, en ajoutant toutefois que s'il n'y a rien à *« négocier »*, il y a *« encore des choses à faire évoluer »*.

« J'ai dit au président de la République que j'aurai besoin de lui, notamment lorsqu'on pense à ce qu'est la composition politique en Corse », a dit le premier ministre en faisant référence au poids du RPR dans l'île. *« Nous aurons besoin de l'unité absolue de l'Etat sur une démarche qui consiste à établir l'Etat de droit, le faire respecter par tous, partout et jusqu'au bout »*, a précisé M. Jospin qui a reçu l'*« entier accord »* du président de la République sur ses déclarations et ses engagements lors de la réunion du conseil des ministres, mercredi 11 février.

Le premier ministre n'a pas manqué de s'exprimer sur les manifestations de mercredi en Corse, dont l'importance ne lui a pas échappé *(lire page 12)*, en indiquant qu'elles *« permettent de penser que* [le gouvernement] *sera entendu quand* [il] *agira »*. Ce sont en effet plus de 40 000 personnes qui ont répondu à l'appel des femmes du Manifeste pour la vie, mouvement constitué au plus fort de la lutte fraticide entre nationalistes en 1996, et ont défilé mercredi à partir de 17 heures dans les rues de Bastia, Ajaccio, Ghisonaccia, Calvi, Porto-Vecchio et Bonifacio.

A Bastia, nous indique notre correspondant Michel Codaccioni, un cortège compact, silencieux et long de deux kilomètres, s'étalait du quartier du palais de justice jusqu'à la place de Grève devant la préfecture de la Haute-Corse. En tête, une dizaine de femmes du Manifeste pour la vie se tenaient par la main. Comme à Ajaccio, des enfants avaient pris part au cortège. Toute la classe politique était présente. Seuls manquaient à l'appel les responsables nationalistes. Pourtant, à mi-parcours, sur le boulevard Paoli, Charles Pieri, le secrétaire général de A Cuncolta, organisation proche du FLNC-Canal historique, observait, immobile, sur le trottoir. *« Nous soutenons cette manifestation. Nous n'entrons pas dans le cortège par respect pour le peuple corse qui défile »*, expliquait-il.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Plus tard, la foule applaudissait Bernard Pommel, le préfet de Haute-Corse, sortant de la préfecture pour s'associer à la minute de silence. En fait, selon un sondage IFOP réalisé pour *L'Événement du jeudi* (daté 12-18 janvier)le 9 février, une écrasante majorité de Corses (92 %) ne souhaitent pas l'indépendance de l'île. Et, si 82 % des personnes interrogées estiment qu'il *« n'y a pas un véritable risque de guerre civile »*, 54 % considèrent en revanche qu'il existe bien *« une dérive mafieuse »*.

Le nouveau préfet, Bernard Bonnet, devrait être installé dans ses fonctions, vendredi, en présence du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement. En attendant, la commission des finances de l'Assemblée nationale a donné son accord à la création d'une commission d'enquête *« sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse »*. La proposition devrait être entérinée par l'Assemblée fin février.

Un traitement des perversions sexuelles testé avec succès en Israël

UNE NOUVELLE ÉTAPE dans le contrôle, par voie chimique, des déviations ou perversions sexuelles vient d'être franchie avec la publication, dans le *New England Journal of Medicine* du 12 février, d'une thérapeutique expérimentée avec succès. Ce travail, conduit par les docteurs Eliezer Witztum et Ariel Rösler (Université médicale Hadassah-hebrew, Jérusalem), a été mené auprès de 30 hommes âgés en moyenne de trente-deux ans. Vingt-cinq pédophiles et cinq autres déviants souffrant d'autres anomalies sexuelles figuraient dans ce groupe. Certains avaient eu des comportements entraînant des décisions de justice ou un suivi par des psychiatres.

Le traitement qu'ils ont reçu a consisté à leur injecter chaque mois une dose (de 3,75 mg) d'une molécule : la triptoréline. Cette substance a pour propriété de réduire la sécrétion de l'hormone mâle (testostérone) en agissant, de manière sélective, au niveau du système nerveux central, sur la fonction hormonale qui relie une glande cérébrale (l'hypophyse) aux testicules (fonction hypophysogonadique).

Une psychothérapie était associée à ces injections qui ont été effectuées durant des périodes allant de huit à quarante-deux mois. Pour des raisons éthiques autant que médico-légales, aucun groupe placebo n'a été constitué. L'efficacité de la méthode a été évaluée chaque mois *via* une *« échelle d'évaluation de l'intensité du désir sexuel »*, et chaque année *via* un questionnaire sophistiqué.

RÉSULTATS CONCLUANTS

Pour les auteurs de ce travail, les résultats sont parfaitement concluants. *« Tous les hommes ont présenté une diminution du nombre de fantasmes et de désirs sexuels déviants, passant d'une moyenne de quarante-huit par semaine avant le traitement à zéro en cours de traitement*, écrivent-ils dans l'hebdomadaire médical américain. *Nous avons également enregistré une diminution du nombre des incidents liés à des comportements sexuels anormaux (de cinq par mois à zéro) pendant qu'ils recevaient la triptoréline. Ces effets étaient manifestes après plusieurs mois de traitement et se sont maintenus chez les 24 hommes qui ont poursuivi le traitement pendant au moins un an. »*

Les auteurs de ce travail expliquent que les taux sanguins de testostérone ont massivement chuté avec ce traitement et que les principaux effets secondaires observés se résument à une impuissance, des bouffées de chaleur et une diminution de la densité minérale osseuse chez certains des hommes volontaires. *« L'administration continue de triptoréline associée à une psychothérapie adjuvante peut constituer un traitement efficace chez les hommes présentant une paraphilie sévère »*, concluent-ils.

Jean-Yves Nau

Guy Delage met prématurément fin à sa dérive dans l'océan Indien

L'AVENTURIER Guy Delage a dû mettre fin, mercredi 11 février, à sa dérive volontaire dans l'océan Indien, après que la capsule immergée de son embarcation eut coulé. Largué le 25 janvier au nord de l'île de Sumatra pour une mission écologico-scientifique prévue pour durer soixante-dix jours, le Français a subi plusieurs tempêtes, des creux de plusieurs mètres et des vents de plus de 60 km/h, dont la répétition a fini par briser les élingues principales et secondaires qui reliaient l'habitacle sous-marin au flotteur d'*Ocean-Observer*, dans lequel Guy Delage s'est réfugié.

Couvert de bleus et déprimé, il devait être récupéré, jeudi 12 février, par un cargo, qui le conduira au large du Sri Lanka, où une partie de son équipe technique ira le chercher.

Xavier Dugoin a été mis en examen par le juge d'Huy

XAVIER DUGOIN, président RPR du conseil général de l'Essonne, a été mis en examen, mercredi 11 février, par le juge Jean-Marie d'Huy pour complicité d'abus de biens sociaux au préjudice des entreprises SIC, Locosud et Parachini. M. Dugoin est suspecté d'avoir usé de son influence pour faire salarier par ces sociétés trois de ses proches collaborateurs : Franck Marlin, député RPR et maire d'Etampes, Marie Baca, directrice adjointe de cabinet, et Jean-Louis Campredon, deuxième vice-président RPR du conseil général, qui auraient ainsi bénéficié d'emplois fictifs.

L'épouse de M. Dugoin a également été mise en examen mercredi pour recel d'abus de biens sociaux, recel de trafics d'influences et corruption. M. et Mme Dugoin auraient eux-mêmes profité d'un emploi fictif, en 1983, fourni par la société TBI Services, citée dans le manuel de corruption qui a guidé toute l'enquête du juge. Ce document, retrouvé en 1996 au domicile d'Alain Josse, ancien vice-président RPR du conseil général, recense les noms d'une dizaine d'entreprises prêtes à verser une commission au RPR en échange de l'obtention de marchés publics. M. Josse affirme que le manuel de corruption lui a été remis en 1983 par M. Dugoin, du temps où il y était secrétaire fédéral du RPR en Essonne, ce que M. Dugoin continue à nier. – *(Corresp.)*

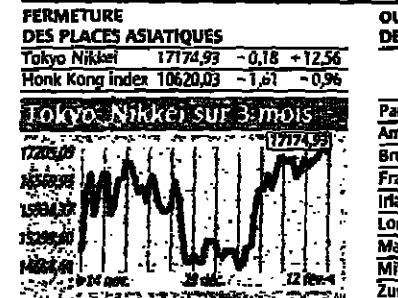
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT **3615 LEMONDE**

Cours relevés le jeudi 12 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17174,93	– 0,18	+ 12,56
Honk Kong index	10620,03	– 1,61	– 0,96



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 12/02	Var. en % 11/02	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	3231,37	– 0,27	+ 7,75
Amsterdam CBS	982,39	+ 0,28	+ 7,52
Bruxelles	19950	+ 0,29	+ 18,71
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	4557,36	+ 0,06	+ 12,42
Londres FT 100	5606,10	– 0,03	+ 9,16
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	29224	+ 0,48	+ 17,17
Zurich SMI	6952,60	+ 0,30	+ 10,97

Tirage du *Monde* daté jeudi 12 février : 492 974 exemplaires 3

Les autorités cubaines s'appréteraient à libérer 300 prisonniers politiques

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Comme le leur avait demandé le pape lors de sa visite à Cuba, en janvier, les autorités cubaines s'appréteraient à faire un geste significatif en libérant rapidement quelque 300 prisonniers de conscience, estiment les organisations cubaines des droits de l'homme. Il y a quelques jours, un premier groupe de 7 prisonniers politiques, incarcérés à Santa Clara, à 300 kilomètres au sud-est de La Havane, avait déjà été élargi (*Le Monde* du 12 février).

Ces libérations ne sont qu'un début, estime pour sa part Elizardo Sanchez, président de la Commission cubaine des droits de l'homme et de la réconciliation nationale (CCDHRN), et principal leader de cette aile de l'opposition interne favorable au dialogue avec les autorités. *« Depuis plus d'un an*, a-t-il déclaré au *Monde*, *nous constatons une tendance à la libération des prisonniers politiques et le gouvernement cubain veut répondre positivement au pape, qui a demandé des mesures de clémence »*. Au moment de la visite du pape, estime-t-il encore, il y avait 482 prisonniers politiques à Cuba, alors qu'ils étaient un millier un an plus tôt.

L'APPEL DU PAPE

Il y a quatre mois, six des prisonniers libérés avaient entamé une grève de la faim qui avait conduit trois d'entre eux à l'hôpital en raison de leur état de faiblesse. Condamnées, en octobre 1997, à dix-huit mois de prison pour association illégale et désobéissance, ces personnes appartenaient au Parti pour les droits de l'homme, formation illégale à Cuba. Elles ont été libérées à condition d'abandonner l'île au plus tôt. Ces mesures de clémence assorties de l'exil ont bénéficié à trois femmes, Daula Carpio, Lilian Meneses et Ileana Penalver, et à quatre hommes; Ivan Lemas, Danilo Santos, José Yeras et José Alvarado.

Au cours de sa visite cubaine, le pape était publiquement intervenu en faveur des *« condamnés de conscience »*. Dans le sanctuaire de San Lazaro, dans la banlieue de La Havane, il avait appelé les autorités à *« un geste de haute humanité, semence de la réconciliation »* en faveur de ceux qui sont condamnés, *« car leurs idées sont pacifiques, même si elles sont discordantes »*. Selon le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat du Vatican, la délégation accompagnant le pape avait remis aux autorités cubaines une liste de quelque 300 noms.

Autre effet positif de la visite du pape, les relations entre La Havane et Madrid paraissent se réchauffer. Selon des sources espagnoles et cubaines concordantes, l'Espagne, qui n'a plus d'ambassadeur à La Havane depuis plus d'un an, pourrait prochainement y nommer un nouveau représentant. Lors de la clôture de la foire internationale du livre, à La Havane, le président Fidel Castro a souligné les *« excellentes relations »* qu'il entretient avec le roi Juan Carlos, précisant qu'il serait reçu *« les bras ouverts »* dans l'île lorsqu'il souhaitera s'y rendre. Dans son discours lors de l'arrivée du pape, Fidel Castro avait durement critiqué la colonisation espagnole.

Le succès de la visite du pape est également évalué à Washington où la secrétaire d'Etat Madeleine Albright a déclaré, mardi 10 février, que le gouvernement américain examinait avec attention les propositions de loi étudiées au Congrès visant à lever partiellement l'embargo sur les aliments et les médicaments. Devant la commission des relations extérieures du Sénat, Mme Albright a souligné la *« grande importance »* de la visite du pape à Cuba, où *« il se passe quelque chose »*. Quelque chose qui, cependant, n'est à son gré pas encore suffisant.

Jean-Michel Caroit

Un traitement des perversions sexuelles testé avec succès en

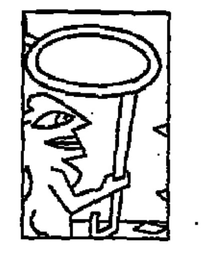
Etat en Corse

libérer 300 prisonniers

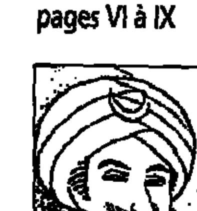
LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
« Correspondance IV » de Gustave Flaubert
page II

PAUL WEST
par Hector Bianciotti
page II

Le Monde des LIVRES
VENDREDI 13 FÉVRIER 1998



L'ACTUALITÉ DE L'ÉDIT DE NANTES
pages VI à IX



LA CHRONIQUE
de Roger-Pol Droit
page V

L'édit de Nantes, mémoire brouillée

Parasité par la Révocation, embarrassant les protestants eux-mêmes, le souvenir de cette paix de religion interroge toujours les historiens

Philippe-Jean Catinchi

Nul doute que pour la conscience collective la mémoire de la signature de l'édit de Nantes ne soit un rendez-vous d'autosatisfaction nationale. Réconciliant en 1598 huguenots et catholiques au terme de quarante ans d'affrontements, Henri IV s'adjuge une place de choix dans le panthéon civique. La coexistence proclamée de religions rivales, l'équitable tolérance de l'Autre – où l'on s'efforce d'occulter la réticence jusque-là insupportable qu'on éprouvait à lui faire la moindre place –, tout semble y préfigurer l'invention française des droits de l'homme tels que les définissent les premiers Constituants deux siècles plus tard. Historienne renommée de la Réforme, Janine Garrisson n'y perçoit-elle pas, à l'aube du quatrième centenaire de l'événement, une *« lueur d'humanité, surgie dans le noir d'un monde intolérant »* ?

Si l'image est forte, elle n'est pas recevable. C'est en effet de l'échec de l'accord conclu qu'est né le sentiment de son exceptionnel destin. Il semble que le texte fameux n'ait pas d'histoire avant sa mort officielle – la Révocation, en octobre 1685. Significativement, la première *Histoire de l'édit de Nantes* est l'œuvre d'un pasteur exilé. Elie Benoist (1640-1728) a trouvé refuge aux Provinces-Unies, sitôt la mise hors la loi des courants réformés, renvoyés ainsi au monde affreux de l'hérésie que le souverain promet devant Dieu d'extirper du royaume au jour de son sacre. L'*opus magnum* qu'il publie à Delft, où il exerce son ministère, ne comporte pas moins de cinq gros volumes. C'est à la fois colossal et à peine suffisant pour démontrer la légitimité de l'Edit et témoigner de l'iniquité de son abrogation. Conçu comme une défense et une illustration de la cause réformée *a posteriori*, l'ouvrage doit beaucoup à un coreligionnaire, Abraham Tessereau, originaire de La Rochelle, qui, durant les deux décennies où il exerça la charge de secrétaire du roi (1653-1673), rassembla une précieuse documentation, arme défensive dont il ne put se servir, puisqu'il mourut peu après s'être réfugié en Hollande. C'est alors que Benoist reprit le flambeau.

Jouant de l'émotion simple, c'est donc d'abord une « histoire de vaincus », qui désire, certes, comprendre le drame de la faillite, mais surtout rapporter faits et martyres, pour que le souvenir ne s'en perde pas. Pour que le nom des victimes de l'arbitraire royal ne sombre pas dans l'anonymat, Benoist livre en fin d'ouvrage des listes, comme autant de bouées fragiles sur la mer de l'oubli. Un oubli d'autant plus menaçant que la propagande louis-quatorzienne, redoutablement active, distille le venin d'une culpabilisation des victimes, accusées de n'avoir pas fait cas de la clémence royale. Ecrire sur l'Edit est une réponse à la diffamation, une arme, depuis l'exil, contre ce premier négationnisme.

On s'explique cependant le long déficit de textes protestants au XVII[e] siècle. Par crainte de représailles, de la remise en cause d'un accord dont le temps révèle à quel point il favorise les catholiques, les réformés composent des récits, des apologies de la concorde de 1598, mais pas de véritables plaidoyers pour une liberté confessionnelle dont la reconnaissance *« perpétuelle et irrévocable »* ne leurre personne. Après 1685, tout change, et la somme d'Elie Benoist est parcourue par le spectre obsessionnel de la révocation, scandale qui ne peut avoir de sens. La mémoire officielle de l'événement s'estompe vite : évoquée lors des négociations de la paix de Ryswick (1697), on l'oublie si bien que, lorsque Louis XVI reconnaît l'égalité civile aux protestants (1787), ou même au cœur des débats de la première phase, libérale, de la Révolution, il n'y est plus fait référence.

Lors de la « refondation » de la religion réformée au lendemain des convulsions révolutionnaires, nulle menace de retour au « désert » ne vient contrarier les projets de remise en ordre du premier consul Bonaparte. En marge du Concordat, les Articles organiques n'invitent guère à la stricte comparaison avec la paix de religion de 1598. Même les débats parlementaires, parfois houleux, du XIX[e] siècle sont avares de références au document-événement. Pourtant, sa mémoire se précise, sans éclat, puisque la vision huguenote intègre le patrimoine historique national.



ILLUSTRATION PARÉS

Mais si l'histoire de la Révocation est consensuelle, surtout après Michelet, celle de la proclamation de l'Edit embarrasse encore. Si l'indignation devant l'exclusion et l'arbitraire est fédératrice, la nouvelle visibilité sociale et l'affirmation de l'identité d'une minorité ont du mal à ne pas passer pour factieuses. Comment revendiquer une différence qui ne se joue plus dans le cadre d'origine ? La réponse passe par une vision réécrite de l'événement : conceptualisée pour obtenir l'efficacité d'une formule proclamatoire (« édit de tolérance », « charte » confessionnelle), réservée aux coreligionnaires (les analystes protestants évoluent en circuit fermé), si normative qu'elle en est décevante, puisque l'usage qui en est fait varie considérablement selon les orientations conjoncturelles. Sorte de commode caution polyvalente où l'historien contemporain ne trouve plus son compte, sauf à interroger la conscience que les protestants du XIX[e] ont d'eux-mêmes. Les catholiques, eux, sont partagés entre l'éloge de l'Edit – *« pendant un siècle, l'honneur de la France et le principe fécond et l'élévation intellectuelle et morale de son Eglise »*, selon Lacordaire ; *« magnifique efflorescence du génie, de la discipline, de l'éloquence, de la piété, de la charité catholiques, qui place le XVII[e] siècle au premier rang des grands siècles de l'Eglise »*, pour Montalembert – et sa dénonciation tacite dans le *Syllabus* de Pie IX.

La trace de l'événement se mesure lors de la première tentation commémorative. Que 1698 et 1798 n'aient donné lieu à aucun temps fort n'étonne pas ; outre des contextes pareillement difficiles, la pratique est alors inconnue et l'échéance séculaire ignorée. Le cas de 1898 est autrement intéressant : moins de dix ans après la commémoration toute patriotique de 1789, à laquelle les protestants ont largement participé, l'affaire Dreyfus déchaîne la hargne de la droite, pas seulement catholique, qui englobe sans détail juifs, francs-maçons et protestants, la figure de Scheurer-Kestner cristallisant la haine. Le travail de Patrick Harismendy (1) a récemment établi comment le tricentenaire a pu devenir un « enjeu de mémoire », révélant les tensions qui agitent chacune des confessions. Un siècle plus tard, l'heure est enfin propice à une « déconfessionnalisation » du débat. Une chance que les historiens saisissent aussi en citoyens. A ce prix, la mémoire brouillée de l'Edit va sans doute réussir sa pacification.

(1) « *L'Edit de Nantes, un enjeu pour son tricentenaire (1898)* », *Bulletin de la SHPF*, tome 142 (1996), pp. 81-128.

Mike Davis, la voix dissonante de L.A.

« Le cri de colère » du sociologue contre l'image dorée de sa ville

Claudine Mulard

Sur la liste des intellectuels locaux qui font autorité quand il s'agit de commenter la ville de Los Angeles, Mike Davis joue les enfants terribles, avec une place à part depuis le succès de son livre, *City of Quartz. Excavating the Future in Los Angeles*, publié en 1990. Le *« pamphlet enragé en faveur des jeunes des ghettos, et des travailleurs »*, ainsi que le décrit son auteur, est devenu un ouvrage de référence sur la mégalopole. *« J'ai écrit un livre très partisan, sans aucune intention de trouver un large public ou de peindre une jolie image. C'est un livre en colère... »*, explique l'auteur dans son bureau du Southern California Institute of Architecture, l'institut d'architecture de Los Angeles, considéré comme plutôt d'avant-garde, où il enseigne la théorie urbaine, en jean et chemise à carreaux. *« Et vendre plus de cent mille exemplaires, pour un marxiste, c'est pas mal ! »*, ironise-t-il. Intervenant deux ans après la publication de *City of Quartz*, les émeutes de Los Angeles rendaient les sévères mises en garde de Mike Davis quasiment prémonitoires.

Ce Californien est né en 1946 à Fontana, dans le comté de San Bernardino, une des bourgades périphériques de la mégalopole à laquelle est consacré le dernier chapitre de son livre. *« Je suis issu de la classe ouvrière, et je suis né sur les marges de la métropole, là où la ville disparaît dans le désert*, explique-t-il, *et devient l'Ouest américain. Je connais mieux les extrémités que le centre, et cela se reflète dans le livre, qui présente un point de vue excentré de la ville. »*

Si ce marxiste avoue n'avoir jamais eu l'intention de changer la société, il a clairement la nostalgie d'un Etat ayant investi dans son système éducatif et social. *« Dans la Californie où j'ai grandi, des gosses comme moi dont les parents avaient traversé la Dépression sans un sou en poche avaient le choix entre devenir camionneur ou aller, gratuitement, à l'université. »*

Mike Davis optera pour la première orientation, et c'est en parcourant Los Angeles au volant de son camion qu'il commence à apprendre et comprendre la ville. Parce qu'un membre de sa famille épouse un Noir, il découvre le mouvement pour les droits civiques, puis milite à plein temps dans les rangs de la nouvelle gauche et des syndicats ouvriers. A l'âge de trente ans, il reprendra ses études. Spécialisé dans l'analyse de la force ouvrière, il publie un livre sur l'histoire des travailleurs américains, *Prisoners of the American Dream*. Alors qu'il vit en Grande-Bretagne, son mal du pays le pousse à concevoir un livre... sur Los Angeles.

Pourquoi cette métaphore du quartz ? *« Je compare, poétiquement, l'expérience de la vie à Los Angeles à du quartz, parce qu'il diffuse la lumière sans qu'on puisse y voir clairement, parce que c'est une imitation bon marché du diamant tout en étant une arme aiguisée qui a le pouvoir de blesser. »* Pour dresser un panorama d'une ville à ce point complexe et en perpétuel mouvement, l'auteur choisit une série de portraits, d'instantanés. Mais comment décrire des gens qui souffrent, comme l'ont fait avec leur appareil photo Walker Evans et Dorothea Lange, dans un contexte qui n'offre plus l'espoir du New Deal ? Pour résoudre son dilemme, Mike Davis décide de clore son livre par une visite de Fontana, son lieu de naissance et son paradis perdu, mais aussi le berceau des Hell's Angels et le symbole des avatars du rêve californien, toujours prêt à renaître.

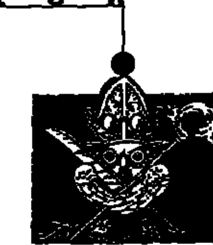
« Il y a deux clans parmi les intellectuels écrivant sur Los Angeles. Ceux qui veulent ennoblir la ville qu'ils perçoivent comme une série de façades en voie de disparition et comme un lieu sans histoire qui cherche à en commencer une, et ceux qui essaient de sauver l'histoire et les sensibilités populaires que les exégètes ignorent. » « Au lieu de bâtir sur la culture indigène [de la Californie du Sud], *certains voudraient greffer un implant artificiel dont je ne suis pas certain qu'il ne prendra jamais, à l'aide d'éléments de ce que nos leaders appellent la civilisation occidentale. »*

Lire la suite page V

le feuilleton

de Pierre Lepape

L'indécoléreux



CORRESPONDANCE IV
de Gustave Flaubert.
Edition de Jean Bruneau,
Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade »,
1 500 p., 420 F jusqu'au 28 février, puis 470 F.

Le quatrième volume de la correspondance révèle les années noires de Flaubert. Celles des deuils, des infortunes, celles de la colère et du dégoût pour une critique qui l'éreinte et pour une situation politique qui l'exaspère

L*'artiste ne doit pas plus apparaître dans son œuvre que Dieu dans la nature. L'homme n'est rien, l'œuvre tout !... Il me serait bien agréable de dire ce que je pense, et de soulager le sieur Gustave Flaubert par des phrases. Mais quelle est l'importance dudit sieur ?* » Cette profession de foi de saint Flaubert se trouve dans une lettre à George Sand datée des derniers jours de 1875. Elle clôt le quatrième et avant-dernier volume de cette indispensable édition de la correspondance. Elle en fournit la clé : les lettres de Gustave sont le négatif de l'œuvre, l'homme.

Flaubert a si bien senti cette fonction troublante de sa correspondance – l'affirmation d'un « je » que ses romans tendaient à faire taire et à éliminer – qu'il a plusieurs fois tenté d'en supprimer les effets. Maxime Du Camp, dans ses *Souvenirs littéraires*, raconte que ses abondants échanges épistolaires avec Gustave, poursuivis jusqu'à sa mort, ont été détruits, d'un commun accord, « *lorsque la publication des* Lettres de Mérimée à une inconnue *vint nous révéler à quels dangers, à quel abus de confiance on s'exposait en laissant subsister ces confidences intimes où les mots "propres" ne sont point ménagés, où les noms sont prononcés, où le cœur s'ouvre sans réserve* ». Ils n'en ont conservé qu'une poignée. « *Le reste a été brûlé, et ce n'est pas sans regret que nous avons anéanti ces pages où le meilleur de nous-mêmes s'était répandu.* » Même chose avec Louis Bouilhet, l'autre grand confident, l'autre grand ami. Flaubert et lui ont fait le ménage. D'un millier de lettres, peut-être, de Flaubert à Bouilhet, il n'en subsiste que quatre-vingt-une.

D'autres fois, ce sont les correspondants de Flaubert eux-mêmes qui ont exercé la censure. Pour les meilleures raisons du monde, afin de ne pas altérer par la publication d'« *inconvenances* » la figure du Grand Ecrivain : « *Mon ami*, écrit par exemple Ernest Chevalier, *poussait trop loin l'esprit gaulois* (...). *J'aurai soin de vous communiquer ce qui sera digne de lui.* » Les bourgeois de 1880 rêvaient d'un Flaubert bien lisse et bien propre. Tant qu'à faire, Flaubert aurait préféré pas de Flaubert du tout, juste des livres. L'une des plus belles correspondances de notre littérature, celle dont Gide disait qu'elle avait, pendant cinq ans, remplacé la Bible à son chevet, est une rescapée involontaire.

A ne pas l'écrire, Flaubert serait sans doute mort étouffé : de contention, de rage, de douleur, de solitude. C'est plus vrai que jamais pour les lettres de ce volume, qui vont de janvier 1869 à décembre 1875. Sept années noires entre toutes. La mort de Bouilhet, son lecteur, son frère ; l'échec de *L'Education sentimentale* et l'éreintement critique de sa troisième version de *La Tentation de saint Antoine*, « *l'œuvre de toute ma vie* » ; la mort de sa mère, l'effondrement de sa fortune, l'invasion de la France par les Prussiens, la Commune. Années de colère, de dégoût et d'exaspération. Années de solitude aussi. Flaubert n'a que cinquante ans en 1871, mais le cercle de sa vie se rétrécit comme celui d'un vieillard. Les interlocuteurs disparaissent : Sainte-Beuve, Jules de Goncourt, Théophile Gautier. Hugo est une statue ; Zola, un jeune homme sympathique et admiratif, mais « *trop candide* » et *trop hérétique à la religion de l'art* ; Tourgueniev est un correspondant intermittent. La seule amie, c'est George Sand. Elle est son aînée de dix-sept ans. Il l'appelle *Chère Maître* et la vouvoie. Elle le tutoie, le câline, l'appelle son vieux troubadour et l'engueule à l'occasion.

Car ces deux-là s'aiment tendrement mais pensent aux antipodes. « *La mère Sand* », comme la nomme Flaubert lorsqu'il ne lui écrit pas, est une bourgeoise démocrate et libérale qui écrit livres et articles pour faire bouillir la marmite et élever confortablement sa petite famille de Nohant. Elle croit au progrès et à la vertu d'espérance, c'est-à-dire à la patience. Flaubert est, comme elle dit, un « *indécoléreux* ». L'Empire l'exaspère, la République l'indigne, la Commune le fait hurler : « *Tout le rêve de la démocratie est d'élever le prolétaire au niveau de la bêtise du bourgeois.* » Et sur la bêtise du bourgeois, il en connaît un rayon : il lui suffit de se regarder dans une glace pour en contempler les atteintes. Cette bêtise est dans son sang, dans ses gènes, dans son mode de vie, elle le guette dans son vocabulaire, dans ses phrases toutes faites. Elle l'envahit, elle le traque, elle est son *naturel* : « *Je cherche sur moi si je n'ai pas les trente-deux qualités de l'imbécile.* » Ou encore : « *Il faut nous résigner à vivre entre le crétinisme et la démence furieuse.* »

Impossible de partir en guerre contre elle sans livrer le combat contre soi, c'est-à-dire tout détruire. Le seul espoir, écrit-il à plusieurs reprises, est dans la critique radicale et générale, la remise à zéro de tous les compteurs. Il se défie de tout, à commencer par ses propres sentiments. Brave homme au fond – comme en témoignent ses innombrables lettres à sa nièce Caroline, si tendres, si attentionnées –, bon fils, camarade fidèle, il lui faut sans cesse s'arracher, dans la colère et dans la souffrance, à ces acceptations paisibles, de peur d'y découvrir les symptômes de ce qu'il nomme *la Blague* : le mensonge, la niaiserie sentimentale, l'idée reçue, l'idéologie. Le seul moyen d'échapper lorsqu'on s'est épuisé à clamer son dégoût : s'abolir dans l'écriture. Se tuer à écrire.

Ce volume de la correspondance est un document exceptionnel sur le milieu littéraire des années 1870, sur la vie de province pendant l'occupation prussienne, sur la crise des élites bourgeoises, sur le traumatisme de la Commune, sur le malheur et la haine de vivre d'un fils de famille rouennais nommé Flaubert. Mais c'est l'écrivain qui d'abord nous intéresse ; c'est l'œuvre, paradoxalement, que nous voudrions retrouver dans ces lettres, qui en sont l'envers. Nous en sommes réduits aux marges et aux traces : Flaubert ne parle jamais de ce qu'il écrit. Il y a l'avant-écrire : les lectures innombrables et encyclopédiques, les monceaux de notes qui s'accumulent, les dossiers sur *La Tentation de saint Antoine*, qu'on enterre dans une cache à Croisset avant que les casques à pointe de Bismarck n'occupent le logis, les semaines entières à courir Paris pour y dénicher une information, laquelle générera une demi-ligne de *L'Education sentimentale*. La justesse de chaque mot se paie de recherches incessantes et de vérifications fébriles.

Il y a ensuite le pendant-écrire. Pas le texte dont les correspondants de Flaubert ne savent rien, mais ces heures de plaisir et de supplice où l'écrivain est, comme il dit, « *dans la pioche* », où il se grise avec de l'encre, hors du monde, malade de l'art, dans une crise encore, mais un bonne crise cette fois : « *Quant à ma rage de travail, je la comparerai à une dartre. Je me gratte en criant.* » Le fameux gueuloir de Flaubert est peut-être moins fait pour tester les vertus sonores de la phrase que pour conjurer le silence obstiné de l'écriture. Chaque phrase s'arrache avec une infinie lenteur, se bat, résiste avant de trouver enfin sa forme juste, sa vérité. Quand il va commencer à écrire, Flaubert dit : « *Demain, je m'attaque aux phrases.* »

Il y a enfin l'après-écrire. La minutie des corrections – il y a trop de *i* dans une phrase –, l'ennui des discussions d'argent avec Michel Lévy (1), l'accueil des amis, celui du public, celui de la critique. Le moment maudit où le livre élaboré loin du monde, contre le monde, rentre dans le monde. Celui du silence gêné des chers confrères, des compliments hypocrites, des critiques amis qui n'ont rien compris et qui applaudissent bêtement aux mauvais endroits. C'est aussi le temps redouté et béni où Flaubert voit se confirmer ses prophéties les plus noires sur le délabrement intellectuel de la France. Il prévoit les éreintements qui accueilleront *L'Education sentimentale* ou *La Tentation* ; il s'en réjouit d'avance, il s'en fortifie : « *L'idée des bêtises qu'il* [son livre] *fera dire aux bourgeois me soutient.* » Mais l'imbécillité dépasse toujours ses prévisions, surtout lorsqu'elle émane d'autres écrivains. De Barbey d'Aurevilly, par exemple, la sentinelle du dogme et de l'esprit de système. Un autre colérique, tout embrumé de doctrine. A propos de *L'Education*, Barbey écrit, le 29 novembre 1869 dans *Le Constitutionnel* : Flaubert « *est un homme de pensées rares qui, quand il en a une, la cuit et la recuit, et non pas dans son jus ; car elle n'en a pas. C'est un esprit de sécheresse supérieure parmi les Secs, une intelligence toute en surface, n'ayant ni sentiment, ni passion, ni enthousiasme, ni idéal, ni aperçu, ni réflexion, ni profondeur.* » Flaubert rigole, répète qu'il s'en fout, prend des notes pour son almanach de la *khônerie*. Mais il est écrasé par ce siècle féroce.

Plus méchant que bête, ce siècle, ou plus bête que méchant ? Qu'on en juge. Catulle Mendès, le poète parnassien, écrit à Flaubert. Il est invité par Victor Hugo, mais Théophile Gautier, antisémite notoire, est invité aussi : « *A aucun prix et sous n'importe quel prétexte*, écrit Mendès à Flaubert, *je ne voudrais désobliger un homme que j'admire, et si ma présence chez Hugo pouvait le fâcher en rien, je me hâterais de rester chez moi. Voulez-vous consulter Gautier sur ce point ?* »

(1) Jean Bruneau, l'impeccable éditeur de cette correspondance, n'a malheureusement pas été autorisé à reproduire les lettres de Flaubert à son éditeur Michel Lévy. Il ne peut en indiquer, à chaque fois, que la première phrase. Question de propriété. On imagine la noire jubilation de Flaubert à voir ainsi confirmées ses prophéties sur le triomphe de la « *boutique* ». Ces lettres ont été publiées par Jacques Suffel, chez Calmann-Lévy, en 1965.

Découverte anatomique

Immobilisé à la suite d'un accident circulatoire, Paul West fait l'apprentissage de son corps. Une connaissance qu'il mettra à profit dans ses romans

UN ACCIDENT MIRACULEUX
Maladie et découverte de soi
(A Stroke of Genius. Illness and Self-Discovery)
de Paul West.
Traduit de l'anglais
par Céline Zins,
Gallimard, coll. « Arcades »,
187 p., 85 F.

Alors que, dans son enfance, des accès de fièvre le condamnaient à garder le lit, quelquefois durant des mois, et que dès sa onzième année une migraine qui deviendra récurrente s'empara de lui, ce ne fut que très tard que Paul West entreprit, avec patience, avec méthode, la connaissance de son corps : après qu'il eut éprouvé, un matin de 1984, au réveil, l'engourdissement de sa bouche, la paralysie d'un bras et du visage, et qu'il se fut découvert dans le miroir les mâchoires pendantes, les yeux exorbités et mous, bref, un air stupide et macabre.

Un accident circulatoire, un caillot, une thrombose. Et voilà l'écrivain terrassé, gisant « *comme quelque chose plus ou moins sans destin* », le cœur « *tel un lapin qui gambade dans la poitrine* », mais tout étonné d'être, en dépit des troubles de la parole, en train de penser, et davantage : en train de deviner, scintillant dans ses ténèbres intimes, l'or de la mémoire, intact.

Ce fut donc là, à l'hôpital, que l'apprentissage du corps a commencé pour Paul West. Rien ne nous est plus étranger que notre propre corps – sans lequel, disait Valéry, « *l'âme ne ferait que des calembours et des théories* ». On s'en fait une idée approximative, les miroirs nous en renvoient des images partielles, il va, il vient, il se dérobe, et on tend à l'oublier, jusqu'au moment où l'un des organes qui le composent manifeste son désaccord, rompt l'harmonie de l'ensemble enchevêtré, sa mystérieuse discipline : la souffrance s'ensuit, qui nous le rend présent.

Le romancier affirme que si « *ce tiraillement de la lèvre, en 1984, était arrivé plus tôt* », il aurait accepté de devenir un invalide, las, sans doute, de cette céphalée qui, à elle seule, assure-t-il, l'a mené très loin : « *Elle m'a expédié à un diable vauvert galactique et chromatique dont le bénéfice secondaire aura été l'accès à des analogies spectrales inestimables, et parfois inexprimables : un savant non professionnel a-t-il jamais eu le sentiment que son télescope, ou son microscope, était la prolongation de son cerveau ?* »

De son « *accident* » West tirera un profit bien plus important, au regard de sa littérature, qui s'enflamme. Car, pour le créateur, l'essentiel se trouve, justement, dans ce langage sous-jacent au langage, lequel se manifeste avec une force particulière lorsqu'il se sent atteint, menacé, et qu'il entrevoit enfin la clarté inattendue, en mesure de lui laisser exprimer ce qu'il n'avait réussi qu'à soupçonner. La pose d'un stimulateur cardiaque donna à l'observateur obsessionnel de son corps l'impression de se mouvoir « *dans un no man's land électrique* » : « *Ça sent les chances d'immortalité, genre métronome à la Frankenstein...* » On ne sera pas surpris d'apprendre que, pendant sa convalescence, il relut le roman de Mary Shelley, et qu'il en fut fasciné. Ainsi que du furieux désir de ramener les morts à la vie qui habitait les imaginations enfiévrées rassemblées dans la villa Diodati, sur les bords du lac de Genève, en 1816 : celles de Mary et de Percy Bysshe Shelley, celles de Lord Byron et de J.W. Polidori. Cette lecture se révéla des plus fructueuses, qui allait conduire West à entamer l'un de ses plus beaux romans, *Le Médecin de Lord Byron* (1) – à propos duquel nous disions, dans ces colonnes (2), alors que l'on ignorait les problèmes de santé de l'écrivain, que le thème principal était le corps, le corps que l'on met si longtemps à connaître, peut-être du fait que la connaissance de la chair et de ses ressources est ce que l'esprit pardonne le moins.

Cette observation hasardeuse, que la lecture d'*Un Accident miraculeux* semble justifier, convient également à presque tous les romans de West postérieurs à sa maladie – pour le principal, *Les Filles de Whitechapel* (3) et *Le Pavillon des brumes oranges* (4)..

Hector Bianciotti

Paul West
Né en 1930, Anglais naturalisé Américain, nourri de Faulkner, Rabelais, Ungaretti et Montale, Paul West est un romancier voluptueux, élisabéthain, en retard, certes, de quelques siècles, mais qui, à l'instar de ses glorieux prédécesseurs, aime l'excès et la splendeur des situations, la majesté qui trempe dans le sang, et l'hyperbole somptueuse dans la manière. Fasciné par les personnages mythiques, il est notamment l'auteur du *Médecin de Lord Byron* (Rivages, 1990), et de *Les Filles de Whitechapel et Jack l'Eventreur* (Rivages, 1991). Il a également signé des essais, des recueils de poésie.

(1) Rivages, 1990.
(2) « Le Monde des Livres » du 7 septembre 1990.
(3) Rivages, 1991.
(4) Gallimard, 1995.

Odyssées intimes

L'Argentin Osvaldo Soriano et le Mexicain Alberto Ruy Sanchez dessinent, à leur façon, une traversée dans les replis des sens et de la conscience

L'HEURE SANS OMBRE
(La Hora sin sombra),
d'Osvaldo Soriano.
Traduit de l'espagnol
(Argentine)
par François Maspero,
Grasset, 248 p., 125 F.

LES VISAGES DE L'AIR
(Los Nombres del aire),
d'Alberto Ruy Sanchez.
Traduit de l'espagnol (Mexique)
par Gabriel Iaculli,
Le Rocher, 140 p., 88 F.

E*tranges voyages.* Chacun à sa manière, Alberto Ruy Sanchez et Osvaldo Soriano sont les auteurs de deux livres de traversée. Le premier, éditeur et romancier mexicain né en 1951, peint un curieux itinéraire dans les replis les plus intimes des sens et de la conscience. Tout aussi intérieur, mais accompagné d'un cheminement plus ample, *L'Heure sans ombre* est le dernier récit de l'Argentin Osvaldo Soriano. Disparu en 1997, celui qui fut à la fois journaliste et l'un des écrivains les plus brillants d'Amérique latine, conte là le périple magnifique d'un homme à la recherche de son père, de son histoire familiale et, donc, de lui-même.

Ce voyage à travers l'Argentine, Soriano l'a dédié à son père. De cette figure que l'écrivain tenait pour un grand personnage de roman, *L'Heure sans ombre* donne des reflets où la fiction et l'autobiographie se mêlent en une émouvante et splendide harmonie. L'histoire, chaotique et pourtant très maîtrisée, lance le narrateur sur les traces d'un inconnu rebelle et fantaisiste, censé avoir été le représentant de la Paramount à l'époque où l'on découpait les bobines pour en extraire les scènes les plus « osées ». Malade, ironique, fugueur, ce père apparaît et disparaît au fil d'une chevauchée dominée par ses rêves et ceux de son fils. Deux utopies qui se rejoignent dans leur fragile espoir d'accomplissement, dans leur quête d'impossible absolu.

Le rêve du père gît, en miettes, quelque part au fond de l'océan. La ville de verre dont il avait voulu faire la capitale de l'Antarctide a été détruite par le général Isaac Rojas, « *décidé à dégommer Peron* » en canonnant l'île sur laquelle s'élevaient les premiers contreforts de la cité. « *Le rêve dura peu, mais mon père le rêva toute sa vie.* » L'ambition du fils est presque aussi chimérique et au moins aussi tenace. En campant un narrateur écrivain, occupé à rassembler les morceaux de son archéologie familiale pour en faire un livre, Soriano se penche sur les ressorts mêmes et les faux-semblants de l'écriture. Car, si toute fiction renvoie à l'histoire des origines, celle-ci ne peut exister sans se teinter de fiction à son tour. En la matière, aucune ville de verre n'est possible, aucune vraie transparence.

« *Aujourd'hui je ne suis pas sûr que les récits partent des choses de la vie; c'est plutôt le contraire: la vie se conforme à eux.* » A travers les mésaventures d'un narrateur qui écrit dans sa voiture, perd son ordinateur, cherche la disquette de secours enterrée au pied d'un arbre brûlé, rencontre différents personnages loufoques et désespérés, Soriano aborde avec finesse les tourments de la mémoire et ceux du roman. L'écriture n'est pas tant ce qui aide à ressusciter le passé que ce qui permet de la vaincre. Et le « *voyage inutile* » entrepris par le romancier ne l'est que dans ses buts premiers de vaine reconstitution. Car au terme de son épuisante cavalcade autour d'un père et d'un récit aussi fuyants l'un que l'autre, le narrateur peut sans doute tirer un trait sur l'impression éprouvée en début de livre : celle d'être « *loin* » de lui-même.

Fatma, l'héroïne d'Alberto Ruy Sanchez, n'est pas tant loin d'elle-même que des autres. Murée dans un singulier silence, emportée par une suite de mouvements ténus dans un voyage intérieur, elle est en proie à « *l'imagination vorace et toujours équivoque du désir* ». Ce désir la porte vers Khadidja, une prostituée rencontrée au hammam, une femme à la bouche « *souriante et fine* » qu'elle ne reverra jamais. Comme Soriano, Ruy Sanchez évoque la quête avide et jamais vraiment satisfaite d'un autre être, de celui qui seul pourrait satisfaire une attente profonde. Divisé en petits chapitres aux intitulés symboliques, le livre est fait de déplacements microscopiques et légers comme l'air qui traverse tout le roman.

Des nuages à la mer et aux différentes sortes de voiles, tout se déplace sous l'effet d'un vent que l'auteur a personnifié jusqu'à en faire un héros supplémentaire, simple messager ou amant de substitution. « *L'air de la mer qu'elle prenait à sa fenêtre était la main qui la caressait tendrement de l'intérieur : dressée, elle en emplissait ses poumons, se livrait à lui pour sentir en elle sa pression progressive.* » Cette brise est aussi l'élément du « *voyage sans destination* » de Fatma, celle qui dessine des formes imprécises et la transforme en un fantôme, « *à peine un souffle brillant cherchant où s'incarner, s'inventant un corps dans lequel prendre forme* ». Usant d'une langue mystérieuse et poétique, Alberto Ruy Sanchez explore les souterrains du désir. Et si certaines métaphores paraissent ampoulées ou inutilement absconses, plusieurs passages sont à la fois beaux et troublants. En particulier celui qui promène Fatma d'une salle à l'autre du hammam, dans une progression sensuelle et solitaire vers les lieux d'un plaisir codifié, mais nullement conventionnel. A pas de loup se dévoile, sous la plume d'un homme, un univers féminin qui n'exclut pas les hommes, mais les évoque surtout comme adjuvants du désir.

Raphaëlle Rérolle

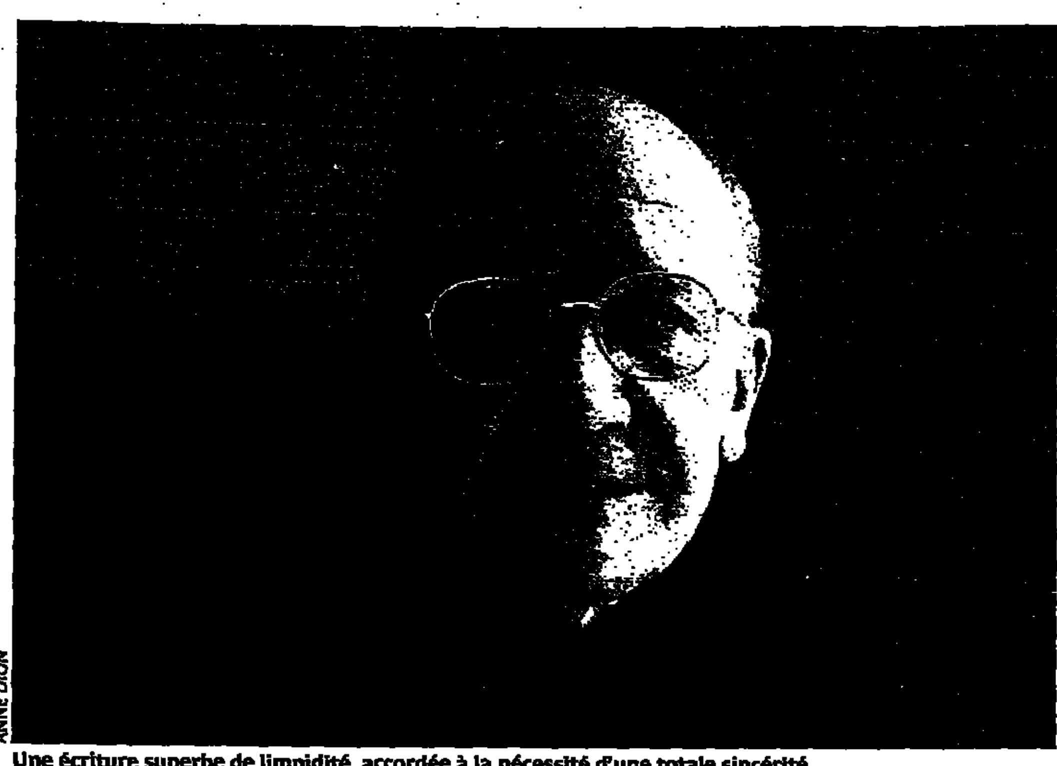
L'amour meurt deux fois

Peut-on garder la mémoire charnelle des morts ? Jacques Tournier apporte sa réponse sous la forme d'un beau roman, sans concession

LA MAISON DÉSERTE
de Jacques Tournier.
Calmann-Lévy, 180 p., 98 F.

Le dernier roman de Jacques Tournier exige du lecteur une participation douloureuse. Mais si le thème de *La Maison déserte* est cruel, l'écriture superbe de limpidité et accordée à la nécessité d'une totale sincérité, nous délivre lentement de l'angoisse initiale. Discrètement initiatique, ce roman unique apprivoise la lumière, celle indirecte absorbée par les paysages, la lumière des tableaux de Vermeer qui est la mémoire du bonheur. Jacques Tournier décrit un coucher de soleil implacable et sans nostalgie. Il ose affronter le seul véritable tabou : la mort de l'être aimé, un deuil incrusté dans la chair, sans issue sinon l'épuisement du corps du survivant, qui ne peut se nourrir d'aucune tentative d'oubli, mais refuse de s'anéantir dans le désespoir.

La Maison déserte est un lieu de passage, quelques mois suspendus dans l'éclat des souvenirs, avant l'acceptation définitive du vide. La narratrice, Marie, se dépouille de tout ce qui pourrait la distraire d'un tête-à-tête avec Steve, l'amant physiquement perdu. Elle s'exile pour effacer le réconfort de la souffrance immédiate, qui est encore de la vie. La maison qu'elle loue, si réelle et pourtant comme créée par un rêve récurrent, est située dans un quartier tranquille de La Haye. Marie se soumet au cérémonial silencieux mais visible qui favorise l'attente : les promenades, les musées (Marie devait cet été-là étudier les Rembrandt avec Steve), le récurage de la maison délabrée (le nettoyage forcené des vitres qui libère la lumière où il n'apparaîtra plus), la résurrection méticuleuse du jardin.


ANNE DION
Une écriture superbe de limpidité, accordée à la nécessité d'une totale sincérité

Jacques Tournier transforme en suspense intérieur un récit sans intrigue. Il tourne le dos à toutes les réconciliations romanesques. Il *capte notre intérêt par cela même* qui devrait nous éloigner : un drame trop personnel. Il invente une complicité tragique qui n'a rien à voir avec une quelconque compassion. Et, en ce sens, son récit est euphorique, puisqu'il nous prépare à honorer sans aucun masochisme notre ultime effacement.

Marie est une femme âgée, unique personnage d'une histoire qui n'est en rien un éloge de la vieillesse, ni son agressive condamnation : *« C'est fini pour moi,* dit-elle. *Je ne suis ni amère, ni désespérée. Je suis vieille. c'est différent. Je me range. »* Les personnages secondaires, son frère Alain, Clarence, l'ange-jardinier, Ivy, la fille de son amant, sont les témoins attentifs mais impuissants d'une métamorphose inédite. Le dialogue véritable du livre se noue entre une femme exilée et une maison étrangère où pourrait surgir le fantôme de Steve le tant aimé, qui, marié à une femme malade, ne rejoignait sa maîtresse qu'en juillet, pour un mois de vacances.

Steve est mort. Marie brûle les lettres, se déleste de son passé. Elle quitte son appartement parisien, prend le train et s'arrête dans une ville de Hollande où *« tout est là, comme elle l'attend : les prairies soyeuses et rectangulaires, encerclées de petits canaux comme une armature de vitrail »*. Steve frappera à sa porte aux premiers jours de l'été. Le désir et l'amour peuvent-ils nous ramener les absents ? *« Malgré son âge et sa fatigue, elle résiste et s'entête. Et cet entêtement est peut-être sa meilleure arme pour obtenir ce qu'elle attend, ce rêve, ce miracle, dont elle n'ose rien dire encore, mais qui est en elle comme un défi. »*

On se souvient du film de Joseph L. Mankiewicz : *The Ghost and Mrs Muir* ; mais Madame Muir était jeune et le fantôme avait quelque chance de s'incarner. Marie n'espère rien de tangible. Lucide, elle s'arrête à la dernière frontière du temps : *« Oui, mon corps me manque. Je veux dire : celui que tu m'inventais. J'en ai un, très vieux, qui me reste. »* Elle a rendez-vous avec l'au-delà de l'amour, qui n'est ni résignation ni renoncement, mais dévotion secrète aux anciens jours heureux. Elle retournera à Paris, s'installera dans un vieil hôtel automnal. Les ombres solitaires qu'on croise dans les couloirs ont aussi rendez-vous avec leur double.

Hugo Marsan

livraisons

● **LE VENDEUR DE SANG,** de Yu Hua
L'auteur de *Vivre*, roman porté à l'écran par Zhang Yimou et primé à Cannes en 1994, raconte ici l'histoire d'un ouvrier modeste qui réussit tant bien que mal, en vendant son sang, à nourrir sa femme et ses trois enfants, y compris l'aîné, qui est un bâtard. Les vicissitudes de son existence sont détaillées pendant les trente années qui vont des origines de la Chine populaire jusqu'à la révolution culturelle. On retrouve chez Yu Hua l'acharnement qu'ont ses personnages à survivre malgré les difficultés quotidiennes insoutenables et les aberrations des campagnes politiques récurrentes qui ont cherché à détruire l'individu, sous la Chine de Mao (traduit du chinois par Nadine Perront, Actes Sud, 286 p., 138 F). **A. Pey.**

● **LA MURMURÉE,** de Danièle Séraphin
Une femme regarde sa vie. Il y a, dans la succession de ses jours, un manque, un renoncement qui fut à l'origine de bien d'autres. Mais ce vide, cet espace de désert, elle a le besoin de le nommer, d'en fixer les contours, le pourquoi. Entreprise vitale dans laquelle le fils saurait sans doute apporter quelque clarté. Située dans une Normandie dont on sent la présence, ce récit surprend par la place qu'il donne au silence, servi par une typographie où rien n'est gratuit. Par séquences souvent brèves, il progresse en mêlant un style tantôt narratif, tantôt descriptif, tantôt indicatif, comme d'une précision de mise en scène. L'auteur fait montre d'une réelle maîtrise d'écriture pour décrypter l'histoire d'un personnage dont la vie est un murmure, et évoquer ce qui est aussi l'histoire de tout un pays. (Lithurge Editions, Goustimesnil, 76110 Manneville la Goupil, 100 p., 80 F) **P. R. L.**

● **LA FILLE DU FLEUVE, et autres nouvelles,** collectif
Les hommes de lettres sont criminels lorsqu'ils falsifient la réalité, dissimulent la misère des hommes. A deux textes près, il s'agit bel et bien, dans ce recueil, de témoignages sur le Vietnam d'aujourd'hui. Un pays où, désormais, les couples adultères ne risquent plus de déchaîner les foudres des parangons de vertu et de se voir infliger procès-verbaux ou séances critiques publiques. Pour autant, ces textes n'en révèlent pas moins des vies brisées et des désenchantements. Le plus beau, le plus poignant (qui donne son titre à l'ensemble), est signé Nguyên Quang Thiêu. Il dépeint l'enfer vécu par les gens du fleuve considérés comme des pestiférés par les riverains qui refusent d'enterrer leurs morts sur la terre ferme (traduit du vietnamien par Janine Gillon et Phan The Hong, Ed.de l'Aube,150 p., 95 F.). **J.-L. D.**

Chanter la passion

Hymne à la femme, à l'amour, au désir dans cette anthologie du poète Ounsi El Hage

ÉTERNITÉ VOLANTE
d'Ounsi El Hage.
Anthologie établie par Abdul Kader El Janabi.
Sinbad-Actes Sud, 160 p., 118 F.

Né en 1937 à Beyrouth, Ounsi El Hage fut, dans les années 60, l'enfant terrible des lettres arabes. Il publia en 1960 un long poème, *Lan*, qui est un manifeste du refus et de la rupture. Refus de la rhétorique arabe, du classicisme complaisant, rupture avec une langue qu'on n'osait pas bousculer. Comme il dira plus tard dans un poème, *« la réalité ne m'a pas vaincu »*. Mais, au-delà de cette révolte, qui fit de lui et de quelques autres – comme l'Irakien Chaker Essayab ou le Syro-Libanais Adonis – la mauvaise conscience du temps arabe, au-delà de ce retrait du long sommeil dans lequel la création arabe s'est enlisée, Ounsi El Hage a voulu secouer les habitudes et en finir avec les vieilles traditions qui chantaient la femme tout en l'excluant de la vie. Sa poésie est avant tout un hymne à la femme, à l'amour et au désir. Ce qui implique un *« cœur noir de solitude »* et une souffrance qui voyage dans le corps et la mémoire.

Il arrive à ce perturbateur, qui clame : *« Je refuse mon temps / Ne m'attachez pas ! / Je suis ombre et je le revendique »*, de descendre dans la rue et d'affronter l'ennemi. En 1969, il échappa à un attentat alors qu'il donnait une conférence à Tripoli où il prenait la défense de la liberté de la femme. Celui qui dit : *« Au lieu de descendre ta mère, épouse-la »* ne peut que provoquer des colères d'incompréhension et d'intolérance.

Il dit aussi : *« Le principe est entre nous »*, et dénonce la patience, cette vertu arabe qu'il compare à une tombe.

Dans cette anthologie, les plus beaux poèmes sont des chants d'amour. Amours de la femme, qui révèle l'homme dans ses douleurs intimes, dans sa solitude et dans ses impatiences :

« Pour une femme, j'ai élevé les murailles afin que vers elle
Se dégage mon chemin
Pour elle, belle comme le péché et belle
Comme une beauté nue dans un miroir
Comme une princesse errante, vigne mûre
A cause d'elle, j'ai été déporté et je l'ai attendue sur la surface des eaux »

(traduit par Irène Mosalli).

Dans un autre poème, traduit par Nadia Tuéni, il écrit :

« Il m'est une femme Comme aux autres un chemin dans le temps
Et aux lumières lointaines une espérance ».

Ounis El Hage a introduit la poésie dans la prose arabe. Le poème s'insinue dans le texte avec un naturel à la manière de Kateb Yacine ou de Mohamed Khaïr Eddine. Le fait qu'il ait fait connaître dans le monde arabe les textes d'André Breton et d'Antonin Artaud, qu'il ait adapté des pièces de Strindberg, de Brecht et d'Ionesco participe de cette volonté de changement et de rupture qui caractérise toute avant-garde.

Tahar Ben Jelloun

Harang à ressorts

Sous une plume malicieuse, les tourments d'un adepte de l'art face au rapt de sa belle

THÉODORE DISPARAÎT
de Jean-Baptiste Harang,
Grasset, 214 p, 105 F.

Un coup c'est un fou, un coup un moribond, une autre fois un amnésique, ou un type en proie à un gros chagrin, parce que sa Katie l'a quitté. En général, d'anciens journalistes désenchantés, reconvertis dans la « sculpture » extravagante : figures littéraires d'Harang l'artiste, fiché à *Libération*, romancier vagabond d'inspiration rocambolesque, de plume malicieuse, et de bon goût (il tire volontiers son chapeau à Michon, Milovanoff, Topor ou Roubaud), ses personnages ont la gravité gamine. De Corentin Fléchu, « héros » de *Théodore disparaît*, il est dit qu'après cinquante ans de pratique, *« il n'avait jamais réussi à croire en l'existence d'un âge adulte »*. Ce qui ne le rend pas moins lucide.

Chez Jean-Baptiste Harang, on trouve aussi des titres inimitables *(Le Contraire du coton, Les Spaghettis d'Hitler)*, des premières phrases taquines (*« La phrase qui précède celle-ci ne figure pas dans le livre »*, ou, ici : *« Le premier jour Corentin Fléchu ne comptait pas encore les jours »*), et, entre trouvailles d'écriture, courts-circuits verbaux, échappées jubilatoires ou fin de paragraphes récréatives, ce genre d'incongruités impertinentes : un orthophoniste pour perroquet, les toreros automobiles de la place de l'Etoile, le nom gravé dans la pierre des architectes de la gare de Bordeaux (Toudoire et Choron), qui évoquent à ses yeux *« des duettistes de music-hall, ventriloques ou pétomanes des tournées Tichadel, ou, ses jours de bonté, de vagues clones de Pécuchet et Bouvard, Zig et Puce de la truelle »*.

Avec lui, on a donc lu les drôleries macabres d'un hypocondriaque flétri, les élucubrations cinglées d'un étrangleur vidangeant sa mémoire, et les strophes désespérément loufoques d'un mari plaqué. Cette fois, c'est la quête éperdue d'un adepte de l'art contemporain pour retrouver Théodore, otage des rebelles de la République de Tamalu, située quelque part en Afrique australe. Précision : Théodore est une femme. Une jolie, née au Liechtenstein d'un père français et d'une mère suédoise, divorcée du *« roi de la chaussette »* canadien, dotée d'un poil d'accent vaudois et des plus belles jambes de Paris. C'est une *« beauté lasse »*, narquoise et mélancolique, traînant la nonchalance d'un M. Hulot, pas trente ans. Corentin dit : *« Nous avions soixante-neuf ans à nous deux. Surtout moi. »* Il en est amoureux raide-dingue, mais, quand elle dort nue avec lui, elle suce son pouce. Ils n'ont jamais été amants. Ou plutôt si : dans *Les Spaghettis d'Hitler*. Théodore incarne un certain idéal ambigu de femme inspirant fraternité, respect, désir. Ils se sont découvert la passion commune de Verlaine et des oursins, un intérêt raisonné pour l'art conceptuel, le mépris des mondanités, l'intimité platonique (surtout elle). Théodore se dévêt sans pudeur, picore quelque baiser, accorde quelque caresse, mais s'endort sans consentir d'aller au-delà d'une étreinte frôlée. Elle a une cicatrice, un secret. Corentin dit que c'est *« la plus belle femme du monde parce qu'elle exprime avec le même sourire d'ange la douleur et la félicité »*.

Attisant durant vingt-sept jours les tourments et nostalgies d'un Corentin prompt à évoquer les beaux jours de leurs *« manigances mutuelles »*, l'insaisissable Théodore mobilise journaux, télés, ministères, et l'ONU. Episodes secondaires au regard du bonheur ressenti à l'art de raconter les *« maux d'absence »* du héros, et de funambuler sur ses nœuds d'âme.

Jean-Luc Douin

POLITIQUE

● *par Gérard Courtois*

D'un scrutin l'autre

LE VOTE SURPRISE
sous la direction de Pascal Perrineau
et Colette Ysmal.
Ed. Presses de Sciences-Po, 350 p., 215 F.

RÉGIONS, LA CROISÉE DES CHEMINS
sous la direction d'Elisabeth Dupoirier.
Ed. Presses de Sciences-Po, 382 p., 95 F.

L'ÉLECTEUR A SES RAISONS
sous la direction de Daniel Boy
et Nonna Mayer.
Ed. Presses de Sciences-Po, 408 p., 98 F.

Quand la formidable armada des sciences politiques se déploie sur son terrain de prédilection, le résultat est impressionnant. C'est le cas avec les trois ouvrages que viennent de publier les Presses de Sciences-Po. Une bonne trentaine de spécialistes y sont mobilisés pour décortiquer le « *vote surprise* » des législatives de juin 1997, pour scruter les enjeux des prochaines régionales ou pour ausculter les mystères et les mutations de comportements électoraux. On ne prétendra pas qu'il s'agit là d'une lecture d'agrément. Mais quiconque entend comprendre la vie politique sans s'arrêter aux impressions fugaces y trouvera d'innombrables références, données et analyses.

Avec *Le Vote surprise*, consacré au scrutin législatif des 25 mai et 1er juin, les « *chroniques électorales* » dirigées par Pascal Perrineau et Colette Ysmal poursuivent leur minutieux travail d'analyse électorale. Tout y est passé en revue : la formidable erreur de jugement du président de la République ; « *l'indétermination du cadrage présidentiel* », qui, selon Jacques Gerstlé, interdit de donner un sens à la dissolution et provoque la « *confusion* » de la campagne électorale ; les programmes des deux grandes coalitions ; à quoi s'ajoute « *cette volonté de nier l'impopularité* » de l'exécutif que Jérôme Jaffré explique par le « *souvenir très présent* », chez Jacques Chirac, de sa victoire de 1995, acquise « *malgré l'isolement et l'impopularité* ».

Mais c'est l'analyse des résultats qui est la plus riche d'enseignements. Ainsi, l'étude de l'abstention par Jean Chiche et Elisabeth Dupoirier démontre que la droite a été particulièrement pénalisée par le faible niveau de participation, en particulier dans certains de ses fiefs traditionnels de l'Ouest et du Centre. A l'inverse, la gauche a bel et bien bénéficié d'un avantage de mobilisation. Toutefois, ce coup de pouce n'a pas joué « *mécaniquement* » en faveur de la gauche plurielle, mais exclusivement dans les *481 circonscriptions où la coalition de gauche est représentée par un candidat socialiste*, « *et dans celles-là seulement* ». De son côté, François Platone souligne, une fois de plus, « *à quel point la capacité de mobilisation électorale du Parti communiste est tributaire de ses élus* ». Et il chiffre précisément ce phénomène notabiliaire : « *De 1993 à 1997, le PCF gagne environ 244 000 voix dans les 533 circonscriptions où il est représenté aux deux consultations. Plus de la moitié d'entre elles sont imputables aux 107 maires, qui ne représentent qu'un cinquième des candidats, dans des circonscriptions où le PC ne recueillait qu'un tiers de ses voix en 1993.* »

Il faudrait encore citer les « *fragilités* » de la victoire du PS et le manque d'homogénéité de son électorat, pointés par Gérard Grunberg, ou la démonstration faite par Daniel Boy de l'efficacité de l'alliance du PS et des écologistes, tant il est clair qu'« *il ne semble pas y avoir de réserves de la part de l'électorat de gauche à accueillir des écologistes dans le camp de la gauche* », ou à voir les Verts représenter la gauche dès le premier tour de scrutin. Quant à Colette Ysmal, son analyse des résultats du second tour démontre à quel point la droite modérée a « *payé le prix de son isolement* » : ainsi, alors que dans les duels entre la droite modérée et le Front national les électeurs de gauche se sont fortement reportés sur le candidat RPR, UDF ou divers droite, dans les duels entre la gauche et le FN, au contraire, une « *importante fraction* » des électeurs de droite modérée (de 40 % à 52 % en moyenne, selon les cas de figure) ont été réticents à voter pour la gauche. RPR et UDF se trouvent donc confrontés, pour l'avenir, à « *une certaine plasticité de leur électorat* » qui ne résiste pas à la « *capacité d'attraction du FN* ».

L'ouvrage sur les régions, réalisé sous la direction d'Elisabeth Dupoirier et enrichi de nombreuses données de l'Observatoire interrégional du politique (OIP), est d'une tout autre nature. A quelques semaines du scrutin régional de mars prochain, il analyse, sous toutes les coutures, la montée en puissance de la région dans le paysage des institutions françaises. Coquille vide créée par les lois de décentralisation de 1982, la région, note Alain Lancelot, « *a réussi son entrée au-delà de toute espérance, tant dans les faits que dans les esprits, dans les réalisations que dans les représentations* », même si « *les perspectives de son développement ultérieur ne sont pas complètement assurées* ».

Outre les rappels historiques sur la genèse de cette institution, les analyses de ses rapports avec l'Etat, l'Europe ou la commune, cet ouvrage a le mérite de bousculer quelques idées reçues. Ainsi, Jean-Louis Quermonne conteste utilement, chiffres à l'appui, le grief fréquent fait aux régions françaises d'être trop nombreuses, trop petites et trop faibles par rapport à leurs homologues des autres grands pays européens. De même, Elisabeth Dupoirier, sur la base des enquêtes d'opinion de l'OIP, démontre que, « *contrairement à une idée répandue, les Français se sont rapidement attachés à leur région* », qui apparaît à la fois comme un « *conservatoire de mémoire collective* » et comme un « *acteur de modernisation* », capable de « *mettre en cohérence des identités plurielles* ». Il reste que, si la région est devenue un « *espace commun* », elle a encore du mal à devenir un « *espace public* ». La jeunesse de l'institution comme le mode de scrutin (proportionnel sur une base départementale) expliquent en effet que « *la scène régionale* » soit « *fragmentée, dépendante des autres scènes politiques et, en conséquence, instable* ».

En cette période électorale, il est enfin indispensable de rappeler la parution, à l'automne dernier, du très intéressant ouvrage coordonné par Daniel Boy et Nonna Mayer sur l'évolution, depuis une vingtaine d'années, des comportements électoraux et sur les relations complexes qui s'établissent « *entre le vote et les caractéristiques socioculturelles des individus, leur ancrage idéologique et partisan, l'évolution des valeurs et la conjoncture économique et politique* ». Surtout quand, d'un scrutin l'autre, les phénomènes de votes paradoxaux et atypiques traduisent d'abord l'« *inadéquation entre l'offre et la demande électorale* ».

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

PASSAGE EN REVUE

« Ténèbres »

La revue de science-fiction *Galaxies* (1) a désormais une petite sœur vouée au fantastique : *Ténèbres*. Le numéro 1 est prometteur. Outre un intéressant entretien avec Dan Simmons, il propose deux bonnes nouvelles américaines de Les Daniels et Jay Bonansinga, et surtout un texte exceptionnel de l'auteur australien Stephen Dedman, *Parmi d'étranges paysages*, qui a pour héros paradoxal le révérend Charles Dodgson, alias Lewis Carroll. *Ténèbres* offre également une rubrique critique de bonne tenue, un article de Daniel Riche, son fondateur, sur la collection « gore » de Fleuve noir et des interviews de tous les auteurs qui ont participé à ce numéro. Pour que sa revue perdure, il faudra que Daniel Conrard soit plus vigilant dans le choix des nouvelles françaises, et surtout que les sommaires qu'il concoctera tiennent les promesses du slogan de couverture : « *Toutes les couleurs fantastiques* ». (Lueurs mortes, BP 49, hôtel de ville 54110 Dombasle.)

J. Ba.

(1) Qui vient de publier son numéro 7 avec un dossier sur Richard Canal.

INTERNATIONAL

● *par Daniel Vernet*

Une certaine idée de la France

LA GRANDEUR
Politique étrangère
du général de Gaulle 1958-1969
de Maurice Vaïsse.
Fayard, 726 p, 198 F.

Voici un livre d'histoire d'une grande actualité. En faisant une analyse exhaustive de la politique étrangère du général de Gaulle après son retour au pouvoir en 1958, Maurice Vaïsse pose des questions qui sont encore aujourd'hui au *cœur de la diplomatie française* : *les rapports* avec les Etats-Unis, la coopération avec l'Allemagne et sa signification pour l'intégration de l'Europe, la recherche pour celle-ci d'une politique indépendante permettant aux nations qui la composent de jouer un rôle dans les affaires du monde – ce que de Gaulle appelait « *une Europe européenne* »...

Sans doute le premier président de la Ve République dut-il affronter des crises appartenant à un passé révolu. Le meilleur exemple est la décolonisation et sa manifestation la plus dramatique que fut la guerre d'Algérie. Le général, rappelle Maurice Vaïsse, eut le mérite de reconnaître que la rupture des liens traditionnels avec l'Afrique noire et l'Algérie était *la condition de l'affirmation de l'indépendance* nationale et de la possibilité d'une grande politique extérieure. Il attendit le règlement de la crise algérienne pour manifester avec éclat que la solidarité occidentale à laquelle il était attaché n'était pas synonyme de soumission. En 1966, quand il sort la France de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique, il tire les conclusions de l'intransigeance américaine. Washington ayant refusé un *rééquilibrage des pouvoirs* au sein de l'OTAN, les partenaires européens ayant rejeté la première esquisse d'union politique connue sous le nom de plan Fouchet, et les Allemands ayant préféré – malgré le traité de l'Elysée – l'atlantisme à la concertation étroite avec la France, il ne reste plus au général qu'à faire cavalier seul, à être « *le porte-parole de deux cents millions de muets qui nous sont secrètement reconnaissants de parler à leur place* ».

Cette politique est résumée par un mot : la grandeur. Elle vaudra à de Gaulle l'incrédulité de ses concitoyens, les sarcasmes de ses opposants qui n'en essaieront pas moins de mettre leurs pas dans ses traces et le sourire amusé de ses partenaires. Dans sa conclusion, Maurice Vaïsse constate l'échec immédiat de cette politique étrangère. Le général n'a pas pu bâtir l'Europe européenne qu'il appelait de ses vœux; il n'a pas pu convaincre ses voisins de s'émanciper de la tutelle de Washington; la place qu'il a redonnée à la France dans les affaires internationales était largement surfaite. Il en était conscient. Il l'avait confié à Jacques Foccart: « *Je suis sur une scène de théâtre et je fais semblant d'y croire, je fais croire que la France est un grand pays. C'est une illusion perpétuelle.* »

Pour maintenir cette illusion, il fallait un grand acteur. De Gaulle en était un, au moins depuis Londres où il s'était imposé aux Alliés contre vents et marées. Dire qu'il lisait un texte écrit par d'autres serait exagéré. Pourtant il n'a pas inventé une nouvelle politique étrangère. Sur bien des points, y compris ceux où son passage au pouvoir marque une vraie rupture, il a repris des thèmes abordés par ses prédécesseurs. Il avait des atouts que les présidents du conseil de la IVe République ne possédaient pas : un pouvoir stable, une conviction inébranlable, la certitude que l'indépendance nationale devait reposer sur une situation intérieure saine, la vision d'un monde multipolaire et le culot d'utiliser toutes les failles du système des blocs que par ailleurs il dénonçait. C'est pourquoi l'échec immédiat n'a pas empêché que « *la politique extérieure gaullienne reste partie intégrante de la spécificité française (...) et le principal héritage de cette décennie* » (1958-1969).

Les successeurs du général et celui qui se présente comme l'héritier spirituel du gaullisme n'ont pu éviter de s'interroger sur la pertinence de cet héritage. Certains l'ont respecté à la lettre après l'avoir brocardé; d'autres ont tenté d'en maintenir l'esprit tout en prenant quelques libertés avec la lettre. Il y a dans cet héritage des questions non tranchées qui continuent d'occuper les diplomates. Le livre de Maurice Vaïsse offre beaucoup d'exemples; on se contentera d'en citer un seul. Le général voulait constituer « *à l'intérieur de l'OTAN une force européenne qui se fasse valoir au point de vue des plans, des commandements et des moyens* ». On croirait lire les pétitions de principe sorties des dernières réunions de l'Alliance atlantique. Il serait absurde de nier que des progrès ont été accomplis dans cette voie, mais ils restent modestes, parce que la réalisation de ce projet se heurte aux mêmes obstacles qu'il y a trente ans : la résistance américaine et la tiédeur des Européens, habitués à vivre à l'ombre tutélaire des Etats-Unis. « *Quand on n'a pas de défense, on a la politique des autres* », ajoutait le général. Qui pourrait affirmer que la fin de la guerre froide a rendu caduque cette sentence pessimiste ?

ECONOMIE

● *par Philippe Simonnot*

Lagardère et sa garde

L'ACROBATE :
Jean-Luc Lagardère ou les armes du pouvoir
de Vincent Nouzille
et Alexandra Schwartzbrod.
Seuil, 345 p., 130 F.

Les marchands d'armes, on le sait, ont forcément des rapports privilégiés avec le pouvoir politique. Cette loi aussi vieille que les Etats, l'étrange, l'époustouflante carrière de Jean-Luc Lagardère la vérifie de bout en bout. C'est bien à l'ombre de la puissance publique que cet admirateur de John Wayne et de Louis XIV (très kitsch, ce mélange des genres) a fait fortune, racontent les auteurs. Sans peur sinon sans reproches. Sans mérite sinon sans gloire. Pour bien faire ce métier, où il n'y a pas de délit d'initié, il suffit d'être renseigné sur les futures commandes de l'Etat, et, les marges étant colossales, l'argent public vient s'accumuler comme miraculeusement dans des cassettes privées. Ainsi, en Bourse, l'action Matra passera de 169 francs en décembre 1974 à plus de 10 000 francs fin 1980.

Dès le début de l'aventure, le ton est donné. Sylvain Floirat, que les auteurs nous décrivent comme une sorte de père adoptif du jeune Lagardère, entend de la bouche du ministre de l'air de l'époque (1957) que « *l'avenir est aux missiles* » et que « *les crédits leur seront affectés en priorité* ». Floirat est en ce temps-là le patron d'Aigle-Azur, une petite compagnie aérienne qui a fait sa pelote grâce à la guerre d'Indochine. La parole ministérielle le poussera à jeter son dévolu sur Matra, spécialisée dans la production de missiles. Lagardère arrivera six ans plus tard chez Matra. Et il continuera sur cette lancée en équipant l'armée australienne, puis Israël, puis les pays arabes, etc. Sans oublier, bien sûr, l'armée française.

*Les superprofits de quasi-monopole ainsi en*grangés permettront à Lagardère de s'introduire dans le monde de la communication – Europe 1, le groupe Hachette –, mais aussi de se risquer dans des tentatives plus hasardeuses qui lui feront perdre beaucoup d'argent et manqueront parfois de le ruiner : la course automobile, le foot, La Cinq, plus quelques ratés industriels aux Etats-Unis, où le « *cow-boy capitaliste venu de France* » se fait rouler dans la farine plus souvent qu'à son tour comme le montrent les auteurs de ce livre précis et documenté. Comme si l'argent facilement gagné portait la poisse. Ou comme si on pouvait le gaspiller impunément.

En France, le concubinage que l'on peut dire incestueux entre l'Etat et les grandes entreprises qui vivent des deniers publics donne au fameux complexe militaro-industriel une efficacité redoutable pour l'utilisation privée de l'argent des contribuables. Là encore, le système Lagardère en est une illustration presque caricaturale, car il a su attirer à lui des hauts fonctionnaires parmi les plus brillants de leur génération. Nouzille et Schwartzbrod nomment quelques-uns de ces transfuges du service public : Jean-Pierre Souviron, directeur général de l'industrie sous la présidence de Giscard d'Estaing, Jean-Louis Gergorin, directeur général du centre d'analyses et de prévision du Quai d'Orsay, Noël Forgeard, conseiller industriel de Jacques Chirac à Matignon, Albert Costa de Beauregard, qui jouait un rôle analogue au même endroit auprès de Raymond Barre, Frédéric d'Allest, l'un des pères de la fusée Ariane, Jean Picq, grand commis de l'Etat, et jusqu'à un ancien ministre de la défense, André Giraud en personne. Tous ces serviteurs de l'Etat qui ont eu à traiter de près ou de loin des affaires de Matra trouvent bientôt pantoufles à leur pied chez Lagardère pour une période plus ou moins longue – certains y sont encore. Un fonctionnaire du Trésor a été mêlé de près au sauvetage de Matra-Hachette après le naufrage de La Cinq, en 1992 – sauvetage qui se traduira par un manque à gagner de 1,2 milliard de francs pour le fisc. Ce personnage, dont nos auteurs respectent l'anonymat, rejoindra la direction financière du groupe Lagardère l'année suivante. Certains défroquent, puis refroquent pour défroquer encore, tel Jean-Bernard Lévy, conseiller technique de Gérard Longuet au ministère des postes et télécommunications, chargé des satellites de télécommunications chez Matra de 1988 à 1993, directeur du cabinet du ministre de l'industrie et du commerce extérieur (Gérard Longuet encore, puis José Rossi) en 1993-1994 ; puis retour chez Lagardère comme directeur de Matra Communication. Cette garde rapprochée est d'autant plus nécessaire à notre marchand d'armes qu'il est dépourvu d'un sens important pour son métier, le sens politique, tout simplement. Cet éleveur de pur-sang, activité qui lui apporte beaucoup de joie et d'argent, mise à chaque élection sur le cheval perdant : Chaban-Delmas en 1974, Giscard en 1981, Chirac en 1988, Balladur en 1995. Du coup, toute une partie de son énergie est ensuite consacrée à se soumettre au vainqueur pour retrouver les faveurs du pouvoir, indispensables au fonctionnement de son groupe. La demi-nationalisation de Matra en 1981-1982, racontée par nos auteurs, est un morceau d'anthologie. Le premier ministre de ce temps-là, un certain Pierre Mauroy, tenait beaucoup à la réussite du métro construit à Lille par la firme du même Lagardère. Ce qui explique que le premier premier ministre de François Mitterrand ait renoncé à la nationalisation complète promise aux électeurs de la gauche.

Pour finir, Nouzille et Schwartzbrod qualifient leur héros d'acrobate des affaires. Appréciation tout compte fait plutôt gentille lorsqu'elle est appliquée à un funambule qu'ils nous décrivent comme ayant rarement travaillé sans filet.

SOCIETE

● *Robert Solé*

Le rouge au front

DU BON USAGE DE LA HONTE
de Serge Tisseron.
Ramsay, 203 p., 99 F.

La honte nous guette désormais à chaque feu rouge, dans chaque rame de métro. Tous ces mendiants, qui errent dans la ville, la portent sur leur visage. Ils sont là sans y être, main tendue, yeux baissés, parfois un peu comédiens. Quelques-uns la brandissent comme ultime argument : « *J'ai honte mais j'ai faim.* » Il faut être de pierre pour rester insensible à de tels appels, fussent-ils suspects et ambigus. L'hypothèse de la faim est insupportable dans nos sociétés surgavées. Celui qui a honte vous donne honte, car ce sentiment complexe, fait d'humiliation et de déshonneur, a l'inconvénient d'être contagieux.

Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste, a déjà consacré plusieurs ouvrages à la honte et au secret. Et, comme beaucoup de spécialistes, il a tendance à tout ramener à ses spécialités. Ainsi, pour la pédophilie, qui sert de trame à son nouveau livre : elle n'est quasiment abordée ici que sous l'angle de la honte. Cela peut paraître restrictif, mais donne une approche originale de cette perversité sexuelle, aujourd'hui très médiatisée après avoir été scandaleusement ignorée.

Les abus sexuels commis sur des enfants donnent lieu à toutes sortes de hontes. Honte, d'abord, de l'enfant lui-même, qui a subi de fortes perturbations physiques et psychiques, avant de se murer dans le silence. Honte de son entourage, qui se reproche de n'avoir rien vu, rien soupçonné. Honte de la famille du pédophile, qui traîne parfois cette infamie pendant deux ou trois générations. Honte du corps social aussi, qui avait fermé les yeux sur ces pratiques et se sent honteux maintenant de provoquer des suicides en les stigmatisant si sévèrement. Honte de tout un chacun, enfin, s'il est vrai, comme l'assure le psychanalyste, que nul n'est à l'abri de désirs pédophiles, fugitifs et inavoués...

La honte ne doit pas être confondue avec la culpabilité. Une personne coupable a enfreint une règle précise, elle est sanctionnée par la loi et « *purge sa peine* ». L'Eglise catholique a prévu, elle aussi, le rachat, puisqu'un pécheur repentant peut être absous, moyennant une confession et quelques prières. Dans les deux cas, la faute est effacée. Mais la honte, elle, apparaît comme une tache indélébile.

Une tache d'autant plus difficile à traiter qu'on la cache, aux autres comme à soi-même. Ne cherche-t-on pas à « *rentrer sous terre* », disparaître ? Il ne s'agit pas toujours d'une image. « *Mourir de honte* » conduit parfois à mourir tout court, par un suicide. Ou à donner la mort, pour laver un affront. Moins dramatiquement, la honte conduit à des maladies ou à des accidents. Elle pousse certains à une ambition démesurée et d'autres à la résignation, voire au masochisme... De toute manière, explique Serge Tisseron, elle ne peut être dépassée qu'en étant reconnue et nommée. Ce principe, il l'applique à la pédophilie : c'est en niant l'existence d'émotions érotiques vis-à-vis de l'enfant qu'on risque de l'agresser. Par « *on* », il ne faut pas entendre seulement le pervers, capable du pire : tout le monde est concerné. A preuve, les exploitations hypocrites de ce désir par la littérature, le cinéma ou la publicité. « *Nul n'est plus menacé de passer à l'acte sur le corps de l'enfant que celui qui nie la réalité de ce désir en lui* », affirme le psychanalyste. Comment reconnaître ce désir ? Comment l'exprimer ? Ce n'est pas très clair, et sans doute n'est-ce pas très facile.

Notons, en revanche, cette idée, qui justifie le titre du livre : la honte peut présenter un caractère positif, quand elle fixe une frontière à ne pas dépasser. « *Eprouver de la honte*, écrit Serge Tisseron, *c'est éprouver son appartenance au genre humain et éviter la transgression inconsciente de limites qui emmènerait, au-delà de la honte, vers le non-humain.* » En ce sens, dire à un enfant « *Tu me fais honte !* » ou « *Tu n'as pas honte !* » peut se justifier. A condition de ne pas tout confondre : une chose est de fixer des limites à un enfant, au-delà desquelles il aurait le sentiment de commettre un acte indigne ; une autre est de lui faire honte. « *Aucun apprentissage, quel qu'il soit, ne justifie qu'on fasse honte à un enfant* », écrit Serge Tisseron. La honte, en effet, est inséparable de l'humiliation. « *Et l'humiliation, une fois vécue, prépare à subir, à obéir ou à se taire.* » Dans tous les domaines.

S'il ne fallait retenir qu'une seule idée de ce livre, ce pourrait être celle-ci : ne jamais faire honte à un enfant, ne jamais l'humilier.

idée de la Fran

et sa garde

au front

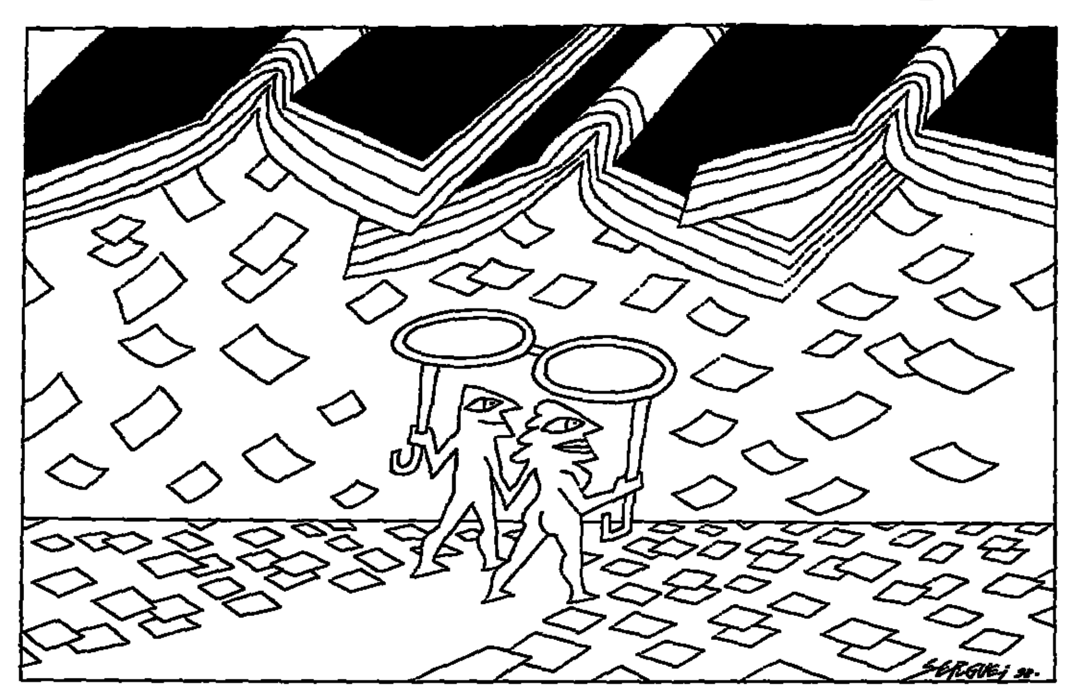
l a c h r o n i q u e

de Roger-Pol Droit

Les chaussettes de l'esprit

COMMENT VOYAGER AVEC UN SAUMON
Nouveaux pastiches et postiches
(Il secondo diaro minimo)
d'Umberto Eco.
Traduit de l'italien
par Myriem Bouzaher,
Grasset, 272 p., 125 F.
(*en librairie le 18 février*)

Irrésistibles remarques d'un natif d'Alexandrie (Piémont) relatives à la vie quotidienne des voyageurs en général, et en particulier à la nécessité de désinfecter les guillotines avant usage



Certains meurent de faim, de froid, de désespoir. D'autres connaissent de terribles ennuis : avoir égaré leur carte de crédit ou taché une cravate en mangeant dans l'avion. Bien des gens, de par le monde, ne savent plus s'ils peuvent ou doivent survivre encore jusqu'au lendemain, au nom de quoi, sous quel prétexte, par quels improbables moyens, quel bricolage imprévisible. Dans le même temps, quelques ténors aux agendas réservés jusqu'en novembre 2003 ont de gros soucis : caser un saumon au frais dans le mini-bar d'une chambre d'hôtel, comprendre comment fut possible la conception malcommode et stupide des pots à café du continental breakfast dans les Wagons-Lits. Ils pestent contre les grains de sable qui traînent dans la partie du monde pourvue de moquette et de peignoirs de bain, en paraissant oublier que l'ensemble des relations humaines est globalement chaotique. Cette disparité des vies contemporaines peut évoquer la touchante diversité de l'univers. On peut y retrouver également l'horreur croissante des inégalités. Poursuivre dans cette voie conduirait à refuser de partager les rognes d'Umberto Eco contre les incidents minuscules de la vie luxueuse. Va-t-on se détourner de ces désagréments microscopiques au nom des vraies priorités humaines, questions essentielles et principes universels ? Cette louable indignation raterait son but. Elle nous priverait en effet de bon nombre d'éclats de rire et de scènes bouffonnes, mais aussi de la leçon critique contenue dans cette apparente futilité.

Voyons les choses en face. Ecrire quelques best-sellers mondiaux a permis à Umberto Eco, natif d'Alexandrie (Piémont), de se nourrir mieux, de voyager, et d'avoir des soucis de riche. Désormais, dans ses trajectoires, il ne rencontre pas assez de taxis et trop de fax. Il connaît l'amoncellement des télégrammes et le basculement lent des valises à roulettes. Il est victime de harcèlement textuel et d'embarras d'objets. Tout cela, dans sa situation, est somme toute banal. L'intéressant est ce qu'il en fait. Sa chronique dans l'hebdomadaire l'*Expresso* est vite devenue un rendez-vous instructif et dérangeant. Lui seul parle des ratages quotidiens avec ce mélange de distance et de hargne, ce sens de l'exagération comique et du détraquement qui transfigure les anecdotes d'un soir en leçons sur la bêtise humaine dans son ensemble. Exemple : les salles de bains des hôtels chers contiennent inévitablement une série de petites boîtes en carton avec savon, shampooing, bain moussant, crème à chaussures, éventuellement bonnet de douche en plastique. La moyenne d'âge des clients est supérieure à cinquante ans, âge où l'on ne garde pas ses lunettes sous la douche. Les boîtes en question sont usuellement gravées à grands frais, en lettres d'or, au nom de l'établissement qui les offre à ses hôtes de passage. Mais rien ne permet de distinguer clairement le shampooing du cirage et, pour la main qui tâtonne hors de la baignoire, le pire est certain.

Plusieurs de ces chroniques constatent combien ce qui devrait aider ne remplit pas sa fonction, s'ingéniant au contraire à égarer l'utilisateur, à compliquer sa tâche, voire à la rendre impossible. Les notices et modes d'emploi sont incompréhensibles, ou bien inutilement compliqués, ou bien totalement inutiles. Dans les ordinateurs, « l'aide en ligne » s'acharne à répéter ce qui est déjà à l'écran, ou informe que l'« erreur 125 » vient d'être commise et qu'il convient de la rectifier au plus vite. Dans les bibliothèques, cotes et formulaires pour demander les ouvrages sont alambiqués à plaisir, conçus pour ralentir tout rapprochement d'un lecteur et d'un texte. Le mieux ne serait-il pas de proclamer une bonne fois, ouvertement, que le pire ennemi du livre est celui qui tente de le consulter ? La tâche essentielle du bibliothécaire serait alors d'empêcher obstinément cette rencontre funeste, en multipliant les obstacles pour la faire échouer, en la réduisant à presque rien dans les cas graves, ceux où le lecteur, à bout de forces, parvient à entrevoir une page du titre convoité.

Eco n'hésite pas à être démesuré. En parodiant, il précipite le mouvement et fait voir, en pastichant, deux ou trois choses assez graves. Avait-on songé que figurent, parmi les populations particulièrement exposées au risque du sida, « les condamnés à mort (quand la lame de la guillotine n'est pas désinfectée avant usage) » ? Il se pourrait, se dit-on en le lisant, que nos savoirs soient de sombres impostures, des nuées d'arguments opaques jetées presque au hasard sur les réalités. Ainsi la « *cacopédie* », « *perfectionnement ultime de la pataphysique* », offre-t-elle des exemples de recherches introuvables ou impossibles (comme « *l'océanographie tibétaine* », « *l'histoire de l'agriculture arctique* » ou « *l'anatomie des kangourous de Bourgogne* »). D'autres domaines, de type byzantins (comme « *l'histoire des colonies de la principauté de Monaco* ») paraissent relever de la « *tétrapilectomie* », nom savant de l'art de couper le cheveu en quatre (à ne pas confondre avec la « *luthomiction* », qui est l'art de pisser dans un violon). Le grand rêve d'Umberto Eco, la raison d'être de son entreprise encyclopédique interminable et décalée, c'est peut-être, en fin de compte, la bibliothèque d'Alexandrie. Pas celle d'Egypte, dont l'histoire nous dit les inventions savantes et la destruction par le feu, mais la bibliothèque imaginaire d'Alexandrie (Piémont), ville natale de l'auteur. Cette ville « *sans idéal et sans passion* », « *sans rhétorique et sans mythe, sans mission et sans vérité* » serait comme le lieu – originaire, inaccessible – d'où l'on peut rire du reste. Pour accéder à cette bibliothèque, il faudrait marcher indéfiniment de page en page.

« *Les érudits tricotent les chaussettes de l'esprit* », dit quelque part le Zarathoustra de Nietzsche. Peut-être faut-il prendre cette formule au pied de la lettre, si l'on ose dire. Il s'agirait de se demander, parmi toutes les œuvres en rayon, quelles chaussettes sont les plus pratiques, les plus résistantes, les plus chaudes, les plus raffinées, etc. On tenterait de différencier nettement les usages, les compositions (laine, coton, mélanges, synthétiques). La différence entre socquettes et mi-bas, la texture moelleuse des bouclettes ou la souplesse un peu rêche du fil d'Ecosse seraient aussi considérées. Une categorie spécifique regrouperait les peuples sans chaussettes. Des archéologues découvriraient que la chaussette est une invention récente. Des sociologues se pencheraient sur le cas des érudits qui reprisent et de ceux qui blanchissent. Et un mauvais esprit s'emploierait à rappeler que l'on naît et meurt pieds nus.

★ A signaler également : sous le titre *Croire en quoi ?* les éditions Rivages publient en livre de poche, dans la collection « Petite Bibliothèque », l'échange de lettres organisé en 1996 par la revue *Liberal* entre Umberto Eco et l'évêque de Milan, Carlo Maria Martini, « papabile » subtil et possible successeur de Jean-Paul II. Cette correspondance publique aborde notamment la question des fondements de l'éthique et d'une possible convergence, en ce domaine, entre croyants et non-croyants (traduit de l'italien par Myriem Bouzaher 120 p., 48 F).
***D'autre part,* la collection de poche « Points-Essais » réédite l'ouvrage d'Umberto Eco *La Recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, paru en 1994 au Seuil (traduit de l'italien par Jean-Paul Manganaro, préface de Jacques Le Goff, 448 p., 63 F.)**

Mike Davis, la voix dissonante de L.A.

Suite de la page I

Dans cet ordre d'idée, Mike Davis soutient que le nouveau Centre Getty aura autant d'impact sur Los Angeles qu'en aurait le paquebot *Queen-Elizabeth* s'il était ancré dans son port !

« *Le Los Angeles de la fin des années 80 ressemble beaucoup au New York des années 20. Vous aviez un groupe officiel d'intellectuels qui écrivaient sur Ney York, tandis que l'immigration était en train de changer radicalement la ville, et que ces intellectuels n'avaient pas la moindre idée de ce qui se passait dans le quartier du Bowery, par exemple. A cette différence près qu'à New York il a fallu attendre une génération entière pour que les fils d'immigrants deviennent romanciers, poètes, dramaturges. A Los Angeles, tout arrive plus vite.* »

De Los Angeles, Mike Davis aime énumérer les contradictions. Un regroupement inégalé de scientifiques et d'ingénieurs, mais des taux élevés d'enfants des ghettos quittant prématurément l'école ; une concentration de richesses sans pareil, mais le plus fort pourcentage de bas salaires de tous les Etats-Unis ; le Los Angeles de la récession, après des décennies d'une croissance constante ; le nombre élevé de morts violentes chez les jeunes...

« *Los Angeles fait la guerre à ses propres enfants, et la ville prononce une condamnation de l'Amérique de la dernière génération. Historiquement, Los Angeles a représenté l'utopie pour une société qui s'est toujours imaginée de façon utopique. Mais L. A. en est aussi devenue le contraire. Elle est les deux à la fois.* » Utopie et envers de l'utopie, Los Angeles produit *Alerte à Malibu* et des shows policiers violents. « *L'industrie de l'*entertainment *se nourrit de la crise urbaine, et les adolescents qui se tirent dessus ont autant de valeur commerciale que les gros seins.* »

L'auteur de *City of Quartz* ne craint pas de dénoncer une pathologie de la croissance et de la prospérité qui furent l'apanagè du Golden State, et de critiquer une société presque coloniale à deux vitesses, entre une classe nantie et un groupe qui se contente du minimum vital. L'analyse de Mike Davis rejoint celle de David Rieff, qui, dans *Los Angeles, Capital of the Third World*, présentait lui aussi l'envers du décor. Sa vision de la « capitale du futur » est pessimiste.

Et Davis fournit même une explication toute locale au succès, paradoxal selon lui, de son livre. « *Depuis que, dans les années 30, des écrivains ont créé le roman noir, ce genre est une des façons privilégiées pour décrire Los Angeles, et il est de nouveau à la mode, comme on le voit avec le succès des romans de James Ellroy.* » Sauf que, pour lui, le film *L. A. Confidential* reflète une ville beaucoup trop unidimensionnelle.

L'auteur travaille à la suite de *City of Quartz*. Son prochain livre, *Ecology of Fear, Los Angeles and the Imagination of Disaster*, traitera du rapport entre les catastrophes naturelles (tremblements de terre, incendies ravageurs, pluies diluviennes) et les fractures sociales (émeutes), les premières métaphores des secondes, et le tout s'implantant dans l'imaginaire des *Angelenos*. Car, pour Mike Davis, la cité des Anges est un roman noir...

Claudine Mulard

Le roman noir de Los Angeles

Derrière le mythe doré de la « ville-monde », du « laboratoire du futur », le sociologue Mike Davis montre l'envers du décor : celui des luttes sociales et raciales

CITY OF QUARTZ : LOS ANGELES, CAPITALE DU FUTUR
de Mike Davis.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Michel Dartevelle
et Marc Saint-Upéry,
éd. La Découverte, 392 p., 165 F.

La Californie du Sud, c'est de plus en plus Los Angeles, agglomération en *expansion continue et en* recomposition sans achèvement. Une galaxie urbaine aussi étendue que l'Irlande, à elle seule plus riche que l'Inde, disposant de la plus forte croissance du monde industrialisé. Cette vitalité inépuisable est celle d'une mégalopole inouïe, attachée à une faille géologique d'où peut surgir la destruction, encerclée par le désert, portant en elle une sorte de tiers-monde intérieur, une mégalopole qui reste une extraordinaire usine à produire du futur et le grand exportateur des rêves qui fascinent et effraient.

Les optimistes y voient la réalisation anticipée d'un avenir promis à tous les adeptes de la « mondialisation » et de la liberté de tout entreprendre. Les fascinés du postmodernisme y font pèlerinage en quête d'une façon d'hyperréalité. Lumière radieuse pour les uns, lumière troublante pour les autres, c'est cela que diffuse le Los Angeles rêvé. Mais voici que paraît un enfant du pays, sociologue peu ordinaire, pamphlétaire en connaissance de cause, qui montre côté ombre le « *dépotoir des rêves* ». Mike Davis est né à Fontana, ville satellite, dans une famille ouvrière, il a travaillé dans des abattoirs, a été routier, a entrecoupé ses études puis ses recherches de périodes de travail et d'action militante. Il connaît par l'expérience personnelle, par la passion d'interroger la mémoire historique d'une ville devenue amnésique, par une culture qui n'ignore rien des images culturelles contrastées dont Los Angeles fut le cadre et le prétexte. Avec une exigence constante de ne céder ni à la fascination ni au catastrophisme dont il est pourtant souvent accusé.

Il voit sans se laisser égarer par l'illusion ; ce que dit le titre de ce livre, le plus connu : *City of Quartz*, il incite à ne pas prendre pour du diamant ce qui lui ressemble sans en avoir la valeur. Cet ouvrage est aussi peu classable que l'est son auteur. Entre deux retours à Fontana, en prologue et ultime chapitre, s'effectue un trajet complexe qui allie la recherche des traces de l'histoire à la méditation, qui explore les territoires où se dressent les façades du capitalisme postmoderne et où se manifestent l'évitement et l'affrontement. Si Mike Davis contemple en ouverture « *les ruines de ce qui aurait pu être un autre destin* » – celui imaginé au début du siècle dans l'éphémère cité radieuse de Llano del Rio –, il ne s'abandonne pas à la séduction d'une esthétique du désastre.

Georges Balandier

Los Angeles apparut d'abord sous l'imagerie d'une terre promise, d'un lieu ensoleillé où se maintient la saveur de vivre, propice à la régénérescence. La crise des années 30 brise le rêve, entraîne le dépérissement des classes moyennes, et une vision assombrie aux implications racistes. Après l'ébranlement, le mouvement qui conduit à l'urbanisation insensée du désert californien, qui permet aux promoteurs de « *faire de l'or avec de la poussière* ». Tout se conjugue alors, le boom pétrolier, la frénésie immobilière, l'industrie du rêve avec Hollywood, et l'immigration qui peuple Los Angeles de travailleurs attirés par l'expansion rapide et de savants ou d'intellectuels désertant l'Europe des totalitarismes. Parmi ces derniers, les philosophes et sociologues de l'école de Francfort qui cèdent tôt au désenchantement. Adorno ne découvre alors qu'une « anti-ville », un lieu sans « urbanité civilisée », déjà se forme là une *conception critique de la modernité*.

Durant la dernière guerre, dans les années qui suivent surtout, Los Angeles connaît un succès sidéral « *en tant que Mecque de l'immobilier, des médias et de la technologie* ». Ce que montre Mike Davis, c'est comment le mythe se construit – qui fait de L. A. une « ville-monde », un « laboratoire du futur » – et se déconstruit sous la poussée des luttes de classes, de races, de la violence, de l'émeute. Les turbulences sociales accompagnent une effervescence culturelle incomparable. Les « *promoteurs du rêve* » engendrent leur opposé, « *les maîtres du noir* ». Les premiers finissent par rentabiliser la promotion culturelle, par faire de la culture dans toutes ses formes et en toutes ses manifestations un stimulant de la rente immobilière. Les seconds produisent une vision *noire de la prétentieuse « capitale* du futur », ils « *adorent la détester* » ; la littérature dénonçant l'enfer racial et les échecs de l'urbanisation, le cinéma du réalisme subversif, les sous-cultures de l'*underground* et de la violence ethnique, la passion scientifique, et technique dégradée au sein des sectes scientifiques révèlent la part de l'ombre. Celle que connaissent peu les intellectuels étrangers, « touristes en modernité », venus accomplir le pèlerinage californien.

Mike Davis est d'abord sociologue, en cette qualité il présente une sociologie urbaine qui restitue à la ville ses visages démaquillés. Il la montre sous l'aspect des luttes où s'affrontent les races, les classes et, à l'intérieur de celles-ci, l'affrontement des puissants, des riches, et des petits bénéficiaires du modernisme conquérant. Il décrit la destruction des espaces publics accessibles à tous, la double polarisation en quartiers fortifiés et en « *espaces de la terreur* » que ne parvient pas à cacher un centre-ville laissant une impression de renaissance aimable. Il évoque non pas seulement la violence quotidienne, les émeutes, mais aussi les ruses par lesquelles les « élites » dissimulent leurs biens et leur style de vie. L'obsession sécuritaire fait de Los Angeles une « forteresse », avec ses espaces fermés ou surveillés afin de parvenir à la « *sécurité absolue* ». L'architecture policière est destinée à protéger le « *paradis en danger* ». Mike Davis ne pratique pas les détours du langage. Il lève tous les masques en mettant à nu « *l'ensauvagement des quartiers pauvres et la sud-africanisation croissante du milieu urbain* ».

Son livre, unique dans le domaine sociologique, laisse, lecture faite, un sentiment mêlé de séduction et d'effroi. La vitalité de Los Angeles attire, sa réalité sociale effraie en faisant apparaître ce qui est en devenir ailleurs, dans d'autres mégalopoles. Ce grand livre est nécessaire, il devrait devenir le texte de référence de tous ceux qui ont la responsabilité ou le souci de maîtriser la surmodernité.

★ Signalons : *Manhattan ou la mémoire insulaire*, d'Anne Raulin, Institut d'ethnologie, 244 p., 190 F. Manhattan est présenté, avec une démarche anthropologique, dans son histoire, sa formation identitaire, ses obsessions, son alliance des valeurs les plus élitistes et les plus démocratiques. C'est une excellente préparation à la connaissance de l'autre modernité, celle de la côte est, de New York.



Une concorde impérative

Commémorer. Se rassembler dans la mémoire d'un événement que l'on tient pour fondateur. A quatre siècles de distance, nul doute que la signature de l'édit de Nantes (30 avril 1598) n'apparaisse comme un jalon pionnier de la longue histoire de la conquête des libertés, publiques et individuelles. Pourtant la notion même de tolérance doit être évoquée avec prudence, tant son sens moderne induit l'anachronisme. Si l'arrêt spectaculaire des guerres de religion peut délivrer un message à l'homme contemporain, c'est celui d'une concorde civile nécessaire, capable de créer les conditions d'une affirmation personnelle et d'une intégration qui déjoue exclusions et sectarismes. Déprise peu à peu de sa mémoire partisane, la proclamation de l'édit de Nantes n'est plus aujourd'hui qu'une référence intellectuelle, ce qui la rend proprement universelle

L'ÉDIT DE NANTES
Chronique d'une paix attendue
de Janine Garrisson.
Fayard, 450 p., 140 F.

1598, L'ÉDIT DE NANTES
Pour en finir avec les guerres de religion
de Bernard Cottret.
Ed. Perrin, 492 p., 159 F.

L'ÉDIT DE NANTES
Une histoire européenne de la tolérance du XVIe au XXe siècle
de Thierry Wanegffelen.
Le Livre de poche « références », 352 p., 44 F.

Curieux exercice que celui de la commémoration historique, surtout lorsqu'il impose à la *mémoire une chronologie* à rebours. En 1998, nous célébrons *ainsi* l'anniversaire de l'édit de Nantes... après en avoir commémoré la révocation il y a quelques années. D'emblée, la tâche des historiens s'en trouve compliquée. Il leur faut exhumer, expliquer, analyser le texte d'une paix dont l'échec final est mieux connu que le contenu réel, et lutter, sans cesse, contre la facilité du finalisme. L'histoire de l'édit de Nantes restait à écrire avec ses incertitudes, ses succès et ses ombres.

Aussi doit-on se réjouir de la *parution de plusieurs ouvrages*, qui jettent une lumière nouvelle sur cette fin des guerres de religion. Grâce à eux, *« les mystères de l'édit »*, comme l'écrit Janine Garrisson, commencent à se dissiper. Ils étaient pourtant nombreux, des questions anecdotiques (la couleur du sceau royal) aux interrogations fondamentales sur la date de signature de l'édit, l'établissement de son texte, les modalités de son entrée en vigueur. Le document original et les premières copies ayant disparu, on *avançait encore*, il y a peu, des interprétations indécises et *mal fondées* sur ces points importants.

Certes Ernst Walder avait déjà donné en 1945 une édition impeccable des deux versions de l'édit de Nantes : celle signée probablement le 30 avril 1598 par le roi à Nantes et celle enregistrée le 25 février 1599 par le Parlement de Paris. Mais ce texte était perdu dans un recueil de documents *pour étudiants de l'université de* Berne, sous un titre allemand. Janine Garrisson et Bernard Cottret, en annexe de sa somme *1598, L'Edit de Nantes*, accomplissent donc une œuvre méritoire en établissant à nouveau le texte original de l'édit et celui des modifications apportées par le Parlement et, pour la première, en les annotant. Leur travail clarifie la plupart des incertitudes. Tout au plus pourrait-on se demander si les Parlements de province ont bien enregistré à leur tour les mêmes articles et s'interroger sur la patience d'Henri IV à leur égard. Comment expliquer, par exemple, qu'il ait laissé le Parlement de Rouen retarder l'enregistrement de l'édit jusqu'en 1609 ?

« L'ART DE LA PAIX »

Avec ces deux belles éditions, l'édit *« foisonnant et baroque »* (Cottret) apparaît dans toute sa grandeur et dans toutes ses faiblesses. Nouvelle tentative de paix *religieuse dans un royaume* de France déchiré depuis 1560 par les violences confessionnelles et les guerres civiles, *« il constitue bien le dernier des édits de pacification qui ponctuent la seconde moitié du XVIe siècle »*. Rien ne s'y trouve, au fond, qui n'ait déjà été expérimenté avant, des cultes seigneuriaux aux tribunaux mixtes, en passant par les places de sûreté aux mains des protestants. Le tableau récapitulatif de Cottret fait ici justice des interprétations hâtives qui voient dans l'édit de 1598 *un surgissement inattendu* de la tolérance. Celui-ci se construit sur la sédimentation des expériences antérieures et les désillusions successives de ceux qui les avaient portées. Mais l'écheveau des concessions, restrictions, exceptions déroulé par cette nouvelle paix de religion va mieux résister au temps que les pacifications précédentes.

Dans sa « Chronique d'une paix attendue », Janine Garrisson apporte *plusieurs explications* à cette longévité de l'édit. D'abord, *sa précision incomparable*, sans commune mesure avec ce qui l'avait précédé : 95 articles, auxquels il faut ajouter 56 articles secrets et 2 brevets. On est loin des édits allusifs et ambigus des années 1560, signés dans l'urgence, généraux pour plaire à tous, flous pour ne déplaire à personne. Leur échec avait découlé en grande partie des innombrables querelles d'interprétation qu'ils suscitaient : les textes de pacification étaient devenus des armes redoutables aux mains des partis confessionnels *décidés à* continuer le combat sous de *nouvelles formes*. A Nantes, au contraire, tout, ou presque, est prévu, le libre accès des protestants aux charges publiques comme la circulation des livres, ou l'interdiction des baptêmes forcés ou encore le respect des jours fériés de l'Eglise catholique. Par rapport aux tentatives antérieures, *« l'édit de Nantes est beaucoup plus minutieux, beaucoup plus détaillé, comme si ses rédacteurs pensaient faire œuvre durable »*, note Garrisson. A moins que ces derniers, en s'efforçant à la plus grande précision, ne cherchent à rendre impossibles les interprétations tendancieuses ou partisanes du texte.

Deuxième explication au succès durable de l'édit : la lenteur des *négociations. L'accord conclu au* printemps 1598 ne doit rien à la précipitation. Garrisson remarque qu'*« aucun édit de pacification dans le passé n'avait coûté autant d'efforts, autant d'allées et venues, autant de poussées d'adrénaline* (sic) ». Fruit de tractations longues et sans cesse remises en question entre le roi, ses agents, les assemblées protestantes, la Ligue, il témoigne d'un « art de la paix », pour reprendre l'expression heureuse de Michel Rocard, fait de prudence, de mesure, d'habileté, d'attentisme.

Tour à tour par ruse, par force, par séduction, *Henri IV* réussit à convaincre ses adversaires *ligueurs et ses anciens alliés* protestants de la nécessité d'un compromis sans compromission, c'est-à-dire, au fond, sans rapprochement doctrinal. Il les amène peu à peu à admettre le caractère inéluctable de la paix et à reconnaître qu'il vaut mieux qu'elle se fasse avec eux que contre eux. Sur le mode de la chronique événementielle, alerte et précise, Janine Garrisson résume les dix années qui *séparent l'avènement* d'Henri IV de la conclusion de la paix générale *en 1598*. Avec minutie, elle retrace les débats entre les représentants du roi et les assemblées politiques des protestants à partir de 1593. La démonstration convainc : à l'évidence, ces discussions ont dégagé quelques-uns des enjeux de l'édit de 1598. Mais elle paraît aussi déséquilibrée, en sous-estimant l'influence autrement importante des juristes royaux et des politiques, de Michel de L'Hospital à Jean Bodin, *dans l'émergence de l'idée* de coexistence pacifique des Eglises. *Dès les années 1560, et* donc bien avant la Saint-Barthélemy, ces théoriciens de la chose publique – que Janine Garrisson baptise *« politologues »* – n'avaient-ils pas fait de la continuité de l'Etat le meilleur rempart contre les conflits confessionnels et inspiré la plupart des tentatives de pacification ?

ROI SOLEIL ET RAISON D'ÉTAT

Pour Cottret, la raison du succès de la pacification tient sans aucun doute à la volonté poli*tique des souverains. Durant* le règne d'Henri IV et un peu au-delà, *elle va constituer* la meilleure garantie de l'édit. Le préambule de celui-ci met d'ailleurs en scène Henri IV en roi providentiel, élu de Dieu pour ramener la paix dans le royaume. Parmi *« les grâces infinies »* qu'il a reçues de Dieu, s'il en est qui surpasse toutes les autres, ce sont *« la vertu et la force de ne céder aux effroyables troubles, confusions et désordres »* qui déchiraient la France et d'avoir su rallier *« le port de salut et repos de cet Etat »*.

Contre toutes les interprétations aussi enthousiastes que mal informées qui voyaient dans l'édit de Nantes l'acte fondateur de la liberté de conscience moderne ou l'étincelle de la tolérance, Cottret rétablit donc la vérité d'un texte avant tout favorable à l'Etat monarchique. *« Cet acte entérine l'établissement de la monarchie absolue »*, affirme-t-il. *« L'édit de Nantes comme sa révocation renvoient quant au fond à la même logique, celle de la monarchie absolue. »* Comment ne pas adhérer à cette position en observant avec lui le déploiement d'une propagande royale envahissante autour de la signature et de l'enregistrement de l'édit ? *Agents du* roi, commissaires de l'édit dans les provinces, thuriféraires spontanés ou stipendiés célèbrent alors sans retenue le roi arbitre, le Roi Soleil (déjà) qui dissipe les ténèbres du chaos sur son royaume, le roi de *justice* qui dispense la paix à tous ses sujets. Le culte monarchique doit étouffer les dissensions et éteindre les passions.

A n'en pas douter, on touche là l'essentiel. L'édit réalise un équilibre inédit et difficile entre une monarchie de droit divin, qui fait du roi le représentant de Dieu sur terre, et un pluralisme religieux entériné par la loi. On comprend l'émotion des protestants devant la conversion d'Henri IV en 1593 : ne préludait-elle pas à son retournement complet contre ses anciens coreligionnaires ? Lors du sacre, le roi n'allait-il pas devoir prêter serment d'expulser les hérétiques de son royaume ? Henri IV va démentir les inquiétudes protestantes. En accordant à la minorité calviniste des garanties à la fois juridiques, judiciaires, politiques et militaires, l'édit en fait un corps privilégié parmi d'autres, distingué par des libertés et des immunités collectives qui n'ont pas grand-chose à voir avec ce que nous entendons aujourd'hui par tolérance. Il crée *« un ordre dans une société d'ordres ». Il n'en fonde* pas moins, remarque Cottret, une *manière* d'Etat non confessionnel, en partie indifférent aux différences religieuses. Comme le notait au siècle dernier Augustin Thierry, il distingue *« l'Eglise de l'Etat, le devoir social des choses de la conscience et le croyant du citoyen »*. Laïcisation de l'Etat ? Peut-être, répond Cottret. Absolutisme ? Sûrement.

L'édit, en ce sens, se présente comme un Janus : au visage aimable de la paix entre *« frères, amis et concitoyens »*, de l'amnistie et de l'amnésie des troubles répond le visage impérieux de la raison d'Etat. La réconciliation des sujets au nom du Bien commun, de l'intérêt de la patrie, est scellée dans la soumission au souverain pacificateur. Les commissaires de l'édit en Dauphiné l'affirment sans ambages : désormais, *« tous les sujets du roi doivent arborer l'enseigne d'obéissance »*.

Citoyenneté, raison d'Etat : l'édit, dans l'entrelacs de ses arguments, souffre sans doute de graves contradictions internes. Si les progrès de l'idée de raison d'Etat nous sont bien connus, grâce à Quentin Skinner, Yves-Charles Zarka ou encore Marcel Gauchet, il nous reste à comprendre le détail de l'entrée en vigueur de l'édit. Des enquêtes d'histoire sociale du droit et des institutions illustreraient les conditions concrètes de la reprise du *culte catholique, ou celles du* recrutement et du fonctionne*ment des tribunaux mi-partis*, ou encore celles de la transformation des régimes communaux pour associer les deux confessions à la gestion des affaires. A Gap, par exemple, catholiques et protestants s'affrontent pendant près de vingt ans à propos de leur représentation respective au conseil de ville, contraignant les agents du roi à intervenir plusieurs fois. La cocitoyenneté peine à trouver ses marques, oscillant entre la revendication paritaire et la froide brutalité de la décision majoritaire. *L'Etat non confessionnel* de la raison d'Etat ne triomphe donc pas pleinement de l'exacerbation de la logique confessionnelle que favorisent certaines formes de coexistence. L'échec de l'édit est ici en germe. A l'invitation de Bernard Cottret, il nous faut ainsi penser en même temps l'autonomisation de la politique et le renforcement des identités religieuses.

HISTOIRE ET MÉMOIRE

L'auteur peut alors rouvrir à frais nouveaux la question souvent débattue des effets à long terme de l'édit sur le protestantisme français. *« Tombeau du protestantisme »*, l'édit aurait bercé *les réformés* de fausses certitudes et contribué à les démobiliser, assurait Emile *Léonard en* 1961. Cottret revient avec prudence sur cette blessure de la mémoire protestante. La composition savante de son livre – un triptyque qui place l'édit de 1598 au centre d'une réflexion qui court sur tout l'Ancien Régime – le conduit à voir lui aussi dans le compromis de Nantes *un endiguement* catholique sous l'apparence de l'équilibre. C'est, dit-il, une *« prison dorée »* car la paix permet à l'affrontement entre Eglises de se poursuivre, à armes inégales. Sans conteste, l'édit favorise le catholicisme : le culte catholique est partout rétabli, y compris en Béarn, les ecclésiastiques sont remis en la jouissance de leurs biens et revenus, les protestants sont astreints au paiement de la dîme. Ralliements sincères et conversions intéressées à la religion du roi, le catholicisme, éclaircissent les rangs protestants dans l'aristocratie et les milieux de la cour.

On comprend mieux, du coup, la sévérité du protestant Agrippa d'Aubigné pour qui, en 1610, l'édit est une *« paix, non paix mais paction d'une ruineuse servitude »*. La trompeuse tranquillité du régime de l'édit désarme le protestan*tisme français* tout en encourageant l'offensive spirituelle, doctrinale, politique du catholicisme. Le compromis de 1598, en effet, relance côté catholique les projets d'extinction pacifique de l'hérésie. Confiant dans l'essoufflement programmé du protestantisme, le théologien Legrain se réjouit des conséquences inéluctables de la paix : *« De cet édit proviendra ce grand profit que, les mécroyants étant répandus par tout le royaume, il adviendra à leurs opinions ce qui advient aux parfums mis en des grands vaisseaux, car étant au large parmi les catholiques, ils perdront peu à peu l'odeur de leur première erreur, par la fréquentation et communication qu'ils auront avec nous. »* Après l'avoir vivement condamné, les catholiques découvrent ainsi peu à peu l'édit. A l'évidence, la pacification politique n'est pas la tolérance.

C'est ici que le travail de Thierry Wanegffelen révèle toutes ses qualités. Son archéologie subtile du concept de tolérance n'est pas sans évoquer la mise en garde de Jean Pouillon : *« Les mots, souvent, vivent à l'inverse des serpents, ils changent non de peau mais de contenu. »* Wanegffelen sait retrouver la chair de l'histoire sous la peau du mot « tolérance ». Dans une perspective méthodologique héritée de la monumentale *Histoire de la tolérance* de Joseph Lecler, il met au jour l'hétérogénéité des projets et des enjeux attachés à l'idée de réunion des chrétiens. Rares sont ceux qui admettent véritablement la diversité religieuse au XVIe siècle, sinon à contrecœur et *à titre provisoire*. *« Ni les humanistes, pas même Erasme ou Montaigne, ni les grands réformateurs protestants ne furent "tolérants", au sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme. »* Les partisans de la conciliation et de la réconciliation pensent avant tout en termes de compassion et de condescendance : l'hérétique est abusé ; il mérite l'indulgence et la correction charitable plus que le châtiment. Il n'est pas question de l'établir pour autant sur un pied d'égalité, de cesser de dénoncer son erreur et moins encore d'accorder à tous la liberté du choix religieux. *L'idéal de* concorde l'emporte donc encore longtemps sur celui de tolérance proprement dite, y compris dans le préambule de l'édit de Nantes. Celui-ci fait toujours de l'unité chrétienne un idéal et de la coexistence confessionnelle un pis-aller. De ce point de vue, la révocation de 1685 constitue peut-être une césure décisive : c'est en la dénonçant que *« des penseurs encore isolés ont conféré à la notion de tolérance un sens plus positif »* au tournant du XVIIe et du XVIIIe siècle, rappelle Wanegffelen à propos de Pierre Bayle.

Alors à qui et à quoi servent aujourd'hui l'édit de Nantes et sa commémoration officielle ? A suggérer que la *« lumière de tolérance [...] a été allumée par la ténacité revendicatrice des huguenots »* (Garrisson) ? Ou à porter au jour les présupposés *implicites qui* conduisent notre façon de penser le pluralisme religieux et culturel, comme l'affirment aussi bien Michel Rocard que Thierry Wanegffelen ou Bernard Cottret ? En déjouant les pièges de la légende dorée de l'édit, forgée en bonne part après la révocation, *tous trois se* donnent *les* moyens de développer une véritable réflexion, ici *historique et historio*graphique, là politique, sur la commémoration de 1998. Bernard Cottret, notamment, souligne avec malice que l'édit fut avant tout un *« non-événement »* et un *« non-lieu de mémoire »*, passé presque inaperçu des contemporains. Avec celui de Wanegffelen, son ouvrage fait ainsi de l'édit de Nantes l'objet d'une réflexion sur la mémoire protestante et le sens de la commémoration de cette année. Ils libèrent en cela l'histoire des confessions des tristes topiques de l'histoire confessionnelle.

Olivier Christin

ative



L'édit de Nantes à la lettre

ARCHIVES DE LA FRANCE
Tome III : XVIe siècle
Choix, transcription, présentation et notes de Jean Jacquart et Philippe Hamon.
Fayard, 468 p., 198 F.

L'ÉDIT DE NANTES
Texte présenté et annoté par Janine Garrisson.
Avant-propos de Jean-Pierre Babelon,
Atlantica (18, rue de Folin 64200 Biarritz), 136 p., 100 F.

L'ÉDIT DE NANTES
Edition présentée, établie et annotée par Janine Garrisson.
avec **L'ART DE LA PAIX**,
de Michel Rocard,
Atlantica, 216 p., 140 F.

Retour aux sources avec les publications de la première version du texte pacificateur et de celle qui servit à sa mise en application

Quoi de plus utile que de donner à lire et comprendre le document d'archives dont s'alimentent le savoir et la conscience de l'historien, gammes de l'esprit critique pour déjouer les pièges de la facilité ?

Dans ce travail de mise à disposition des sources pour le grand public, il n'y a guère que Larousse et Fayard à montrer une aussi belle détermination. Tandis que Pierre Milza propose, en une copieuse anthologie (quatre cents pièces !) des *Sources de la France du XXe siècle : de 1918 à nos jours* (1), Jean Jacquart et Philippe Hamon livrent un large éventail de documents – plus de cent trente – sur la France du XVIe siècle. Retenons, au hasard, l'intelligent souci de faire place au regard étranger sur ce siècle presque Valois (la chronologie retenue débute à l'avènement de Charles VIII [1483] et se clôt sur l'inévitable 1598) ; ou le passionnant repérage du passage du latin au français dans les registres baptismaux de Marsac, à la suite d'une visite pastorale seule efficace pour imposer l'application de l'article CXI de l'édit de Villers-Cotterêts ; l'inventaire de la bibliothèque du poète et membre de la Pléiade Rémy Belleau ou encore l'éloge de la *« cimetrie »* prononcé à l'occasion du débat sur le nombre d'arches sur le petit bras du Pont-Neuf...

Au milieu de ces raretés, quelques indispensables : l'édit de Villers-Cotterêts justement, dont ne sont donnés que les vingt derniers articles consacrés à la profession de notaire et la réglementation des métiers ; avec moins de malice le traité du Cateau-Cambrésis (1559), en intégralité ; ou, largement tronqué, l'édit de pacification donné à Nantes par le « bon roi Henri », dans la version complète qu'en publiait Roland Mousnier en appendice de son excellent *Assassinat d'Henri IV* (2), elle-même reprise des annexes de la somme militante d'Elie Benoist, *Histoire de l'Edit de Nantes* (1693).

Si de telles précisions sont nécessaires, c'est que le support original de ce texte capital scellé de lacs de soie verte et rouge comme il convient aux édits *« perpétuels et irrévocables »* ne nous est pas parvenu. Le document signé du roi, du secrétaire d'Etat Forget de Fresnes, et qui a dû être conservé par la chancellerie en vue de son enregistrement par le Parlement a disparu. Comme le texte remis pour contreseing aux quatre huguenots représentant l'assemblée de Châtellerault et archivé à La Rochelle a été détruit lors du siège de la place forte par Richelieu, trente ans plus tard, n'en demeure aujourd'hui qu'une copie du temps manuscrite, précieusement conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Dans cette première version, les 95 « articles généraux » et 56 articles « particuliers » sont complétés par deux brevets fixant une gratification annuelle pour les réformés et statuant sur les garnisons et places fortes. Le lecteur la trouvera en annexe du dernier ouvrage de Bernard Cottret (Perrin, pp. 361-384).

Ce n'est pas celle qu'a choisie Janine Garrisson pour célébrer la paix de religion. Livrant deux leçons du texte – si l'un, accompagné d'un bel essai personnel de Michel Rocard sur « l'art de la paix », nourri de son expérience d'homme d'Etat, est en français moderne, l'autre respecte la langue d'origine, celle de Montaigne et d'Aubigné, témoins engagés de ces luttes fratricides (3) –, l'historienne opte pour la version « vérifiée », c'est-à-dire modifiée lors de son enregistrement par le Parlement de Paris le 25 février 1599. Le document, souvent reproduit, est aujourd'hui conservé aux Archives nationales. Le choix, qu'avait déjà fait Mousnier, ne doit pas surprendre : c'est en effet sous cette loi nouvelle que doivent désormais vivre dans la concorde les adversaires de la veille, frères ennemis qu'on pouvait craindre irréconciliables. Choix d'historien (l'origine) ou de juriste pragmatiste (la règle en vigueur), le résultat varie peu puisque sont précisées en notes toutes les modifications survenues entre les deux états du texte. C'est ainsi que les 95 articles se réduisent à 92 : peu fait pour rassurer les conseillers parisiens, soucieux de préserver une autorité sans partage, l'article 37 d'avril 1598, qui instituait un office de substitut du procureur général, est purement et simplement supprimé (d'où un décalage d'une unité entre coordonnées nantaises [art. 38-93] et parisiennes [art. 37-92], tandis que les articles 93, 94 et 95 n'en font désormais plus qu'un [art. 92 version 1599]).

S'attachant avec conscience à éclaircir les points de prosopographie ou d'établissement du texte qui pourraient gêner tant les spécialistes que les lecteurs néophytes, l'apparat critique de Janine Garrisson fait regretter qu'aucun éditeur n'ait songé, en cette année de commémoration obstinée, à livrer, outre l'accord initial de l'édit de Saint-Germain (janvier 1562), le texte des différentes paix conclues au terme de chacune des huit « guerres » qui déchirèrent le royaume : édit d'Amboise (1563), de Longjumeau (1568), de Saint-Germain à nouveau (1570), de Boulogne (1573), de Beaulieu (1576), de Poitiers (1577), de Fleix (1580), de Nantes enfin, en attendant les correctifs d'Alès (1629) et, plus radical encore de Fontainebleau (1685). C'est en analysant comparativement les projets politiques de coexistence confessionnelle que l'historien, comme le linguiste, peut mesurer ce qui sépare la tolérance éphémère de la concorde idéale.

Ph.-J. C.

(1) Larousse, « Textes essentiels », 782 p., 150 F.
(2) Gallimard, 1964, repris en « Folio Histoire » n° 45, pp. 294-334
(3) Fayard publie du reste, le 18 mars, une biographie attendue de l'auteur des *Tragiques*, signée Madeleine Lazard, dont on n'a pas oublié le *Michel de Montaigne* (1992) et le *Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme* (1995), parus chez le même éditeur.

chronologie

- **1517.** A Wittenberg, Luther affiche les « 95 thèses » qui ouvrent le schisme
- **1536.** Calvin publie l'*Institutio christianae religionis* (devenue en français l'*Institution de la religion chrétienne* en 1541)
- **1559.** A Paris, premier synode national des Eglises réformées de France
- **1562.** Edit de Saint-Germain imposant des règles de coexistence religieuse (janvier) ; massacre de Wassy (mars) : début de la première guerre de religion
- **1572.** A l'occasion des fêtes du mariage du huguenot Henri de Navarre et de la catholique Marguerite de Valois, massacre de la Saint-Barthélemy
- **1589.** Assassinat du dernier Valois Henri III ; le Bourbon Henri de Navarre devient Henri IV
- **1598.** Edit de Nantes (30 avril) et paix de Vervins (2 mai) : fin des guerres de religion et de la guerre étrangère
- **1627/1628.** Siège de la place protestante de La Rochelle par Richelieu et les troupes de Louis XIII
- **1629.** Edit de pacification d'Alès confirmant les clauses de l'édit de Nantes diminuées des prérogatives politiques réformées
- **1685.** Edit de Fontainebleau révoquant celui de Nantes (abolition du protestantisme)
- **1702/1705.** Guerre des Camisards (révolte armée des huguenots cévenols)
- **1715.** Premier synode clandestin au « désert »
- **1787.** Edit de tolérance instituant un état civil pour les protestants
- **1789.** La Déclaration des droits de l'homme garantit la liberté de conscience
- **1802.** En marge du Concordat conclu entre le premier consul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII, la loi, par des articles organiques, réorganise le culte protestant et salarie les pasteurs.
- **1905.** Séparation des Eglises et de l'Etat, qui met fin aux Articles organiques

Livraisons

● **NI ROME NI GENÈVE. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle**, de Thierry Wanegffelen
Sous l'apparence d'un fort volume, érudit et parfois difficile, Thierry Wanegffelen publie un travail original et dérangeant. En enquêtant sur ces chrétiens du XVIe siècle qui refusèrent de choisir entre Rome et Genève, entre le catholicisme et le calvinisme, pour hésiter ou passer à diverses reprises de l'un à l'autre, il porte un regard nouveau sur l'histoire religieuse du siècle des Réformes. Dans le *« plat pays de la croyance »* qui s'étend entre les deux confessions rivales avant les années 1560, l'auteur rencontre de nombreux croyants tiraillés entre les orthodoxies. Il analyse avec finesse leurs sensibilités religieuses, qu'il s'agisse des *« temporisateurs »* dissimulant leurs convictions réelles pour échapper aux persécutions ou des *« moyenneurs »* en quête de compromis doctrinal et de concorde chrétienne. Au terme de cette reconstitution patiente de dizaines d'itinéraires spirituels atypiques, le constat s'impose : la question eucharistique, ou, plus exactement, le caractère sacrificiel de la Messe, et non le problème de la Justification, fut alors le principal marqueur confessionnel. C'est sur ce point qu'achoppèrent toutes les tentatives de rapprochement entre les chrétiens divisés (éd. Honoré Champion, 720 p., 670 F). **O.C.**

● **CATHERINE DE PARTHENAY, DUCHESSE DE ROHAN,** de Nicole Vray
Il est des destinées plus sages, même dans ce XVIe siècle turbulent, que celle de Catherine de Parthenay (1554-1631). Héritière d'une vieille famille apparentée aux Albret, donc cousine d'Henri de Navarre, elle perd un fiancé de la peste, un époux au soir de la Saint-Barthélemy, un autre encore, Rohan, issu d'un rameau capétien et père du duc qui affrontera Louis XIII à la tête du parti huguenot. Proche de Madame, la sœur toute calviniste du Vert-Galant, elle a l'inentamable énergie des héroïnes de légende. N'a-t-elle pas composé dès sa jeunesse un *Holopherne*, qu'elle fait jouer, nouvelle Judith, dans La Rochelle assiégée ? S'il manque d'une plume à la hauteur du modèle, le scrupuleux travail de Nicole Vray, qui cite abondamment l'archive, rend justice aux obsessions (fortune et alliance) qui fondent les conceptions lignagères et déterminent le poids des engagements publics (Perrin, 240 p., 129 F).

● **L'ÉDIT DE NANTES EN 30 QUESTIONS,** *de Guy Saupin*
Le projet tient du tour de force. Conduire une démarche pédagogique qui ne soit pas caricaturale sur l'édit de Nantes et l'enjeu de tolérance sous le « Roi Très Chrétien » de 1598 à 1685 n'était pas si simple. Aussi le résultat mérite-t-il qu'on le recommande. Qu'est-ce qu'un édit, un ligueur, un politique ? Les réponses, aussi sobres que précises, sont complétées par un glossaire utile. Une introduction bienvenue (Geste éd., 15, rue de l'Ecole, 79370 Mougon, 64 p., 48 F).

● **LA HUGUENOTE RENÉE DE FRANCE,** d'Anne Puaux
Personnage quelque peu délaissé par les historiens, la cadette des filles de Louis XII et d'Anne de Bretagne, Renée de France, duchesse de Ferrare, trouve en Anne Puaux une biographe compréhensive, qui insiste sur les obligations princières qui l'empêchent de vivre pleinement sa foi réformée. Amie de Marot, de Calvin, qu'elle accueille et protège, cette fille de roi a maille à partir avec l'Inquisition, et son petit-neveu Henri III refuse à sa dépouille les honneurs de Saint-Denis. Un temps aussi éprouvant que la lecture des arbres généalogiques en final (Hermann, « Savoir : lettres », 344 p., 90 F).

● **LES BÛCHERS DU ROI. La culture protestante des martyrs (1523-1572),** de David El Kenz
D'une petite élite citadine pour la plupart, ils sont cent soixante-quatre à s'être vu reconnaître la palme du martyre par l'Eglise calviniste. Contrastant avec la fête quasi théâtrale – qui se veut unanimiste – des bûchers royaux, la sombre vision sacrificielle des criminels de lèse-majesté divine dénonce une monarchie dévoyée et diabolisée et révèle la marque de l'élection divine. C'est la violence des guerres de religion qui vient paradoxalement à bout de cette culture messianique, le triomphe projeté du « bien public » laïcisant en quelque sorte le rêve eschatologique. Un travail qui croise les approches et les références et renouvelle la vision culturelle du martyre (Champ Vallon, 288 p., 165 F).

● **HENRI IV raconté par** François Bayrou
Destiné au jeune public, cet album propose une vision sage et respectueuse de l'imagerie traditionnelle du Vert-Galant. Servie par une iconographie remarquable, curieusement très inégalement référencée, cette plaisante synthèse aurait mérité de profiter des apports scientifiques propres à toiletter les lieux communs erronés (13 avril 1598 pour le 30). Gageons que ce sera le cas dans le prochain opus de l'ancien ministre, *L'Edit du nouveau monde*, à paraître chez Grasset le 25 février (220 p., 115 F) – on retrouvera le sentiment de François Bayrou sur l'Edit dans le collectif *L'Intolérance*, actes du colloque qui s'est tenu à Paris sous le patronage de l'Unesco les 27 et 28 mars 1997, à paraître chez le même éditeur le 11 mars (Perrin « Jeunesse », 144 p., 145 F). **Ph.-J.C.**

bibliographie

LES GRANDS CLASSIQUES
● **Benoist (Elie)** *Histoire de l'Edit de Nantes* (Beman, 5 tomes, 1693-95)
● **Lecler (Joseph)** *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme* (Albin Michel, 1955, rééd. 1994)
● **Mariéjol (Jean-H.)** *La Réforme, la Ligue, L'Edit de Nantes 1559-1598* (1904, rééd. Tallandier, 1983)

DES OUVRAGES RÉCENTS ESSENTIELS
● **Babelon (Jean-Pierre)** *Henri IV* (Fayard, 1982)
● **Bély (Lucien) sous la dir.** *Dictionnaire de l'Ancien Régime* (PUF, « Grands Dictionnaires », 1996)
● **Bourgeon (Jean-Louis)** *Charles IX et la Saint-Barthélemy* (Droz, 1995)
● **Christin (Olivier)** *La Paix de Religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle* (Seuil, « Liber », 1997)
● **Constant (Jean-Marie)** *La Ligue* (Fayard, 1996)
● **Crouzet (Denis)** *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion vers 1525-vers 1610* (Champ Vallon, « Epoques », 1990)
● **Jouanna (Arlette)** *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne 1559-1661* (Fayard, 1989)

DES MANUELS
● **Delumeau (Jean) & Wanegffelen (Thierry)** *Naissance et affirmation de la Réforme* (PUF, « Nouvelle Clio », nouvelle éd. 1997)
● **Delumeau (Jean) & Cottret (Monique)** *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire* (PUF, « Nouvelle Clio », nouvelle éd. 1996)
● **Jouanna (Arlette)** *La France du XVIe siècle 1483-1589* (PUF, « Premier cycle », 1996)

DES INTRODUCTIONS HAUTEMENT RECOMMANDABLES
● **Christin (Olivier)** *Les Réformes* (Gallimard, « Découvertes », 1995)
● **Garrisson (Janine)** *Guerres civiles et compromis 1559-1598* (Seuil, « Points-Histoire », 1991)
● **Garrisson (Janine)** *L'Edit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance* (Seuil, 1985, puis « Points-Histoire » 1987)

La plus actuelle des leçons de tolérance pour la France d'aujourd'hui

Dans une perspective dynamique d'intégration des minorités, Jean Baubérot tire les enseignements de la paix de religion

« Après le baptême de Clovis, *le quatrième centenaire de l'édit* de Nantes ! Que répond l'historien protestant à ceux qu'agace cette manie commémorative ?

– Chaque célébration d'anniversaire ne peut prendre sens que dans une sorte de « parcours » commémoratif. Or, la chronologie permet de marquer les grandes étapes de l'histoire de France dans son rapport avec la religion. En 1996, la célébration des origines avec le 1 500e anniversaire du baptême de Clovis. En 1998, la commémoration de l'édit de Nantes où, sans faire trop d'anachronisme, nous pouvons lire la première grande tentative de dissocier la citoyenneté de l'appartenance religieuse. Et, dans un avenir qui n'est pas si lointain, en 2005, nous célébrerons le centenaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

» Ainsi, apparaît-il possible de porter un regard dynamique sur le passé, de le relier au présent et d'envisager l'avenir. Insister sur l'épaisseur historique de la réalité présente est non seulement indispensable dans une société qui privilégie le scoop et l'immédiat, mais peut être une façon, paradoxalement, de redonner confiance en l'avenir à construire.

– L'édit de Nantes, en tant que compromis, peut-il, selon vous, servir de modèle à la solution des conflits religieux actuels ?

– Il s'agit, en effet, d'un compromis complexe, minutieux, peut-être déconcertant pour nous contemporains. Retenons la signification principale. Ce n'est certes pas une victoire du protestantisme qui doit accepter le catholicisme comme culte officiel. Mais il obtient la liberté de conscience, une liberté de culte limitée, avec des garanties et l'égalité civile, soit des droits très consistants pour une minorité religieuse de l'époque. Le catholicisme n'a pas non plus ce qu'il souhaitait : la fin de *« l'hérésie »* considérée, dans la mentalité de l'époque, comme une *« souillure »* appelant un châtiment de la part de Dieu.

» L'intérêt actuel de l'édit vient précisément de ce qu'il propose un compromis pacificateur. Personne n'obtient tout ce qu'il veut, mais l'insatisfaction de chaque camp permet à l'autre de trouver un espace dans la société. L'Edit appelle explicitement les Français à *« se contenir et vivre paisiblement »* et condamne à l'avance les comportements agressifs qui réveilleraient les troubles passés.

» Bref, l'édit de Nantes apprend aux Français qu'il vaut mieux cohabiter dans l'insatisfaction que vivre dans un état de guerre permanent. C'est un message très actuel, face à certaines passions françaises et, encore plus, face aux prétendues « guerres de religions » qui marquent encore tant de pays : la Bosnie, l'Irlande...

– Mais pouvait-on faire confiance à un texte qui maintenait l'idéal d'unité religieuse du royaume et contenait donc, selon certains historiens, les germes de sa révocation, moins de cent ans après ? L'histoire de l'édit de Nantes ne rend-elle pas sceptique sur la possibilité, pour une minorité, à faire valoir ses droits ?

– Lors de la commémoration de ce texte qui eut lieu il y a un siècle, on insistait sur les termes *« perpétuel et irrévocable »* contenus dans l'édit. Maintenant, on les relativise et on se montre plus attentif à la phrase qui rappelle l'idéal d'unité religieuse de la France. Mais il ne faut pas se tromper d'époque. Bien sûr, l'édit est signé avant 1789 ! Il est alors impossible de tenir un autre langage.

» L'important est ailleurs. L'Edit utilise l'expression de *« religion prétendue réformée »* pour qualifier le protestantisme. Le mot essentiel est ici *« religion »*. La réforme n'est plus considérée comme une *« hérésie »* ; or, lors du sacre, le roi de France s'engageait à combattre l'hérésie. Il renonce donc à l'usage de la force, tient compte des *« doléances »* des deux religions et veut établir, entre les Français, *« une bonne et durable paix »*. Et tout, dans l'édit, est orienté pour qu'enfin, cette fois, la paix puisse être durable.

» Le pari politique sur l'équilibre des frustrations se redouble d'un pari culturel sur la possibilité pour les Français, notamment pour le groupe majoritaire, d'accepter une différenciation religieuse, sans en redouter des conséquences épouvantables. N'oublions pas qu'une des causes de la Saint-Barthélemy était la peur qu'une certaine tolérance des hérétiques pour le pouvoir royal conduise à un châtiment divin sur le royaume.

» C'est une leçon pour le présent car, si nous considérons l'édit de Nantes par rapport aux textes antérieurs promulgués périodiquement lors des guerres de religion, c'est lui qui a mis fin aux massacres. Il a réussi là où les autres avaient très vite échoué. Or, aujourd'hui, vingt-cinq ans après une période qui valorisait le *« changement »* (rappelez-vous les discours des trois candidats à la présidentielle de 1974 : *« La nouvelle société »*, *« Changer la vie »*...), l'avenir nous paraît bloqué. Tout discours, toute action qui tente de trouver des solutions se heurte à un profond scepticisme. Certes l'Histoire est tragique. Il faut peut-être affirmer aujourd'hui qu'elle n'est pas désespérante et refuser toute lecture déterministe.

– Reste que l'édit de Nantes a été révoqué. La force et la faiblesse de ce texte ne proviennent-elles pas de sa signature par le seul souverain, c'est-à-dire le pouvoir politique ?

– L'Edit montre l'ambivalence du politique. D'un côté, il assure le lien social, l'intérêt général, et peut donc se montrer pacificateur. Mais le sort final de ce texte montre *a posteriori* qu'il ne faut pas sacraliser le politique, lui donner une portée messianique qu'il ne peut avoir. Le politique ne règle jamais les problèmes définitivement, pour l'éternité. Son rôle consiste précisément à trouver des compromis féconds, des solutions adaptées à l'époque et ainsi à suspendre les menaces de violence et de destruction qui pèsent sur toute société.

» Mais la tâche du politique n'est jamais finie. Sans cesse elle doit se poursuivre, être reprise. C'est comme une course de relais qui n'en finirait pas. Prenons l'exemple de la mission Rocard, en 1988, en Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit parfaitement dans l'esprit de l'édit de Nantes : une initiative politique pour arrêter l'engrenage de la violence, en établissant un compromis. Dix ans après, il faut continuer, reprendre le fil du dialogue, trouver un compromis nouveau. La solution politique a évité des morts. Elle a besoin d'un souffle neuf pour perdurer.

» La paix, la réconciliation ne sont jamais obtenues une fois pour toutes. Il faut, chaque jour, tisser des liens, réfréner la volonté de domination. Par la révocation de l'édit de Nantes, le catholicisme a « gagné » : victoire à la Pyrrhus qui fut la cause de l'anticléricalisme des Lumières françaises. L'édit de Nantes incite à choisir le partage du vivre ensemble plutôt que la domination victorieuse.

– Quelle leçon tirer, aujourd'hui, de cet édit et de sa révocation, en termes d'intégration des minorités ?

– *Une leçon de tolérance.* C'est la plus actuelle et la plus forte pour la France d'aujourd'hui. Un certain intégralisme républicain et un risque de communautarisme se nourrissent l'un l'autre. Il faut sortir de cette alternative ruineuse. Entre l'uniformité jacobine et le communautarisme, il y a place pour une voie française que j'appelle l'unité dans le pluralisme.

» L'histoire de France doit inclure celle des minorités. Celle, mouvementée, des protestants ; celle, plus dramatique encore, des juifs. Les déclarations de Jacques Chirac et de Lionel Jospin, à propos de Vichy, symbolisent la reconnaissance par la nation que la persécution antijuive fait partie de son histoire. Assumer l'Histoire permet d'écrire de nouvelles pages. Protestants et juifs sont désormais intégrés. Il faut dire aux musulmans qui vivent sur notre sol : vous avez votre place dans l'histoire de France à venir. Vous pouvez vous intégrer. Les protestants y sont bien parvenus. Ils peuvent jouer, à votre égard, un rôle de « grands frères », car ils sont bien placés pour comprendre les difficultés d'intégration d'une minorités religieuse.

– La différence n'est-elle pas qu'au XVIe siècle catholiques et protestants vivaient dans le même pays, participaient de la même culture, de la même foi chrétienne, alors qu'avec l'islam on a affaire à une communauté encore majoritairement d'origine étrangère ?

– Je ne méconnais pas l'objection, mais quand je relis les textes du XIXe siècle, par exemple, je constate que les catholiques intransigeants et les laïques militants se pensaient comme des adversaires irréductibles, opposés quant à la culture et aux valeurs. Aucune conciliation ne paraissait possible. Entre les deux guerres, on prétendait que les catholiques immigrés de pays monarchiques, comme les Italiens, ne pourraient pas s'intégrer à notre République laïque. Et pourtant... Sans nier les difficultés actuelles de l'insertion de l'islam, je pense qu'elles n'ont rien d'insurmontable, à condition de retrouver un rapport au temps, une dynamique qui permette à la France de sortir de sa déprime sociale.

» Tout ce qui peut donner du projet et de l'épaisseur à notre société facilitera l'intégration des musulmans. Il faut prendre au sérieux les nombreux musulmans qui s'affirment hostiles au radicalisme intégriste et cherchent à se concilier avec la laïcité. Surtout, il ne faudrait pas arriver à une situation bloquée qui puisse donner l'impression à quiconque de devoir choisir entre l'islam et la laïcité. Le régime de « séparation » instauré en 1905 constitue un édit de Nantes moderne et réussi. Il crée la possibilité de vivre en bonne entente. Nous devons, tous, avoir un objectif : faire en sorte qu'en 2005 la célébration du centenaire de la loi de séparation donne lieu à une grande fête de la laïcité à laquelle l'islam pourra s'associer. »

Propos recueillis par Henri Tincq



★ Président de l'association Edit de Nantes 1998-Foi et tolérance, Jean Baubérot est titulaire de la chaire Histoire et sociologie de la laïcité (Ecole pratique des hautes études) et auteur, notamment, de *La Morale laïque contre l'ordre moral* (Seuil, 1997).

L'édit de Nantes dans l'atelier de l'historien

COEXISTER DANS L'INTOLÉRANCE : L'ÉDIT DE NANTES (1598)
Etudes rassemblées par Michel Grandjean et Bernard Roussel. Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, tome 144/I-II (janvier-juin 1998), coédité par les éditions Labor et Fides (diffusion Cerf), 560 p., 180 F.

Si les commémorations se suivent, leurs fruits se ressemblent. Outre une pléthore de titres opportunistes dont la fortune s'annonce éphémère, quelques synthèses honorables, voire suggestives – hier Rouche et Theis sur Clovis, aujourd'hui Cottret ou Wanegffelen pour l'édit de Nantes – ne doivent pas occulter le front pionnier de la recherche. Naguère c'est du côté de la bibliothèque de l'Ecole des chartes qu'il fallait se tourner (*Clovis chez les historiens*) ; pour l'heure, l'atelier le plus prometteur est révélé par la Société d'histoire du protestantisme français, qui n'a pas hésité à solliciter des historiens comme des docteurs en théologie, de jeunes chercheurs inconnus comme des professeurs émérites au renom établi, venus de France ou de Suisse, mais aussi des Etats-Unis ou du Japon pour contribuer à animer un chantier historiographique d'une fécondité apparemment inépuisable. Si bon nombre de ces communications savantes sont le fruit d'un enseignement des facultés de théologie des universités de Suisse romande, délivré l'an dernier à Genève (11 des 28 contributions), on ne trouvera là ni œillères ni chapelle. Venus de tous les horizons pour nourrir d'approches résolument diverses la réflexion collective, ces savants n'entendent pas proposer de synthèse, ni illustrer une démarche d'école.

On retiendra d'entrée l'impeccable démonstration de Jean-Louis Bourgeon, qui établit après Paul-Emile Vigneaux (dès 1909 !) que l'édit doit être daté du 30 avril 1598 et non du 13 comme trop d'ouvrages de circonstance l'affirment encore. Un soupçon de prosopographie : le secrétaire d'Etat Pierre Forget de Fresnes a peut-être rédigé l'acte fameux qu'il signa ou Philippe Duplessis-Mornay [1549-1623], *« médiateur-modérateur »* qui obtient d'Henri IV d'amorcer le dialogue aux origines de l'Edit avant d'en interpréter les clauses. Des interrogations de bon sens : quand a-t-on réellement pu célébrer le culte réformé avant 1598 ? Quel rôle joue l'enjeu politique international – la paix de Vervins qui clôt l'affrontement avec l'Espagne de Philippe II, ruinant les espoirs d'hégémonie du Habsbourg, est conclue deux jours après la signature de l'Edit – dans l'obtention d'un accord ? Mais aussi des confrontations sémantiques qui traquent le désir de paix, comme la stratégie de communication à travers libelles et discours – bientôt la concorde dans l'Etat prime sur la concorde dans l'Eglise. La partie la plus neuve est peut-être celle consacrée à la réception du texte, jusque-là très peu étudiée. L'on y voit les Parlements freiner l'enregistrement, les évêques visiter leur diocèse pour reconquérir le terrain abandonné un temps à l'hérésie, les réformés exiger la reconnaissance de leurs droits, menacés par le nouveau dynamisme catholique. Mais les réflexions sur la fortune historiographique de l'événement sont tout aussi passionnantes. Enfin les études de cas, prises hors du royaume, de Bernard Vogler et Claire Gantet, comme l'analyse synthétique d'Olivier Christin – bien faite pour prolonger son beau travail sur la paix de religion au XVIe siècle – relativisent l'arrogante singularité supposée de la formule française.

Ce recueil stimulant est la meilleure justification du déferlement commémoratif annoncé.

Ph.-J. C.

Le mot manquant

Tolérance, comme le verbe *tolérer*, quand ces mots sont empruntés au latin, font référence à l'idée de « supporter ». Rarissime avant le XVIe siècle, le nom s'applique à une attitude morale et religieuse : se plier à la volonté divine ; accepter sans protester les maux subis, tel le prophète Job.

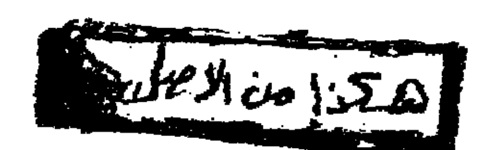
Comme il est arrivé à bien d'autres termes introduits en français par la langue chrétienne, leur lointaine origine, en amont de la source immédiate du latin, fut rapidement oubliée. Ainsi, la racine indo-européenne de *tolerare*, qui transmet l'idée concrète de « porter », « soutenir » (on la retrouve dans les mots grecs *atlante*, *atlas*) s'est évanouie, au bénéfice d'une notion morale, une vertu de patience devant les maux éprouvés.

C'est pourquoi l'édit « de tolérance », qui accordait aux protestants la liberté de leur culte, reflet de la politique d'apaisement menée par Henri IV, ne saurait être compris au sens moderne et positif du terme. Sa révocation par Louis XIV en 1685, date sombre dans l'histoire des malheurs de la liberté en France, est aussi une révocation de la tolérance, qui n'est alors qu'une attitude de résignation devant le mal. Cela explique une tradition puissante dans la pensée catholique orthodoxe, qui est de mettre la tolérance en accusation (Bossuet) ou en dérision (Claudel, avec son mot tristement fameux : *« La tolérance ? il y a des maisons pour ça ! »*). Pour les tenants d'un pouvoir fort, d'une vérité et d'une pensée uniques, la tolérance fut ou demeure suspecte.

Un paradoxe a sauvé ce mot. C'est, au XVIIe siècle, l'évolution du négatif *intolérance*, notion d'abord identifiée au manque d'endurance, à l'incapacité à supporter les épreuves, puis opposée à la tolérance en tant qu'acceptation d'idées autres, d'ouverture au monde et à la diversité. Le premier auteur chez qui l'on a repéré cet usage, significativement, est Denis Diderot. Intégrée aux attitudes qui participent à l'« infâme » que fustige Voltaire, l'intolérance est devenue l'étendard de la tyrannie, de l'intégrisme, s'est identifiée au refus du débat, à l'autoritarisme borné. Elle devient l'ennemi de la liberté. Du coup, au contraire, la tolérance fut parée de nouvelles vertus, alors même que le malheureux verbe *tolérer* reste plus fréquent dans l'idée passive (« supporter avec constance ») qu'active (« faire preuve de compréhension et d'ouverture »).

Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire de donner à la tolérance vertu active, puisque l'intolérance menace partout la liberté. Ne serait-ce qu'au nom de la logique et de la rigueur des mots, qui façonnent la pensée.

Alain Rey



Regards croisés sur l'impatience de l'islam

L'homme politique protestant Pierre Joxe et le théologien musulman Soheib Bencheikh s'interrogent sur les chances d'intégration d'une nouvelle minorité religieuse

L'ÉDIT DE NANTES
Une histoire pour aujourd'hui
de Pierre Joxe.
Hachette-Littératures,
372 p., 140 F.

MARIANNE
ET LE PROPHÈTE
L'islam dans la France laïque
de Soheib Bencheikh.
Grasset, 288 p., 115 F.

Comment célébrer l'édit de Nantes ? « Faut-il s'étendre, comme pour exorciser des mémoires blessées, sur les trois décennies de guerre qui ont précédé sa signature et tétanisé un pays entier ? Méditer sur une paix de religion que l'édit voulait *« perpétuelle et irrévocable »*, mais qui n'a pas tenu plus de quatre-vingt-sept années ? Ou interpeller la *conscience moderne sur* les tragiques frontières religieuses qui demeurent aujourd'hui, sinon en France, dans les plaines d'Irlande ou les villes de Bosnie ?

C'est cette troisième option qu'a choisie Pierre Joxe dans les derniers chapitres d'un ouvrage consacré à l'édit de Nantes où, conjuguant conviction et érudition, il commente cet événement fondateur, sa qualité de compromis pacificateur et en tire des leçons pour aujourd'hui, en termes de liberté, de laïcité et de démocratie. Mais Pierre Joxe ne se limite pas à l'histoire de France. A chaque page, il bouscule des frontières, montre comme cet événement a pesé sur le sort de l'Europe et comme il peut servir, aujourd'hui encore, de modèle à l'intégration d'une autre minorité, l'islam, rejoignant ainsi un jeune auteur musulman, Soheib Bencheikh, à qui la séduction et l'intelligence assurent une notoriété croissante dans un islam français maltraité.

Jamais ministre de l'intérieur n'avait, autant que Pierre Joxe, pris au sérieux sa fonction de ministre des cultes et ne s'était montré aussi passionné par l'islam. Faut-il mettre cet intérêt au compte de son appartenance au protestantisme, de la sympathie qu'il en tire pour toute minorité *religieuse* ou de la culture géopolitique dont témoigne tout ce livre ? Sa thèse pourrait se résumer *ainsi* : quatre siècles après l'édit de Nantes, catholicisme et protestantisme ont épuisé leurs querelles intestines dans des pays qui correspondent en gros à ceux de l'Union européenne. Le dernier avatar en est l'Ulster, où un processus de *paix s'est mis* en place devant l'épuisement des combattants, consécutif à trente ans de guerre civile (comme dans la France de l'édit de Nantes). Mais l'Europe n'en a pas pour autant fini avec les guerres de religion.

La tragédie bosniaque est encore dans les mémoires. Fruit du dépeçage d'au moins trois empires (autrichien, ottoman, soviétique), la guerre en ex-Yougoslavie a servi de révélateur cruel à *des tensions héritées de frontières* religieuses intérieures (orthodoxie-catholicisme dans le conflit serbo-croate) ou extérieures (christianisme-islam en Bosnie). Pierre Joxe en conclut qu'un tel foyer de tension ne peut *s'éteindre du jour au lendemain* et que tout effort d'intégration *« à froid »* de l'islam – il commence dans les banlieues des villes françaises – est un facteur de paix civile en Europe, voire sur les deux bords de la Méditerranée.

Pierre Joxe est d'une parfaite lucidité sur la complexité de l'enjeu. Mais l'édit de Nantes était le fruit d'une volonté politique, exercée par un souverain dont l'ancien ministre admire le génie. C'est une telle volonté qu'il aimerait aujourd'hui mise au service de l'intégration de l'islam. De cette volonté dont il fit preuve quand, ministre des cultes, il bouscula les habitudes de la République laïque et créa, en 1990, avec le Corif (Conseil de réflexion *sur l'avenir de l'islam* en France), un premier embryon de représentation musulmane. Si son successeur, Charles Pasqua, mit un terme à l'expérience, en revenant à une gestion classiquement policière ou électoraliste de l'islam (par des privilèges à la Mosquée de Paris), il eut le mérite de lancer le débat sur l'organisation institutionnelle de l'islam de France.

SURSAUT DU POLITIQUE

Le consensus politique est loin d'être acquis, fruit d'une *« occultation »* favorisée tant par les atroces souvenirs du passé (les croisades) que par l'*« idéalisation »* de l'école orientaliste. Il a fallu la décolonisation et l'émigration, explique Pierre Joxe, pour « découvrir » que l'islam avait partie liée avec la France. Le retard de *cette prise de conscience* a des conséquences catastrophiques : multiplication des influences étrangères, tendance au repli communautaire (à l'anglo-saxonne), fréquentation des mosquées sur une base ethnique, risque d'infiltration islamiste. A la différence des hommes politiques qui reportent la responsabilité de cette *dégradation sur des* musulmans incapables de s'entendre, Pierre Joxe réclame un sursaut de la conscience politique pour qu'une minorité confessionnelle ait enfin les moyens de s'adapter *« à l'environnement judéo-chrétien, laïque et républicain »*.

Soheib Bencheikh, théologien et mufti de Marseille, ne dit pas autre chose. Fils de Cheikh Abbas – ancien recteur de la Mosquée de Paris, diplomate et fin lettré algérien, décédé en 1988 –, il creuse avec obstination, *malgré* la jalousie que lui valent ses soutiens médiatiques, le sillon d'un islam « gallican ». Celui-ci passe par une acceptation de la laïcité à la française, c'est-à-dire d'une loi de séparation (1905), auquel les musulmans *n'ont pas eu part*, mais dont ils doivent épouser les vertus. Soheib Bencheikh est l'un des intellectuels musulmans qui ont le mieux assimilé les leçons de l'histoire religieuse de la France : la laïcité ne signifie pas la lutte contre la religion. Elle est, au contraire, une invitation à la respecter.

La clarté de cet engagement, destiné à ses coreligionnaires, n'en rend que plus fort l'appel que le jeune mufti adresse à la France. Pour mettre fin à la situation de *« non-droit »* de l'islam dans la République, il n'est pas besoin, explique-t-il, de changer les lois laïques, mais il faut les appliquer dans un sens moins restrictif, par exemple pour l'aménagement des lieux de prières et de formation. Question de temps ? La *« mauvaise volonté »* actuelle ne relève pas du *« racisme »*, trop commodément invoqué, mais plutôt de cette *« ignorance »* que déplorait déjà Pierre Joxe.

En attendant, Soheib Bencheikh n'entend pas masquer le *« spectacle honteux »* des déchirements qui atteignent sa communauté, mais il réclame un aggiornamento *qui ferait de l'islam non* plus un *« adversaire conquérant »*, mais un *« partenaire proposant »*. L'enjeu est la conversion de l'islam aux droits de l'homme, à la liberté de conscience et de religion, à la laïcité. Sans doute le chemin *sera-t-il long*, *mais Pierre Joxe* et Soheib Bencheikh concluent également que le sort fait par la France à sa minorité musulmane – poursuite de la violence ou effort de tolérance – est exemplaire pour l'Europe entière.

H. T.

Le protestantisme doit-il prendre parti ?

« Un jour, prédisait Leibniz, *le protestantisme disparaîtra, car tous les catholiques seront devenus protestants. »* Il est possible qu'en France ce processus long soit à l'œuvre, sinon en voie d'achèvement. *Mais avec un élément de* taille que le philosophe n'envisageait sans doute pas : les chrétiens, de quelque façon qu'on les dénombre, sont aujourd'hui minoritaires. Les rapports entre catholiques et protestants, le regard que chacune *des deux confessions* porte sur elle-même et sur l'autre, s'en trouvent évidemment transformés. Cette conjoncture éclaire la commémoration de l'édit de Nantes d'un *jour* particulier : l'événement de 1598 a-t-il un enjeu *confessionnel, ou du moins identitaire*, du point de vue protestant qui s'exprime ici ?

La question pourrait être réglée *d'un trait* : il n'y a pas de point de vue protestant, d'une part parce que les protestants sont trop divers et inorganisés pour se reconnaître dans une voie autorisée, d'autre part parce que leur position, toujours très minoritaire, les a conduits à préférer l'intégration discrète plutôt que l'affirmation communautaire, au point que d'aucuns redoutent *aujourd'hui* que le protestantisme se fonde jusqu'à disparaître dans le paysage culturel et social. Si cette crainte paraît excessive, il reste que le protestant est souvent partagé entre le désir de se voir reconnaître une *forme de singularité* et l'agacement d'être considéré comme membre d'une communauté à part. A part de quoi ? *De l'histoire* et du destin de la nation, *tout* imprégnés de catholicité romaine. De fait, si les protestants sont collectivement repérables encore aujourd'hui, c'est bien par le marqueur de l'histoire. C'est elle qui les insère, elle aussi qui les cantonne, *voire les exclut. Edit de Fon*tainebleau en 1685, édit de tolérance en 1787. Là le début du martyre, qui n'est pas sans charme rétrospectif, puisqu'il fouaille la mauvaise conscience nationale, ici le premier pas vers la réintégration *et l'égalité civiles* : *les deux* pôles du tropisme protestant trouvent à se satisfaire.

Il en va différemment de l'édit de Nantes, dans lequel s'ensourcent contradictoirement les deux autres. Si le citoyen protestant, *formé comme* les autres à l'enseignement de Lavisse, se réjouit lorsqu'*« Henri IV établit la tolérance par l'édit de Nantes (1598) »*, le *protestant citoyen* sait que cette tolérance-là signifiait une concession provisoire à un mal que l'Eglise et la royauté ne pouvaient empêcher pour le moment. De là une ambiguïté qui n'est pas facile à soutenir. D'un côté, *comme* il est incontestable que le compromis imposé en 1598 fut profitable à l'ensemble du corps social, alors au bord de la *dissolution*, les protestants, qui y trouvent un répit salvateur, sont fondés à se féliciter à l'égal des autres citoyens d'une paix accompagnée d'une amnistie générale. De l'autre, il est clair que les conditions mises à *l'exercice* de la liberté de conscience octroyée par le pouvoir royal étaient telles que le *« petit troupeau »* était parqué et entravé par des entrelacs de privilèges et d'interdictions mêlés qui condamnaient les brebis huguenotes à l'asphyxie ; *le moins* douloureux n'étant pas que ce coup d'arrêt sur des positions déjà très entamées par rapport aux années 1560 fût *porté* par l'ancien chef du parti protestant, le roi Henri IV, liquidateur de la cause réformée pour un plat de lentilles royales à la sauce *catholique*. Cette opinion était déjà celle de huguenots de choc, à la fois intransigeants et lucides *comme* d'Aubigné. Elle est aujourd'hui celle des bons historiens. Entre-temps l'édit de Nantes avait été source d'embarras pour beaucoup de protestants. Lors de son tricentenaire, alors que l'affaire Dreyfus donne prétexte à une *polémique antiprotestante* d'une extrême vigueur, les Eglises réformées, alors très divisées, s'efforcent avec la Société de l'histoire du protestantisme français, maître d'œuvre de la cérémonie, de combiner affirmation patriotique et *fidélité aux origines, situation* inconfortable, qui pousse à la discrétion. L'édit de 1598 est lu à travers celui de 1685, dont la récente commémoration avait connu beaucoup plus d'éclat. Cette circonstance s'était d'ailleurs pour partie *reproduite* un siècle plus tard : les protestants sont plus à l'aise face à la révocation de l'Edit que face à sa proclamation.

Laurent Theis

En effet, l'édit de Fontainebleau, comme la Saint-Barthélemy et la guerre des Camisards, appartient indubitablement à une histoire protestante nettement dessinée à l'intérieur de *l'histoire nationale* : Philippe Duplessis-Mornay, Claude Brousson, Jean Cavalier, noms que les protestants conservent et entretiennent comme des sortes de totems, appartiennent sans aucun doute à la *mémoire* propre aux réformés, et comme tels sont pris en charge par une historiographie spécifiquement protestante. *De telles attitudes*, heureusement, paraissent en voie de disparition, au profit de la seule exigence scientifique.

En revanche l'édit de Nantes ne relève pas de ce type d'assignation. Qu'il ait été délibérément favorable à la religion catholique, dont il rétablit partout le culte, est une certitude. Mais ces interprétations sont secondes par *rapport au fait* que l'Edit, à l'égal de la paix de Vervins, conclue au même moment avec l'Espagne, est une affaire nationale, *qui se joue à trois*, Eglise catholique, assemblées réformées et pouvoir royal, qui tient entre les précédentes une balance inégale. *Les protestants ne sont* que l'une des parties en cause, et sans doute pas la principale.

On ne s'étonnera donc pas que l'introuvable *communauté* réformée, échaudée *a contrario* par l'extravagant précédent de Clovis en 1996, observe avec réserve l'ampleur inattendue, et pourtant prévisible, que revêt la commémoration de l'édit de Nantes. Elle espère la voir *échapper* à *toute confessionnalisation* et à toute communautarisation. Même si les plus notables de ses institutions, à *savoir* la Fédération protestante de France, l'Eglise réformée de France et la Société de l'histoire du protestantisme *français*, *qui célébrera* dans quatre ans ses cent cinquante ans, ne pouvaient pas rester *inertes*, et de fait *s'expriment* vigoureusement, le monde protestant voit avec plaisir, et non sans quelque ironie, l'Etat républicain se saisir de la mémoire de l'acte d'absolutisme monarchique de 1598. Car si l'édit de Nantes parle encore *aujourd'hui*, au *prix* de quelques manipulations, c'est d'abord aux politiques, pour leur rappeler que leur mission consiste non pas à faire prévaloir leur conception du salut, mais à faire en sorte que les conflits qui traversent les *sociétés s'expriment* autrement que par la violence, que l'intolérance, qui est une contrepartie de l'exigence de *vérité*, n'empêche pas la coexistence entre les groupes et entre les individus, bref qu'ils travaillent à la transaction pacifique entre des forces contraires. Les protestants, qui sont des gens comme tout le *monde*, *sont capables* de savourer le goût de la tolérance. Ils ont même, jadis, un peu donné pour cela, même si ce passé *révolu* ne leur vaut aucun mérite particulier. Mais on leur pardonnera, je l'espère, de ne pas céder à l'anachronisme à seule fin de ne pas contrarier les bons sentiments, auxquels ils préfèrent, s'il faut choisir, le bon travail *historique*. *Comme l'écri*vait un des leurs, César Pascal, dans un éditorial de *L'Eglise libre* en 1898 : *« Si l'édit de Nantes peut être le prétexte d'une manifestation en l'honneur de la liberté de conscience et de culte »* et, ajoutons-nous, de la tolérance, *« il n'en saurait être l'objet »*.

▶ Président de la Société de l'histoire du protestantisme français.

L'EDITION FRANÇAISE

● **Max Jacob à la BNF.** Parent et ami de Max Jacob, Didier Gompel a fait don à la Bibliothèque nationale de France de sa collection consacrée à Max Jacob. Il s'agit d'un ensemble d'autographes rassemblés pendant près de cinquante ans : une cinquantaine de manuscrits, des épreuves corrigées de sa main, un millier de lettres à des correspondants tels que Cocteau, Eluard, Ernst, Radiguet, Reverdy ou Suarès. On y trouve par ailleurs éditions originales, documentation exhaustive sur Max Jacob ou œuvres de proches de l'écrivain comme Marcel Béalu ou Jean Follain. Cet ensemble constitue au département des Manuscrits le « fonds Didier Gompel-Netter ». Quelques pièces devaient en être présentées au public, jeudi 12 février de 12heures à 18heures, au salon d'honneur de la Bibliothèque de France – site Richelieu.

● ***Belle du seigneur* en poche.** Paru chez Gallimard il y a trente ans, le roman d'Albert Cohen, *Belle du seigneur*, est sur le point de paraître en un seul volume dans la collection « Folio » (nº 3039, 58 F, ou 65 F avec étui). L'édition de poche, qui existe déjà en Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne et en Allemagne représentera, avec 1 110 pages, le plus gros ouvrage de « Folio » et sera initialement tiré à plus de 100 000 exemplaires. Les ventes cumulées de *Belle du seigneur* depuis trente ans s'élèvent à 520 000 exemplaires en collection « blanche » et 70 000 en « Pléiade » où le titre figure depuis douze ans.

● **Religion chez Liana Lévi.** Liana Lévi a lancé une nouvelle collection, « Ikon », composée de beaux livres sur la religion. Les premiers titres, *Islam* de Younis Tawfik et *Bouddhisme* de Bernard Faure seront suivis en mars par *Judaïsme* et *Christianisme*, selon une même composition : essai historique, cahier-photos, philosophie et pratiques de la religion. Une coédition internationale de ces ouvrages a favorisé un prix de vente modéré (150 francs pour 150 pages, dont un cahier de 200 illustrations en couleurs).

● **Mandat des poètes.** Le poète Pierre Béarn, président-fondateur de l'association Mandat des poètes, destinée à recueillir des fonds pour aider financièrement les poètes en difficulté, rend les armes. « *Je suis navré de vous apprendre que c'est, à notre époque de plus en plus inhumaine, la dernière fois que je vous alerte.* (...) *Dans quatre ans, cinq mois j'aurai cent ans* », écrit-il, espérant que perdure l'association qu'il avait fondée en 1950 pour venir en aide à René-Guy Cadou. « *J'abandonne ; je n'en peux plus* », poursuit-il en précisant continuer chaque jour l'écriture de deux volumes de 500 pages sous le titre *Le Ramosse-miettes d'un râleur* (association Mandat des poètes, 60, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris. CCP 1068-77 B Paris).

● **Talents à la Fnac.** La Fnac a lancé une opération « Attention talent », destinée à faire découvrir chaque mois un écrivain francophone de talent, peu connu du grand public, à l'occasion de la parution d'un de ses ouvrages. Eric Faye est le premier auteur sélectionné par les libraires de la Fnac. Son recueil de nouvelles paru au Serpent à plumes, *Le Mystère des trois frontières*, est mis en avant durant le mois de février dans l'ensemble des rayons littérature. Chaque mois sera déterminé un titre « Attention talent » qui bénéficiera d'une même promotion.

● ***Nouveau PDG des éditions de* la Cité.** Le vice-président de l'entité éditoriale Presses de la Cité-Solar-Belfond, Pierre Dutilleul, a été nommé parallèlement président-directeur général des éditions de la Cité à la suite du départ du groupe de Patrice Maubourguet. Les éditions de la Cité, filiale d'Havas Publications Edition, ont été constituées en juillet 1997. Cette maison d'édition travaille actuellement à la réalisation de « *manuels uniques* » pour la prochaine rentrée scolaire, tout le programme d'un cycle devant être regroupé, par matière, dans un seul ouvrage.

● **Prix littéraires.** Le prix littéraire du syndicat français de la critique de cinéma a été décerné à Suzanne Liandrat-Guigues pour *Du réalisme au cinéma*, une anthologie de textes de Barthélemy Amengual (Nathan) ; le prix de la nouvelle du Rotary-Club à Corinne Petit pour *Le Secteur rouge* (éd. Seli Arslan).

10 ans pour Jacqueline Chambon

En février 1988 est née la maison d'édition nîmoise qui n'a de cesse de valoriser la littérature des « petits pays »

En février 1988, la romancière autrichienne Elfriede Jelinek posait, avec la publication de son roman *La Pianiste*, la première pierre d'une petite maison d'éditions nîmoise. Et elle promettait alors à la fondatrice, Jacqueline Chambon, de préfacer pour elle, un jour, le roman qui lui tenait le plus à coeur. Dix ans après, en février 1998, elle a tenu parole. A l'occasion du dixième anniversaire de la maison paraît *La Peau du loup* (1) de Hans Lebert, écrivain et chanteur wagnérien qui s'était déclaré fou afin d'éviter d'avoir à se produire en concert devant Hitler. Avec une postface d'Elfriede Jelinek. « *Voilà, la boucle est bouclée* », conclut Jacqueline Chambon sans s'en émouvoir outre mesure, car cette passionnée de littérature a appris, de ses dix années d'éditrice, à pratiquer le détachement.

Pour elle, tout avait commencé chez Actes Sud, qui fut d'ailleurs une rampe de lancement pour d'autres éditeurs : c'est là que débutèrent Marion Hennebert et Jean Viard avant de fonder les Editions de l'Aube, comme Annie Morvan directrice littéraire au Seuil. C'est là que Jacqueline Chambon, de 1979 à 1987, fait ses premières armes d'éditrice. Munie d'un DEA sur Hegel et d'un doctorat sur Adorno, elle y développe la philosophie et la littérature allemandes, découvre Paul Nizan, traduit Marlen Haushofer, lit l'espagnol, déchiffre le portugais à cause d'années passées, dans une autre vie, en Angola. Au moment où Actes Sud, initialement coopérative ouvrière, change de statut, elle décide de fonder sa propre entreprise.

Au début, c'est « *un bide terrible* ». Abandonnée depuis, la maquette des premiers livres parus sous sa marque, sobre et à dominante grise, semble invisible aux libraires. Mais, avec une régularité de métronome, à raison d'un ou de deux titres par mois, Jacqueline Chambon parvient à ne jamais transiger avec la rigueur de son projet, ce dont elle refuse pour autant de s'enorgueillir : « *On est vertueux par force. Pour faire des coups, il faut des moyens que je n'ai pas.* »

JELINEK, MONZO...

Avec les Autrichiens (Elfriede Jelinek, Adalbert Stifter), les Catalans (Quim Monzo, Sergi Pamies), les Roumains (Stefan Banulescu), la littérature des « petits pays » émerge de son catalogue. Le tropisme parisien rendant difficile, pour un petit éditeur de province, la découverte d'auteurs français, la littérature étrangère y est privilégiée. « *Je publie des inédits de Theodor Fontane, je n'en trouverais pas de Balzac ou d'un Français équivalent en notoriété* », remarque-t-elle. Et, parmi les étrangers, c'est chez les écrivains des « petits pays » que Jacqueline Chambon, provinciale elle-même, reconnaît une urgence particulière à entrer dans l'universel. « *L'esprit du lieu y est plus fort, le rapport entre la nation et les hommes plus conflictuel, moins évident.* » Le dernier écrivain publié, Alan Warner, se trouve être écossais – « *encore un petit pays* ».

Mais les Editions Chambon, ce sont aussi des collections d'essais austères et haut de gamme comme « Rayon philo », avec Jacques Bouveresse, « Rayon photo », corpus de textes sur la photographie, dont ceux d'Alain Buisine ou Dominique Baqué, ou encore « Rayon art », collection d'art contemporain dirigée par Yves Michaud, où figurent l'essai de Nathalie Heinich sur *L'Art contemporain exposé aux rejets* (voir « Le Monde des livres » du 6 février) et ce succès de la maison, *Comment New York vola l'idée d'art moderne*, de Serge Guilbaut.

Comment un tel éditeur peut-il « tenir » aujourd'hui ? Quelle place et quel temps sont-ils encore donnés en librairie pour les ouvrages destinés à échapper à la griserie médiatique, pour ces livres « *qui se vendent lentement* » ? « *Comparée à celle d'il y a vingt ans, la situation est infiniment plus difficile* », constate Jacqueline Chambon. Après s'être lancée, il y a plus de deux ans, dans la course des collections de poche, elle s'interroge. L'inflation de ce type de livres complique leur mise en place, et les faibles tirages ne compensent pas les marges étroites. Pour le reste, son entêtement reste intact : « *Sans le roman, je ne vois pas comment on pourrait parler de l'homme, être en prise sur le monde. Donc tout n'est pas désespéré.* »

Marion Van Renterghem

(1) En librairie le 20 février

Le Lys, une fenêtre sur l'ex-Yougoslavie

Peu d'écrivains pourraient figurer, mieux que Danilo Kis, la raison d'être de l'association parisienne Le Lys (1), située dans l'île Saint-Louis. Né en 1935 peu avant la deuxième guerre mondiale, mort en 1989 à la veille du conflit yougoslave, ce prodigieux écrivain pris en étau dans l'histoire des totalitarismes brouillait déjà les cartes par le hasard de son propre destin : né en Serbie dans la province de Voïvodine, juif et hongrois par son père, monténégrin et orthodoxe par sa mère, baptisé catholique par sécurité. Une soirée d'hommage lui était consacrée, lundi 9 février, à l'occasion de la parution d'un recueil de théâtre traduit chez Fayard par Pascale Delpech, *Les Lions mécaniques* (« Le Monde des livres » du 6 février). Le Lys était le lieu tout trouvé.

Car cette association « *laïque et indépendante de tout groupement politique* » est aussi une librairie-galerie. Rencontres, expositions ou livres contribuent à ouvrir la voie vers les cultures de ce coin du monde dont on ne sait plus prononcer le nom puisque le prix à payer fut trop cher pour préserver même celui d'« ex-Yougoslavie ». Reste cet espace géographique et culturel commun qu'il faut bien prendre le temps de désigner comme celui des « pays indépendants issus de l'ancienne Fédération yougoslave ».

En choisissant le lys comme emblème de l'association qu'elle allait fonder en 1996, Enisa Alicehic était loin de penser aux royalistes français, ni même aux trois lys du drapeau bosniaque, à propos duquel elle se réjouit qu'il ait été changé pour éviter d'apparaître comme la représentante exclusive d'une nation. « *Ce que je considère comme la plus grande victoire*, dit-elle, *ce n'est pas le succès grandissant des expositions ou des rencontres dans la galerie, mais le fait que les gens viennent de partout sans demander aux autres d'où ils viennent.* »

Proche en esprit du Centre André-Malraux fondé par Francis Bueb à Sarajevo, Le Lys a organisé en 1997, dans la mesure de ses faibles moyens, une vingtaine d'événements, expositions, soirées littéraires ou débats politiques : notamment une table ronde sur les médias indépendants en Croatie, Bosnie et Serbie, avec leurs rédacteurs en chef respectifs, une exposition du peintre Safet Zec ou du photographe français Gérard Rondeau, un débat avec Alain Joxe et Pierre Hassner sur l'ex-Yougoslavie en Europe.

En ouvrant, lundi, la soirée consacrée à Danilo Kis, le PDG des éditions Fayard, Claude Durand, ne pouvait rendre plus bel hommage à cette petite association qu'en saluant dans ces murs cet « *écrivain vivant* », ce « *cosmopolite intégral qui, par sa déconstruction systématique des influences, s'est fait l'ascendant de ceux qui, de Borges à Brodsky, l'avaient influencé.* »

M. V. R

(1) Le Lys, 12-14 rue Saint-Louis-en-l'Ile 75004 Paris. Tél : 01-46-33-22-79. Fax : 01-46-33-24-98.

Pierre Michon à Aix-en-Provence

L'admiration que le lecteur éprouve pour l'écrivain Pierre Michon est d'un genre particulier. Souvent, l'admiré est pris, immobilisé, figé dans ce sentiment que l'on ressent à son égard. Avec Michon, les choses ne peuvent aller ainsi. Et il n'est pas homme à les laisser aller ainsi. Non qu'il fasse assaut de vraie ou fausse modestie, qu'il se récrie dès qu'on le juge comme l'un des meilleurs de sa génération, qu'il prenne de grands airs lorsqu'on manifeste de l'impatience devant sa rare et lente production. Simplement, avec lui, en raison sans doute de sa manière d'envisager la littérature et de vivre son identité d'écrivain, l'admiration en vient très vite à se faire amitié, rencontre, dialogue.

Ainsi, plus qu'un hommage, c'était un salut qui était adressé à Pierre Michon, les 6 et 7 février à la Cité du livre d'Aix-en-Provence, au cours de la rencontre organisée par Annie Terrier sous l'égide de l'association Ecritures croisées. D'ailleurs, comme le fit remarquer Florence Delay, on se salue beaucoup dans l'oeuvre de Michon, au coeur de toutes ces existences obliques, invisibles, enfoncées ou « *navrées* » dont l'auteur des *Vies minuscules* (Gallimard, 1984, et Folio) dresse le cadastre.

Michon n'a manifestement pas de discours tout préparé à servir en ce genre de circonstance. En revanche, à partir d'une autre parole, d'une remarque ou d'une question, le dialogue s'instaure, toujours fructueux, drôle ou émouvant, dans une proximité que l'admiration ne réduit nullement. Très vite, si on ne l'a pas déjà ressenti en cours de lecture, on mesure la gravité des enjeux, la tension qui préside à l'acte d'écrire, qui l'autorise. A Aix, entouré de Florence Delay, Marianne Alphant, Jean Echenoz et Gérard Bobillier, son éditeur (Verdier), Pierre Michon put éclairer lui-même tel ou tel aspect de son œuvre. Car, comme pour toute création de quelque importance et grandeur, il y a un mystère, une interrogation dans les livres de Michon. Interrogation à laquelle l'écrivain lui-même ne peut apporter qu'une réponse parmi d'autres hypothèses.

« *Avec les* Vies minuscules, *j'ai installé quelque chose à la place de ma vie, un mythe personnel, qui comporte une part de vérité et une part de fabrication. Tous les livres qui ont suivi sont comme un commentaire des* Vies minuscules », expliqua-t-il. « *J'écris dans un double mouvement de chagrin et d'exaltation. C'est un geste sacrificiel. Il s'agit pour moi de remplacer les corps vivants par des momies.* » De fait, comme le soulignèrent plusieurs participants, il y a un caractère solennel, une pompe mortuaire chez Michon. Il s'agit moins d'écrire la biographie, réelle ou imaginaire, d'un personnage, que d'élever un monument de mots à sa gloire invisible.

Evidemment, la question du genre littéraire, en ce qui concerne les livres de Michon, est particulièrement ouverte, et donc insoluble. Mais pas inutile. Non tant pour trouver une définition qui rassure le critique et aide le libraire à composer son rayon, que pour approcher ce mystère, cette tension et la beauté qui en naît.

Patrick Kéchichian

A L'ETRANGER

Réflexions autour du prix unique à Venise

Prix libre ou prix fixe ? Tel était le titre de la rencontre européenne autour du prix du livre qui s'est tenue à Venise les 29 et 30 janvier, à l'initiative de L'Ecole des libraires italiens et de la Fondation Bertelsmann. Plus de deux cents participants – éditeurs, libraires et écrivains de divers pays d'Europe – se sont ralliés à l'intervention finale d'Umberto Eco en faveur d'un système de prix unique, soulignant qu'un régime de liberté risquait de favoriser les situations de monopole et d'appauvrir l'offre éditoriale. Tandis que certains pays se dotent aujourd'hui d'une loi garantissant le prix unique *(lire ci-dessous)*, la Commission européenne (DG IV) a mis en cause, en janvier, un accord germano-autrichien établissant des prix fixes dans l'espace linguistique germanophone. La Commission estime que « *ce système est contraire aux règles de concurrence européennes* ». Elle constate que, dans les pays où les prix imposés ont été abolis – Suède, Belgique, Finlande et Royaume-Uni –, « *il n'y a aucune détérioration de la production et de la distribution de livres* » et que les prix imposés « *freinent le développement des nouveaux canaux de distribution* » (vente en ligne ou par correspondance).

● **GRÈCE : une loi sur le prix unique du livre**
Le Parlement grec a voté en décembre 1997 une loi culturelle générale instituant notamment un système de prix unique pour le livre. Inspiré de la loi Lang, celui-ci interdit la revente des ouvrages à un prix supérieur ou inférieur de 10 % au prix fixé par l'éditeur. Il s'étendra jusqu'aux CD-ROM dont les contenus reproduisent des informations puisées dans des livres et pouvant dès lors être considérés comme des produits de substitution à ces derniers.

● **ARGENTINE : hommage à Jorge Luis Borges**
Le président argentin Carlos Menem vient d'apporter son appui à un important projet de commémoration du centenaire de la naissance de Jorge Luis Borges, le 24 août 1999, à Buenos Aires. Parmi les manifestations prévues : une série de colloques et de conférences – où sont annoncés Gabriel Garcia Marquez, Carlos Fuentes et « *tous les écrivains prestigieux d'Amérique latine* » –, ainsi qu'une exposition itinérante qui s'ouvrira à Venise en janvier 1999 et tournera dans de nombreux pays jusqu'en l'an 2000.

● **ANGLETERRE : Foire internationale du livre à Londres**
La 23e édition de la London International Book Fair (LIBF'98) se tiendra dans les halls de l'Olympia, du 22 au 24 mars. Regroupant 1 200 éditeurs de 45 pays, cette manifestation se veut le rendez-vous professionnel le plus important après Francfort et Chicago. Cette année, une place plus large sera faite aux éditeurs universitaires (Cambridge University Press, Oxford University Press, Addison Wesley Longman, Houghton Mifflin Company...). La montée en puissance de la foire de Londres inquiète les organisateurs du Salon du livre de Paris, qui se tiendra quasiment aux mêmes dates, du 20 au 25 mars.

AGENDA
EDIT DE NANTES

● ***PENDANT TOUTE L'ANNÉE* 1998. A Nantes,** plus de quarante manifestations sont prévues. Le 2 mars, à 18 h 15, cours public de Madeleine Rebérioux intitulé « *La ligue des droits de l'homme a cent ans* », au Cinéma Bretagne. (Pour tous renseignements sur l'ensemble des manifestations, contacter Franck Barrau. Tél. : 02-40-41-67-07 ; fax : 02-40-41-59-39.)

● **LE 18 FÉVRIER. A Paris,** la Fédération protestante de France organise, à l'Unesco, une séance solennelle en présence du président de la République. (De 18 h 30 à 20 heures, 125, avenue de Suffren, 75007. Renseignements auprès de la FPF : 01-44-53-47-13.)

● **LE 28 FÉVRIER ET LE 1er MARS. A Paris,** l'association Foi et tolérance, Edit de Nantes 1998 organise un colloque avec trois tables rondes (« L'édit de Nantes et l'histoire » ; « Foi et tolérance pour aujourd'hui » ; « Convictions, conflits et communion ») et vingt ateliers. (A partir de 10 h 30 le 28, et en matinée le 1er, Palais des congrès, 2, place de la Porte-Maillot, 75017. Renseignements : 01-40-68-22-22.)

● **LES 12 MARS, 2 AVRIL ET 23 AVRIL. A Paris,** la Société de l'histoire du protestantisme français propose trois conférences publiques : le 12 mars, « L'édit de Nantes, acte juridique ou acte politique ? », par Jacques Robert ; le 2 avril, « L'Europe des réformes au temps de l'édit de Nantes », par Rudolph von Thadden ; le 23 avril, « La démarche oecuménique à la lumière de l'édit de Nantes », par Jean Delumeau. (A 19 heures, en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, 75007. Renseignements : 01-45-48-62-07.)

★ **A lire également, la page « Horizons-Histoire » dans *Le Monde* daté 15-16 février.**



